

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE DECEMBRE 2010



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE DEZEMBERSESSION 2010

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 102

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (14.12.2010) / débat final (17.12.2010_2)

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Développement interpellation 3.088, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), DECEMBRE 2010, discussion de détail (17.12.2010_2) / débat final (17.12.2010_2)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom" (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Errichtung einer Fünffachturnhalle, von Kraft- und Fitnessräumen und den Neubau der Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht und die Durchführung der überbetrieblichen Kurse an der Berufsfachschule Sitten – "Swisscom"-Gebäude), DECEMBRE 2010, entrée en matière (15.12.2010)

Andenmatten Stefan, CSPO

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2010) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2010_1) / débat final (17.12.2010_2)

Développement postulat 5.096 (Entwicklung des Postulats 5.096), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Anthamatten Martin (Suppl.), CVPO

Développement résolution 2.119 Didier Cachat (Entwicklung der Resolution 2.119 Didier Cachat), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Arnold Fredy, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom" (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Errichtung einer Fünffachturnhalle, von Kraft- und Fitnessräumen und den Neubau der Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht und die Durchführung der überbetrieblichen Kurse an der Berufsfachschule Sitten – "Swisscom"-Gebäude), DECEMBRE 2010, entrée en matière (15.12.2010)

Bagnoud Aristide (suppl.), PDCC

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel, DECEMBRE 2010, entrée en matière (17.12.2010_1)

Bayard Marcel, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom", DECEMBRE 2010, entrée en matière (15.12.2010)

Beytrison Anne-Marie (suppl.), PDCB

Développement postulat 3.089, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Bodenmüller Daniela (Suppl.), CVPO

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), (Jahresbericht 2010 der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über die Fachhochschule Westschweiz und die Westschweizer Fachhochschule für Gesundheit und Soziale Arbeit (IPK HES-SO), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Bourgeois Gaël (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 2.118, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Développement motion 2.118 Gaël Bourgeois (suppl.), (Entwicklung der Motion 2.118 Gaël Bourgeois (Suppl.), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Bridy Pascal, PDCC

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_2) / débat final (17.12.2010_2)

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Développement motion 1.105 Edmond Perruchoud, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Brigger Liliane, CSPO

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), (Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010)

Bruchez Jean-Daniel, PDCB

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010)

Développement résolution 2.119 Didier Cachat, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Bürcher Laurent, PLR

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel, DECEMBRE 2010, entrée en matière (17.12.2010_1)

Divers, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Buttet Jérôme, PDCB

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_2) / débat final (17.12.2010_2)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (17.12.2010_1)

Cachat Didier, PLR

Développement résolution 2.119, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Caillet Alexandre, UDC

Planification intégrée pluriannuelle 2011-2014, DECEMBRE 2010, discussion générale (14.12.2010)

Développement motion 2.118 Gaël Bourgeois (suppl.), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Chappot Florian (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom", DECEMBRE 2010, entrée en matière (15.12.2010)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2010)

Clavaz Christophe, PLR

Développement postulat 5.096 Stefan Andenmatten, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Clausen Diego, CSPO

Planification intégrée pluriannuelle 2011-2014 (Integrierte Mehrjahresplanung 2011-2014), DECEMBRE 2010, discussion générale (14.12.2010)

Traitement postulat 5.056 (Behandlung des Postulats 5.056), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Clerc Charles, UDC

Développement postulat 3.092, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Développement interpellation 4.089, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2010_1)

Développement interpellation 2.114 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Développement postulat 1.106, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Constantin René, PLR

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (14.12.2010) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2010_1)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom", DECEMBRE 2010, entrée en matière (15.12.2010)

Copt Jean-François, nouveau président (PLR)

Allocution inaugurale, DECEMBRE 2010 (14.12.2010)

Divers, séance du mardi 14 décembre 2010 / séance du mercredi 15 décembre 2010 / séance du vendredi matin 17 décembre 2010 / séance de relevée du vendredi 17 décembre 2010

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 15 décembre 2010 / séance du vendredi matin 17 décembre 2010 – Heure des questions – Urgences

Assermentation, DECEMBRE 2010 (14.12.2010)

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Intervention finale, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Cordonier Gratien (suppl.), PDCC

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), DECEMBRE 2010, discussion de détail (17.12.2010_2)

Crettenand Narcisse, PLR

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2010_1)

Darbellay Fanny (suppl.), PDCB

Développement et traitement postulat urgent 4.093, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Delessert Frédéric, PLR

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2010)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement et traitement interpellation urgente 3.094, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Dussex Grégoire, PDCC

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (14.12.2010) / débat final (17.12.2010_2)

Ecoeur Marie-Claude, PLR

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (17.12.2010_1)

Emery Georges, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département de l'éducation, de la culture et du sport (15.12.2010) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2010)

Emonet Daniel, PDCB

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2010_1)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), (Jahresbericht 2010 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Développement et traitement interpellation urgente 3.093 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 3.093), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Favez Jérôme, PLR

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (14.12.2010) / Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2010) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (15.12.2010) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2010) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2010_1) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (17.12.2010_1)

Favre-Torelloz Muriel (suppl.), PDCB

Planification intégrée pluriannuelle 2011-2014, DECEMBRE 2010, discussion générale (14.12.2010)

Ferrez Jean-Albert, premier vice-président, PDCB

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Fournier Didier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / débat final (17.12.2010_2)

Fournier Yves, PLR

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom", DECEMBRE 2010, discussion de détail (17.12.2010_1)

Frabetti Bernhard, SVPO/Freie Wähler

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), (Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010)

Furrer Egon, CVPO

Développement postulat 3.091 (Entwicklung des Postulats 3.091), DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Développement postulat 4.090 (Entwicklung des Postulats 4.090), DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Furrer Michel (Suppl.), CSPO

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), (Jahresbericht 2010 der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über die Fachhochschule Westschweiz und die Westschweizer Fachhochschule für Gesundheit und Soziale Arbeit (IPK HES-SO), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), (Jahresbericht 2010 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Furrer Urban, CSPO

Développement postulat 5.097 (Entwicklung des Postulats 5.097), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Ganzer Stéphane (suppl.), PLR

Développement motion 1.105 Edmond Perruchoud, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Gaillard Joël, PDCB

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département de l'éducation, de la culture et du sport (15.12.2010)

Développement postulat 5.098 Laura Kronig (suppl.), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Gaspoz Marcel (suppl.), PDCC

Divers, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Giroud Willy, PLR

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2010_1)

Guex Jean-Pierre (suppl.), PDCB

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Imboden-Abgottspon Ursula (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement interpellation 3.086 (Entwicklung der Interpellation 3.086), DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Jacquod Eric, UDC

Développement postulat 3.090 Michel Rothen, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Kalbermatten Beatrice (Suppl.), CVPO

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), (Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (Änderung), (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / débat final (17.12.2010_2)

Développement et traitement interpellation urgente 1.108 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 1.108), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Kreuzer Michael (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement postulat 2.120 (Entwicklung des Postulats 2.120), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Kuonen Urs, CVPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom" (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Errichtung einer Fünffachturnhalle, von Kraft- und Fitnessräumen und den Neubau der Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht und die Durchführung der überbetrieblichen Kurse an der Berufsfachschule Sitten – "Swisscom"-Gebäude), DECEMBRE 2010, entrée en matière (15.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_1) / débat final (17.12.2010_1)

Développement motion 1.105 Edmond Perruchoud (Entwicklung der Motion 1.105 Edmond Perruchoud), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Loretan Gilbert, CSPO

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département de l'éducation, de la culture et du sport (15.12.2010)

Développement postulat 4.091 (Entwicklung des Postulats 4.091), DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Mangisch Marcel, CVPO

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2010)

Maret Marianne, PDCB

Développement motion 1.105 Edmond Perruchoud, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Maret Véronique, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom", DECEMBRE 2010, entrée en matière (15.12.2010)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département de l'éducation, de la culture et du sport (15.12.2010)

Massy Mittaz Marie-Noëlle, PDCC

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010)

Métraiiller Pierrot (suppl.), PLR

Développement motion 2.118 Gaël Bourgeois (suppl.), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Métraiiller Serge, PDCC

Planification intégrée pluriannuelle 2011-2014, DECEMBRE 2010, discussion générale (14.12.2010)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département de l'éducation, de la culture et du sport (15.12.2010)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom", DECEMBRE 2010, discussion de détail (17.12.2010_1)

Mivelaz Frédéric, PLR

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département de l'éducation, de la culture et du sport (15.12.2010)

Monnet-Terrettaz Marcelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Planification intégrée pluriannuelle 2011-2014, DECEMBRE 2010, discussion générale (14.12.2010)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (14.12.2010) / débat final (17.12.2010_2)

Développement résolution 2.119 Didier Cachat, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Monney Gilbert (suppl.), PLR

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), DECEMBRE 2010, discussion de détail (17.12.2010_2)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département de l'éducation, de la culture et du sport (15.12.2010) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2010)

Oester-Ammann Maria, CSPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom" (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Errichtung einer Fünffachturnhalle, von Kraft- und Fitnessräumen und den Neubau der Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht und die Durchführung der überbetrieblichen Kurse an der Berufsfachschule Sitten – "Swisscom"-Gebäude), DECEMBRE 2010, discussion de détail (17.12.2010_1)

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_2)

Perruchoud Edmond, UDC

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / débat final (17.12.2010_2)

Développement motion 1.105, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2010)

Philippoz Freddy, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom", DECEMBRE 2010, entrée en matière (15.12.2010)

Picon-Furrer Margrit, PDCB

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom", DECEMBRE 2010, entrée en matière (15.12.2010)

Porcellana Daniel, PDCC

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010)

Rausis Joachim, PDCB

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel, DECEMBRE 2010, entrée en matière (17.12.2010_1)

Reichen Nadine (suppl.), UDC

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom", DECEMBRE 2010, entrée en matière (15.12.2010)

Développement interpellation 2.115 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Resenterra Aldo, PLR

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Rey Bernard, PLR

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_2) / débat final (17.12.2010_2)

Rieder Beat, CVPO

Planification intégrée pluriannuelle 2011-2014 (Integrierte Mehrjahresplanung 2011-2014), DECEMBRE 2010, discussion générale (14.12.2010)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel (Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Zubunbach auf dem Gebiet der Gemeinde Kippel), DECEMBRE 2010, débat final (17.12.2010_1)

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, débat final (17.12.2010_2)

Roch Jean-Didier, PDCB

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel, DECEMBRE 2010, entrée en matière (17.12.2010_1) / débat final (17.12.2010_1)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2010_1)

Schmid Jean-Marie, CVPO

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département de l'éducation, de la culture et du sport (15.12.2010)

Développement motion 3.085 Marylène Volpi Fournier (Entwicklung der Motion 3.085 Marylène Volpi Fournier), DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), (Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_2)

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2010)

Développement postulat 5.098 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung des Postulats 5.098 Laura Kronig (Suppl.), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Développement interpellation 1.102 (Entwicklung der Interpellation 1.102), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Schnyder Philipp, CSPO

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel (Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Zubunbach auf dem Gebiet der Gemeinde Kippel), DECEMBRE 2010, entrée en matière (17.12.2010_1)

Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), (Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (Änderung), (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_2)

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département de l'éducation, de la culture et du sport (15.12.2010)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel (Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Zubunbach auf dem Gebiet der Gemeinde Kippel), DECEMBRE 2010, entrée en matière (17.12.2010_1)

Schwestermann Hans, CSPO

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), (Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (Änderung), (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010)

Steiner Alwin, CVPO

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel (Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Zubunbach auf dem Gebiet der Gemeinde Kippel), DECEMBRE 2010, entrée en matière (17.12.2010_1)

Théoduloz David, PDCC

Planification intégrée pluriannuelle 2011-2014, DECEMBRE 2010, discussion générale (14.12.2010)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (14.12.2010) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2010_1) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (17.12.2010_1) / débat final (17.12.2010_2)

Théoduloz Rita (suppl.), PDCC

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département des finances, des institutions et de la santé (14.12.2010)

Développement interpellation 2.112 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 2.112 Laura Kronig (Suppl.), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Tschopp Laurent (suppl.), PDCC

Développement postulat 3.084, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Turin Alexis, PLR

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2010_1)

Vernay André, PLR

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_2) / débat final (17.12.2010_2)

Planification intégrée pluriannuelle 2011-2014, DECEMBRE 2010, discussion générale (14.12.2010)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (14.12.2010) / débat final (17.12.2010_2)

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Vogel Bernard, CVPO

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), (*Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (I)*), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_2)

Voide Nicolas, PDCB

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (14.12.2010) / débat final (17.12.2010_2)

Rapport de la commission de gestion concernant la gestion des prêts LIM et NPR, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), DECEMBRE 2010, débat final (17.12.2010_2)

Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 3.085, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Développement postulat 1.104, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Walker Salzmann Graziella, CSPO

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2010) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (17.12.2010_1) / débat final (17.12.2010_2)

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), (*Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (I)*), DECEMBRE 2010, discussion de détail (17.12.2010_2) / débat final (17.12.2010_2)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), (Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen (Änderung), (I), DECEMBRE 2010, discussion de détail (17.12.2010_2) / débat final (17.12.2010_2)

Wellig Diego, CSPO

Développement postulat 3.087 (Entwicklung des Postulats 3.087), DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2010)

Développement postulat 5.099 (Entwicklung des Postulats 5.099), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_2)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (15.12.2010) / débat final (17.12.2010_2)

Développement interpellation 4.088 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Développement interpellation 4.089 Charles Clerc, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel, DECEMBRE 2010, entrée en matière (17.12.2010_1) / débat final (17.12.2010_1)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2010_1)

Traitement postulat 5.056 Diego Clausen, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Heure des questions, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Divers, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom", DECEMBRE 2010, entrée en matière (15.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_1) / débat final (17.12.2010_1)

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR), DECEMBRE 2010, discussion générale (15.12.2010)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Département de l'éducation, de la culture et du sport (15.12.2010)

Développement interpellation 3.086 Ursula Imboden-Abgottspon (suppl.), DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Développement interpellation 3.088 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2010 (15.12.2010)

Heure des questions, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Développement et traitement postulat urgent 4.093 Fanny Darbellay (suppl.), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Développement et traitement interpellation urgente 3.093 Bernhard Erpen (suppl.), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Développement et traitement interpellation urgente 3.094 Jean-Henri Dumont, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_2) / débat final (17.12.2010_2)

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (I), DECEMBRE 2010, entrée en matière (14.12.2010) / discussion de détail (17.12.2010_2) / débat final (17.12.2010_2)

Planification intégrée pluriannuelle 2011-2014, DECEMBRE 2010, discussion générale (14.12.2010)

Projet de budget 2011, DECEMBRE 2010, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (14.12.2010) / débat final (17.12.2010_2)

Heure des questions, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.108 Beatrice Kalbermatten, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Développement interpellation 1.102 Doris Schmidhalter-Näfen, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Développement interpellation 1.103 Bruno Perroud (suppl.), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_2)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Projet de budget 2011 (Entwurf des Voranschlags 2011), DECEMBRE 2010, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (17.12.2010_1)

Développement interpellation 2.112 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 2.112 Laura Kronig (Suppl.), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Développement interpellation 2.114 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Développement interpellation 2.115 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Développement résolution 2.119 Didier Cachat, DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

Heure des questions (Fragestunde), DECEMBRE 2010 (17.12.2010_1)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de décembre 2010

Séances des 14, 15 et 17 décembre 2010

Séance du mardi 14 décembre 2010

Présidence: M. le député Jean-François Copt, PLR.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 14 décembre 2010, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Jean-François Copt, PLR, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Messieurs les conseillers d'Etat,

Messieurs les vice-présidents du Parlement,

Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire,

Chères et Chers collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9/Kanal 9 Oberwallis,

Bonjour à tous!

Fidèle à ce qui est devenu désormais une tradition, nous recevons aujourd'hui, issue du Conservatoire cantonal de Sion, la classe de théâtre ainsi que son professeur, M^{me} Anne Salamin. Celle-ci va nous interpréter une petite scénette que je vais vous laisser découvrir. Cette scénette sera agrémentée par un accompagnement musical sous la direction de Pascal Emonet "Symphonie inachevée" de Schubert.

Je vous demande la plus grande attention et je me réjouis, avec vous, de les écouter.

(...)

Merci à cette classe de théâtre ainsi qu'à M^{me} Salamin et à M. Emonet pour leur interprétation. Décidément, cette symphonie de Schubert est vraiment inachevée... On se réjouit de l'entendre à une prochaine occasion.

(Applaudissements)

"C'est merveilleux d'entendre les gens rire. C'est comme si une énorme rose rouge s'ouvrait toute grande", relevait le Dr Rêves-Pilules.

A dix jours de Noël et en cette semaine de vraie solidarité en faveur des enfants de chez nous et d'ailleurs, la Présidence vous propose de faire de la session de décembre une semaine d'ouverture et de solidarité active. Notre choix s'est porté sur la Fondation Théodora. Cette fondation œuvre dans le milieu hospitalier et sa mission est de soulager, par le rire, le quotidien des enfants hospitalisés ou en institutions spécialisées. Cet organisme peut compter pour cela sur le talent d'artistes professionnels, les Docteurs Rêves.

En outre, nous avons décidé d'orner notre Parlement d'un arbre de Noël, pour l'instant relativement dépouillé. Nous comptons sur vous, Mesdames et Messieurs les députés, pour que, à la fin de la semaine, il soit le plus beau et le plus garni de tous les sapins que vous ayez eu l'occasion de voir en ce temps de l'Avent. Pour ce faire, vous avez à disposition dans la salle des pas perdus des nez rouges, accessoires préférés des Docteurs Rêves, qui vous aideront à habiller ce sapin de Noël. A leur côté, vous trouverez des urnes qui vous permettront de satisfaire votre générosité.

Que chacune et chacun aient à cœur de participer à cette action par une obole généreuse... et surtout silencieuse, afin de respecter le repos et favoriser la guérison de nos enfants malades ou blessés.

En leur nom, merci d'avance pour votre générosité et votre solidarité.

Bevor wir unsere Tagesordnung in Angriff nehmen, werden wir eine Person vereidigen, die Suppleantin **Rosina In-Albon**.

Unser zweiter Vizepräsident, Felix Ruppen, wird die Vereidigungsformel verlesen.

Ich bitte Sie sich zu erheben.

(Siehe Art. 66 des Reglements des Grossen Rates.)

(...)

Willkommen hier bei uns im Parlament. Ich danke Ihnen, dass Sie sich in den Dienst der Walliser Bevölkerung stellen und wünsche Ihnen viel Erfolg bei der Ausübung Ihres Amtes.

(Applaudissements)

Avant d'aborder notre ordre du jour, j'aimerais que nous ayons une pensée toute particulière pour notre collègue Anne-Christine Bagnoud, actuellement en convalescence à la Suva.

Au nom de vous tous, je lui souhaite mes meilleurs vœux de complet rétablissement afin que nous puissions la revoir très tôt parmi nous.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**
Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (*erste Lesung*)
2. **Entrée en matière**
Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification), (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Gesetz über die Krankenanstalten und –institutionen (Änderung), (*erste Lesung*)
3. Planification intégrée pluriannuelle 2011-2014
Integrierte Mehrjahresplanung 2011-2014
4. **Projet de budget 2011**
Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence
Entwurf des Voranschlags 2011
Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium
5. **Projet de budget 2011**
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Entwurf des Voranschlags 2011
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

Entrée en matière

1. Loi
sur les participations de l'Etat à des personnes morales
(première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ
über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen
(erste Lesung)

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: Pascal Bridy / Rapporteur: Gratien Cordonier, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

Si ce projet s'inspire largement de la récente loi vaudoise sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales, il n'en demeure pas moins que le texte qui nous est soumis a été qualifié par le groupe PDCC de peu ambitieux et ne répondant que partiellement aux questions posées.

Nous n'avons pas acquis la conviction que des objectifs, tels que le positionnement de l'Etat du Valais en tant qu'actionnaire ou bailleur de fonds dans toute entité, un net renforcement du suivi et du contrôle financier ainsi que la répartition et la délimitation des compétences entre le Gouvernement et le Parlement, soient véritablement atteints.

Nous attendions de ce projet:

- une définition plus claire de la stratégie d'un Etat actionnaire;
- la fixation de certaines limites de l'action de l'Etat du Valais à travers ses prises de participation (quelles tâches d'intérêt public?);
- un garde-fou contre le risque d'un cumul fréquent dans les différents types d'engagements financiers;
- une définition bien plus claire et précise des relations confiées par l'Etat à ses représentants (la Confédération a, par exemple, fixé 28 principes et critères de représentation).

Nous avons constaté que:

- ce texte émane d'un groupe de travail composé exclusivement de juristes de l'Etat (pourquoi n'y a-t-il pas eu de représentants de l'Administration cantonale des finances?);
- ce texte ne s'applique qu'aux personnes morales (qu'en est-il d'autres entités?);
- ce projet ne traite pas de manière satisfaisante la problématique des garanties aux cautions accordées à ces entités.

Le groupe PDCC entre néanmoins en matière et déposera quelques amendements, tout en demandant à la deuxième commission de prendre en compte les attentes et les constats du groupe PDCC et de se déterminer plus particulièrement sur la compétence financière déléguée au Conseil d'Etat en vue de l'acquisition de participations.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Dieser Gesetzesentwurf ist, für all diejenigen Personen ohne juristische Kenntnisse, schwerverdauliche Kost und hinterlässt einen Klumpen im Magen.

Einerseits soll dieses Gesetz ermöglichen, dass die Verwaltung der staatlichen Beteiligungen verbessert wird, was heisst effizienter, dynamischer und transparenter und andererseits verwirrt dieses Gesetz mit zu vielen Sonderregelungen und ungenügender Transparenz.

Die CSPO begrüsst die Begrenzung des Anwendungsbereichs auf die Beteiligung des Staates. Aus der Botschaft geht jedoch hervor, dass der Staat, abgesehen von einigen Ausnahmen, hinsichtlich seiner Beteiligungen noch keine klare und zusammenhängende Politik festgelegt hat.

Die CSPO bedauert, dass den Unterlagen keine Liste der Beteiligungen des Staates Wallis an juristischen Personen beigelegt hat.

Die Abweichungen zwischen den Spezialgesetzen und dem neuen Gesetz sind theoretisch überwindbar und anwendbar. In der Praxis könnten diese Abweichungen, von Fall zu Fall, zu unvorhergesehenen Problemen führen.

Fraglich ist ebenfalls, dass die Departemente und die Dienststellen, welche das grösste Interesse an den Beteiligungen haben, gleichzeitig mit der finanziellen Überwachung und Beurteilung der entsprechenden Risiken beauftragt sein sollen.

Wie ist beispielsweise die Festlegung der strategischen und finanziellen Ziele durch den Staatsrat an das Parlament bezüglich Budget, und wird das Reporting System ebenfalls an das Parlament weitergeleitet?

Die zweite Kommission wird sich mit diesen Punkten auseinandersetzen müssen.

Die CSPO erkennt die Wichtigkeit dieses Gesetzes und ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député André Vernay, PLR:

Autant le dire tout de suite, le groupe PLR est déçu par le contenu de ce projet de loi qui découle d'une motion acceptée par ce Parlement. Ce projet va, certes, dans le bon sens, mais s'arrête malheureusement à mi-chemin.

Cette loi est nécessaire mais elle manque d'ambitions, à nos yeux, sur au moins deux points:

- le problème des entités paraétatiques;
- le problème de la transparence des rémunérations.

Tout d'abord le problème des entités paraétatiques:

La motion 1.087 a été acceptée dans ce sens. On ne joue pas avec la volonté du Parlement. Nous sommes quelque peu étonnés par l'attitude du Gouvernement qui met de côté une partie de la motion qui ne l'arrange pas. Le Conseil d'Etat avait tout loisir, lors du traitement de la motion, de limiter la notion d'entités paraétatiques à celles de personnes morales (limitation qui a, par ailleurs, été bien faite pour la participation des communes). Prétexter, comme le dit le message, que le dictionnaire ne donne pas une définition suffisamment claire de la notion "paraétatique" nous semble un argument léger, sachant qu'une ordonnance peut très bien définir avec précision cette notion. Nous proposerons donc de modifier le titre de la loi dans ce sens. Cette question de respect de la volonté du Parlement est, pour nous, importante et centrale. De sa bonne résolution dépendra notre acceptation ou notre refus de cette loi lors du vote final.

La deuxième proposition de changement que nous faisons est de rendre publiques les rémunérations. Il nous semble, en effet, important que les rémunérations effectivement

versées aux représentants de l'Etat au sein des entités paraétatiques soient rendues publiques. Cet effort de transparence est nécessaire et ne devrait pas poser de problèmes majeurs. Cette transparence permettrait aussi de couper court à beaucoup de discussions, de non-dits, de rumeurs.

C'est dans ce même souci de transparence que nous proposerons que la liste des représentants de l'Etat, telle que définie à l'article 16, soit non seulement accessible au public (ce qui laisse supposer que le public devrait faire un certain effort pour l'obtenir), mais soit publiée sur le site Internet de l'Etat du Valais.

Deux remarques pour terminer:

A l'article 10 alinéa 2: que signifie une subvention "importante"? Cette notion nous semble vague et devrait être précisée. Nous espérons que la deuxième lecture apportera les correctifs nécessaires.

A l'article 15 alinéa 3, il est dit que la rémunération versée par la personne morale aux représentants dont l'Etat est employeur doit être rétrocédée à l'Etat. Qu'en est-il des retraités de l'Etat?

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière, espère que la loi sera corrigée sur la question centrale des entités paraétatiques et réserve son vote final.

Hr. Grossrat Bernhard Frabetti, SVPO/Freie Wähler:

Die Motion von Edmond Perruchoud wurde im November 2006 im Sinne der Antwort des Staatsrats durch den Grossen Rat teilweise angenommen.

In dieser Antwort wies der Staatsrat darauf hin, dass die Beteiligung der Gemeinden in diesem Gesetz nicht berücksichtigt werde, da die geltende Gesetzgebung ausreichend sei.

Der nun vorliegende Gesetzesentwurf behandelt die Beteiligung des Staates an juristischen Personen von ihrem Erwerb bis zu ihrer Veräusserung. Die Aspekte der Strategie des Staates, der Verantwortung seiner Vertreter, die Entschädigung und die Beobachtung der Beteiligung sind geregelt. Soweit so gut.

Was wir in der Botschaft jedoch als sehr stossend empfinden ist die Auslegung des Staatsrates betreffend den parastaatlichen Einrichtungen. Aus dem Motionstext ist klar ersichtlich, dass diese Einrichtungen ebenfalls dazugehören. In der Antwort auf die Motion wurden diese nicht gestrichen. Nun soll der Gesetzesentwurf diese parastaatlichen Einrichtungen nicht berücksichtigen. Aus Gründen werden spitzfindige Interpretationen der Definition sowie die juristische Rechtspersönlichkeit aufgeführt. Dies ist nicht akzeptabel. Der Sinn der angenommenen Motion wurde bewusst verändert.

Der Staat muss vor allem bei diesen Einrichtungen vermehrt die Verantwortung übernehmen. Wildwuchs und Selbstbedienung – wie aus dem letzten Bericht der GPK zu entnehmen war – sind strikt zu unterbinden.

Wieso will sich der Staat hier mit fadenscheinigen Argumenten von seiner Verantwortung entbinden?

Wieso braucht es nun hiezu eine staatsinterne Arbeitsgruppe zur Vereinheitlichung der Leistungsverträge?

Wieso wird dieses Problem nicht in dem vorliegenden Gesetzesentwurf behandelt, so wie es die Motion beabsichtigte?

Der Motionsinhalt wurde willkürlich in wichtigen Punkten abgeändert.

Aus diesen Gründen weisen wir das Geschäft zurück an den Staatsrat und sind für Nichteintreten.

Ich danke.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Au vu de l'évolution des prises de participation par les collectivités publiques au sein des personnes morales ou de droit privé, le groupe ADG pense qu'une réglementation est effectivement indispensable et ce pour toutes les collectivités publiques.

Nous regrettons, de ce fait, que l'extension de cette loi n'ait pas été retenue dès le début pour les communes qui manquent de dispositions et d'égalité de traitement, notamment concernant les rémunérations acquises.

De plus, même en tenant compte que de nombreux dossiers sont soumis au Conseil d'Etat, nous sommes obligés de souligner qu'entre l'acceptation de la motion par le Grand Conseil et le traitement de cette loi, plus de quatre ans se sont écoulés.

Pour un point de satisfaction, nous pouvons relever que le principe de la primauté de l'intérêt de la société est mis en avant en cas de conflit entre les objectifs de la personne morale et les objectifs de l'Etat.

Le groupe ADG déposera des amendements relatifs à une durée maximale des mandats de 12 ans. Nous ne voulons pas de limitation d'âge pour les mandataires et nous demanderons une représentation équitable des genres.

Pour conclure, nous attendons, pour l'avenir, une réflexion globale sur l'utilisation des deniers publics et la standardisation des contrats de prestations.

Le groupe ADG accepte l'entrée en matière et vous remercie pour votre attention.

Hr. Grossrat Bernard Vogel, CVPO:

Uns ist allen bekannt, dass der Staat viele Beteiligungen hat. Die einen sind sinnvoll und notwendig und die anderen fraglich. Eigentlich ist es befremdend festzustellen, dass die Zahl der Beteiligungen nicht bekannt ist. Jede gut geführte Unternehmung weiss die Anzahl ihrer Beteiligungen und überprüft periodisch ob sie notwendig sind oder nicht. Die CVPO fordert den Staatsrat auf, nachdem das Inventar erstellt worden ist, die einzelnen Beteiligungen zu überprüfen. Die Beteiligungen sind in der Form, der Ausgestaltung und dem Sinn entsprechend zu beurteilen und wenn nötig zu reduzieren.

Der Entscheid, die Autonomie der Gemeinden aufrecht zu erhalten und sie nicht unter dieses Gesetz fallen zu lassen, finden wir sinnvoll. Unser politisches System ist so aufgebaut, dass die einzelnen Körperschaften eine hohe Autonomie aufweisen. Dies hat sich über die ganzen Jahre bewährt. Weitere Einschränkungen der Autonomie sind äusserst vorsichtig zu wählen.

Die CVPO findet es störend, wenn bei Interessenkonflikten zwischen den Zielen der juristischen Person und den Zielen des Staates deren Vertreter sich enthalten müssen. Sobald

ein Vertreter in die Oberleitung einer juristischen Person – sprich Verwaltungsrat – gewählt wurde, ist er der Unternehmung verpflichtet. Sein Interesse muss dem Unternehmen gehören. In den "Codes of best practice" werden die Grundsätze einer guten "Corporate governance" aufgeführt und diese sollten eingehalten werden. Auch auf Bundesebene wird der entsandte Vertreter aufgefordert bei Interessenkonflikten die Gesellschaftsinteressen mit Vorrang zu behandeln.

Die Kommission hat gewisse kleinere redaktionelle Änderungen vorgenommen. Vor allem der Artikel 23 wurde in einer sinnvollen Art und Weise zweigeteilt, wobei das Reporting klar von der Verwaltung getrennt wurde.

Die CVPO ist für das Eintreten.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

"Qui trop embrasse mal étreint."

Au risque de se distinguer des autres groupes, les députés DC du Bas accueillent favorablement le projet en tant que celui-ci se contente du possible.

Afin d'éviter de violer l'autonomie communale ou de contenir des notions juridiques non définies, ledit projet ne traite que des participations de l'Etat à des personnes morales.

En particulier donc il ne traite pas des participations communales ou des fameuses entités paraétatiques, dont tout un chacun croit percevoir la notion sans toutefois réussir à fournir une définition.

Après être entré en matière dans cet état d'esprit, le groupe PDCB s'est posé quelques questions, notamment relatives à l'âge limite de l'article 12. Nous avons compris que l'âge de 70 ans ne devait pas devenir une règle, mais qu'il serait faux de se priver d'une telle possibilité de bénéficier de certaines compétences dans des cas particuliers, eu égard notamment encore au vieillissement de la population.

L'article 13 nous a posé quelques difficultés de compréhension. Au niveau fédéral, le principe (rappelé d'ailleurs au fond de la page 2 du rapport de la commission IF) est clair: primauté de l'intérêt de la personne morale lorsque celui-ci est différent de celui de l'Etat. Nous voudrions nous assurer que le principe soit le même en droit cantonal. Merci donc à la commission ou au Conseil d'Etat, ou à tous les deux, de nous confirmer que tel est bien le cas.

Pour le reste, nous nous réjouissons d'ores et déjà d'obtenir, conformément à l'article 24 et dans le cadre de notre mission de haute surveillance, toutes les informations sur le suivi des participations importantes et ce annuellement.

A lui seul, cet article 24 justifie la loi elle-même et que nous fassions donc quasiment œuvre de pionniers en comparaison intercantonale.

Les députés DC du Bas entrent en matière.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Oberwalliser Delegation der ADG unterstützt die Schaffung eines neuen Gesetzes betreffend die Beteiligung des Staates an juristischen Personen.

Heute wird die Vertretung des Kantons an juristischen Personen jeweils plus/minus ad hoc geregelt. Klare Regeln für den Kanton und für die von ihm entsandten Personen fehlen. Die Begründung wieso das Gesetz nicht auch für die Walliser Gemeinden gelten soll, überzeugt die SPO in keiner Art und Weise. Auch Gemeinden sind in vielen Gesellschaften in Zweckverbänden und anderen juristischen Personen vertreten. Die kantonale Gesetzgebung für die Regelung dieser Vertretung ist absolut ungenügend. Wenn ein Gemeindepräsident seine Gemeinde in einer Energiegesellschaft vertritt und dort als Verwaltungsrat eine hohe Entschädigung von 90'000 Franken kassiert, so ist heute im Gesetz nicht geregelt, ob diese Entschädigung in die Gemeindekasse fällt oder in den Geldsack des betreffenden Gemeindevertreters.

Wir fordern den Staatsrat auf, dem Grossen Rat ein Gesetz zu unterbreiten, das auch für die Beteiligung der Gemeinden an juristischen Personen gilt.

Heute vertreten kaum Frauen den Kanton in juristischen Personen. Darum werden wir diesbezüglich einen neuen Absatz im Gesetz vorschlagen, wonach der Staatsrat bei der Bezeichnung der Personen eine angemessene Vertretung auch von Frauen vorsieht.

Ebenso möchten wir eine Änderung bezüglich der Entschädigung. Es sollen keine Entschädigungen der Spesen im Gesetz verankert werden. Die Magistraten und Mitglieder der Kantonsverwaltung haben eigene Spesenregelungen, welche sie bei der Ausübung der Vertretung zur Anwendung bringen können. Es geht nicht an, dass doppelte Spesen kassiert werden und dies durch ein kantonales Gesetz ausdrücklich erlaubt wird.

Mit diesen Bemerkungen sind wir für Eintreten auf die Vorlage.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je commencerai par une concession et je m'inscris en porte-à-faux avec les propos de la députée Francine Zufferey Molina et ceux de la députée Doris Schmidhalter-Näfen à l'instant.

Cette concession consiste à admettre que cette loi ne doit pas traiter des institutions paraétatiques, paracommunales. Il est nécessaire de reprendre l'ouvrage en ce qui concerne les communes, mais ce n'est pas le lieu. Le groupe UDC viendra avec des propositions de modification de la loi sur le régime communal. Je crois penser que cette démarche trouvera le parrainage de notre brillant collègue Alexis Turin qui avait dénoncé à l'époque, et la dénonciation a été couronnée de succès, le fait que certains présidents de commune qui portent jupon obtenaient 2'400 francs à l'heure. De qui se moque-t-on? – se terminait cet article.

La problématique est celle de la décentralisation. Historiquement et pratiquement, l'Etat a son administration, et l'administration est contrôlée par le Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat est contrôlé par le Grand Conseil. La décentralisation signifie que l'on accorde à des entités tierces, avec personnalité morale ou sans personnalité morale, la responsabilité d'accomplir des tâches d'intérêt public. Selon le bilan 2009 de l'Etat du Valais, cela représente une valeur capitalisée de l'ordre de 200 millions. Les conséquences de la décentralisation à des entités ou institutions soustraites à la surveillance du Grand Conseil, et vous avez à l'esprit ce qui s'est passé avec le Réseau Santé Valais: lorsque nous avons voulu demander une expertise, ce que le Gouvernement a dit: nous sommes autorité de haute surveillance, et gentiment on a mis au bord du chemin le Grand Conseil. Vous avez à l'esprit encore le cafouillage lors de la

nomination des organes de la BCVs, lorsqu'il fallait remplacer l'excellent président Maurice de Preux. Je crois penser qu'une institution qui marche pas trop mal et dont on ne parle pas trop, ce sont les Forces Motrices Valaisannes, mais je crois que le camarade Thomas Burgener a suffisamment verrouillé l'institution pour qu'elle reste dans l'efficacité et dans le silence.

La séparation des pouvoirs est prônée par tous. Le groupe UDC préconise la suppression du déséquilibre des pouvoirs parce que c'est ce à quoi on assiste. De plus en plus, l'exécutif et l'administration tentaculaire occupent le terrain au détriment du Parlement.

Je ne parlerai pas de la composition de la commission. Ce sont les maraudeurs qui préparent le cahier des charges du garde champêtre, il a été dit tout à l'heure, et encore ce sont certains fonctionnaires qui se sont évertués à faire recours au Tribunal fédéral contre une loi que ce Parlement avait votée.

La limitation aux personnes morales est complètement arbitraire et complètement fautive. Je vous renvoie à l'article 3 de la loi sur la procédure administrative où il est dit en alinéa 2: "Il en va de même des personnes et des organes privés chargés de l'accomplissement de tâches relevant du droit public" et je remercie au passage un haut fonctionnaire de qualité, juriste émérite, qui a eu l'amabilité de m'appeler pour me rendre attentif à cela.

A titre d'exemple, les préposés aux registres du commerce s'inscrivent dans ce genre d'institution. On priverait le Grand Conseil de toute surveillance.

Et puis, on parle de personnes morales. Effectivement, pour certains, les notions de société, société commerciale, association de personnes morales semblent être des notions relativement floues..., qui se sont sans doute perdues dans le four banal de Chippis. Je peux vous donner un exemple où l'Etat pourrait être impliqué dans une société simple: l'augmentation du capital-actions de la BCVs et l'Etat souscrit avec des banques cette augmentation. On se trouverait dans une société simple, pas une personne morale à l'évidence, et le Grand Conseil n'aurait aucune cognition à cet égard.

L'on met le patrimoine financier et pas simplement le patrimoine administratif. Mais, c'est une hérésie. Le patrimoine financier appartient exclusivement à la gestion, à la responsabilité du Conseil d'Etat. Je crois penser que là aussi les notions que l'on apprend en première année de droit sont, pour certains juristes de la couronne, relativement lointaines et floues.

J'aimerais rappeler que lorsque l'on décentralise, et j'ai prévu (Monsieur le conseiller d'Etat Tornay, vous me ferez l'amabilité de remettre ceci à vos collaborateurs) le polycopié du professeur Bellanger que je viens de prendre en faculté de droit qui rappelle ce que sont les entités, ce qu'est la décentralisation, parle de l'exigence de la base légale, de l'intérêt public, du principe de spécialité (on ne doit pas faire des décentralisations pour rien et pour tout) et de la surveillance adéquate, la surveillance adéquate pas seulement du Conseil d'Etat mais également du Grand Conseil.

Mesdames et Messieurs, cette loi est un piège. Vous lirez l'article 40 de la Constitution fédérale qui donne au Grand Conseil le pouvoir de haute surveillance sur les corporations et établissements autonomes de droit public ainsi que sur les représentants de l'Etat dans les sociétés où le canton a une participation prépondérante. Cette notion constitutionnelle est complètement absente du projet de loi. Raison pour laquelle je dois vous dire que c'est un piège. Lorsqu'un député chef de groupe de qualité s'est exprimé avec une certaine admiration de l'article 24 du projet, sans doute n'a-t-il pas lu lorsque l'on écrit: "Le Conseil d'Etat" (et non "les organes" ou "les représentants de l'Etat") rapporte annuellement au

Grand Conseil sur le suivi des participations." Effectivement, ce volet de fumée continue à demeurer, de telle manière que le Grand Conseil soit privé de ses pouvoirs.

J'ai dit *in initio* une mauvaise loi, une foncièrement mauvaise loi, et pour le groupe UDC il n'est pas possible de rectifier une telle loi par des amendements. Raison pour laquelle le groupe refuse l'entrée en matière et demande que le projet soit renvoyé au Gouvernement, qu'il mette en place une commission mixte, effectivement mixte, composée de personnes qui décident de mettre sous toit une loi répondant aux objectifs de la motion.

Je suis confus car cette loi est scélérate. C'est une loi bâtarde. Il est mieux pour le Grand Conseil de vivre avec le régime actuel que d'avoir cette loi qui, d'une certaine manière, l'émascule. Et puis, je vous fais défense, Mesdames et Messieurs, d'associer mon nom à un acte normatif aussi pervers!

La discussion est close.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

Je pensais que cet objet serait facile à traiter..., je vois que j'ai beaucoup de petits rajouts à mentionner sur mes documents.

Comme il a été déjà largement indiqué par les différents rapporteurs des groupes, cette loi est destinée à régir les différentes participations de l'Etat à des personnes morales. Elle traite de l'acquisition et de l'aliénation. Elle régit la représentation de l'Etat aux différentes personnes morales et sa représentation au sein des assemblées générales, avec des critères généraux ou particuliers de choix. Elle exige la définition d'une stratégie de l'Etat. Elle règle le suivi et l'administration des participations importantes ou de moindre importance, et nous avons la promesse du Conseil d'Etat d'avoir une définition de l'importance dans un règlement ou dans une ordonnance.

La première remarque que j'ai entendue, c'est que ce document était peu ambitieux. Peu ambitieux peut-être, mais le contenu correspond exactement au titre: on ne parle que des personnes morales, et une formule que j'aurais bien aimé pouvoir dire en premier: "qui trop embrasse mal étreint". Est-il mieux d'avoir un texte de loi qui parle d'un objet et un autre qui parle d'un autre objet bien spécifique ou est-il préférable d'avoir tout dans le même sac, quitte à ne plus s'en sortir ensuite?

Comme la plupart des groupes, la commission a déploré un manque important: le manque d'éléments concernant les satellites de l'Etat: les institutions paraétatiques. Nous attendions, comme la plupart d'entre vous, de voir traiter ces éléments qui, souvent, donnent du fil à retordre à la commission des finances. Malheureusement, il nous l'a été largement expliqué en séance de commission, pour pouvoir traiter ces éléments à égalité avec les personnes morales, il faudrait avoir une définition globale et juridique de ces satellites, de ces institutions, et ce n'est pas pour rien que la plupart d'entre vous ont utilisé non seulement des définitions différentes mais des expressions différentes pour en parler. Introduire dans cette loi une notion juridiquement invalide rendrait la mise en œuvre de la loi inéquitable puisque certains satellites (ou appelez-les comme vous voulez) seraient effectivement englobés dans la loi mais pas tous. Ainsi, à la place de régler le problème, nous aurions juste réussi à établir des différences entre des éléments que nous voudrions rendre égaux devant la loi. La volonté du Conseil d'Etat – il faut le souligner – est bien de régler le problème de ces divers satellites et,

pour ce faire, le Conseil d'Etat a mis sur pied une commission dont le but est la standardisation des cahiers des charges et des contrats de prestations, de manière à permettre un controlling efficace et de manière à garantir l'égalité de traitement. Je vous renvoie au rapport en page 2 où il est bien spécifié: "Concernant le contrôle du Conseil d'Etat sur ces contrats de prestations, le chef du département exprime sa volonté d'exigences identiques pour l'administration et les entités paraétatiques, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et la gestion des biens, services et marchandises. Etant donné que près de 50% des dépenses sont faites sur la base de subventions, un meilleur contrôle des objectifs est nécessaire." Je crois que c'est bien ce que tout le monde dans ce Parlement attend. Effectivement, si cette solution ne semble pas satisfaisante, c'est pourtant actuellement la meilleure, à défaut de pouvoir trouver une définition juridique unique à ces entités. En outre, c'est bien la loi sur les subventions qui devrait régler ce genre de situation.

Une remarque concernant les communes qui ne sont pas comprises dans le champ d'application de cette loi. D'une part, la loi sur les communes devrait suffire à régler les différentes participations des communes et, d'autre part, les communes ne veulent pas, une fois de plus, subir des obligations ou des limites que leurs députés auraient malencontreusement créées à l'insu de leur plein gré! Cette remarque, comme député, je l'entends régulièrement; j'imagine vous aussi.

Pour les honoraires, leurs montants sont réglés par les règles internes des différentes personnes morales selon les responsabilités du représentant et selon les règles en usage dans la société. Quant à savoir s'il faut que ces honoraires soient versés à l'Etat pour que celui-ci les reverse à son représentant, il faut faire la différence entre un représentant salarié de l'Etat qui perçoit des honoraires et un représentant non salarié de l'Etat qui, lui – et ceci semble logique – reçoit ces indemnités. Les honoraires qui sont versés à un représentant salarié de l'Etat sont versés dans la caisse de l'Etat. Alors, est-il nécessaire de recevoir pour virer des montants, est-il nécessaire d'alourdir la machine étatique?

Concernant la stratégie et le compte rendu annuel, je pense que le Conseil d'Etat peut, par une déclaration, rassurer le Parlement sur sa volonté de l'informer sur les stratégies du Conseil d'Etat, notamment sur les stratégies qui concernent les éléments qui sont déjà acquis, les participations qui sont déjà acquises par l'Etat. Mais, pour tout ce qui est nouvelles acquisitions, il a bien été spécifié que, suivant le degré de délégation, ce qui est de la volonté de la délégation au Conseil d'Etat, c'est le Conseil d'Etat qui établit sa propre stratégie; par contre, pour tout ce qui sera délégué ou non délégué et qui devra être décidé par le Parlement, la stratégie du Conseil d'Etat sera expliquée dans le message.

Pour la prépondérance de l'intérêt de la société, qui a été mentionnée par le groupe PDCB, c'est effectivement ce qui a été mentionné tant dans le rapport que dans le message: c'est toujours l'intérêt de la société qui est prépondérant.

Pour la limite d'âge, les commissaires ont suivi le Conseil d'Etat qui désire respecter dans ce domaine aussi les règles internes des diverses personnes morales. Pourquoi un représentant de l'Etat devrait-il suivre d'autres règles que les autres membres d'un conseil d'administration ou que les autres membres d'une assemblée générale?

Enfin, pour la durée du traitement, si quatre ans c'est long pour traiter une motion, on doit reconnaître que la RPT II a quand même dû prendre une partie des ressources de l'Etat et, de plus, chaque année, à l'occasion du budget, on entend: on doit restreindre les augmentations de personnel. Alors, il faut accepter que l'Etat ait aussi, parfois, un travail de fond à faire.

Ainsi, dans l'ensemble, les commissaires ont estimé que cette loi, comme nous vous la présentons, correspond à la demande de ce Parlement et demeure une loi applicable pour les objets cités en titre. J'aimerais juste rappeler que le motionnaire lui-même l'affirme: "Ce n'est pas ici qu'il faut introduire des éléments concernant les institutions paraétatiques, ni les éléments sur les communes", et je l'en remercie. Le motionnaire est juriste hors pair. On peut lui faire confiance sur ces objets spécifiques même si, sur la fin de sa prise de parole, je ne partage pas tout à fait ses intentions.

La commission se réunira demain, dès la fin des débats, pour étudier les différentes propositions d'amendement que le plenum traitera ce vendredi, et je vous remercie du bon accueil que vous avez bien voulu réserver à ce projet.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Avant de passer la parole au Conseil d'Etat, nous avons le plaisir d'accueillir les élèves de la classe de préapprentissage du cycle d'orientation St^e-Jeanne-Antide de Martigny, accompagnés par M^{me} Marianne Jordan Grange et de M. Julien Vanoni.

Nous les remercions de leur visite et de l'intérêt qu'ils portent à nos délibérations.

Nul doute que, dans quelques années, on va retrouver quelques-uns de ces élèves ici dans cette salle.

Nous leur souhaitons une bonne journée et une bonne découverte de notre Parlement.

Je vous demande de les applaudir!

(Applaudissements)

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il convient peut-être, avant de répondre à un certain nombre de remarques issues de ce débat d'entrée en matière – réponses du reste qui ont été apportées de manière quasi exhaustive déjà par le président de la commission que je remercie – de refaire et de voir un peu dans quel contexte nous agissons, sachant que, pour toute une série de raisons aussi diverses que variées, tant la Confédération que les cantons et les communes ont pris progressivement, souvent du reste à l'incitation des politiques, des participations à titres divers dans des personnes morales de droit public ou dans des sociétés de droit privé. Tout le monde pense bien entendu à la Banque cantonale ou aux Banques cantonales. Tout le monde pense bien entendu aux sociétés actives dans le domaine de l'énergie, dans le domaine des transports, dans le domaine de la santé, dans le domaine de la formation. Les sollicitations étatiques ont été nombreuses depuis un certain nombre d'années. Le contexte suisse, mais le Valais n'y a pas échappé, a donc subi cette évolution qui naturellement aujourd'hui pose un certain nombre de questions, des plus importantes qui concernent notamment le rôle de l'Etat dans ces collectivités publiques, dans ces personnes morales concernées, et non seulement le rôle quant à la stratégie mais encore le rôle quant aux risques encourus, et on pense ici bien entendu plus particulièrement au domaine bancaire ou au domaine énergétique.

Il convient aussi, dans ce contexte général, de dire qu'il serait malheureux d'oublier que la législation cantonale actuelle contient, pour l'essentiel, de nombreuses normes générales qui posent le principe de la haute surveillance dans les mains du Grand Conseil et de la surveillance dans les mains du Conseil d'Etat. Cette haute surveillance s'exerce sur des corporations, sur des établissements autonomes de droit public, sur les représentants de l'Etat, sur les sociétés elles-mêmes où le canton a une participation prépondérante. Il y a donc d'ores et déjà de très nombreux domaines, sans cette nouvelle loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales, qui aujourd'hui sont réglés à travers des législations. Il est facile, et chacun en conviendra, de se remémorer ces législations spécifiques contenues dans les lois spéciales, contenues par exemple dans les entités, telles que la Banque Cantonale du Valais où ni plus ni moins nous avons une loi spécifique, dans le domaine de la santé pour le Réseau Santé Valais où là aussi nous avons des dispositions entières et des chapitres entiers dans des lois spécifiques qui règlent l'ensemble de la problématique de la relation entre l'Etat et ces institutions autonomes de droit public pour ce qui est, par exemple, du Réseau Santé Valais. Idem pour la troisième grande participation de l'Etat. Nous avons d'ores et déjà, à travers les dispositions relatives au domaine de l'énergie, les règles qui sont établies pour les Forces Motrices Valaisannes.

Mesdames et Messieurs les députés, nous sommes donc en train de mettre en place une loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales pour celles qui ne sont pas de la plus grande importance puisque les institutions ou les personnes morales de toute grande importance ont déjà bien avant aujourd'hui fait l'objet de réglementations de la part du Grand Conseil, respectivement du Conseil d'Etat lorsqu'il s'agit d'ordonnances ou de règlements.

Il y a des dispositions bien sûr que je viens de citer qui sont rédigées de manière suffisamment approfondie dans les trois cas d'espèce que je viens de citer et il y a cette lacune due à l'évolution, due au contexte historique, due au fait que les Gouvernements, les Parlements ont été invités à prendre une série de participations ces dernières années, et qu'il convient donc, malgré le fait que, pour notre canton, ses trois grandes participations font déjà l'objet d'une disposition légale, il est nécessaire de faire en sorte que nous présentions une loi sur la participation de l'Etat à des personnes morales pour donner suite, du reste, à une volonté exprimée par ce Parlement dans le cadre d'une motion, acceptée partiellement.

Eh bien!, oui, les caractéristiques de cette disposition légale et de ce projet sont particulièrement, contrairement à ce que j'ai entendu, le projet serait frileux, alors qu'un seul canton, Mesdames et Messieurs les députés, a mis en place des dispositions au niveau légal, un seul canton! Nous sommes le deuxième au niveau suisse et le projet serait frileux. Non, il faut quand même regarder de manière objective les choses en face. Nous avons, à travers ce champ d'application, réussi à cerner ce qui était cernable, à définir juridiquement ce qui était un concept non pas flou et impossible à exécuter, mais nous avons fait en sorte que nous nous sommes arrêtés à ce qui était juridiquement connu et que nous avons ainsi, à travers notamment des personnes morales de droit public, établi les dispositions légales dans le cadre du champ d'application de cette loi.

Je voudrais aussi dire, par rapport à cette remarque assez généralisée de la non-inclusion des institutions paraétatiques dans le champ de l'impôt, que j'ai tout entendu dans cette salle, y compris son contraire. Effectivement, les arguments qui parlent en faveur de cette non-inclusion sont nombreux. Je renvoie ceux qui n'ont pas pu le faire à la lecture de la page 11 du rapport ainsi que du message qui, clairement, donne déjà au chiffre 6 toute une série d'argumentations.

Je voudrais dire aussi: y a-t-il, et c'est ceci le fondement des remarques que vous faites et c'est dans ce sens-là que le Gouvernement doit les appréhender, réellement un intérêt particulier à cette inclusion? Nous avons pensé, au niveau du Gouvernement, qu'il n'y a pas d'argument qui justifie de manière incisive cette inclusion des institutions paraétatiques parce que, sous l'angle de la technique législative, d'une part, mais aussi, d'autre part, sous les autres aspects de l'exécution, l'on ne doit pas insérer dans une disposition légale des dispositions qui sont imprécises, des dispositions qui sont floues, et cela d'autant plus, Mesdames et Messieurs les députés, lorsqu'il s'agit de questions importantes comme celles du champ d'application. Pourrions-nous nous permettre d'avoir une idée juste vague et imprécise? Personne ne l'accepterait, bien sûr pas plus au niveau du Gouvernement qu'au niveau du Parlement.

Mais, après avoir dit cela, il ne s'agit pas néanmoins de s'arrêter à cette affirmation et c'est pour cela que le Gouvernement, avec un groupe de travail présidé du reste par le président du Gouvernement, met en place des mécanismes qui permettront, à travers des contrats de prestations plus précis, dans le but d'assurer y compris pour ces éléments-là un controlling qui soit meilleur, de développer de manière standard une façon de surveiller ces diverses participations, ces diverses relations que nous avons avec ces institutions.

Je terminerai par trois éléments essentiels, notamment celui consistant à dire – si j'essaie de traduire vos propos de manière générale – que ce projet est frileux. Eh bien!, allons-y pour quelques énumérations, Mesdames et Messieurs les députés.

Le canton de Vaud est le seul en Suisse qui a une disposition de niveau légal. La Confédération, et j'ai entendu qu'elle avait brillé en donnant 28 critères de représentation, pensez-vous que ces 28 critères de représentation doivent figurer dans un texte légal ou dans une ordonnance, respectivement un règlement? Bien évidemment tout le monde répondra qu'il s'agit d'une disposition réglementaire et c'est ce qu'a choisi la Confédération puisque celle-ci a choisi comme le canton de Berne et le canton du Jura qui ont adopté, dans ce domaine, des réglementations qui ont été arrêtées par le pouvoir exécutif et non pas par le Parlement. Déjà là, le grief d'une loi frileuse est donc à rejeter. Et puis, je voudrais aussi dire que l'on peut constater avec le projet que le Gouvernement vous présente que le Valais est nettement en avance par rapport à la loi vaudoise et à la grande majorité des cantons suisses bien sûr puisque, eux, ils n'ont pas légiféré. Je vais vous citer quelques éléments qui viennent chez nous dans notre loi en plus de tout ce que vous avez pu lire dans la loi vaudoise qui paraît être pour chacun un modèle puisqu'elle est unique dans le pays pour l'instant. Eh bien!, par rapport à la loi vaudoise, vous pouvez regarder ce que le projet valaisan apporte et qui nous permet de dire à nous, Gouvernement, qu'il est nettement plus étoffé parce que nous réglons un ensemble de questions supplémentaires qui ne sont pas abordées par la loi vaudoise, et je vais vous les citer.

Tout d'abord, dans nos dispositions, nous réglons également les participations non financières; la loi vaudoise ne le fait pas.

Nous réglons aussi les conditions d'aliénation des participations; la loi vaudoise ne le fait pas.

Nous prévoyons la création, la dissolution et le regroupement de personnes morales déjà dans cette disposition légale; la loi vaudoise ne le fait pas.

Nous avons institué la notion de critère concernant une composition interdisciplinaire et complémentaire de l'organe de haute surveillance. Nous avons donné des règles qui disent

que la composition d'un organe de haute surveillance doit être interdisciplinaire et complémentaire. Vous pouvez chercher des dispositions de ce type-là dans la loi vaudoise, vous ne les trouverez pas.

Nous avons aussi défini les obligations des représentants de manière là aussi particulièrement marquée.

Nous avons réglé le problème de la responsabilité civile; la loi vaudoise n'en fait pas du tout allusion.

Enfin, nous avons prévu un système de reporting, que la loi vaudoise ne prévoit pas, à destination du Parlement dans le cadre d'un rapport annuel.

Mesdames et Messieurs, ce projet n'a rien d'un projet frileux. Ce projet est raisonnable. Il met en place des concepts juridiques qui ne sont pas flous, mais bien connus de l'ensemble de ceux qui pratiquent le droit.

Merci donc de soutenir ce projet dans le cadre de votre entrée en matière.

Et d'ores et déjà rendez-vous après la fin des débats, demain, pour discuter des propositions que nous étudierons avec attention.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous nous trouvons en face de deux propositions de renvoi au Conseil d'Etat: celles du groupe UDC et du groupe SVPO/Freie Wähler.

Nous votons.

Par 111 voix contre 12 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent ces propositions de renvoi au Conseil d'Etat et acceptent ainsi d'entrer en matière sur cette loi.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du vendredi 17 décembre 2010.)

Entrée en matière

2. LOI
sur les établissements et institutions sanitaires (modification)
(première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ
über die Krankenanstalten und –institutionen (Änderung)
(erste Lesung)

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC:

Les changements de la LAMal, qui entreront en force le 1^{er} janvier 2012, nous obligent à modifier notre loi cantonale. Le Conseil d'Etat a profité de cette occasion pour y inclure d'autres modifications. Nous avons également pris bonne note que la loi sur les EMS/CMS sera traitée dans les trois ans.

Le projet qui nous est présenté nous paraît quelque peu touffu et s'inscrit, hélas!, dans toute la problématique de l'audit sur le RSV qui est fortement remis en question et contesté à l'interne. Nous attendons le rapport de cet audit, en souhaitant que les réponses données et les pistes développées permettent d'entrevoir sereinement l'avenir.

Concernant la planification hospitalière, nous avons pris bonne note que les besoins en soins de la population valaisanne ainsi que les autres critères du Conseil d'Etat sont en cours d'évaluation, et souhaitons que cette nouvelle planification puisse être connue pour la deuxième lecture.

Au regard des problèmes relevés depuis de nombreuses années liés aux transferts multisites, nous souhaitons que la planification tienne compte de cet élément. Une planification claire couplée d'une information à la population nous paraissent les éléments nécessaires à la résolution de ce problème. Actuellement, les patients se trouvent bien souvent confrontés soit à un transport multisite, soit en période de surcharge à une attente considérable. Cette situation n'est satisfaisante ni pour les patients ni pour les collaborateurs. Il est grand temps de passer au-dessus des barrières régionales et de donner à notre canton les moyens d'une planification hospitalière digne de ce nom. La population est prête à faire quelques kilomètres de plus pour être soignée par les personnes les plus habilitées à le faire. De plus, la masse critique est l'élément déterminant pour assurer la qualité d'une prestation.

Concernant l'ouverture des frontières au 1^{er} janvier 2012, la première chose à relever est le fait que, pour les patients, l'ouverture est totale quant au choix de l'établissement mais pas au niveau de la prise en charge financière. En effet, il nous paraît important de rappeler à la population qu'en cas d'hospitalisation hors canton sans raison médicale, seul le tarif payé en Valais pour la même intervention sera remboursé. Etant donné que les tarifs valaisans sont parmi les plus bas, le patient sera appelé à payer la différence entre les deux tarifs.

La tendance relevée ces dernières années démontre une propension de plus en plus forte à rechercher des prestations hors canton alors même que celles-ci sont disponibles en Valais. Tenant compte de cet élément, il nous paraît fondamental de renforcer un établissement en vue de lui donner le statut cantonal. C'est de cette manière que nous pourrions attirer les meilleurs médecins dans chaque domaine, que nous garderons nos patients et assurerons à notre canton une couverture médicale adaptée à notre temps. L'ouverture des frontières sera aussi une opportunité pour notre canton d'attirer des patients d'autres cantons. La compétence des collaborateurs sera l'élément déterminant dans le choix de l'établissement.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour augmenter l'attractivité de notre canton pour l'ensemble des collaborateurs, respectivement pour les patients.

Nous avons pris bonne note de la remarque quant aux incertitudes au sujet du comportement des patients valaisans à partir de 2012, mais aimerions connaître l'appréciation du Conseil d'Etat sur les rentrées possibles en lien avec les hospitalisations en Valais de patients hors canton.

Nous saluons la volonté du Conseil d'Etat et de la commission de mettre sur pied d'égalité le public et le privé. Les critères contenus dans l'article 7 devraient assurer les mêmes traitements et contrôles des établissements privés et publics.

Quant à l'appellation "hôpital du Valais", elle nous paraît adaptée dans un souci de clarification.

Concernant l'article 16 lettre j, nous aimerions quelques précisions.

Le groupe PDCC accepte l'entrée en matière. Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Beatrice Kalbermatten, CVPO:

Die neuen Bestimmungen im KVG bringen weitreichende und bedeutende Änderungen in der Spitalfinanzierung mit sich. An Herausforderungen und grossen Schwierigkeiten wird es nicht fehlen. Die Konkurrenz zwischen den öffentlichen und den privaten Anstalten und Institutionen wird zunehmen und die Bevölkerung wird wählen können in welchem Spital sie behandelt werden will.

Mit der Einführung von leistungsabhängigen Fallpauschalen im Akut- und Langzeitbereich wird die Finanzierung im Gesundheitswesen grundlegend verändert.

Die Folgen der freien Spitalwahl und die damit verbundenen finanziellen Auswirkungen sind zum grössten Teil unklar. Die zahlreichen Ungewissheiten und die Schätzungen der Zahlen in der Botschaft lassen nicht gerade auf ein fertig durchdachtes System schliessen. Zu oft kommen folgende Begriffe vor: ungefähr – in etwa – schätzungsweise – oder – steht noch nicht fest. Dies betrifft vor allem die Finanzierung der Investitionen.

Mit diesen Bemerkungen spricht sich die CVPO für Eintreten aus.

Bei der zweiten Lesung werden wir über zusätzliche Informationen verfügen, welche dann berücksichtigt werden müssen. Die Resultate des Audits werden mit Spannung erwartet.

Vielen Dank.

M. le député Bernard Rey, PLR:

La première question que s'est posée le groupe libéral-radical lors de la préparation de cet important projet de loi a été: pourquoi tant de hâte?

Pourquoi tant de hâte, en effet, à faire passer un projet de loi:

- alors que l'audit du RSV est en cours et qu'il nous livrera certainement des conclusions intéressantes qui mériteraient peut-être une prise en compte dans le projet qui nous occupe aujourd'hui? Selon nos informations – que M. le conseiller d'Etat corrigera si elles sont erronées –, les conclusions de l'audit seront apportées fin mars et communiquées en juin, à un moment où les travaux de la commission de deuxième lecture risquent d'être déjà terminés. Il sera donc impossible d'en tenir compte;
- alors que les avis de droit sont souvent contradictoires – quand ils sont portés à la connaissance du public?
- alors que rien ne presse? Si, par hasard, cette loi n'entrait pas en vigueur le 1^{er} janvier 2012, nous n'encourrions pas de risque puisque nous serions toujours sous la législation fédérale. Idem pour l'établissement des listes des hôpitaux puisque le canton dispose d'un délai de trois ans pour l'établir.

Une deuxième question, sous-teintée d'inquiétude, a interpellé le groupe libéral-radical:

Quel sort sera réservé aux cliniques du Haut-Plateau?

Celles-ci remplissent très souvent des missions complémentaires à celles effectuées par le RSV. De plus, elles contribuent très fortement au tissu économique, entre autres par les places de travail qu'elles créent pour la population indigène. Comment donc seront intégrées ces cliniques? Se trouveront-elles sur les listes du canton du Valais comme elles en ont émis le souhait, soutenues en cela par toutes les entités de la région? Si tel n'était pas le cas, se trouveraient-elles sur les listes des cantons de Genève, Berne ou Lucerne? Si tel n'était pas encore le cas, devraient-elles mettre la clé sous le paillason? Une clinique pourrait-elle être inscrite sur les listes de plusieurs cantons? Et, si oui, quel SwissDRG serait-il appliqué?

Une discussion a également eu lieu sur les articles 31 et 34 fixant respectivement les compétences de l'hôpital du Valais et celles du conseil d'administration. Il nous apparaît que certaines tâches attribuées à l'un sont plutôt de la compétence de l'autre et vice-versa. Nous demandons donc à la commission de deuxième lecture de se pencher attentivement sur ces deux articles.

Le groupe libéral-radical va déposer trois amendements concernant l'article 7. Nous demanderons aux lettres b et e que le terme "approbation" soit remplacé par celui de "consultation".

La nouvelle LAMal consacre un véritable changement de paradigme dans le sens où tous les établissements hospitaliers doivent être mis sur un pied d'égalité. L'Etat intervient donc comme régulateur et devra choisir les hôpitaux faisant partie de la liste en fonction des deux critères déterminants suivants: l'efficacité, autrement dit la qualité des soins, et le caractère économique. Ainsi, les hôpitaux ne se gérant pas comme une entreprise seront désavantagés dans un système de concurrence et disparaîtront. Dès lors, il n'y a pas lieu de faire approuver les budgets et les comptes par le département. Par contre, il est tout à fait compréhensible que certaines données soient fournies au canton afin que celui-ci puisse établir son budget en fonction de sa participation au financement hospitalier LAMal.

A propos de la notion d'investissements à la lettre e, il est à noter que certains membres de la commission du Conseil national avaient tenté d'inscrire ce contrôle des investissements dans la LAMal, proposition qui avait été balayée. Aller à l'encontre de la LAMal et de la décision des Chambres fédérales constituerait une violation du principe de la primauté du droit fédéral.

A noter enfin que le canton du Zurich a mis en place sa loi et qu'il ne parle ni d'approbation ni même de consultation des comptes.

Attention donc à ne pas mettre trop de contraintes, avec le risque de rejeter ou de décourager certains établissements privés, et la conséquence inhérente de ne plus répondre au cadre défini par la LAMal.

Le groupe libéral-radical entre en matière sur ce projet de loi.

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Delegation der SPO unterstützt Eintreten auf die Vorlage. Sie dankt dem Staatsrat auch, dass die im Rahmen der Vernehmlassung unterbreiteten Vorschläge unserer Partei in das revidierte Gesetz Eingang gefunden haben.

Das Gesetz ist eine gute Grundlage für die neuen Herausforderungen, die ab 2012 auch für das Spital Wallis gelten werden. Mit dem Wegfallen der Kantonsgrenzen im Spitalwesen muss das Spital Wallis gut aufgestellt sein und gute Leistungen erbringen.

Alles in allem machen die Ärztinnen und Ärzte, die Pflegenden und alle anderen in den Walliser Spitälern tätigen Frauen und Männer ihre Sache gut. Wo viel gearbeitet wird, passieren auch Fehler. Es ist nun Aufgabe des laufenden Audits, strukturelle Mängel in der Organisation und in den Abläufen an den Tag zu bringen und Verbesserungsvorschläge zu machen.

Wir werden zwei Abänderungsanträge hinterlegen.

Der eine betrifft die Spitalliste. Es ist richtig, dass die Festlegung der Spitalliste Sache des Staatsrats ist. Umgekehrt ist es aber auch möglich, dass das Parlament im Gesetz Pflöcke einschlägt, an welche sich die Regierung halten muss.

So werden wir in Artikel 6 einen neuen Absatz 4 vorschlagen, der wie folgt lautet:

"Bei der Festlegung der Spitalliste und der Leistungsaufträge garantiert der Staatsrat, dass die stationäre Grundakutpflege und auch die stationäre Rehabilitation in beiden Sprachgebieten des Kantons angeboten werden".

Mit dieser Bestimmung wollen wir, dass Akutspitäler – aber insbesondere auch Reha-Kliniken – sowohl im Oberwallis wie auch im Welschwallis auf die Spitalliste zu stehen kommen. Gegenüber der heutigen Situation würde sich mit einer solchen Bestimmung nichts ändern und die heutige Situation hat sich ja bewährt.

Zweitens werden wir einen Antrag einbringen, der hier im Grossen Rat schon verschiedentlich diskutiert wurde. Es geht um die politischen Mandate der Angestellten des Spitals Wallis.

Es ist eine Ungerechtigkeit, dass Angestellte des Gesundheitsnetzes bzw. des Spitals Wallis nicht Mitglieder des Grossen Rates sein dürfen. Niemand kann plausibel erklären wieso eine Therapeutin einer vom Kanton subventionierten Behinderteninstitution Grossrätin

sein kann, während eine Therapeutin des vom Kanton subventionierten Spitals dies nicht sein kann. Warum darf ein Kollegiumslehrer wie ich im Grossen Rat sitzen, während dessen ein Pfleger des Spitals Wallis dies nicht darf? Es gibt dort keine schlüssige Antwort.

Aus diesem Grund stellen wir den Antrag, dass in den Übergangsbestimmungen dieses Gesetzes eine Übergangsbestimmung aufgenommen wird, welche ihrerseits das Gesetz über die Unvereinbarkeiten ändert. Im Gesetz über die Unvereinbarkeiten vom 11. Februar 1998 soll Artikel 5, der so genannte "Lehrerartikel" ergänzt werden, wonach die Unvereinbarkeitsregel nicht auf Mitarbeitende des Spitals Wallis angewendet wird, die dem Gesamtarbeitsvertrag des Spitals unterstehen. Mit dieser Einschränkung wollen wir, dass Chefärzte und Spitaldirektoren, die ja dem GAV nicht unterstehen, sich ihrer Arbeit im Spital voll widmen können und nicht noch mehr politisieren, umgekehrt aber dem Fussvolk in den Spitälern der Weg in den Grossen Rat geebnet wird.

Wir sind gespannt auf die Diskussionen in der Detailberatung.

Mit diesen Bemerkungen sind wir für Eintreten.

Danke.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Avec la révision de LAMal, la Suisse passera du financement actuel par établissement à un financement des prestations. En d'autres termes, ce ne seront plus les coûts imputables d'un hôpital en tant qu'entreprise mais les prestations effectivement fournies qui sont financées, ce qui améliorera la transparence. De plus, toutes les prestations, aussi bien celles fournies par les hôpitaux publics que celles fournies par les hôpitaux privés figurant dans la planification cantonale, seront prises en charge (en tenant compte des investissements) pour partie par le canton et pour l'autre partie par les assureurs maladie.

Ce nouveau système accroît l'égalité de traitement entre les divers fournisseurs de prestations hospitalières et, par conséquent, la concurrence. Hormis le fait que le financement n'est pas le même pour les prestations ambulatoires et pour les hospitalisations, ce modèle concurrentiel est bâti sur le rapport prix-prestations et sur la nécessaire transparence du marché.

Les principes qui guident cette révision visent donc, d'une part, à renforcer l'action de la confédération et des cantons en matière de planification de l'offre et de définition de critères de qualité et, d'autre part, de favoriser une plus grande autonomie et concurrence au niveau des établissements hospitaliers.

C'est non seulement ces principes, mais aussi cette philosophie qui devraient normalement se retrouver dans la législation cantonale d'application. Il en va ainsi de la capacité du système hospitalier valaisan à faire face aux immenses défis et changements qui l'attendent ces prochaines années et franchir le cap de 2012, avec le libre choix de l'hôpital. C'est par ces mots que l'Hôpital du Valais décrit l'esprit de la dernière révision de la LAMal.

Or, le texte de loi soumis à la première lecture n'est pas à la hauteur des espérances des acteurs de la santé en Valais tant aux niveaux public que privé. Par conséquent, le groupe UDC n'entre pas en matière sur ce projet loi.

Plusieurs arguments motivent cette décision:

1. Les principaux acteurs de la santé ont été consultés mais leurs prises de position ont été scandaleusement ignorées. Par exemple, le RSV a présenté dix pages de considérations et quatorze pages de modifications de la loi. Si vous prenez le message du Conseil d'Etat à la page 16: tout ce travail a été résumé en trois lignes. On peut remercier le département pour l'efficacité et la simplification.
2. Les conditions de travail des députés n'ont pas été facilitées puisque le Conseil d'Etat a refusé de donner des informations aux députés siégeant dans la commission thématique.
3. Cette loi est embrouillée et mérite d'être scindée en deux: une loi pour les établissements et institutions sanitaires et l'autre pour la gestion de l'Hôpital du Valais.
4. Cette loi est confuse quant aux rôles de l'Etat et son intrusion dans la gestion opérationnelle des hôpitaux.
5. Enfin, de nombreux articles de loi sont non seulement contraires à l'esprit de la LAMal mais contraires au droit fédéral.

Face à ce manque de confiance envers les acteurs de la santé et les députés, face à un manque de transparence et d'ouverture du Conseil d'Etat, face au non-respect du droit fédéral dans ce projet de loi alambiqué et face aux enjeux colossaux pour maintenir une médecine de qualité en Valais avec des spécialistes de la santé (le RSV a un budget de 500 millions et 4'500 employés, l'Etat investit à peu près 170 millions par année de subventionnement), l'UDC estime primordial de se donner du temps pour approfondir le sujet. Il est donc impératif de stopper cette démarche, qui demande aux acteurs de la santé de nager avec un bras attaché dans le dos pour franchir le cap de la concurrence en 2012. Il faut éviter une fuite en avant préjudiciable aux institutions de santé valaisannes et aux patients.

L'UDC demande d'attendre la fin de l'audit sur le RSV et ensuite, à partir de ce constat, d'élaborer deux lois distinctes en rattachant l'Observatoire valaisan de la santé au département aussi.

On nous dira que le temps presse. C'est vrai, mais seulement pour les dispositions d'application de la LAMal. Si vraiment ces dispositions ne peuvent pas être mises sous toit autrement, la possibilité existe toujours de passer par la voie d'un décret urgent. Quant aux autres dispositions, leur mise en vigueur ne justifie pas une telle précipitation.

Pour le cas où une majorité de ce Parlement accepterait l'entrée en matière, l'UDC a déposé plus de 23 amendements pour essayer de corriger ce projet de loi inadéquat et malsain pour l'économie valaisanne tout entière. Merci de votre attention

Hr. Grossrat Hans Schwestermann, CSPO:

Erlauben Sie mir zu Beginn folgende Bemerkung, meine persönliche Meinung betreffend Audit, das in Auftrag gegeben wurde. Es scheint mir wichtig, dass egal in welchem Zusammenhang und in welchem Themenbereich was die medizinische Versorgung anbelangt, die Resultate vom März 2011 abgewartet werden, um nicht bereits Spekulationen und unnötige Diskussionen zu fördern.

Partielle Inputs und Informationen, welche nach aussen gelangen, sind der Sache nicht dienlich.

Punkt 2

Es geht im folgenden Gesetz um Qualitätssicherung zu Gunsten der Patienten.

Punkt 3

Es geht aber auch um Transparenz und Aufklärung der Bevölkerung um Verunsicherung zu verhindern.

Punkt 4

Das ganze Gesetz könnte auch unter dem Stichwort "Harmonisierung" stehen.

Die Umsetzung dieses Gesetzes ist auf das Jahr 2012 vorgesehen. Es geht um die Anpassung der verschiedenen Kriterien, wie zum Beispiel der freien Spitalwahl.

Es stellen sich verschiedene Herausforderungen wie Sie aus dem Bericht herauslesen konnten, nämlich die Kapazität im Bereich der Langzeitpflege, Leistungen und Kapazitäten im Bereich der Psychiatrie sowie Leistungen im Bereich der Akutpflege. Dies alles im Dienste unserer Patienten, die über die Krankenkassenbeiträge auch erwarten dürfen, dass für sie die best möglichen Lösungen getroffen werden. Das erwarten sie von der Politik.

Was wird neu? Die Patienten erhalten freien Zugang zu allen Spitälern in der Schweiz. Entscheidend für die Finanzierung ist die Spitalliste des Wohnsitzkantons eines Patienten. Eine einheitliche Tarifstruktur gemäss den Leistungen wird von den Spitälern der Schweiz angewandt. Die Finanzierung bleibt indes Sache des Kantons und der Krankenversicherungen. Dieses System wird auch vom Bund so vorgeschrieben.

Was die von mir bereits erwähnte Harmonisierung angeht, beinhaltet das eine harte Arbeit für unsere Walliser Spitäler, da ja der Zeitrahmen 2012 relativ kurz scheint. Bei den gesetzlichen Anpassungen geht es auch darum, mit der auswärtigen Konkurrenz Stand zu halten, nein, besser zu sein oder noch besser zu werden.

Durch einen hohen Level in der medizinischen Versorgung soll erreicht werden, dass die einheimische Bevölkerung nicht ausserkantonale abwandert oder dass wir Patienten ebenfalls aus anderen Kantonen entsprechend unserer guten Qualität aufnehmen können.

Die CSPO hat zu einigen Artikeln Abänderungsanträge hinterlegt, wie zum Beispiel zu Artikel 5 betreffend Akutspitäler und Rehabilitation in den drei Spitalzonen.

Am Freitag werden wir die Detailberatung in Angriff nehmen und es muss unser Ziel sein, jeden Einzelnen in der Sache im Auge zu behalten, das bestmögliche für den Versicherten aufstellen zu können und das Vertrauen damit zu sichern. Dies wird keine einfache Aufgabe sein, da ja schon in Bern das Dossier hin und her geschoben wurde, was mit der Einsetzung einer Einigungskonferenz endete.

Die Gleichbehandlung der Institutionen ist dabei ein ganz wichtiger Faktor.

Die CSPO ist für Eintreten.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec beaucoup d'attention le projet de modification de la loi sur les établissements et institutions sanitaires.

Le 1^{er} janvier 2009 est entrée en vigueur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie relative au financement hospitalier. Il s'agit, d'une manière générale, d'une loi assez compliquée et technique pour les non-initiés.

Le groupe DC du Bas-Valais constate que, pour la deuxième partie de cette loi, hormis le changement de nom entre RSV et Hôpital du Valais, il n'y a pas de grandes nouveautés par rapport à la législation cantonale existant en matière de planification des établissements hospitaliers.

Par contre, pour la première partie de la loi, notre groupe se fait beaucoup de soucis par rapport à l'égalité de traitement entre établissements publics et cliniques privées. Y aura-t-il réellement une situation de concurrence lorsque l'on sait que les cliniques privées n'ont pas de structure de type soins intensifs ni, par exemple, à assurer des gardes 24h/24h? Comment, en outre, éviter les risques de dérive des cliniques privées qui, malgré les contrôles prévus, pourraient, par exemple, encaisser des tarifs incluant une part au financement des investissements alors que ceux-ci ne seraient pas forcément réalisés?

Or, pour que cette loi soit équitable et juste dans son application, il est nécessaire que les règles du jeu et les exigences soient les mêmes tant pour le secteur public que pour les établissements privés.

Il sera donc nécessaire d'exiger impérativement, pour la partie LAMal en tout cas, que les cliniques privées présentent leurs coûts réels, c'est-à-dire leurs comptabilités annuelles.

Pour le surplus, le groupe DC du Bas-Valais accepte l'entrée en matière et félicite les membres de la commission pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé dans un domaine, nous l'avons dit en préambule, fort complexe.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Malgré que notre marge de manœuvre soit plutôt faible, l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 de la modification de la LAMal nécessite d'adapter nos dispositions cantonales y relatives.

Le groupe ADG a étudié le projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires, et tient à remercier la commission SAI et le Conseil d'Etat qui ont accueilli favorablement la plupart de ses propositions.

Nous relevons et saluons notamment les éléments suivants:

- le remplacement de la dénomination "Réseau Santé Valais" par "Hôpital du Valais";
- le maintien d'un contrôle fort de l'Etat concernant la planification et le financement des établissements publics et privés inscrits sur la liste cantonale afin de réguler la concurrence concernant les prestations LAMal;
- l'inscription dans la loi que l'Etat veille à couvrir les besoins des patients en garantissant prioritairement des soins de qualité et, dans la mesure du possible, une répartition équitable sur tout le territoire valaisan;

- le respect, dans le cadre des moyens financiers à disposition, des conventions collectives de travail, subsidiairement des normes édictées par le département en matière de conditions sociales et salariales du personnel;
- la planification globale des prestations de soins sur le principe de l'égalité de traitement entre les établissements privés et ceux publics, et sur la base d'une structure tarifaire uniforme sur le plan national.

Le groupe ADG déplore, cependant, que n'aient pas été prises en compte les propositions suivantes:

- la séparation claire des rôles de chef de service et de médecin cantonal, et la définition des responsabilités inhérentes à chacun d'eux;
- l'intégration d'un représentant des patients ou d'une association y relative au sein des commissions de planification et des conventions;
- la mise en œuvre d'un organe professionnel de médiation permettant d'anticiper et de traiter toute situation conflictuelle entre patients et personnel soignant, et entre personnel soignant et employeur;
- la prévision de mesures d'accompagnement pour compenser le report sur les patients des charges liées aux infrastructures hospitalières, en particulier pour les personnes à bas et moyens revenus.

Le groupe ADG proposera des amendements allant dans ce sens.

Il entre néanmoins volontiers en matière et réitère sa gratitude à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la rédaction de ce projet de loi de bonne facture.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Avec ma prise de parole, vous aurez entendu pratiquement tous les membres de la commission SAI s'exprimer aujourd'hui et, certains, avec une position qui a légèrement évolué depuis les travaux de la commission.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les raisons qui président à la révision de cette loi, entrée en vigueur il y a un peu plus de trois ans. La nouvelle LAMal, qui impose cette adaptation, arrête les principes nouveaux de subventionnement des institutions et établissements hospitaliers et y introduit la notion de libre concurrence dans ce marché, espérant ainsi en contenir quelque peu les coûts.

C'est l'application de ce principe de libre concurrence qui amène les principales difficultés de cette adaptation. Tout d'abord, les établissements publics et privés, puisque c'est entre ces deux catégories de partenaires que le marché doit s'ouvrir, ont des missions différentes. Alors que les uns peuvent choisir de n'offrir que certaines prestations, l'Etat, de par son devoir de veiller à ce que tous les besoins de santé de la population soient couverts, exige des autres des missions beaucoup plus larges. Alors que les uns savent pouvoir compter

sur les prestations des autres dans les cas d'interventions non planifiées, de réelles complications ou d'urgences, les autres ne peuvent pas compter sur la réciprocité et doivent tout, ou presque tout, pouvoir assumer. Cela a été relevé par le groupe PDCB.

Hormis ces paramètres de base, qui mettent déjà une nuance non négligeable quant à l'application de cette libre concurrence, il convient d'imposer à tous les acteurs du marché les mêmes critères de subventionnement et aux pourvoyeurs de fonds (Etat et donc contribuables et assurés) les mêmes possibilités de contrôle de l'utilisation de ces subventions. C'est essentiellement sur ce seul dernier point que la commission n'a pas été unanime, après avoir entendu M. André Martin, administrateur délégué et directeur général des Cliniques de Valère et de Loèche-les-Bains. Même s'il existe effectivement quelques incertitudes légales sur les possibilités pour l'Etat d'exiger le contrôle des comptes des établissements privés, la majorité de la commission vous invite à montrer clairement notre volonté de traiter également tous les partenaires de ce marché; ce qui implique l'alternative suivante:

- soit nous devons tout mettre en œuvre pour nous assurer que les subventions accordées aux établissements privés pour les activités LAMal soient utilisées pour assurer et maintenir la qualité des prestations de soins et les investissements nécessaires pour lesquels elles ont été accordées et non pour rémunérer l'actionnariat – c'est aussi le vœu exprimé par le groupe PLR;
- soit nous décidons dorénavant d'attribuer une enveloppe de 200 millions au RSV sans aucun contrôle ultérieur de leur utilisation; ce qui n'est vraisemblablement pas votre volonté.

J'en viens aux questions posées ou aux remarques émises lors du débat, du moins à celles qui ont été adressées à la commission.

Le groupe socialiste déplore effectivement que ne soit pas clarifiée la séparation des postes de médecin cantonal et de chef du Service de la santé. C'est un point qui doit être clarifié, mais ce n'est pas dans le cadre de cette loi que cela doit intervenir.

Pour le groupe PDCC, je crois qu'on peut l'assurer que la nouvelle loi donne toutes les garanties de faisabilité d'une planification, telle que vous la souhaitez.

Les socialistes du Haut relèvent l'impossibilité pour les membres du RSV d'être députés et voudraient une nuance entre certaines catégories d'employés pour l'éligibilité au Grand Conseil. C'est aussi quelque chose qui ne doit pas être traité dans cette loi.

L'UDC refuse l'entrée en matière sous prétexte entre autres que l'on n'a pas suffisamment tenu compte des travaux, disons des prises de position du RSV entre autres, et que ces travaux ne sont rapportés que par trois lignes dans le message. Je rappelle que ce que nous avons à examiner, ce sur quoi portent nos décisions est bien le texte de loi, fond et forme, et non le message du Conseil d'Etat. Dans le projet de loi, 8 pages sur 19 sont consacrées au RSV et, dans ces pages, certaines remarques et propositions du RSV ont été prises en compte entre l'avant-projet et le projet qui nous est soumis.

J'ai aussi entendu que le Conseil d'Etat avait refusé de renseigner les commissions; c'est une remarque que je n'ai en tout cas jamais entendue pendant les séances, et je suis persuadé du contraire.

Voilà, il me reste à remercier les groupes qui ont accepté d'entrer en matière et d'avertir les commissaires que la commission se réunira demain après-midi à 14 heures dans une des salles de ce bâtiment – je ne sais plus laquelle, mais nous nous trouverons certainement.

Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Répondre aux besoins en soins de la population, remplir les critères exigés par le Conseil fédéral sous deux angles, notamment l'économicité et la qualité, mettre sur pied d'égalité les établissements privés et les établissements publics, et assurer pour chacune des deux catégories que je viens de citer un financement qui couvre également les investissements, eh bien!, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues, vous conviendrez que les objectifs qui nous sont fixés sont parfois contradictoires, sont parfois d'un tel niveau d'exigences et parfois d'un tel niveau d'incertitudes du point de vue juridique que nous nous sommes permis de renseigner la commission à travers trois séances au niveau du Gouvernement, et la première fois un mois avant les deux dernières pour permettre à chacun des commissaires d'appréhender en profondeur un dossier difficile, de faire en sorte que les questions puissent être posées, les documents demandés avant la fin des travaux et ainsi être en toute transparence informés. Recevoir aujourd'hui cette remarque paraît pour le moins déplacé.

Je voudrais aussi dire que les Chambres fédérales ont clairement, en 2007 déjà il est vrai, dans le cadre de la révision de la loi sur l'assurance-maladie, pris les dispositions qui, aujourd'hui, doivent impérativement – et je réponds ici à l'une des premières remarques par rapport à la notion de hâte notamment (est-ce que l'on va trop vite?), mais moi j'ai envie de vous répondre oui personnellement et le Gouvernement la même chose bien entendu; ce rythme-là a été négocié, je crois qu'on peut le dire comme cela, avec le Conseil fédéral où nous avons eu l'obligation pour les soins de longue durée au 1^{er} janvier 2011, alors que le Conseil fédéral voulait six mois, voire une année plus tôt, à condition que nous acceptions que, pour les soins aigus, ce soit le 1^{er} janvier 2012 et non pas, comme le souhaitait, par exemple, la Conférence des directeurs de la santé, encore plus tard que le 1^{er} janvier 2012. C'est vrai que nous avons un rythme qui est imposé, qui est élevé. Je donne tout à fait raison au parti libéral-radical et à son groupe lorsque celui-ci fait la remarque allant dans ce sens-là. Mais, il y a un impératif: la Conférence des directeurs de la santé s'est engagée, le Conseil fédéral a pris des décisions dans ce sens-là et nous ne pouvons pas aujourd'hui, malgré la difficulté de la tâche, malgré la difficulté du domaine renoncer à avancer dans ce sens-là.

Je voudrais aussi dire, par rapport au choix de l'hôpital par rapport à 2012, des questions qui ont été posées par le groupe PDCC notamment, par la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz concernant l'attractivité que nous pourrions avoir dans ce canton vis-à-vis de ce qu'elle a très justement mentionné dans son intervention en disant qu'il y avait – et je retrouve mes notes – une libre circulation limitée. C'est parfaitement le cas. Et il convient bien de savoir qu'elle n'est pas limitée lorsqu'il y a urgence ou lorsque la prestation ne peut pas être fournie sur la liste hospitalière du canton dans lequel le patient est domicilié. A défaut, il y a des risques et il y en a d'autant plus pour les Valaisannes et pour les Valaisans que nous sommes largement, du point de vue des tarifs, en dessous du coût des autres hôpitaux. Il se pourrait donc, si les deux conditions mentionnées ne sont pas remplies, qu'après avoir fait

valoir son libre choix de l'hôpital, le patient se trouve contraint de payer la différence entre le prix valaisan et le prix d'un hôpital, qui n'est pas forcément universitaire du reste. Il y a donc très exactement une libre circulation limitée à ces moyens-là et je crois qu'il est vraiment important de le rappeler comme premier élément.

Deuxième élément: l'attractivité, qui découle en partie de ce que je viens de dire. Si j'étais assureur caisse maladie – mais j'ai assez à faire dans mon métier, je vous assure – je prendrai rapidement contact avec le RSV parce que nous avons des prestations qui sont entre 15 et 25% meilleur marché que dans d'autres hôpitaux, et j'inciterai mes assurés à aller se faire soigner là où les coûts sont entre 15 et 25% meilleur marché. Cela aurait forcément sur les primes des influences extrêmement positives. A l'inverse, si j'étais RSV, je m'approcherais des assureurs bien sûr. Donc, voilà, il y a effectivement, par rapport à cette notion d'attractivité, des éléments notamment sous l'aspect lié aux coûts qui sont parmi les plus attractifs. Il y a aussi nos infrastructures; je crois l'avoir déjà dit dans cette salle. Nous avons quasiment, avec un tarif ordinaire et général de l'assurance obligatoire des soins, un semi-privé puisque nous sommes, dans nos institutions et dans nos établissements, deux par chambre, ce qui n'est d'un bout pas le cas dans d'autres offres de service.

La grande difficulté de la mise en œuvre du droit fédéral, et vous l'avez compris, on n'a quasiment rien changé pour le RSV, mais c'est justement parce que l'on attend un certain nombre d'enseignements qui pourraient venir, par exemple, de l'audit ou d'autres réflexions. Donc, nous avons carrément concentré notre nécessité d'agir sur l'aspect et la partie première de la loi où le droit fédéral exige justement que nous allions dans ce sens-là. Il y a vraiment une obligation pour nous d'agir, mais avec une difficulté qui ne changera pas si on attend. Il n'y aura pas des solutions qui viendront avec l'écoulement du temps. Et cette difficulté majeure, c'est qu'on se retrouve face à ce que l'on pourrait résumer: la concurrence régulée. Les dispositions fédérales introduisent un mécanisme de concurrence avec des établissements privés, et on sait que les effets d'une concurrence peuvent être positifs, mais il y a quand même des domaines qui doivent faire l'objet d'une appréciation un petit peu différente, notamment celui de la santé et celui de l'assurance obligatoire des soins où je pense que personne ou très peu de monde dans cette salle aurait envie de la livrer, cette concurrence, à une concurrence sauvage et carnassière. Ce n'est pas un domaine qui peut se permettre ce genre d'approche. Le Gouvernement en est convaincu en tout cas et je suis persuadé qu'une très large majorité, pour ne pas dire une unanimité du Parlement, partage la même opinion. La santé n'est pas un domaine que nous pouvons livrer à une pleine et entière concurrence, que l'on connaît dans notre société libérale. Nous avons donc à mettre en place, et c'est un vrai défi, une concurrence régulée. Nous sommes au milieu, et j'ai entendu dans une des interventions, critiques du reste, disant que l'on n'était pas allé assez loin dans certains domaines, nous sommes effectivement dans un parcours qu'il faudra encore affiner à la suite des incertitudes juridiques notamment, et moi je vous invite tous à faire preuve d'un peu d'humilité lorsqu'il s'agit d'appréhender ces éléments parce que l'esprit de la LAMal ou bien l'esprit du droit pour l'appréhender, je peux vous assurer pour avoir, avec mes collaborateurs, avec l'ensemble des membres de la commission, beaucoup travaillé sur ce qui pouvait, dans le cadre de l'interprétation, ressortir de l'esprit de la LAMal ou de l'esprit du droit, eh bien!, il faut faire preuve de beaucoup de modestie parce que personne, en tout cas au Gouvernement, ne s'engagerait à dire que nous allons résister à toutes les propositions qui vous sont faites lorsque les tribunaux devront, un jour, peut-être s'en occuper. Eh bien!, oui, il y a de la modestie à avoir et il y a de la difficulté à mettre en œuvre une concurrence régulée. Mais, la commission a pris à l'unanimité, Mesdames et Messieurs, la décision la plus importante.

Après un certain nombre d'heures d'activités et de travaux d'informations, de documentations, la commission a pris la décision unanime de dire que les acteurs de la santé, au niveau des soins aigus bien entendu, donc hôpitaux privés ou hôpitaux publics, devaient pouvoir exercer leurs missions, fournir leurs prestations avec une égalité des armes. C'est le point central de ce rapport et personne ne devrait dévier, comme personne dans la commission n'a dévié de ce qui est le point fondamental de la manière que nous avons de réguler notre disposition ou notre droit cantonal d'application du droit fédéral. Cela est absolument central et marquera bien sûr l'analyse de toutes les propositions qui ont été annoncées dans le cadre du débat d'entrée en matière.

L'égalité des armes: c'est bien sûr un élément essentiel et cela me permet aussi de répondre à l'une ou l'autre questions concernant la liste hospitalière. Je l'ai entendu, le Conseil d'Etat, qui est l'autorité compétente pour la liste hospitalière, a donc un délai de trois ans pour la mettre en œuvre, c'est parfaitement le cas. Le Conseil d'Etat avait reçu des préavis de l'Institut du droit de la santé comme quoi nous devons le faire en 2011, c'était nécessaire et il y a même un avis de droit très marqué dans cette approche-là. Et puis, six à huit mois après, les certitudes initiales ont commencé à se fendre à et s'ébrécher, le mur n'était plus aussi solide et on nous dit, aujourd'hui, qu'il n'y a aucune raison, du côté de l'application de la LAMal, à l'Office fédéral pas plus qu'à l'Institut du droit de la santé, qu'il n'y a pas de raisons particulières de se presser de mettre en place une nouvelle liste hospitalière, si ce n'est bien entendu la reconnaissance des hôpitaux hors du canton. Vous le voyez, en moins d'une année – et qu'est-ce que c'est une année lorsque l'on met en place un mécanisme aussi important que celui-là? –, des certitudes se sont transformées en doutes. Dans le cadre de la libre circulation et de la mise en place de la planification hospitalière, le Conseil d'Etat qui a déjà commencé les travaux, le Conseil d'Etat qui a interviewé tous les prestataires de service, y compris, Monsieur le député, bien sûr les trois cliniques du Haut-Plateau, nous sommes conscients de l'importance de notre réponse, comme nous sommes conscients de l'importance économique de la reconnaissance que pourraient avoir ces cliniques dans le cadre de notre liste hospitalière et de notre planification, mais nous sommes aussi conscients que l'offre doit d'abord faire l'objet, pour les cantons concernés, d'une reconnaissance bien entendu sur leurs propres listes hospitalières et que nous ne pourrions pas, clairement, j'ai rencontré les responsables des cliniques du Haut-Plateau personnellement, je suis allé en tout cas chez l'une d'elles les rencontrer et rencontrer la direction, eh bien!, nous aurons les plus grandes difficultés bien sûr face à une offre que l'on devra réduire puisque le Conseil fédéral nous donne rendez-vous en 2015/début 2016 pour dire: nous allons examiner si l'offre et les prestations ainsi que les listes hospitalières arrêtées par les cantons répondent aux besoins de la population, aux besoins en soins de la population, d'une part, et, d'autre part, à ces deux critères essentiels que le Conseil fédéral a accentués dans tout son message: les notions d'économicité et de qualité. Pour la qualité, on ne peut pas se disperser. Chacun est d'accord de dire qu'il y a des notions de masse critique qui sont importantes, pour les notions d'économicité également. Pour répondre aux besoins en soins de la population, on ne peut pas non plus élargir cette liste au-delà de ce qu'elle est aujourd'hui. Ces cliniques ne figurent pas pour l'instant sur cette liste et il y a de fortes chances, mais nous faisons un inventaire exhaustif, qu'il en soit de même malheureusement dans le futur, ce qui n'empêchera pas le canton d'essayer de les soutenir, notamment par des interventions auprès de mes collègues pour que ces cliniques soient sur les listes hospitalières des cantons concernés de Berne, de Genève et de Lucerne.

Les lieux de la prestation, pour le député Reinhold Schnyder, effectivement, c'est dans le cadre de la planification et de la liste hospitalière que nous devons être attentifs à ces éléments. Je crois que les directions qui ont été données et la ligne prise par le Gouvernement par rapport notamment à la notion de masse critique, d'une part, mais notamment aussi par rapport à la nécessité dans un canton bilingue d'avoir au moins deux sites qui ont des disciplines de base et des disciplines aiguës qui offrent ces prestations, d'autre part, je crois pouvoir dire que l'on ira, dans le futur, dans le sens et dans la continuation de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui, mais peut-être avec un certain nombre de concentrations supplémentaires. Je ne crois pas pour autant que les deux aspects linguistique et culturel de notre canton devraient pâtir de cette approche-là; au contraire, il y a une réelle volonté dans ce sens-là de ne pas pénaliser les deux parties culturelles de notre canton.

Bien sûr concernant la loi sur les incompatibilités – je ne peux que souscrire à la remarque du président de la commission –, nous sommes conscients, cette proposition a été déposée par la députée Graziella Walker Salzmännli qui s'étonnait de voir que le personnel du RSV faisait l'objet d'incompatibilité lorsqu'il s'agissait de siéger dans cette salle. Nous étudions au département cette problématique, mais d'ores et déjà je peux et je dois vous dire que ce n'est pas dans une disposition spécifique que l'on peut introduire une règle concernant les incompatibilités (première remarque). Deuxième remarque aussi importante: Nous devons étudier l'ensemble des situations. Nous ne pouvons pas pour le seul RSV dire: nous allons ouvrir et faire tomber l'incompatibilité. La réflexion qui est demandée actuellement au niveau du département est probablement d'aller dans le sens de lever ces incompatibilités, mais de prévoir un certain nombre d'autres règles dans la loi sur l'organisation des Conseils et des rapports entre les pouvoirs et dans les règlements pour éviter de nous retrouver bien sûr avec des incompatibilités insupportables parce qu'on se retrouverait pour la loi sur la santé, par exemple, avec 13 députés qui travaillent tous au RSV. Qui voudrait une situation de ce type-là? Personne. Il faudra donc peut-être ouvrir la loi sur les incompatibilités, mais refermer, à travers des notions de récusation dans la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, quelques droits de participer à une commission. Mais dès que l'on ouvre ce genre de chantier, on voit les difficultés qu'il y a. Prenez les enseignants, prenez les avocats et notaires, prenez les ingénieurs, prenez les fiduciaires! Voulons-nous dire à toutes ces personnes: vous avez le droit de siéger au Grand Conseil, mais vous ne pouvez pas aller dans les commissions, où vous avez une impulsion forte grâce à vos connaissances, donner ces connaissances, sous risque qu'il y ait une sorte d'incompatibilité due à la nécessaire indépendance qu'il faudrait avoir dans l'étude du sujet. C'est donc extrêmement difficile. Une réflexion a déjà été faite; elle n'est pas fermée, mais je crois qu'il faut vraiment l'élargir à l'ensemble de ceux qui peuvent aujourd'hui prétendre parce que, de l'autre côté, nous recherchons du personnel politique et on a de la difficulté à en trouver. Peut-on se priver de 5'000 personnes quasiment qui sont en activité au RSV? Probablement non du point de vue du fond, mais il faut aller plus loin du point de vue de l'étude.

Un élément encore essentiel, me semble-t-il, pour ne pas prolonger, celui de l'audit. Evidemment que je l'ai entendu dans la bouche de chacun d'entre vous et je ne peux bien sûr que le comprendre. Pour ce qui est du RSV, je peux le répéter, nous n'avons quasiment rien changé dans cette disposition pour tout ce qui touche au chapitre du RSV si ce n'est le titre, dont je n'ai entendu que des avis positifs par rapport au changement.

Reste bien sûr que le RSV, par le premier chapitre lié aux dispositions d'application de la LAMal, est indirectement bien sûr concerné par cette concurrence régulée nouvelle que nous allons devoir introduire.

L'autre élément essentiel de l'audit, que l'on peut aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les députés, avoir clairement à l'esprit, soit l'audit va nous donner des listes et des préconisations fondamentalement différentes de ce que nous avons aujourd'hui dans l'organisation et à ce moment-là deux éléments essentiels seront à prendre en considération:

1. est-ce que le Conseil d'Etat, respectivement le Grand Conseil iront dans cette direction-là, vont appréhender ces préconisations, ces recommandations? Peut-être que non ou peut-être que oui. Mais si ce sont des modifications fondamentales de structures qui nous sont proposées, il est évident que nous aurons besoin de temps, il est évident que nous aurons besoin de réflexions et il est même nécessaire et indispensable qu'on réfléchisse, plus le projet, plus les propositions pourraient être, du point de vue fondamental, nouvelles et entraîner bien sûr des modifications au niveau légal. Donc, pas de conflit avec le programme que nous avons lorsque nous nous trouverions éventuellement face à des propositions fondamentales de modification de notre organisation sanitaire;
2. l'audit nous dit: veuillez réorganiser tel service et à ce moment-là clairement ce n'est pas une disposition de l'ordre de la loi qui devra être mise en œuvre et nous permettra peut-être très rapidement par une ordonnance, par un règlement, voire par une incitation au RSV qui est un institut autonome de droit public, et lorsqu'il s'agit d'exécuter et de réaliser les tâches, eh bien!, c'est le RSV qui a cette responsabilité, et nous lui disons au niveau du Gouvernement qu'il y a eu un souhait résultant de cet audit qu'une organisation d'un service, aujourd'hui étant ce qu'elle est, devrait se retrouver dans le futur modifiée à la suite des enseignements que l'audit nous aurait donnés.

Nous allons donc nous retrouver soit avec des aspects fondamentaux qui exigeront une longue réflexion, soit avec des aspects liés à de l'organisation d'un service, par exemple, et à ce moment-là nous pourrions mettre en œuvre ces éléments avec bien sûr une rapidité totalement différente et il y aura peut-être lieu de distinguer entre ces mesures immédiates, que le RSV devra intégrer rapidement sans qu'il y ait des modifications législatives et, au contraire, des modifications fondamentales qui, elles, devraient faire l'objet d'une réflexion et d'un approfondissement après avoir bien sûr reçu l'approbation du point de vue du principe au niveau du Conseil d'Etat.

Je crois avoir répondu à peu près à l'ensemble des intervenants, avec la notion évidemment que j'ai entendue une fois ou l'autre entre autres, celle relative au fait que nous avons à éviter les transferts entre les sites hospitaliers. Je ne suis pas devin, mais ça m'étonnerait que nos auditeurs ne nous fassent pas ce reproche, ça m'étonnerait...

Merci aussi au député Jean-Daniel Bruchez qui a reconnu la difficulté de la matière effectivement, mais insisté sur un point essentiel dans cette concurrence régulée: avons-nous le droit, nous ici responsables des finances publiques de ce pays, d'accepter une concurrence qui n'est pas régulée et de faire en sorte que seuls les hôpitaux publics fournissent des prestations 24h/24h, que seuls les hôpitaux publics fournissent des urgences, et que nous laissons aux autres le soin de choisir ce que l'on pourrait appeler les bons cas? Eh bien!, ce sera une vraie question pour vous, Mesdames et Messieurs, lorsqu'il s'agira entre autres d'approuver les budgets de ces structures qui sont extrêmement lourds et dont chacun connaît les conséquences du point de vue financier.

J'arrive au bout...

Merci aussi au député Didier Fournier de l'ADG qui a remercié la commission et le Conseil d'Etat pour les informations reçues, avec deux ou trois regrets quant à la séparation éventuelle future de la direction du Service de la santé publique. J'ai pu donner en commission un certain nombre d'informations sur ce sujet. Vous le savez aussi, c'est dans une autre loi que ces dispositions existent et la loi nous permet déjà d'ores et déjà aujourd'hui, cas échéant, si c'est la volonté du département, respectivement du Conseil d'Etat, d'aller dans le sens d'une séparation de ces deux fonctions. Donc, nous aviserons. Et, évidemment, le budget 2011 est attendu avec impatience puisque le Conseil d'Etat aura à disposition un nombre de personnes ou de postes à repourvoir que nous espérons bien sûr le plus important et correspondant à notre proposition pour entre autres aller dans ce sens-là.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie de consacrer toute votre énergie à la mise en œuvre d'un sujet des plus compliqués.

Je vous remercie aussi d'accepter cette entrée en matière et de comprendre les éléments essentiels que cette loi doit aujourd'hui proposer, sachant que finalement c'est à travers quatre axes principaux que cette révision s'articule:

- la planification hospitalière
- le libre choix de l'hôpital
- le financement des investissements tant des instituts privés que des instituts publics et
- les notions très nouvelles de concurrence régulée.

Merci de soutenir d'ores et déjà ce projet dans le cadre de l'entrée en matière.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département, pour toutes ces informations.

L'entrée en matière étant combattue, nous votons.

Par 95 voix contre 11 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur cette loi.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du vendredi 17 décembre 2010.)

Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, je profite de saluer le Conseil d'Etat *in corpore* pour cette fin de matinée.

3. PLANIFICATION INTEGREE PLURIANNUELLE 2011-2014 INTEGRIERTE MEHRJAHRESPLANUNG 2011-2014

Cf. Archives du Grand Conseil

Rapport de la commission des finances / Bericht der Finanzkommission

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Discussion générale:

M. le député André Vernay, PLR:

La PIP (planification intégrée pluriannuelle) est un acte gouvernemental qui nous est soumis pour information uniquement.

Autant vous dire que les informations transmises par le Conseil d'Etat ne nous conviennent pas:

- des charges qui augmentent plus fortement que les recettes,
- une marge d'autofinancement en baisse,
- d'importantes charges potentielles non prises en compte,
- des subventions sans caractère d'investissement qui prennent l'ascenseur et,
- pour couronner le tout, des investissements en baisse.

Nous clamons déjà notre inquiétude l'an passé; nous la clamons à nouveau aujourd'hui.

Parlons-nous dans le désert?

Tout porte à le croire, tant nous voyons les charges augmenter sans, en contrepartie, déceler une réelle volonté du Gouvernement d'inverser la tendance. Tout se passe comme si le Conseil d'Etat se soumettait avec fatalité à l'augmentation des charges du personnel et des subventions.

Mais, nous sommes ici dans le monde de l'intention et nous osons espérer que le Conseil d'Etat, avec l'aide du Grand Conseil et de la commission des finances bien évidemment, apportera les correctifs lors des prochains budgets.

Ces correctifs seront nécessaires, car il arrivera fatalement, à un moment donné, que l'exigence du double frein aux dépenses et à l'endettement ne sera plus respectée.

Nous n'en sommes pas encore là et tout doit être entrepris pour ne pas être soumis à ce diktat qui nous imposerait des choix douloureux.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Die kantonalen Aussichten sind in den meisten Wirtschaftssektoren trotz des Konjunkturerbruchs erfreulich. Die wirtschaftlichen Rahmenbedingungen für die Finanzplanung 2011-2014 sind günstig. Allerdings bleiben die nationalen und internationalen Konjunkturrisiken, wie: geringes Wachstum bei Steuereinkünften, Krise der öffentlichen Finanzen anderer Länder, ungünstige Wechselkurse, Abkühlung der Weltwirtschaft, etc. bestehen.

Erlauben Sie mir deshalb folgende kritischen Bemerkungen:

Wie bereits von Seiten der FIKO bemerkt, sinkt die Selbstfinanzierungsmarge bis zum Jahre 2014 um zirka 150 Millionen Franken. So gesehen erlaubt es die Selbstfinanzierungsmarge zukünftig nicht mehr, den Fonds für Infrastrukturgrossprojekte zu speisen.

Dieser Rückgang der Selbstfinanzierungsmarge erfolgt nicht in Folge eines Ertragsrückgangs, sondern durch die Tatsache, dass der Aufwand der laufenden Rechnung stärker ansteigt als der Ertrag.

Fakt ist, dass die NFA II – Anteil für den Kanton Wallis im Jahre 2011 um zirka 44 Millionen Franken zunimmt. Dieses Geld fliesst in die Rubrik "Beiträge ohne Investitionscharakter".

Diese Entwicklung scheint uns sehr beunruhigend. Es fehlt hier nicht nur an der nötigen Transparenz, sondern man vermisst in dieser Rubrik ebenso eine klare politisch, strategische Übersicht.

Der steigende Aufwand im Personal (36,6 Stellen/Jahr) und Sachbereich wirft ebenfalls Fragen auf. Die CSPO hofft, dass das hinterlegte Postulat "Personalbudget, parlamentarische Interventionen und Symmetrie bei den Gewalten", welches an der Novembersession behandelt wurde, angewendet wird und somit zukünftig die nötige Übersicht bei Vorstössen und Budgetfragen schafft.

Zu erwähnen gelten zudem verschiedenste Dossiers, welche in der integrierten Mehrjahresplanung nicht berücksichtigt wurden, zum Beispiel:

- die Auswirkungen der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden,
- die Auswirkungen der neuen KVG Bestimmungen,
- die verschiedenen Reformen im Bildungsbereich,
- die Beteiligung an der Finanzierung der Gesellschaft für Walliswerbung,
- die Kosten für die Schaffung eines Systems für Familien-Ergänzungsleistungen,
- die Auswirkungen der Umsetzung des Konsolidierungsprogramms des Bundes auf die kantonalen Finanzen,
- die Auswirkungen des Energie-Strategie Dossiers im Rahmen von Produktion, Transport, Verteilung und Gebrauch, welches erst im Frühjahr publiziert wird,
- die konkreten Auswirkungen der Neuen Regionalpolitik-Strategie, z.B. Ausschüttungen von IHG Geldern und NRP Darlehen.

Erlauben Sie mir abschliessend folgende kritischen Bemerkungen:

Seien sie sich bewusst, dass ohne den wichtigen "NFA Zustupf" der Kanton Wallis sicherlich tiefrote Zahlen schreiben würde.

Wollen wir deshalb nur hoffen, dass diese Ausgleichszahlungen (vor allem die Höhe der Beträge für eine Randregion) so bleiben. Oder sollte man nicht besser verschiedenste Zukunftsszenarien mit berücksichtigen?

Nicht, dass einem der schleichende Eindruck befällt, der Staatsrat lebe mehr im Jetzt, als in zukünftigen Strategien und Szenarien.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Le groupe DC du Centre a étudié avec intérêt la planification intégrée pluriannuelle, acte gouvernemental par excellence, lequel cristallise les visions et les ambitions du Conseil d'Etat à moyen terme.

Il s'est plu à lire que le Gouvernement posait pour objectif principal le maintien de résultats positifs, ce qui démontre qu'il adhère pleinement au double frein à l'endettement et reconnaît son utilité. Cet objectif essentiel de la politique du Gouvernement ne manque pas de réjouir le groupe DC du Centre, fervent défenseur de ces deux cautions, si déterminantes pour la santé financière présente et future de notre canton.

Néanmoins, les visions, respectivement les options du Gouvernement nous inquiètent et nous interpellent.

En effet, alors qu'il admet que les incertitudes conjoncturelles relevées dans le budget 2011 sont toujours d'actualité, le Conseil d'Etat prend résolument le chemin d'un accroissement linéaire des coûts de fonctionnement et ce au détriment des investissements. Cette politique contradictoire ne satisfait pas du tout le groupe DC du Centre. En effet, les investissements baissent de plus de 25% et ce même si l'on tient compte du transfert au compte de fonctionnement de 25 millions suite à la loi sur les établissements et institutions sanitaires que nous allons sans aucun doute adopter. Or, il n'est pas inutile de rappeler que l'argent investi dans le compte de fonctionnement ne génère aucune plus-value et n'a pas d'effet multiplicateur et ce au contraire des investissements. Dès lors, le groupe DC du Centre avertit le Conseil d'Etat qu'il sera des plus attentifs lors des budgets futurs pour empêcher ce trend qui n'est, certes, pas encore une dérive mais pourrait le devenir.

Nous faisons nôtres les remarques de la commission des finances sur l'inflation annoncée des subventions sans caractère d'investissement. Notre groupe regrette que, malgré une remarque prononcée par la commission des finances sur la précédente PIP, le Gouvernement n'ait pas jugé utile de faire sienne cette préoccupation. Toutefois, comme l'a relevé le porte-parole du groupe PLR, dans le cadre du budget, cet élément va revenir et notre groupe démontrera sans aucun doute son soutien à la commission des finances.

De même, dans l'analyse générale du Conseil d'Etat, nous nous interrogeons sur une volonté, peut-être un peu candide, de vouloir présenter une PIP résolument optimiste alors que l'examen détaillé des éléments qui y sont retranscrits laisse présager des temps nettement plus obscurs. En effet, les sujets non pris en compte, sous prétexte de bases légales non adaptées, laissent présager une croissance des coûts extrêmement importante. Ces derniers sont déjà déterminés, par exemple, pour les incidences des nouvelles dispositions de la LAMal, budgétisées à 16,5 millions. Nous sommes, par ailleurs, convaincus que les autres incidences auraient pu être chiffrées car elles sont à tout le moins déterminables.

Dès lors, a-t-on voulu endormir la vigilance du Parlement en lui présentant une PIP beaucoup plus séduisante qu'elle ne l'est en réalité? Ce fâcheux sentiment a saisi le groupe DC du Centre. En effet, il est du devoir du Gouvernement de mettre en évidence les éléments prévisibles qui ne manqueront pas d'influencer la politique du Parlement afin que celui-ci prenne ses responsabilités dans les projets futurs en parfaite connaissance de cause.

Tel n'est pas le cas et nous le regrettons.

Ne pouvant influencer de manière tangible et matérielle cette PIP, nous n'allons pas relever tous les points qui nous ont surpris, décontenancés, parfois dépités. Cependant, au niveau des départements, nous nous devons de mettre en lumière trois éléments qui nous ont interpellés fortement.

Premier point

Nous avons eu la désagréable surprise de constater que la loi sur le tourisme était repoussée à l'aune des années 2012 alors que tout le Parlement, à l'issue de la votation y relative, avait reconnu l'urgence de remettre l'ouvrage sur le métier afin de pouvoir adopter une loi qui permette au tourisme valaisan de se développer et d'asseoir sa notoriété au-delà des frontières tant des points de vue qualitatif que financier.

Est-ce un aveu d'impuissance que de ne rien prévoir en 2011? Cet état de fait et l'interrogation qu'il suscite ne satisfont pas notre groupe.

Deuxième élément

Le coût des élèves de l'enseignement primaire et secondaire prend l'ascenseur. Est-ce dû à la réforme du CO ou à d'autres facteurs? Il ne nous semble pas que le Grand Conseil ait été rendu attentif à de telles augmentations qui dépassent les 16% relativement rapidement. Nous nous réjouissons donc que la motion réclamant systématiquement la mention précise des coûts induits de chaque projet, respectivement décision, soit élevée sur les fonds baptismaux.

Enfin, troisième point

Seront-nous gentiment la risée des cantons voisins et des pays étrangers en matière de voies de communication lorsque ces dernières deviendront de plus en plus chaotiques puisque le Conseil d'Etat a pour ambition de voir, année après année, se détériorer l'état de nos routes cantonales? Les investissements en la matière diminuent de plus de 20% alors que la participation cantonale, Bien chers collègues, à la construction de l'A9 atteindra des sommets inégalés. N'oublions pas que notre réseau routier est de l'ordre de 1'800 km. Devrons-nous, pour atteindre nos vallées, reprendre le mulet? Le trait est quelque peu forcé mais la situation est préoccupante et les réfections reportées aujourd'hui auront un coût nettement plus élevé ultérieurement. Si nous pouvons parfois admettre que d'autres priorités, d'autres défis majeurs prennent le pas sur ce domaine en certaines circonstances et ce de manière exceptionnelle, cela ne saurait devenir la règle car il en va de l'attractivité de notre canton et de la sécurité de nos citoyens.

Au vu de ce qui précède, le groupe DC du Centre prend acte sans enthousiasme de cet acte gouvernemental puisqu'il ne peut le modifier, mais met en garde le Parlement et le Gouvernement sur le fait que la situation est tout sauf angélique. Prenons conscience de cette réalité pour le futur que nous construisons.

Je vous remercie de votre courtoise attention.

M^{me} la députée (suppl.) Muriel Favre-Torelloz, PDCB:

Le groupe DC du Bas s'est penché avec toute l'attention requise sur l'exercice de la planification intégrée pluriannuelle 2011-2014.

Lors de la précédente planification, notre groupe avait expressément souligné l'importance de pouvoir traiter cet examen simultanément avec l'entrée en matière sur le budget et cela afin de cadrer au mieux les lignes directrices. Force est de constater que notre demande n'a pas encore été entendue; celle-ci est donc reformulée pour le prochain exercice.

Pour en venir aux éléments chiffrés de la planification, nous constatons avec satisfaction le respect du double frein aux dépenses et à l'endettement ainsi qu'une diminution des charges par rapport au budget 2011. Néanmoins, cette diminution, qui porte essentiellement sur les biens, services et marchandises ainsi que sur les amortissements, ne peut, à elle seule, justifier les augmentations aux postes 30 et 36, à savoir:

- les charges de personnel avec une augmentation moyenne de 2,3%;
- les subventions accordées avec une augmentation moyenne de 5,3%.

Ces positions grèvent lourdement les exercices concernés et cela au détriment des investissements qui s'érodent inexorablement.

Si on ajoute à ces éléments les postes non valorisés ou partiellement valorisés, tels que la mise en application de la RPT, les nouvelles dispositions de la LAMal, les réformes dans le domaine de l'enseignement...

Si l'on ajoute l'estimation des revenus, sous la position 40 Impôts, qui sont fortement soumis à la situation économique et qui, dans le contexte actuel, pourraient s'avérer fortement surévalués...

Et si l'on ajoute, enfin, les coûts liés aux investissements (des investissements moyens de 2004 à 2008 de 142 millions) de près de 205 millions en 2009 et 224 millions en 2010; investissements qui, s'ils sont un signe de bonne santé financière pour un Etat, génèrent néanmoins des coûts induits qui ne peuvent être planifiés mais qui ne manqueront pas de se reporter sur les prochains exercices...

Beaucoup d'éléments qui laissent présager d'un venir quelque peu difficile et qui inquiètent le groupe DC du Bas.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de persévérer dans la pratique d'une gestion financière ferme, en procédant à des ajustements sensibles pour différents postes, tels que charges du personnel et subventions accordées, à l'instar du compte Biens et services de cette planification.

Je terminerai en remerciant le Conseil d'Etat, les services et la commission pour l'établissement et la clarté des documents qui nous ont été soumis et qui nous permettent d'avoir une vision des plus exhaustives sur les années à venir. Je vous remercie.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC a porté toute son attention à une analyse fouillée et précise de la planification intégrée pluriannuelle et a accueilli avec satisfaction le rapport de la commission des finances, dont nous partageons la plupart des constats.

Si la PIP 2011-2014 respecte le principe constitutionnel du double frein aux dépenses et à l'endettement, le groupe UDC, à l'instar de la commission des finances, regrette une diminution importante des investissements passant de 225 millions en 2011 à 150 millions en 2014, soit une baisse de près de 35%.

Les subventions sans caractère d'investissement montrent également une progression inquiétante. Il serait temps que ce poste soit clairement analysé et que des mesures autres que cosmétiques soient prises, et qu'on s'attaque enfin aux problèmes de fond sur le fonctionnement des satellites paraétatiques.

Autre sujet d'inquiétude pour le groupe UDC: l'augmentation des charges de fonctionnement supérieure à celle des recettes. Dans ce domaine également, le Conseil d'Etat devrait réaliser des ajustements et des économies, ajustements et économies qui ne peuvent être réalisés sans que le Parlement lui-même fasse un effort pour limiter les nouvelles exigences en matière législative et nouvelles tâches confiées à l'Administration, celles-ci générant obligatoirement des charges financières nouvelles.

Les diverses demandes faites par la commission des finances et notre groupe pour limiter l'augmentation des effectifs demeurent, il me semble, un vœu pieux, et le groupe UDC sera attentif à ce que cette demande se traduise par des actes ainsi que par des décisions effectives et courageuses.

Le groupe UDC prend acte du document PIP et fait siennes les conclusions de l'excellent rapport de la commission des finances. Il espère que le Conseil d'Etat suivra les recommandations faites et veillera à leur application dans les prochains budgets.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO hat den Mehrjahresplan des Staatsrats sowie den Bericht der Finanzkommission zur Kenntnis genommen. Die CVPO freut sich, dass der Staatsrat in seiner Mehrjahresplanung dem ausgeglichenen Haushalt des Kantons Wallis oberste Priorität einräumt und auch im Jahr 2014 die Finanzzahlen des Kantons Wallis durchaus akzeptabel sind, wenn auch der finanzielle Spielraum des Kantons gegen Ende der Planperiode weg ist.

Die Fülle des Gesetzgebungsprogramms in den nächsten drei Jahren wird aber sowohl den Staatsrat als auch den Grossen Rat einer harten Belastungsprobe unterwerfen. Die Frage wäre hier insbesondere an das Departement für Erziehung, Kultur und Sport: Wäre weniger nicht mehr? Nicht weniger als 20 Gesetzesänderungen will der Staatsrat in den nächsten drei Jahren allein im Schulbereich erlassen. Will man wirklich an zwanzig verschiedenen Orten Baustellen errichten und damit gleichzeitig die Chance verpassen, die Hauptprobleme im Schulbereich zu lösen?

Ebenso ambitiös wie das Gesetzgebungsprogramm des Staatsrates sind die finanziellen Ziele des Staatsrates. Trotz stark steigendem Aufwand will der Staatsrat den Fonds für Infrastrukturgrossprojekte speisen. Und trotz immer kleinerem finanziellem Spielraum sieht der Staatsrat zirka 40 neue Stellen in der Verwaltung jedes Jahr vor. Jedes Jahr mehr Personal in der Grösse eines mittleren Unternehmens im Kanton Wallis. Der Personalaufwand wird Ende 2014 auf 700 Millionen Franken stehen und damit werden die Befürchtungen unserer Partei wahr. Wir sind nicht mehr weit davon entfernt, die gesamten Steuereinnahmen der natürlichen Personen des Kantons Wallis in die Personalkosten zu stecken. Eine solche Tendenz ist schlichtweg nicht tragbar und wird von der CVPO bekämpft.

Der Mehrjahresplanung ist in der Folge zu entnehmen, dass zu Gunsten des stark steigenden Personal- und Sachaufwandes bei den Investitionen gespart wird und ab dem Jahr 2014 selbst der Fonds für Infrastrukturgrossprojekte gar nicht mehr gespiesen werden kann.

Das kann es doch nicht sein. Sie eröffnen im Jahr 2010 einen Fonds und sind gezwungen vier Jahre später diesen Fonds wieder zu schliessen. Die CVPO ist der Meinung, dass die Sparanstrengungen des Staatsrates beim Personalaufwand schlichtweg ungenügend sind.

Zwar hat die Finanzkommission in der diesjährigen Budgetberatung einen gangbaren Kompromiss beim Personal- und Sachaufwand gefunden. Es schleckt aber keine Geiss weg, dass der Staatsrat in Zukunft in diesem Punkt auch bei der Mehrjahresplanung Anpassungen vorzunehmen hat.

In diesem Sinne verlangt die CVPO massgebliche Änderungen bei dieser Planung beim Personal- und Sachaufwand zu Gunsten eines grösseren Freiraums bei den Investitionen.

Ich danke.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La planification intégrée pluriannuelle 2011-2014, présentée par le Gouvernement, respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement, tout en augmentant les frais de fonctionnement, les charges de personnel et les subventions sans caractère d'investissement.

Pour obtenir ce bel équilibre, le Gouvernement diminue les investissements et ne tient pas compte des impacts financiers de la réforme de la péréquation financière entre le canton et les communes. Les incidences financières des nouvelles dispositions de la LAMal et les réformes dans le domaine de l'enseignement ne sont que très très partiellement prises en compte. Pourtant, les conséquences de ces modifications légales prévues risquent fort de grever les budgets de l'Etat dans un futur proche.

L'augmentation prévue du personnel de 110 postes durant ces 3 prochaines années démontre la nécessité pour l'Etat d'effectuer les tâches nécessaires pour servir le citoyen et pour faire respecter les lois et les règlements. Ne serait-ce pas temps de faire une étude globale, d'analyser les besoins en personnel de chaque service afin de connaître les réels besoins en personnel de l'Administration et de l'enseignement? Cela permettrait d'instaurer des priorités et d'éviter les discussions et les marchandages qui reviennent année après année lors du budget sur le nombre de postes souhaités par les départements et les postes acceptés par la commission des finances ou le Parlement. Il faudrait aussi que les critères utilisés par la commission des finances pour l'acceptation de nouveaux postes soient affinés et améliorés. En effet, on doit tenir compte non seulement des postes demandés par le Parlement et des postes découlant de l'application de décisions législatives, mais aussi des postes de travail autofinancés ou payés par la Confédération ainsi que des postes nécessaires pour faire aboutir des projets comme, par exemple, Polycom, des postes aussi pour contrôler l'application des lois et règlements, et pour faire face aux besoins d'une population en constante augmentation.

Lorsque l'on prend connaissance des chiffres de la PIP et que l'on entrevoit les besoins futurs pour l'éducation, la santé, le social, la justice, la sécurité, l'entretien des routes cantonales et les caisses de pension, l'on peut légitimement se poser la question de savoir si l'Etat pourra répondre à tous les besoins. Le fonds de 20 millions par année pour les infrastructures du 21^e siècle ne suffira à financer que très très marginalement tous les projets qui nous attendent.

Pour financer son programme, le Conseil d'Etat compte sur une augmentation d'impôts de 17,65% d'ici à 2014. L'ADG se pose la question de savoir si ces montants d'impôts supplémentaires pourront être effectivement encaissés vu les demandes répétées pour baisser les impôts, la conjoncture internationale et le franc fort qui pourraient pénaliser notre industrie d'exportation et le bâtiment.

En lisant ce rapport, on constate que certains projets de loi prennent beaucoup de retard en comparaison avec les planifications antérieures. Le régime des districts et des régions constitutionnelles est reporté en 2013 comme la nouvelle loi sur les violences domestiques qui, pourtant, a été demandée par l'unanimité de ce Parlement en 2007 déjà. Les projets de loi du DECS n'avancent pas; pourtant, ils sont agendés depuis pas mal de temps et le programme de la législature risque fort de ne pas être respecté.

Les mesures prioritaires glissent, elles aussi, souvent d'année en année; ce qui relativise le terme "prioritaires". Quant aux indicateurs, ils laissent parfois songeur. Par exemple, aucune augmentation n'est prévue pour l'aide sociale alors que le durcissement de la loi sur le chômage et de l'AI va forcément aboutir à plus de demandes d'aide sociale. On peut aussi déplorer le peu de volonté de soutenir et d'encourager les constructions Minergie et MinergieP alors que les nouvelles constructions et les rénovations se comptent par milliers dans ce canton de propriétaires.

Comme vous le constatez, ce rapport pose à l'ADG beaucoup d'interrogations. Nous espérons que le Conseil d'Etat pourra mettre en œuvre une politique qui tienne compte des coûts réels et des investissements nécessaires permettant une politique financière cohérente et un développement harmonieux de ce canton.

Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport et les membres de la commission des finances pour leur analyse de ce rapport.

Merci.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Je voudrais rappeler tout d'abord, comme certains groupes politiques l'ont fait, que la PIP 2011-2014, tout comme les autres, représente un acte gouvernemental et qu'elle ne peut, dès lors, faire l'objet que de simples remarques de la part de ce Parlement, mais je crois que le Gouvernement y a été très attentif. Les remarques se font chaque année de plus en plus dures et, cette année, elles étaient également particulièrement pertinentes. Je remercie vraiment les groupes pour cette analyse.

Les charges augmentent plus rapidement que les recettes, c'est un constat qu'il faut faire, entre 2011 et 2014: 18,42% d'augmentation des charges contre 13,68% d'augmentation des recettes. Cette situation, aux yeux de la commission des finances, ne peut persister et ne peut être admissible. Cela génère un élément simple: tout découle et tout descend en cascade; une augmentation des charges de fonctionnement signifie une diminution de la marge d'autofinancement et une diminution de la marge d'autofinancement signifie, ensuite, une diminution des investissements nets pour tenir le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Investissements nets: 2011: 225,8 millions; 2012: 180 millions; 2013: 160 millions; 2014: 150 millions. Nous voyons donc que le fonctionnement prend le pas sur les investissements. Et, pour ceux qui étaient dans ce Parlement lors de la législature précédente, une question claire avait été posée à l'ancien Gouvernement: le jour où nous arriverons avec une croissance extrêmement forte (et nous y sommes) des charges de fonctionnement, quelle sera la décision à prendre: que les investissements en pâtissent ou que nous travaillions sur le fonctionnement? La réponse est aujourd'hui donnée dans ce document: nous avons décidé d'en faire pâtir les investissements.

Le fonctionnement, je vous le disais, explose et particulièrement au niveau des subventions sans caractère d'investissement. 2010: 1,185 millions; 2014: 1,493 millions (+26% ou 6,5% par année). La commission des finances souhaite ici pour la première année distinguer les indemnités des aides financières dans ces subventions sans caractère d'investissement. La définition des aides financières est la suivante: elles sont accordées afin d'assurer ou de promouvoir des tâches que le destinataire a librement choisies. Autant vous dire que ces tâches ne sont pas systématiquement des missions de l'Etat. Je crois que c'est là que va résider l'une des principales questions, à laquelle la commission des finances devra s'atteler et, je pense – on verra en fonction du calendrier, notamment des caisses de pension qui devraient arriver –, la commission souhaiterait pouvoir traiter d'un rapport relatif aux aides financières dans la première partie de l'année 2011. Pourquoi? Parce que dans ces aides financières, il y a ce que l'on appelle ce qui n'est pas le corps business de notre Etat. Eh oui!, un Etat doit parfois aussi être géré comme une entreprise et se recentrer sur ce qui est de son travail, de son activité. La tâche de la commission des finances serait donc, dans ce premier semestre 2011, d'analyser ces aides financières. Un listing existait déjà à l'époque de la commission sur les mesures structurelles. La commission sur les mesures structurelles avait élaboré un listing des aides financières, mais cela n'avait jamais abouti à une discussion, à une critique au sein de ce Parlement. La commission des finances pense qu'il est maintenant temps d'arriver avec la vision "aides financières" au sein du Parlement pour, comme je le disais justement, peut-être redéfinir certaines missions de l'Etat.

Différents groupes politiques l'ont relevé, il y a des éléments non retenus et ces éléments non retenus sont d'une incidence financière primordiale dans cette PIP. Il s'agit notamment des conséquences de la réforme de la péréquation financière, des conséquences des nouvelles dispositions LAMal, des conséquences des diverses réformes dans le domaine de l'enseignement, et j'en passe. Nous savons qu'à côté de ces mots, des chiffres ou des propositions ou des évaluations peuvent d'ores et déjà nous être soumis. Il s'agit maintenant de savoir si, dans ce Parlement, nous voulons une PIP qui occulte ces éléments qui ne sont pas encore précis avec une incidence financière exacte ou si nous voulons une véritable PIP qui va attester d'un fait très clair: nous ne respecterons plus le double frein en mettant l'ensemble de ces éléments ou alors la seule solution pour maintenir un niveau d'investissements raisonnable sera de voir quelles sont les charges de fonctionnement dont nous pourrions nous passer pour maintenir ce double frein.

C'est l'exercice que la commission des finances aimerait voir de la part du Conseil d'Etat à l'avenir. Ce pragmatisme tenant compte de l'ensemble des éléments, même imprécis, nous permettrait de savoir exactement où nous en sommes.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Osons, espérons, visions, subventions: ce sont les éléments essentiels que le Gouvernement vient d'entendre dans le cadre de votre prise de position et je me demandais si, finalement, vos remarques, parfois très dures, n'étaient pas dues au fait que vous ne pouviez pas modifier ce document. Je me posais cette question... et nous en débattons évidemment au niveau du Gouvernement.

Osons espérer, Monsieur le député André Vernay, vous avez raison, je partage totalement cette opinion.

Cela me permet d'entrée de dire que nous ne sommes pas face à un budget mais bien à des projections où l'incertitude est encore bien présente parce que les difficultés que nous avons à construire cette Planification intégrée pluriannuelle sont bien sûr colossales. Nous devons examiner les tâches nouvelles. Nous devons examiner les prestations nouvelles. Nous devons examiner les législations nouvelles. Et nous devons faire en sorte si possible d'arriver – comme le demande le groupe DC du Bas-Valais – en même temps que le budget, c'est-à-dire en novembre. Alors, on peut bien sûr essayer de mettre en place une PIP en même temps que le budget, c'est ce que nous avons fait pour essayer de la construire, mais lorsque nous arrivons à la finalité du budget, il n'est réellement pas possible de mener en parallèle les deux exercices, le Gouvernement ayant des délais extrêmement courts à respecter. Nous ne pouvons pas nous..., j'allais dire nous battre, non, nous ne pouvons pas vraiment faire en sorte que l'on puisse arriver avec ces deux projets en même temps tant le volume de travail est nécessaire, tant la maîtrise d'un certain nombre de décisions est, elle, également nécessaire.

Eh bien!, oui, nous pouvons espérer, comme l'a dit le député Diego Clausen, que la RPT I ne soit pas développée dans un scénario catastrophe. Il n'y a rien aujourd'hui, rien, aucun signal au niveau suisse qui laisse à penser que nous irions vers un scénario catastrophe. Bien sûr, il y a la prise en considération de la crise 2008 qui viendra lorsque ces années de calculs serviront de base à la RPT future, mais il n'y a pas là un scénario catastrophe. Il y aura très probablement, selon nos scénarii et selon nos projections, un aplatissement de la courbe de progression mais encore très probablement une légère progression.

Non, il n'y a pas de candide au Conseil d'Etat et il n'y a pas d'angélique... Il y a des gens qui ne se sont pas endormis non plus et qui espèrent avoir une vision qui vous est donnée à travers un certain nombre d'incertitudes, c'est vrai, qui ont pu vous décontenancer mais qui nous mettent nous aussi bien sûr dans la difficulté d'établir ce qui pourrait être quelque chose de plus solide quant aux aspects financiers, nous permettant par exemple de dire que le budget 2012 correspond quasiment à ce que nous venons vous présenter ici dans la PIP. Ce serait aussi pour nous bien sûr une solution qui, si la PIP n'était pas marquée par toutes ces incertitudes, nous permettrait d'avancer de manière plus approfondie sur un certain nombre de dossiers.

Non, nous faisons vraiment en sorte, dans le cadre de la construction de cette PIP, de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses, et nous avons le sentiment au Gouvernement de vous entendre dire que nous n'en faisons point. J'aimerais vraiment vous rassurer: c'est faux; c'est vraiment faux. Je peux vous le dire: nous n'avons pas comme objectif prioritaire, qui, du reste, est atteint et, comme il est atteint, alors il y en a bien d'autres qui viennent s'ajouter. C'est imprécis, ça manque de vision ou des éléments de ce type-là: mais non! D'atteindre l'objectif premier de la planification, qui est celui du respect et de l'équilibre du

double frein aux dépenses et à l'endettement, est vraiment quelque chose qui doit être salué de manière extrêmement positive parce que l'atteindre est évidemment quelque chose de très très difficile face aux besoins des uns et des autres.

Deux éléments, me semble-t-il essentiels, sont à relever du point de vue de cette planification:

Le premier, Mesdames et Messieurs les députés, j'entends – et le Gouvernement, j'en suis persuadé, partage mon opinion – de votre part clairement la volonté de définir le rôle de l'Etat. C'est ce que j'entends à travers toutes vos remarques, et je partage cette opinion. Je l'ai encore entendue lorsque M. le président de la commission des finances a terminé son propos. Je l'ai notée lorsque la députée Marcelle Monnet-Terrettaz a fait son intervention. La vraie question qui se pose aujourd'hui à travers vos remarques, si j'essaie de les synthétiser, c'est: quel est le rôle de l'Etat et, à travers cette définition-là, comment allons-nous mettre en œuvre la distinction entre les aides financières qui ne sont pas obligatoires et les subventions qui résultent de dispositions légales qui, elles, sont impératives. C'est un vrai sujet, M. le président de la commission des finances le sait, nous en discutons quasiment depuis le 1^{er} mai 2009. Eh bien!, oui, ce sujet restera d'actualité et la commission des finances aura là aussi sa contribution à apporter à cette réflexion. Mais, fondamentalement, le rôle de l'Etat est défini aussi par vos interventions et pas seulement par vos propositions. Chaque fois que le Gouvernement entend ou a l'audace de répondre que ce n'est pas forcément son rôle, c'est rare qu'à la fin de cette réponse nous gagnions le vote qui suit cette affirmation. Il faudra donc partager les responsabilités, Mesdames et Messieurs les députés, par rapport à ce que l'on entend, par rapport à ce que l'on veut comme rôle de l'Etat dans le cadre des aides financières, dans le cadre de cette rubrique générale de l'Etat qui effectivement vaut le 50% des dépenses de celle-ci.

J'aimerais aussi faire quand même remarquer que, par rapport à la comparaison: il y aura bientôt autant de salaires que de recettes fiscales, je ne crois pas, je ne crois vraiment pas que l'on puisse aller dans ce sens-là parce que, Mesdames et Messieurs les députés, alors je viens tout de suite avec la question complémentaire: que fait-on de la motion modérée de la commission des finances qui a encore envie de baisser les recettes fiscales? On va dire: mais, on ne couvre même pas les salaires de la fonction publique, qui sont à 700 millions, donc on ne peut pas entrer en matière sur une réduction des recettes fiscales. Alors, pas pour vous dire que l'on ne peut pas entrer en matière sur une réduction des recettes fiscales, mais pour vous dire que cette comparaison n'a pas lieu d'être parce que l'Etat ne trouve pas uniquement des ressources au niveau de la fiscalité. La RPT I, je le dis chaque année, à chaque session, est un dû de la Confédération à notre canton, même si ce dû dépasse le demi-milliard.

Non, et là vraiment le Gouvernement veut s'élever en faux, nous n'avons pas sacrifié les dépenses d'investissements pour arriver à l'équilibre. Je vais quand même me livrer à un tout petit exercice. Moyenne des investissements, Mesdames et Messieurs les députés, des années 2004 à 2007 – c'est récent, il faut faire un tout petit peu d'histoire –: 142 millions. Nous vivons deux années tout à fait exceptionnelles d'investissements avec 225 millions en 2010 et quasiment la même chose en 2011: un million en plus. Nous vivons donc des années d'investissements carrément exceptionnelles. Alors, bien sûr que si l'on prend, dans un graphique, le sommet ou le tuyau d'orgue le plus haut pour faire une comparaison, on arrive à celle que vous avez faite qui consiste à dire que les investissements baissent. La réalité, c'est que les investissements ont explosé. C'est cela la réalité. Et il faut donc quand même partir dans l'analyse de cette réalité: 142 millions d'investissements moyens pour les années 2004 à 2007. En 2009: 177 millions et puis, vous le savez, ces deux années exceptionnelles 2010 et

2011. Nous avons la conviction au niveau du Gouvernement que, jamais, nous ne pourrions réaliser chaque année, d'abord budgétiser chaque année des investissements à cette hauteur-là. Nous en sommes convaincus depuis de nombreux mois au niveau du Gouvernement, comme nous sommes convaincus du reste que, parfois, lorsqu'on les budgétise, on a encore après pour toute une série de raisons liées peut-être ou parfois à des procédures des difficultés à les réaliser. Donc, il n'y a pas une réduction des investissements, Mesdames et Messieurs les députés, il y a eu une explosion en 2010 et en 2011, et il faut faire l'analyse, et je vous y invite, comme ceux qui l'ont faite lorsqu'ils ont fait la comparaison, en constatant que 25 millions de dépenses d'investissement avaient transité, avaient été transvasés dans les dépenses de fonctionnement au niveau notamment de la prise en charge du nouveau mode de financement à travers le forfait par cas pour les établissements de santé et de soins aigus. Cela est essentiel, et cette remarque, c'est la deuxième qui est fondamentale par rapport aux investissements, la première étant bien entendu celle liée au rôle de l'Etat.

Et je viendrai sur un dernier point, Mesdames et Messieurs les députés, tant il est vrai que l'on pourrait en discuter pendant des heures tellement le sujet est passionnant, mais un troisième point qui me paraît lui aussi tout à fait fondamental dans l'analyse que nous devons faire et dans ce travail que nous voulons mener ensemble: c'est celui de la conséquence du niveau d'investissements. Et peut-être que l'on trouvera pour la première fois une vraie pierre d'achoppement entre la commission des finances et le Conseil d'Etat. Peut-être, parce que, fondamentalement, il y a là une analyse qui diverge entre le Parlement et sa commission et le Gouvernement. Non seulement, et nous le savons depuis de nombreuses années, des dépenses d'investissements induisent toute une série de coûts, comme par exemple des coûts d'infrastructures que ce soit en matière d'énergie, que ce soit en matière de taxes, mais, évidemment, ce n'est pas suffisant de s'arrêter là parce qu'il y a – prenons une série d'exemples avec les écoles professionnelles ou avec d'autres – des coûts qui sont liés au fait qu'il faudra bien sûr, au niveau de l'enseignement de la gymnastique aux apprentis, engager du personnel et qu'il nous faudra bien sûr subventionner d'une manière ou d'une autre un bâtiment d'une institution pour personnes handicapées, et faire en sorte que tous ces coûts d'exploitation, ces coûts de structures génèrent et du personnel supplémentaire qui fait croître le volume des subventions et du matériel supplémentaire qui lui aussi, de l'autre côté, fait croître le volume des subventions. Il y a donc clairement un équilibre entre le niveau des dépenses d'investissements et bien sûr la marge d'autofinancement, mais cet équilibre-là, non seulement nous devons le rechercher à travers le frein aux dépenses et à l'endettement, mais nous devons le trouver à travers le fait que lorsque l'on remplit le vase des investissements, en même temps – et c'est cela la grande difficulté – nous remplissons le pot des frais de fonctionnement. Et c'est là que l'exercice d'équilibre que nous devons rechercher entre les investissements et le fonctionnement devient tout à fait difficile à réaliser parce que la volonté que nous avons, c'est comme vous: faire en sorte qu'à travers des investissements, nous puissions avancer, soutenir des infrastructures de ce pays, qui ne sont quand même pas dans un état aussi mauvais que vous l'avez parfois décrit, il y a bien sûr des efforts à faire en matière routière par exemple, mais ne venez pas nous dire que nos routes ressemblent à celles que l'on voit dans d'autres endroits. Je vous invite simplement à une fois passer la frontière et, dès que vous serez à Châtelard, vous vous apercevrez après moins de 200 mètres que vous avez changé de pays!

Voilà, Mesdames et Messieurs, ces éléments essentiels: le rôle de l'Etat, l'équilibre entre les investissements et le fonctionnement et puis ces pots d'incertitudes qui, parfois, seront peut-être bénéfiques. Ce n'est pas une annonce, mais qui serait surpris dans cette salle

que nous touchions un peu plus de dividendes de la Banque Cantonale du Valais? Nous ne l'avons pas mis dans la planification. Il y a donc un certain nombre d'éléments qui, effectivement, devraient nous permettre aussi de compenser ce pot d'incertitudes important que nous n'avons pas appréhendé dans la Planification intégrée pluriannuelle.

Le Conseil d'Etat, et je termine, réaffirme très clairement, Mesdames et Messieurs les députés, sa volonté de faire en sorte que les dépenses n'augmentent pas à un rythme inacceptable. Nous réaffirmons aussi clairement ici que nous vous avons présenté un document d'intentions et non pas un budget de réalisations, comme nous le faisons dans le cadre de l'étude annuelle de nos projections. Nous réaffirmons que cet instrument est très profitable pour se poser les vraies questions quant au futur. C'est un outil de gestion et d'informations, mais pas aussi exhaustif que vous le souhaitez peut-être, néanmoins extrêmement intéressant. C'est, pour nous, la manière d'assurer la cohésion, d'assurer un lien formel entre un budget et un plan, entre des prestations étatiques et entre des ressources financières.

Merci de votre attention.

Je vous invite vraiment ensemble à faire en sorte que nous soyons capables de définir dans le futur le rôle de l'Etat. Cela me paraît l'essentiel de ce débat sur la PIP 2011-2014.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Ainsi, nous avons pris acte de la Planification intégrée pluriannuelle 2011-2014 avec les remarques qui s'imposaient.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJET DE BUDGET 2011: Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2011: Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Le président:

Nous allons travailler en deux temps:

Tout d'abord par rapport au **Tableau I** (saumon) qui concerne les amendements qui n'ont pas d'incidences financières et qui ont été acceptés par la commission thématique et par la commission des finances. L'amendement 6.5 ayant une incidence financière, il a été transféré dans le tableau II et nous en discuterons tout à l'heure.

S'il n'y a pas de demande de parole, **je considère que vous acceptez tacitement les amendements contenus dans le Tableau I.**

Nous passons à l'examen du **Tableau II**: amendements pour discussions et votes

0.1 Budget global	Voranschlag allgemein
<i>COFI</i>	<i>FIKO</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
Diminution des charges de personnel	Verminderung des Personalaufwands
- 3'000'000.-	- 3'000'000.-
Retirée	Zurückgezogen
Nouvelle proposition de la COFI	Neuer Vorschlag der FIKO
Diminution du nombre de nouveaux postes prévu au budget 2011 de 16 unités	Verringerung der im Budget 2011 vorgesehenen Stellen um 16 Einheiten
- 2'000'000.-	- 2'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Acceptée	Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 0.1 de la commission des finances

Cet amendement a été reformulé avec une **nouvelle proposition** de diminution du nombre de nouveaux postes prévu au budget 2011 de 16 unités, soit -2 millions.

Plusieurs groupes ont demandé, lors du débat d'entrée en matière, qu'une discussion ait lieu entre la commission des finances et le Conseil d'Etat au sujet des charges de personnel.

Suite à cette discussion, le Conseil d'Etat est entré en matière pour une réduction de création de nouveaux postes et a proposé une diminution des effectifs de 12,5 postes, soit un montant de 1,5 million.

La commission des finances a décidé de faire un bout de chemin en direction du Conseil d'Etat en demandant une diminution des effectifs inscrits au budget de 16 postes pour un montant de 2 millions.

La commission des finances a accepté ce nouvel amendement par 8 voix, 3 étant en faveur de la proposition du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Il y a deux autres amendements qui proposent une diminution de 3 millions.

0.2 Budget global	Voranschlag allgemein
<i><u>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</u></i>	<i><u>UDC-Fraktion durch Jean-Luc Addor</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
- 3'000'000.-	- 3'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>
0.3 Budget global	Voranschlag allgemein
<i><u>Groupe PLR par André Vernay</u></i>	<i><u>PLR-Fraktion durch André Vernay</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
- 3'000'000.-	- 3'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député André Vernay, PLR:

J'interviendrai qu'une seule fois pour les charges du personnel (rubrique 39) et subventions (rubrique 36).

Le groupe PLR a pris à son compte deux propositions de la commission des finances, soit -3 millions sur les salaires et -10 millions sur les subventions.

Nous avons bien évidemment examiné la nouvelle proposition de compromis de la commission des finances, nous l'avons comprise, mais nous ne l'avons pas suivie. Pourquoi?

-3 millions sur les salaires signifie tout de même accepter *de facto* 94 nouveaux postes alors que la PIP 2010-2013 nous en promettait 40. Nous ne comprenons pas cette incohérence entre la PIP 2010-2013 et le premier budget qui suit.

Nous maintenons donc notre proposition.

Quant aux -10 millions sur les subventions sans caractère d'investissement, ces 10 millions nous paraissent un minimum tant l'évolution du poste 36 nous inquiète. La PIP 2011-2014, qui vient d'être discutée il y a un instant, ne nous rassure pas. Nous tenons aussi à rappeler que cette baisse ne correspond qu'à 1% environ de l'enveloppe globale du chiffre 36 et que certains d'entre nous auraient voulu une baisse bien plus importante.

Nous maintenons donc aussi notre proposition.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Il faut être conséquent. On ne peut pas à la fois déplorer l'augmentation constante des frais de fonctionnement de l'Etat, avec son corollaire, on l'a vu, des problèmes pour les investissements et c'est quand même relativement grave pour l'avenir, et puis, quand l'occasion nous est donnée, rester les bras croisés pratiquement face à l'augmentation d'un des éléments de ces charges de fonctionnement, un élément sur lequel nous pouvons et nous devons agir, à savoir les frais de personnel.

Notre proposition, qui n'est rien d'autre qu'un soutien à ce qu'était la proposition initiale de la commission des finances, est le fruit tout à fait raisonnable d'une analyse fouillée, à laquelle la commission des finances, en son temps, avait procédé. Nous persistons à penser qu'encore une fois cette proposition est tout à fait raisonnable et adaptée, en particulier quand on considère le budget de l'Etat et notamment le budget (sauf erreur 644 millions) du personnel. Cela ne représente même pas un demi-pourcent du budget dont on demande, même pas la réduction, mais un frein à l'augmentation.

Alors, nous avons là vraiment l'occasion de donner un signal raisonnable, mais néanmoins fort au Gouvernement. De ce point de vue là, le groupe UDC déplore que (si vous me passez cette expression) la commission des finances ait eu un peu (on a parlé de faire un bout de chemin), moi je dirai: ait eu un peu, après être montée au filet, le petit bras face au Gouvernement. Eh bien!, nous vous proposons que nous, le plenum, nous n'ayons pas le petit bras, et nous faisons au groupe UDC une question de principe de donner encore une fois ce signal raisonnable mais fort de la volonté de ce Parlement de garder une certaine maîtrise des charges de fonctionnement, à commencer par les charges de personnel.

Merci.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Chaque année, nous nous retrouvons avec des marchandages entre le Conseil d'Etat et la commission des finances.

Le groupe ADG est persuadé que les postes nouveaux dans l'Administration sont justifiés. La population augmente et les tâches de l'Administration se complexifient. Il est aussi dommage que le canton perde des subventions de la Confédération parce qu'il manque de personnel pour aller chercher et gérer cette manne financière. Cela représente des millions. Notre Administration est peu nombreuse en comparaison intercantonale. Elle travaille bien avec parfois le sentiment d'être submergée et de ne pouvoir faire avec conscience le travail nécessaire. Par exemple, au Service des contributions, les taxateurs étudient quatre fois plus de dossiers que leurs homologues des autres cantons. Pensez-vous que l'on puisse continuellement augmenter la pression sur les collaboratrices et les collaborateurs sans conséquence dans le futur? On se rend compte, par exemple, au Service des contributions que les gens partent dans le privé, privant l'Etat de compétences certaines.

C'est pourquoi nous soutenons le projet du Conseil d'Etat pour les postes.

Merci.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Lors de l'entrée en matière sur le budget 2011, le groupe DC du Centre avait souligné l'importance de la maîtrise des charges de fonctionnement, notamment des charges du personnel.

Nous sommes heureux de constater que les discussions entre la commission des finances et le Conseil d'Etat ont été fructueuses et qu'une solution intermédiaire a été trouvée.

Mais, force est de constater que nous ne pourrons plus à l'avenir continuer ce jeu de dupes. Le Conseil d'Etat devra redéfinir ses missions et ses priorités, et ce Parlement devra lui aussi réfléchir, lors d'investissements ou de nouvelles lois, aux coûts induits, surtout au niveau du personnel. Le crédit d'engagement pour la construction d'une salle quintuple à Sion en est l'exemple concret.

Dans ce sens, le groupe DC du Centre soutient la position de la commission des finances.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Ce que certains se plaisent peut-être dans cette salle à appeler "marchandages", nous l'appelons tout simplement "discussions". Nous avons souhaité dans notre groupe, et nous l'avons dit lors de l'entrée en matière, des discussions entre la commission des finances et le Conseil d'Etat. Nous considérons donc que ces discussions ont eu lieu et nous sommes satisfaits du résultat.

Nous soutiendrons donc la nouvelle proposition de la commission des finances.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Rapidement quelques réactions aux éléments qui ont été soulevés.

Alors, on peut appeler cela comme on veut: "marchandages" si on le souhaite, "un jeu de dupes" si on le souhaite, mais il ne faut pas le demander lors de l'entrée en matière. Quand différents groupes politiques demandent une discussion entre le Conseil d'Etat et la commission des finances en entrée en matière, eh bien!, celle-ci s'exécute et entre en discussion.

Vous savez, tant pour le PLR que pour l'UDC, ce que veut dire "discussion", cela veut dire que vous faites une proposition à 13 millions, il existe maintenant une proposition à 9 millions et il y a d'autres groupes politiques qui défendent ici une proposition à zéro franc. Si la commission des finances ne réalise pas cette discussion, il n'y a que 13 millions et zéro franc..., je vous laisse éventuellement imaginer ce que pourrait être le score, et nous n'arriverions ni à 13 millions ni à 9 millions, mais peut-être à zéro franc d'économie qui serait généré; ce qui n'est vraiment pas l'objectif de la commission des finances.

Donc, la commission des finances n'a absolument pas eu un petit bras, comme je l'ai entendu tout à l'heure. Elle est montée au filet en refusant la proposition du Conseil d'Etat (la première proposition) et en demandant que le Conseil d'Etat réalise au moins les deux tiers de ce qu'a demandé la commission des finances.

A ces différents titres, je vous demande ainsi de soutenir les 2 millions, et je précise ici qu'il ne s'agit plus d'un amendement simplement qui demande 3 millions, comme on l'avait demandé au préalable, mais il s'agit de 2 millions équivalant à 16 postes; ce qui représente une différence assez importante pour la commission des finances puisque, quand on demande 3 millions sur les charges du personnel globales, cela veut dire que les 25 postes auraient peut-être pu, sur l'année 2011, être totalement repourvus, mais certains postes en septembre, d'autres en novembre et on aurait eu ces 25 postes au total au moment où on aurait traité de l'année 2012. Par contre, ici, la promesse qui est faite – et j'en demande la confirmation au conseiller d'Etat en charge des finances – c'est de dire: il s'agit de 2 millions équivalant à 16 postes.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Bien qu'il s'agisse du budget de la Présidence et comme cela concerne les charges du personnel, je passe la parole à M. le chef du Département des finances.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques jours avant de quitter son poste, M. le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz est allé négocier des accords avec l'Allemagne et avec la Grande-Bretagne, et a négocié des accords avec la Conférence des directeurs des finances dans ce qui s'appelle le PCO (le programme de consolidation et le compromis entre les cantons et la Confédération). Personne sur les 22 chefs de département qui étaient présents, personne n'a trouvé que M. Merz avait

une attitude compromettante vis-à-vis des cantons et personne n'a trouvé que les cantons avaient une attitude compromettante vis-à-vis de la Confédération. Tout le monde a trouvé que la discussion, que le dialogue étaient la meilleure des solutions pour gouverner le pays, et que cette solution-là était nettement meilleure que la confrontation.

Eh bien!, chapeau à M. Merz qui a travaillé jusqu'au bout et qui nous a donné aussi à nous des idées d'aller vers des notions de discussion et de dialogue plutôt que de confrontation, et il en est résulté deux ou trois éléments essentiels.

Pour l'instant, seul le Conseil d'Etat a fait une analyse fouillée des 120 postes (j'arrondis) qu'on vous a proposés, avec cahiers des charges, avec activités, justifiant, poste par poste, ceux-ci. Cela a, du reste, mis un peu en difficulté la commission des finances parce que, réellement, ce n'était pas une proposition qui tombait de nulle part mais justifiée par des arguments et par un cahier des charges. La commission l'a accepté.

Alors, aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les députés, ce n'est pas parce que nous avons privilégié le dialogue face à la confrontation qu'il faut trouver que la solution est quasi inqualifiable.

Non, Mesdames et Messieurs, je vous invite, y compris le groupe radical, à voter cette solution parce que c'est celle du dialogue, c'est celle de la discussion et c'est celle qui refuse la confrontation.

Merci de soutenir la nouvelle proposition de la commission des finances.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Donc, je considère que le Conseil d'Etat se rattache à la nouvelle proposition de la commission des finances.

On met ainsi en confrontation la nouvelle proposition de la commission des finances (0.1) et les propositions 0.2 du groupe UDC et 0.3 du groupe PLR.

Par 83 voix contre 36 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la nouvelle proposition de la commission des finances (0.1).

0.4 Budget global	Voranschlag allgemein
<i><u>COFI</u></i>	<i><u>FIKO</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Diminution des subventions accordées	Kürzung der eigenen Beiträge
- 10'000'000.-	- 10'000'000.-
Retirée	Zurückgezogen
Nouvelle proposition de la	

<p>COFI</p> <p>- 7'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Acceptée</p>	<p>Neuer Vorschlag der FIKO</p> <p>- 7'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>
<p>0.5 Budget global</p> <p><i>Groupe PLR par André Vernay</i></p>	<p>Voranschlag allgemein</p> <p><i>PLR-Fraktion durch André Vernay</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>36 Subventions accordées</p> <p>- 10'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusée</p>	<p>36 Eigene Beiträge</p> <p>- 10'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 0.4 de la commission des finances

La commission l'a retirée en faveur d'une **nouvelle proposition** d'une diminution de 7 millions.

Cet amendement de la commission des finances a également fait l'objet de discussions entre le Conseil d'Etat et la commission des finances.

Le Conseil d'Etat proposait une diminution des charges de 5 millions au lieu des 10 millions demandés.

A nouveau, la commission des finances a décidé de faire un bout de chemin en direction de la proposition du Conseil d'Etat et vous demande d'accepter une diminution de ces charges de 7 millions.

Un travail important, notamment dans les institutions paraétatiques, est à faire et justifie cette nouvelle proposition.

Dix membres de la commission des finances ont suivi cette proposition à 7 millions alors qu'un membre a suivi la proposition du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

On a entendu, tout à l'heure, que le représentant du groupe PLR maintenait sa proposition 0.5.

Est-ce que le président de la commission des finances veut s'exprimer?

Non.

Le Conseil d'Etat?

Non plus.

Nous allons ainsi voter.

J'oppose la nouvelle proposition de la commission des finances (0.4) à la proposition 0.5 du groupe PLR.

Par 87 voix contre 34 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la nouvelle proposition de la commission des finances (0.4).

0.6 Budget global <u>COFI</u>	Voranschlag allgemein <u>FIKO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
38 Attribution aux financements spéciaux Augmentation de l'attribution au fonds pour les grands projets du 21 ^e siècle + 13'000'000.-	38 Einlagen in Spezialfinanzierungen Erhöhung der Einlage in den Fonds für die Finanzierung der grossen Infrastrukturprojekte des 21. Jahrhunderts + 13'000'000.-
Retirée	Zurückgezogen
Nouvelle proposition de la COFI + 9'000'000.-	Neuer Vorschlag der FIKO + 9'000'000.-
Décision de la commission: Acceptée	Beschluss der Kommission: Angenommen

<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 0.6 de la commission des finances

La commission des finances présente une **nouvelle proposition** de +9 millions.

La commission des finances estime que les économies réalisées sur les charges de personnel et les subventions sans caractère d'investissement doivent alimenter le nouveau fonds des infrastructures du 21^e siècle, cela pour permettre de dédier, dans le futur, cet argent aux investissements et non pas au compte de fonctionnement.

Cette nouvelle proposition a été acceptée par 11 membres, enfin à l'unanimité des membres de la commission des finances.

M. le député René Constantin, PLR:

Nous avons à faire face ici à un vote que l'on peut qualifier d'important, de très important même, parce que nous allons décider maintenant d'une stratégie financière pour le futur:

- soit l'on crée un nouveau bas de laine, en l'occurrence de 9 millions;
- soit, si vous refusez la nouvelle proposition de la commission – c'est ce que nous souhaitons faire –, soit alors on utilise cette somme économisée, qui est modeste on l'a dit et d'autres préopinants l'ont souligné, sur les charges de fonctionnement pour augmenter par la suite les possibilités des budgets d'entretien, entretien des bâtiments publics, entretien de nos infrastructures.

Par principe de cohérence et par respect aussi du double frein, pour dépenser plus parce que, en l'occurrence, nous voulons investir cette somme de 9 millions plus tard, il faut économiser et utiliser ces 9 millions.

Pourquoi doit-on utiliser directement ces 9 millions et non pas les mettre de côté?

1. parce que, tout d'abord, nous avons cet argent, cet argent est disponible et il provient d'une économie raisonnable;
2. parce que la situation du canton le permet. Si vous analysez tous les fonds que nous avons créés, toutes les sommes à disposition, je prends déjà le fonds de soutien à l'économie: on a décidé 50 millions et il en reste à peu près une trentaine. Si l'on regarde tous les fonds de préfinancement, nous avons quelque 47 millions d'argent à disposition. Si l'on regarde aussi tous les amortissements supplémentaires réalisés durant ces quatre ans par centaines de millions, cela signifie que la situation financière du canton est saine et cela nous permet de rattraper le retard perdu. Parce qu'il y a retard, Mesdames et Messieurs. Au niveau des infrastructures de base, au niveau des bâtiments publics, nous sommes en retard, vous pouvez questionner tous les conseillers d'Etat, ils vous le diront. Reste à savoir si on le fait maintenant, si on veut rattraper ce retard maintenant ou plus tard;

3. parce qu'aussi les investissements prévus – vous l'avez constaté durant toutes ces années –, nous n'arrivons jamais à les faire. Souvent, on l'a dit, nous dépendons d'investissements de tiers. En l'occurrence, si nous décidons, au niveau de l'entretien des bâtiments, au niveau de l'entretien des routes, ces investissements vont pouvoir être faits parce qu'ils ne dépendent pas de projets d'autres;
4. enfin dernier argument et non des moindres, parce que le dernier indicateur BCV/Chambre valaisanne du commerce l'a dit clairement: les réserves de travail pour 2011 sont en baisse et dans le génie civil et au niveau de la construction. Je l'ai lu. Je crois quand même en celles et ceux, les professionnels, qui établissent ces indicateurs. Cela signifie que nos PME vont pouvoir absorber cette masse supplémentaire de travail.

Je demande ici au Parlement de prendre le temps de la réflexion et s'il faut s'opposer, s'il faut désobéir une fois à la commission des finances, eh bien!, désobéissons, faisons cet effort, car on a ici l'opportunité de décider cette affectation des 9 millions! Soit on met de côté pour pouvoir répondre à des demandes notamment de la commission des transports – je crois que le vote a été assez partagé – notamment pour pouvoir investir rapidement cet argent. Désobéissons à la commission des finances et gardons ces 9 millions pour pouvoir les redistribuer, non pas pour des charges structurelles, Mesdames et Messieurs, mais pour un investissement qui fera du bien à nos PME valaisannes.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Cher René, aucun souci, ce coup-ci, tu n'auras pas un vote blanc sur ce sujet!

Au vu des votes précédents et pour respecter le principe: une nouvelle dépense – une nouvelle économie, le groupe DC du Centre ne peut que soutenir la proposition de la commission des finances d'attribuer ces 9 millions au fonds pour les grands projets du 21^e siècle.

Comme déjà relevé, ce fonds est un pari sur l'avenir. Par contre, pour qu'il soit valable, le Conseil d'Etat devra soumettre rapidement à ce Parlement un projet de loi de manière à utiliser ce fonds. Cette loi devra laisser une certaine souplesse dans l'attribution de ce fonds, avec des règles précises, permettant ainsi de répondre rapidement à des choix ou des besoins économiques tant aux niveaux hydroélectrique, routier que ferroviaire.

Le groupe DC du Centre soutient la commission des finances.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je voudrais dire que notre groupe est un peu déçu par ces économies. On demande à l'Etat d'économiser dans les subventions accordées et ça c'est grave pour nous parce que je pense que lorsque les communes vont demander, par exemple, pour l'entretien des torrents, on va leur dire: non, on ne peut pas vous donner la subvention maximale; on n'a pas d'argent. En plus de cela, maintenant, les radicaux nous disent: le privé doit pouvoir dépenser, on a des investissements à faire, il est important de donner cet argent.

Alors, nous soutenons la commission des finances pour que cet argent soit vraiment mis dans des infrastructures pour le 21^e siècle et décidées à tête reposée.

Merci.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

En quelques mots, pourquoi la commission des finances a maintenu sa ligne. C'est une ligne qui vise à favoriser l'investissement au détriment du fonctionnement, et c'est ce que nous avons toutes et tous voulu. D'ailleurs, on l'a entendu lors du débat sur la PIP 2011-2014. Pour nous, cela est absolument essentiel.

Aux yeux de la commission des finances, il ne lui appartenait pas de trancher entre immobilisations de l'Etat, entretien des chaussées, remboursement de transports des étudiants du secondaire II, tourisme et j'en passe. Il s'agit-là vraiment de soucis que chacun des groupes politiques peut avoir et, si on part dans ce sens-là, on risque d'arriver avec un saupoudrage global, en disant: on va donner un peu au tourisme, on va donner un peu au DECS et on va donner un peu pour l'entretien.

Ce n'était pas notre vision et c'est vraiment pour cela que nous vous demandons de soutenir la commission des finances et d'affecter ces 9 millions au fonds. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat veut s'exprimer?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Vous le savez, le Conseil d'Etat avait une autre priorité: c'était bien sûr d'obtenir 3 millions pour le personnel et 10 millions de subventions supplémentaires.

La réalité étant ce qu'elle est à la suite des votes que nous avons eus tout à l'heure, nous pouvons confirmer ici, parce que le Conseil d'Etat en a discuté, la difficulté qu'il y a d'arriver à distribuer quand on sait combien nous avons à rechercher 200'000 francs parfois de recettes pour boucler notre budget, combien il y a de la difficulté à ventiler et à distribuer ces subventions dans un budget de manière aussi rapide. Premier élément.

Deuxième élément: Il n'est pas certain, y compris lorsque l'on parle d'indice Schröder et d'entretien des routes, que nous arriverions à faire un programme supplémentaire qui arriverait à consommer ce montant de 9 millions.

Troisième élément, Mesdames et Messieurs les députés: Les PME valaisannes ont du travail. Je les ai encore rencontrées tout dernièrement. Il y avait une dizaine de personnes autour de la table venant de tous les secteurs et une question essentielle à ceux qui fournissent des services, les ingénieurs et les architectes qui étaient là autour de cette table: avez-vous des signaux qui viendront par la suite et, par voie de conséquence, marquer particulièrement l'activité du bâtiment, avez-vous des signaux qui sont vraiment marqués, de manière forte ou de manière faible, par rapport à l'activité économique de ce canton? Et la réponse était unanimement: non, nous avons, y compris en 2011, du travail.

Quatrième élément: Si nous devions, un jour, nous lancer dans un programme de soutien à l'économie, le Gouvernement a déjà montré – et c'est le Gouvernement précédent, j'en suis d'autant plus à l'aise pour le dire – qu'il était capable de sortir 50 millions dans le cadre des comptes, de les mettre dans une réserve et de relancer ainsi l'économie. Nous pourrions donc, avec le solde que nous avons, peut-être arriver avec cette proposition comme nous pourrions arriver, du reste, avec la proposition, et là il n'y en a pas besoin, de l'article 24 alinéa 2 de la LGCAF qui prévoit tous ces financements spéciaux, et il y a 160 et quelques projets qui sont déjà préfinancés.

Nous vous laissons donc bien sûr, à la suite de ce que je viens de vous donner, le choix de décider, le Conseil d'Etat n'ayant pas pris une décision formelle sur cet objet.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous votons.

Par 81 voix contre 36 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la nouvelle proposition de la commission des finances (0.6).

6.5 Chancellerie d'Etat	Staatskanzlei
<i><u>Liliane Brigger CSPO</u></i>	<i><u>Liliane Brigger CSPO</u></i>
Prestations	Leistungen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Traduction	Übersetzung
+ 300'000.-	+ 300'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 6.5 de la députée Liliane Brigger, CSPO

La commission a refusé à l'unanimité des membres présents cette proposition.

Elle considère que c'est au Conseil d'Etat de définir les besoins en personnel dans chaque service et que nous avons un rôle à jouer sur l'enveloppe financière globale.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Die CSPO könnte wahrscheinlich ihren Wunschzettel heute wieder einmal unter das Bäumchen legen. Unser Anliegen für die Anstellung von drei Personen mehr für die Übersetzung oder anders gesagt 300'000 Franken mehr, ist Schnee von gestern, denn seit Jahren verlangt die CSPO mehr Finanzen für die Übersetzung.

Die Mehrjahresplanung 2011-2014 ist jedoch kein Schnee von gestern, sondern zukunftsweisend.

Unter der Rubrik, Ziele und Prioritäten des Staatsrates, Schwerpunktthema 2, die Zweisprachigkeit, steht unter anderem geschrieben, ich zitiere:

"Es gilt also, die durch die Zweisprachigkeit des Kantons eröffneten Möglichkeiten auf allen Ebenen zu nutzen, indem die Kenntnisse in den beiden Kantonsprachen sowohl in den Schulen und Bildungszentren als auch in der Verwaltung und der staatlichen Kommunikation gefördert werden." Ende Zitat.

Kommunikation ist das wichtigste Mittel, um sich den Mitmenschen mitzuteilen, zu verständigen und zu informieren

Lassen wir doch diese Kommunikation aufwerten, indem wir, der für unseren zweisprachigen Kanton so wichtigen Übersetzung mehr Finanzen geben.

Ich danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Est-ce que le président de la commission des finances veut s'exprimer?

Non.

Le Conseil d'Etat?

Non plus.

Nous allons donc voter.

Par 77 voix contre 39 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 6.5 de la députée Liliane Brigger.

5. PROJET DE BUDGET 2011:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2011:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichtstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Le président:

Nous allons procéder de la même manière.

Tout d'abord, le **Tableau I** (saumon). Il s'agit d'amendements acceptés par la commission thématique ou par la commission des finances. Les amendements 1.5 et 1.6, qui ont une incidence financière, ont été repris dans le **Tableau II** que nous allons examiner maintenant.

1.1 Service cantonal des contributions	Kantonale Steuerverwaltung
<u>SPO/AdG par Doris Schmidhalter-Näfen</u>	<u>SPO/AdG durch Doris Schmidhalter-Näfen</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Engagement de 5 experts comptables supplémentaires	Anstellung von 5 zusätzlichen Steuerexperten
+ 600'000.-	+ 600'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 1.1 du groupe SPO/ADG déposée par la députée Doris Schmidhalter-Näfen

Cette proposition a été refusée par 9 membres de la commission des finances et 2 abstentions.

Elle a été faite, d'une part, sans compensation financière ailleurs et, d'autre part, le Service cantonal des contributions connaît une forte informatisation pour améliorer son efficacité. Avant de permettre d'engager de nouvelles forces de travail dans ce service, l'informatisation de ce service doit aboutir.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das Ziel dieses Budgetantrags ist bald erklärt.

Wenn wir mehr Steuerexperten haben, werden die Kontrollen verstärkt. Bei vermehrten Kontrollen wird es schwieriger für die Schlitzohren unter unseren Bürgern

geschuldete Steuerbeiträge am Fiskus vorbei zu schmuggeln. Schon Altbundesrat Otto Stich und in diesem Parlament der ehemalige Grossrat Beat Jost haben immer betont, dass jeder Steuerexperte das zehnfache an dem was er kostet wieder hereinbringt.

Bei einer Investition von 600'000 Franken für die Anstellung von fünf Steuerexperten wird der Staat auf der anderen Seite sechs Millionen Franken einnehmen. Das müsste Grund genug sein, diesen Budgetantrag anzunehmen.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Est-ce que le président de la commission des finances veut s'exprimer?

Non.

Monsieur le conseiller d'Etat?

Non plus.

Nous allons donc voter.

Par 99 voix contre 21 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.1 du groupe SPO/ADG défendue par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

1.5 Service de la santé publique	<u>Dienststelle für Gesundheitswesen</u>
<u>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) par Helena Mooser Theler</u>	<u>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) durch Helena Mooser Theler</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subvention accordée + 800'000.-.	36 Eigene Beiträge + 800'000.-.
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>
Prestations	Leistungen
Sous-objectif politique (nouveau)	Politisches Teilziel (neu)
Garantir par le RSV le transport des patients entre les différents centres hospitaliers.	Patiententransport zwischen den verschiedenen Standorten innerhalb der Spitalzentren durch das GNW sicherstellen
<i>Il est constaté que dans le cadre du réseau</i>	<i>Beim Gesundheitsnetz stellen wir fest, dass</i>

<p><i>santé, aucun transport de patient n'est prévu entre les différents centres hospitaliers. Les patientes et patients hospitalisés qui doivent se rendre pour des traitements et des consultations à Brig, Viège, Sierre, Sion ou Martigny doivent souvent organiser le transport eux-mêmes. Il est souhaité que le RSV mettent à disposition des patients un transport entre les différents centres hospitaliers. Une partie des coûts leur sera imputés.</i></p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusée</p>	<p><i>für die hospitalisierten Patienten ein Patiententransport zwischen den verschiedenen Standorten innerhalb der Spitalzentren fehlt. Hospitalisierte Patientinnen und Patienten müssen, wenn sie von Brig, Visp, Siders, Sitten, Martinach zu Untersuchungs- und Behandlungszwecken verlegt werden, die Reise selber organisieren. Den hospitalisierten Patienten wird ein spitaleigener Patiententransport bei Verlegungen und Untersuchungen innerhalb des GNW zur Verfügung gestellt. Ein Teil der Kosten wird ihnen weiterverrechnet.</i></p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 1.5 du groupe ADG déposée par la députée Helena Mooser Theler

Cette proposition a été refusée à l'unanimité des membres de la commission des finances présents.

D'une part, elle a été faite sans compensation financière et, d'autre part, les frais de transport des patients entre les différents centres hospitaliers du RSV font déjà partie du budget de ce même RSV.

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit dem Abänderungsantrag den Frau Helena Mooser Theler im Namen der SP-ADG einreichte, hat sie auf folgenden Umstand beim Gesundheitsnetz hingewiesen.

Für die hospitalisierten Patienten fehlt ein Patiententransport zwischen den verschiedenen Standorten innerhalb der Spitalzentren. Hospitalisierte Patientinnen und Patienten müssen die Reise oftmals selber organisieren und umsetzen. Immer wieder kann festgestellt werden, dass in solchen Fällen die Angehörigen diese Aufgabe übernehmen, sich dabei aber überfordert fühlen. Es kann nicht sein, dass ein hochprofessionelles Spital Wallis in dieser Frage seine Verantwortung an Angehörige oder an Taxiunternehmen abdelegiert. Aus diesem Grund muss unbedingt ein interner Patiententransport aufgebaut werden, damit

die Spitäler diese Dienstleistung auch bei leichten Fällen selber anbieten können. Die Weiterverrechnung an den Patienten muss sicherlich ins Auge gefasst werden.

Aufgrund der Diskussionen in der Kommission **ziehen wir den Abänderungsantrag zurück**, weil wir davon ausgehen, dass diese dringende Frage im Rahmen des laufenden Audits geklärt wird. Wir hoffen, dass dann die entsprechenden Massnahmen aufgezeigt und auch umgesetzt werden.

Vielen Dank.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

L'amendement 1.5 est ainsi retiré, de même que l'amendement 1.6 qui suit du groupe PLR déposé par le député David Queloz.

1.6 Service de la santé publique <i>Groupe PLR par David Queloz</i>	Dienststelle für Gesundheitswesen <i>PLR Fraktion durch David Queloz</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
43 Contributions +10'000'000.-	43 Entgelte +10'000'000.-
Décision de la commission: Refusée	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

Le président:

Nous sommes ainsi au terme de la lecture de détail du budget du Département des finances, des institutions et de la santé et à la fin de notre ordre du jour.

Nous avons prévu, pour cette matinée, 3 h 20. On a respecté complètement l'horaire. C'est donc tout à votre crédit.

Avant de vous souhaiter un bon appétit et de vous donner rendez-vous demain matin, deux petits rappels:

- le premier, c'est la décoration de notre sapin. Vous avez la possibilité d'acquérir par une obole discrète et silencieuse des petits nez rouges dans la salle des pas perdus et de garnir ainsi ce sapin;
- le deuxième concerne la commission SAI. Cela a été dit par son président, mais je rappelle que vous avez rendez-vous demain, à 14 heures, au troisième étage.

Merci.

Bon appétit et à demain.

La séance est levée à 12 h 20.

Séance du mercredi 15 décembre 2010

Présidence: M. le député Jean-François Copt, PLR.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom"

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Errichtung einer Fünffachturnhalle, von Kraft- und Fitnessräumen und den Neubau der Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht und die Durchführung der überbetrieblichen Kurse an der Berufsfachschule Sitten – "Swisscom"-Gebäude

2. **Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)**

Jahresbericht 2010 der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über die Fachhochschule Westschweiz und die Westschweizer Fachhochschule für Gesundheit und Soziale Arbeit (IPK HES-SO)

3. **Rapport annuel 2010 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)**

Jahresbericht 2010 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)

4. **Projet de budget 2011**

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwurf des Voranschlags 2011

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

5. **Postulat des députés Joachim RAUSIS (suppl.) et Jean-Albert FERREZ concernant la réaffectation des salles de classe et bâtiments scolaires (16.12.2009) (3.043)**

Postulat der Grossräte Joachim RAUSIS (Suppl.) und Jean-Albert FERREZ betreffend Zweckentfremdung der Klassenzimmer und Schulgebäude (16.12.2009) (3.043)

6. **Postulat du groupe CSPO, par le député (suppl.) Konstantin BUMANN, concernant la formation des enseignants en Valais – où va-t-on? (12.03.2010) (3.066)**

Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Konstantin BUMANN, betreffend Lehrerausbildung im Wallis – wohin? (12.03.2010) (3.066)

Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

7. Postulat des députés Laurent **TSCHOPP** (suppl.), PDCC, Jérémie **REY**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, et Yves **FOURNIER**, PLR, et cosignataires concernant: pour une fin d'année scolaire adaptée aux besoins des Valaisans (08.09.2010) (3.084)
Postulat der Grossräte Laurent **TSCHOPP** (Suppl.), PDCC, Jérémie **REY**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, und Yves **FOURNIER**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend: Für ein an die Bedürfnisse der Walliser angepasstes Schuljahresende (08.09.2010) (3.084)
8. Postulat du groupe PDCB, par les députés Anne-Marie **BEYTRISON** (suppl.) et Pierre **GUALINO** (suppl.), concernant le plan de scolarité – où est passée la dernière semaine de juin en vacances scolaires? (10.09.2010) (3.089)
Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Anne-Marie **BEYTRISON** und Grossrat (Suppl.) Pierre **GUALINO**, betreffend Schul- und Ferienplan: Was ist mit der letzten Juniwoche passiert? (10.09.2010) (3.089)
9. Motion des députés Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Michel **ROTHEN**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, Pascal **NIGRO**, PDCB, et cosignataires concernant: une nouvelle loi pour le degré primaire est nécessaire (09.09.2010) (3.085)
Motion von Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie der Grossräte Michel **ROTHEN**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, Pascal **NIGRO**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend: Wir brauchen ein neues Gesetz für die Primarstufe (09.09.2010) (3.085)
10. Interpellation de la députée (suppl.) Ursula **IMBODEN-ABGOTTSPON**, SVPO / Freie Wähler, concernant l'échange de personnel enseignant entre le Haut et le Bas-Valais (10.09.2010) (3.086)
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Ursula **IMBODEN-ABGOTTSPON**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Austausch von Lehrpersonen zwischen Ober- und Unterwallis (10.09.2010) (3.086)
11. Postulat du groupe CSPO, par le député Diego **WELLIG**, concernant: l'excédent de poids chez les enfants, un problème? (10.09.2010) (3.087) (*en collaboration avec le DFIS*)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **WELLIG**, betreffend: Kinderübergewicht ein Problem? (10.09.2010) (3.087) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
12. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant l'interdiction du voile à l'école: et en Valais? (10.09.2010) (3.088)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Kopftuchverbot in der Schule – und im Wallis? (10.09.2010) (3.088)
13. Postulat des députés Michel **ROTHEN**, PDCC, Jean **ROSSIER**, PDCC, et Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, concernant les réseaux sociaux: opportunités et dangers (10.09.2010) (3.090)

Postulat der Grossräte Michel **ROTHEN**, PDCC, Jean **ROSSIER**, PDCC, und Jean-Albert **FERREZ**, PDCB, betreffend soziale Netzwerke: Chancen und Gefahren (10.09.2010) (3.090)

14. Postulat des députés Egon **FURRER**, CVPO, et Urs **KUONEN**, CVPO, concernant les coûts de transport des apprentis / système "Rail Check" (10.09.2010) (3.091)

Postulat der Grossräte Egon **FURRER**, CVPO, und Urs **KUONEN**, CVPO, betreffend Transportkosten an Lehrlinge / System "rail-check" (10.09.2010) (3.091)

15. Postulat du groupe UDC, par le député Charles **CLERC**, concernant: pour un développement de la fibre optique sur l'ensemble du canton (07.09.2010) (3.092 anc. 5.094) (*en collaboration avec la Présidence*)

Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles **CLERC**, betreffend Aufbau eines Glasfasernetzes auf dem gesamten Kantonsgebiet (07.09.2010) (3.092 ehem. 5.094) (*in Zusammenarbeit mit dem Präsidium*)

16. **Projet de budget 2011**

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwurf des Voranschlags 2011

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

17. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: l'impunité pour Alpiq? (07.09.2010) (4.088)

Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Kommt Alpiq ungestraft davon? (07.09.2010) (4.088)

18. Interpellation du groupe UDC, par le député Charles **CLERC**, concernant l'adhésion à l'association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (10.09.2010) (4.089)

Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles **CLERC**, betreffend Beitritt zur schweizerischen Vereinigung für einen starken Agrar- und Lebensmittelsektor (10.09.2010) (4.089)

19. Postulat des députés Egon **FURRER**, CVPO, Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, et Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant 2015: le monde fera la fête à Milan, où le Valais fera-t-il la fête? (10.09.2010) (4.090)

Postulat der Grossräte Egon **FURRER**, CVPO, Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend 2015: Die Welt feiert in Mailand, wo feiert das Wallis? (10.09.2010) (4.090)

20. Postulat du groupe CSPO, par le député Gilbert **LORETAN**, concernant 2015 – l'année du Valais! (10.09.2010) (4.091)

Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert **LORETAN**, betreffend 2015 – das Jahr für das Wallis! (10.09.2010) (4.091)

Le président:

Bonjour à tous!

Bienvenue pour ce deuxième jour de session.

Comme vous le savez certainement, cette journée est consacrée à SOS Enfants de chez nous (027 327 20 31).

Pour tous ceux qui n'étaient pas présents hier et même pour ceux qui étaient déjà là, je rappelle que la Présidence vous incite à faire de cette session de décembre une semaine d'ouverture et de solidarité active. Pensez-y!

En outre, nous avons décidé d'orner notre Parlement d'un arbre de Noël, pour l'instant, encore trop dépouillé à mon goût. Nous comptons sur vous, Mesdames et Messieurs les députés, pour que, à la fin de la semaine, il soit le plus beau et le plus garni de tous les sapins de Noël. A cet effet, vous avez à votre disposition dans la salle des pas perdus des nez rouges, accessoires préférés des Docteurs Rêves de la Fondation Théodora, qui vous aideront à habiller ce sapin de Noël. Que chacune et chacun aient à cœur de participer à cette action par une obole généreuse. Celle-ci permettra à nos enfants malades ou blessés dans nos hôpitaux de recevoir la visite toujours bienfaisante des Docteurs Rêves de la Fondation Théodora.

Vous aurez tout loisir à la fin de la matinée, au moment de l'apéro, richement et généreusement offert par l'Association des boulangers, pâtisseries et confiseurs, de concrétiser votre bonne action de Noël en faveur de ces enfants.

Merci par avance pour votre solidarité et votre générosité.

D'ores et déjà un tout grand merci à l'association des métiers des plus gourmands pour cet apéro de midi.

Mais, pour l'instant, place aux débats de la matinée avec, en préambule, une demande de parole de M. le député Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je me permets effectivement de demander la parole pour proposer que le débat sur le **rapport de la commission de gestion concernant les prêts LIM et NPR** soit remis à l'ordre du jour de cette session.

Cette demande soulève quelques questions d'ordre formel que je traiterai tout à l'heure.

Mais, avant cela, il me paraît nécessaire de rappeler quelques éléments de chronologie de ce qui, par la faute du Gouvernement et de son président, est devenu une affaire.

Il faudra bien également dire quelques mots de ce rapport. Ce sont non seulement les Valaisans qui ont le droit de savoir de quoi nous parlons, mais aussi les élus qui siègent aujourd'hui dans cette salle. Car dans une affaire où, sans doute, on va nous parler de respect de la loi, il faut savoir qu'en violation précisément de la loi, c'est-à-dire de l'article 38 alinéa 2 du règlement du Grand Conseil, le rapport dont je parle n'a pas été distribué au Grand Conseil. Il n'a pu être diffusé que tardivement, presque sous le manteau, avec l'autorisation du président

du Grand Conseil, que par l'intermédiaire des chefs de groupe qui ont bien voulu le transmettre, éventuellement, aux élus de leurs groupes. Et, en tout cas, sauf erreur de ma part, il n'est pas disponible actuellement sur le site Internet du Grand Conseil.

Comment en sommes-nous arrivés là?

Comment une majorité du Bureau a-t-elle pu accepter que la commission qui, sur délégation de notre part, est chargée de contrôler la gestion du Gouvernement et de l'Administration soit ainsi muselée?

Sans entrer dans le détail de la polémique qui oppose la commission de gestion au Conseil d'Etat, je rappellerai simplement les éléments suivants:

Le 23 novembre dernier, le Bureau du Grand Conseil avait en main, pour cette session, un plan provisoire dans lequel figurait un point concernant ce rapport de la commission de gestion. Est alors intervenu le président du Gouvernement qui s'est plaint de n'avoir pas eu connaissance de ce rapport et qui a reproché à la commission de gestion de se comporter comme une commission d'enquête parlementaire, voire comme un tribunal. Ce faisant, M. Cina, chef du département concerné et, à ce titre, responsable du contrôle de la gestion du service visé par ce rapport, n'a pas jugé utile de se récuser alors que, manifestement, il était juge et partie. Une majorité du Bureau a néanmoins décidé de retirer ce rapport de l'ordre du jour de la session de décembre et de demander à la commission de gestion, après l'avoir retravaillé, de le présenter à la session de mars 2011. Cette décision, il faut savoir que les membres du Bureau l'ont prise (c'est un comble, je dirai même que c'est grave) alors qu'ils n'avaient même pas connaissance de ce rapport et alors que la commission de gestion n'avait même pas été entendue.

Sur la base des éléments que la commission de gestion, depuis lors, a fournis, par écrit d'abord et hier oralement au Bureau, j'affirme que cette décision, le Bureau l'a prise sur la base d'éléments (ceux que nous a fournis M. Cina) qui sont, en tout cas en partie, inexacts.

Depuis lors, la situation a sensiblement évolué. En effet, hier, le Conseil d'Etat a fait savoir par écrit que, finalement, il ne s'opposait pas ou plus à ce que ce rapport, comme la commission de gestion l'a demandé, soit remis à l'ordre du jour de la session en cours.

On pouvait penser que, dès lors, l'affaire était réglée. Eh bien!, non, pas du tout puisque, à la surprise générale (à moins qu'on ne comprenne rien), une majorité du Bureau, hier, a décidé que ce que même le Gouvernement, aujourd'hui, ne veut plus cacher aux Valaisans, c'était à lui de le leur cacher.

Voilà pour la chronologie.

J'en viens au fond, maintenant, brièvement.

Qu'est-ce qu'on veut cacher aux Valaisans?

Ce qu'on veut leur cacher, ce qu'on a essayé de nous cacher même à nous, membres de ce Parlement, ce sont des dysfonctionnements que la commission de gestion a constatés dans la gestion des aides aux investissements en région de montagne (aujourd'hui accordées dans le cadre de la politique régionale) par le Service du développement économique.

Qu'est-ce que la commission de gestion a constaté?

Que, dans le traitement des demandes qui lui sont adressées, ce service du département de M. Cina a une pratique qui ne correspond pas à la loi et qui, de fait, conduit à de fortes inégalités de traitement entre régions constitutionnelles.

Qu'il a "utilisé (je cite la commission de gestion) l'instrument des prêts pour effectuer une pression sur les régions afin de les forcer à mettre en place les régions socio-économiques" (le rapport parle même de chantage), ralentissant l'octroi des prêts destinés à la promotion économique dans certaines régions.

Cette pratique, évidemment, est absolument inacceptable. Et ce n'est pas de la théorie car, derrière ces projets que le département de M. Cina bloque en violation de la loi, il y a des projets dont certains, certainement, auraient droit au soutien prévu par la loi et d'ailleurs aussi (puisque nous en parlons ces jours) par le budget...

Le président:

Monsieur le député, il faut conclure.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

J'arrive bientôt au bout.

J'ajoute encore une chose que la commission de gestion a, elle-même, relevée: certaines des conclusions de son rapport concernent le budget 2011. C'est dire que le report du traitement à la session de mars 2011 les priverait de toute portée.

Voilà donc, en quelques mots, ce qu'une majorité du Bureau, malgré l'ouverture tardive manifestée par le Conseil d'Etat, s'obstine à cacher aux Valaisans.

J'en viens maintenant aux questions formelles...

Le président:

Monsieur le député, le temps de parole est échu!

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Oui! Eh bien!, j'aimerais quand même dire, si vous permettez, Monsieur le président, qu'on a parlé hier de l'éventualité d'une motion d'ordre qui serait, aux yeux de certains, irrecevable. Cela reste à discuter.

La demande que je dépose maintenant est fondée sur l'article 74 alinéa 2 du règlement du Grand Conseil qui nous dit, certes, que le Grand Conseil...

Le président:

Je crois que tout le monde a compris, Monsieur le député!

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

...ne discute que ce qui est à l'ordre du jour, mais qui fixe une règle de compétence et qui attribue bien au plenum, c'est-à-dire au Grand Conseil et non pas au Bureau, la compétence d'en changer.

C'est ce que je vous demande et, sur le plan pratique, ce que je demande, c'est que cela soit mis à l'ordre du jour de demain.

Et puis je demande aussi, avec à l'appui des signatures du nombre requis de députés, que le vote ait lieu sous forme de vote nominal parce que les Valaisans ont le droit de savoir qui veut leur cacher le contenu de ce rapport.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je rappelle simplement que le Bureau a voté de manière démocratique hier et que, finalement, cette demande a été refusée.

Que vous le vouliez ou non, ce que vous déposez, c'est une motion d'ordre, et une motion d'ordre est une demande concernant la procédure des délibérations et des votes et ne peut, par conséquent, pas être retenue dans ce cas.

Nous ne pouvons donc pas l'accepter.

Je passe ainsi au point 1 de l'ordre du jour...

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je répète que ce n'est pas une motion d'ordre, que la demande que je formule maintenant ne repose pas sur la disposition qui concerne la motion d'ordre mais sur l'article 74 alinéa 2 du règlement qui attribue bel et bien au plenum la compétence de modifier l'ordre du jour.

Je pense qu'il n'y a pas de sacrilège à voter là-dessus. A défaut, ça soulève des petites questions d'ordre démocratique.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Il y a une demande de parole de la part de M. le député André Vernay.

M. le député André Vernay, PLR:

Je crois que l'intervention du député Jean-Luc Addor comporte des choses qui sont justes et d'autres qui sont fausses.

La première chose: Il est vrai que nous avons pris une décision au Bureau sur la base d'informations qui étaient quelque peu erronées.

Suite à une lettre de la commission de gestion, personnellement, j'ai revu mon vote sur ces questions parce que je crois que la commission de gestion a fait les choses correctement. Elle est allée voir le département, elle a eu les discussions nécessaires avec lui et elle a rendu son rapport dans les temps.

Donc, en fait, le point à l'ordre du jour n'a pas été retiré parce que je crois que le Bureau a toute compétence. C'est lui qui fait l'ordre du jour. Donc, ne pas le mettre à l'ordre du jour n'est pas une faute très grave en soi. Donc, rien n'a été retiré; simplement, ça n'a pas été mis à l'ordre du jour et c'est de la compétence du Bureau de façon démocratique.

Suite à la lettre de la commission de gestion et suite aux discussions que nous avons eues hier avec la commission de gestion, j'ai personnellement revu mon vote et j'étais d'accord pour remettre ce rapport à cette séance d'aujourd'hui.

Cependant, il y a un certain nombre de faits qui existent. Tout d'abord, ce rapport n'a pas été envoyé à tous les députés de façon officielle. Il y a aussi une prise de position de la commission de gestion qui est d'accord de renvoyer ce débat en mars. Le fait de renvoyer ce débat en mars, est-ce cacher quelque chose aux Valaisans? Pas du tout! Je crois que personne ne veut cacher quoi que ce soit. On veut simplement que le débat puisse se faire sur des bases correctes, qu'on puisse analyser ce rapport, qu'on puisse l'étudier de façon correcte. Le mettre à cette séance est de toute façon prématuré aujourd'hui.

Notre groupe, s'il y a un vote sur cette question, votera contre.

On veut discuter de cela en mars pour qu'on puisse étudier de façon claire et précise, et nous déterminer sur des choses concrètes, sans rien cacher à qui que ce soit.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Tout ce qui a été dit par le député André Vernay est parfaitement exact. J'aurai donc pu renoncer à l'intervention mais, comme j'avais déjà appuyé, je dirai quand même juste deux mots, à savoir que la mise en œuvre de l'article 74 du règlement, telle qu'elle nous est proposée, ne pourrait justement elle-même n'intervenir que par le biais d'une motion d'ordre. Vous avez donc parfaitement raison en disant que c'était une motion d'ordre et, en plus, qu'elle était irrecevable bien sûr puisque vous avez cité l'article 108 du règlement.

En plus, et c'est ceci que l'on pourrait en plus ajouter: ce n'est pas l'article 74 du règlement qui aurait pu être appliqué même en cas de motion d'ordre puisque ce dernier ne concerne que l'ordre du jour des séances, c'est-à-dire si un point qui est à l'ordre du jour ce matin peut être reporté à vendredi, donc dans le cadre de la même session. L'ordre du jour des sessions est réglé exclusivement par l'article 74 de la LOCRP, que le Bureau n'a pas voulu violer hier. Et comme le Bureau fait l'ordre du jour et n'a rien retranché de l'ordre du jour, comme l'a très bien dit le député André Vernay, l'ordre du jour est celui-là et ne peut pas être modifié de quelque manière que ce soit, n'en déplaise à M. Addor.

Je vous remercie.

Le président:

Merci Monsieur le député.

A nouveau une demande de parole de M. le député Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Dernière fois que je prendrai la parole sur ce point, pour m'étonner de ce que, dans un Parlement qui se veut démocratique, on considère que ce qu'un petit cénacle, le Bureau, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, a décidé, le plenum ne pourrait pas le changer.

La deuxième chose que j'aimerais dire, c'est que, dans tous les tribunaux démocratiquement institués où l'on considère qu'une demande quelconque est irrecevable, il y a une décision d'irrecevabilité qui se prend, il n'y a pas de sacrilège, il n'y a pas une absence de décision, mais il y a une décision.

Et je demande qu'à tout le moins, le plenum prenne, au vote nominal, une décision sur la question de la recevabilité de notre demande, quitte à ce qu'un deuxième vote ait lieu, le cas échéant, sur le fond.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je rappelle néanmoins l'article 64 alinéa 2 qui dit: "Un objet non inscrit sur la liste ne peut être porté à l'ordre du jour que si l'urgence est admise préliminairement par le Grand Conseil sur la proposition du Bureau." Je rappelle qu'hier, de manière tout à fait démocratique, le Bureau n'a pas admis l'urgence.

Donc, je considère que cette motion d'ordre est irrecevable et je passe au point 1 de l'ordre du jour.

Entrée en matière et lecture

1. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom"

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Errichtung einer Fünffachturnhalle, von Kraft- und Fitnessräumen und den Neubau der Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht und die Durchführung der überbetrieblichen Kurse an der Berufsfachschule Sitten – "Swisscom"-Gebäude

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Frédéric Mivelaz

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Marcel Bayard, PDCC:

Les crédits d'engagement pour Martigny, Brigue et Viège ont été acceptés par le Grand Conseil en novembre 2008 et en novembre 2009. Le projet de décision du site de Sion est donc le dernier du crédit cadre.

Pour rappel, pour bénéficier de la subvention fédérale selon l'ancienne loi de 1978, les projets devaient être déposés et acceptés par la Confédération avant fin décembre 2007 et les travaux doivent être réalisés au plus tard pour fin 2013.

Comme on peut le lire dans le rapport de la commission, le projet de Sion a pris du retard en raison notamment du choix du site qui a fait l'objet de négociations entre le canton, la ville de Sion et l'entreprise Planzer Valais SA qui occupe actuellement la halle.

Le terrain appartenant à l'Etat, la ville de Sion devra s'en porter acquéreuse. Dans la lecture de détail du rapport, on lit à l'article 1 alinéa 3: "L'achat du terrain de 16'800 m² par la ville de Sion doit encore être finalisé."

Le groupe DC du Centre s'étonne tout de même que les négociations pour l'achat du terrain n'aient pas encore abouti. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire où en sont ces négociations? Qu'est-ce qui se passera, par exemple, si le conseil général de Sion dit non? N'aurait-il pas été possible de trouver un arrangement plus rapidement sachant que, à fin 2013, les travaux doivent être terminés?

En plus, comme mentionné dans le rapport, la sécurité des déplacements des apprentis entre les différents sites ou vers les différents transports publics doit être primordiale et mérite une réflexion bien fondée.

Au final, le groupe DC du Centre est content de voir se finaliser le dernier projet du concept cantonal de cours de sport pour les apprentis avec des infrastructures modernes et entre en matière sur l'octroi de ce crédit.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

In diesem Saal hat dieses Parlament am 11. November 2009 dem Übertrag des Swisscomgebäudes vom Finanzvermögen ins Verwaltungsvermögen zugestimmt. Der Grund war, dieses Gebäude umzubauen um es unter anderem für den Berufsschulsport benutzen zu können. Dem war gut so. An diesem Datum – also mehr als ein Jahr ist dies nun her – hat die CSPO aber auch darauf hingewiesen, dass sie die Aussage des Departements befremde, dass man bezüglich der finanziellen Beiträge mit der Stadt Sitten noch in Abklärung sei, zumal die Planung der Bauprojekte im Jahre 2007 beim Bund eingereicht werden musste. Nun, nach einem weiteren Jahr ist man immer noch nicht weiter.

Grundlegend ist die CSPO für Eintreten, da sie für den Schulsport und gute Ausbildungsstätten einsteht. Sie macht dies aber von der Beantwortung folgender zwei Fragen durch den Staatsrat abhängig.

1. Würde man bezüglich des Bodenwertes mindestens den gleichen Quadratmeteransatz nehmen wie dies in Brig-Glis und Visp der Fall war, müsste sich die Transaktion des Bodens in Sitten auf 3,36 Millionen Franken belaufen. Also 11 Prozent mehr

als die hypothetischen 3 Millionen. Wohl bemerkt, es handelt sich hier um ein erstklassiges zentral gelegenes Areal von 16'800 m². Der Quadratmeterpreis wurde dabei in Brig-Glis und Visp bei 200 Franken angesetzt. In Sitten geht man von 175 Franken aus. Fragwürdig ist aber – neben den unterschiedlichen Quadratmeterpreisen – dass es die Verhandlungspartner in drei Jahren noch nicht fertig gebracht haben sich auf einen Preis zu einigen, was nachdenklich stimmt. Somit stellt die CSPO dem zuständigen Staatsrat folgende Frage: Kann der Staatsrat garantieren, dass die Terrainfrage sich im selben finanziellen Rahmen bewegen wird, wie an den Standorten Martinach, Visp und Brig-Glis und ist diese Frage vor Baubeginn geklärt?

2. In der Kommissionssitzung vom 26.10.2010 wurde durch das Departement auch erwähnt, dass für Werkstätte, die den Berufsverbänden zur Verfügung stehen, die Stadt Sitten keine Subventionen zu entrichten habe.

Fakt aber ist, dass sich Visp mit den üblichen 10 Prozent, d.h. mit 606'000 Franken an den Baukosten solcher Werkstätte, die vor allem den Berufsverbänden zur Organisation von überbetrieblichen Kursen zur Verfügung stehen, beteiligt hat. Werden Visp diese bezahlten Subventionen zurückerstattet? Oder ist der Staatsrat zumindest bereit mit der Gemeinde Visp, im Sinne der Gleichbehandlung aller vier Standorte, Kontakt aufzunehmen um diesen Punkt zu bereinigen?

Werte Kolleginnen und Kollegen, die CSPO geht davon aus, dass der Staatsrat alle vier Standorte gleich behandeln wird.

Eigentlich müssten aber für den Beschluss eines solchen Geschäftes alle Fakten vorher klarer auf dem Tisch liegen.

Danke.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer, PDCB:

Après les décisions précédentes pour des infrastructures sportives pour les besoins des centres professionnels de Brigue, Martigny et Viège, le canton du Valais répondra pleinement aux exigences fédérales en la matière.

Avec le projet de décision qui nous est soumis aujourd'hui, la boucle sera bouclée et le centre de formation professionnelle de Sion aura également son infrastructure adaptée aux besoins actuels.

Le groupe DC du Bas entre en matière et souhaite obtenir des renseignements supplémentaires en ce qui concerne la propriété du sol et l'obligation de la commune de Sion de mettre à disposition les terrains nécessaires. Est-ce que, à ce jour, M. le conseiller d'Etat peut nous donner des informations plus détaillées? Où en sont les négociations? Y a-t-il achat ou simplement échange éventuellement de terrains entre la ville de Sion et l'Etat du Valais en cours?

Le groupe DC du Bas rappelle au Parlement que des frais d'exploitation et de personnel seront nécessaires pour l'exploitation de ce nouveau centre, et qu'ils chargeront forcément les comptes de charges de l'Etat du Valais.

En plus, le groupe DC du Bas souhaite aussi rappeler que, dans le cadre de la formation professionnelle, le sport ne reste pas une matière prioritaire, mais que doit être réservée aux étudiants la possibilité de faire du sport. Mais, nous pensons que les maçons, par exemple, ou d'autres branches font suffisamment de sport durant la semaine pour ne pas avoir besoin de salles de musculation toutes les semaines.

Voilà, c'est la position du groupe DC du Bas.

Nous entrons bien évidemment en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Fredy Arnold, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat die Botschaft des Staatsrats und den Bericht der Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport zur Kenntnis genommen. Das Bundesgesetz über die Förderung von Turnen und Sport und die dazugehörige Verordnung verlangen von den Kantonen die Einrichtung von regelmässigem Turn- und Sportunterricht im Rahmen der beruflichen Bildung. Dem wurde im Wallis bisher nicht Folge geleistet. Es ist also höchste Zeit, das längst Versäumte nachzuholen.

Ein wichtiger Grund für das rasche Vorantreiben der ausstehenden Projekte ist die Bundessubventionierung von 37 Prozent. Dazu ist erforderlich, dass die Bauvorhaben bis spätestens 2013 realisiert werden. Mit diesen benötigten Neubauten kann endlich das über 30-jährige Bundesgesetz befolgt werden, d.h. regelmässiger Sportunterricht für die Lernenden.

Die Bevölkerung und die Vereine der Standortgemeinden können von der neuen Sportinfrastrukturen profitieren.

Aus diesen Gründen ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten.

M. le député René Constantin, PLR:

Disons-le tout de go: le projet est bien conçu; il est bien ficelé. C'est du solide, à l'image du bâtiment "Swisscom" qui permettra d'organiser, dès la rentrée 2013, des heures de gymnastique pour le secondaire II professionnel.

Il est néanmoins nécessaire de rappeler que ledit projet, associant la construction de salles de gymnastique, l'aménagement d'ateliers pour les cours interentreprises, la réalisation de salles de classe et de locaux pour l'archivage, s'est fait dans la douleur. N'a-t-il pas fallu plus de 10 années pour finaliser l'aménagement d'ateliers au sein de cette bâtisse?

Mais, la patience a ses vertus. Les tergiversations initiales se sont effacées pour donner naissance à un concept multifonctionnel, multiusages, permettant d'utiliser au mieux les surfaces existantes pour répondre aux besoins du canton et de la capitale.

Même si l'obligation d'offrir des cours de gymnastique à nos apprentis a soulevé l'ire de nombreuses personnes, même si la Confédération, par le biais des subventions, s'est montrée intraitable en la matière, les sommes investies en vaudront la chandelle; nous en sommes convaincus.

En effet, au-delà des heures de sport qu'exigent les plans de formation, la mise à disposition de salles de gym et autres locaux amènera une plus-value pour les sociétés locales, pour les différentes associations sises au sein de la capitale. Cette dernière d'ailleurs a saisi rapidement l'opportunité de s'associer pleinement à cette métamorphose du bâtiment "Swisscom".

Ainsi, Mesdames et Messieurs, d'une pierre deux coups: une offre "18 carats" pour le canton les jours ouvrables, la même offre et les mêmes carats pour la ville le soir venu et les week-ends. On ne pouvait faire mieux... pour autant que les décisions concernant les montants à payer par la capitale soient prises rapidement et sans heurts majeurs.

Mais, pareil investissement doit servir au-delà de nos besoins immédiats. Ajoutées aux réalisations en cours, aussi bien à Martigny qu'à Brigue ou à Viège, ces infrastructures de qualité favoriseront, du moins nous l'espérons vivement, l'organisation d'événements sportifs majeurs sur nos terres.

Le groupe PLR salue la réflexion globale qui s'est faite durant ces trois dernières années et qui a permis d'ajouter au projet initial la construction de salles de classe. Il eut été, en effet, dommageable de ne pas étoffer l'offre au niveau de ces locaux tant les besoins s'avéraient urgents vu l'augmentation élevée du nombre d'apprentis fréquentant le centre professionnel de Sion. Aussi insistons-nous auprès du conseiller d'Etat Claude Roch pour que la réalisation de ces salles de classe soit faite simultanément avec la construction des salles de gymnastique.

Nous aimerions rendre attentif ce Parlement que le projet soumis aujourd'hui, pour ce qui concerne les ateliers dévolus aux cours interentreprises, n'est que partiel. Il faudra, dans quelques années, à nouveau bourse délier. Et là, au risque de contredire la députée Margrit Picon-Furrer, la boucle n'est pas tout à fait bouclée.

Actuellement, une commission réunissant le Service des bâtiments, celui de la formation professionnelle, un bureau d'architecture, le représentant des associations professionnelles ainsi que les directeurs d'établissement planche sur un projet de transformation de tous les ateliers construits il y a plus de 40 ans et qui ne correspondent plus, hélas!, aux exigences de la formation professionnelle actuelle.

Pareils investissements nécessiteront, nous le savons, des millions supplémentaires, mais il est utile de préciser que les associations professionnelles seront parties prenantes de ce futur projet; elles qui, d'après la loi, portent la responsabilité d'organiser ces cours, joueront pleinement leur rôle de partenaires indissociables de l'Etat et apporteront leur contribution financière pour ce qui concerne l'équipement de ces futurs ateliers.

Avec son transfert au patrimoine administratif et les transformations arrêtées, ce merveilleux écrin servira, dans sa totalité, à la jeunesse de ce canton. C'est donc Noël avant l'heure et ce cadeau vaut son pesant d'or.

Le groupe PLR se réjouit naturellement de cette concrétisation. Il accepte sans réserve ce projet de décision.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Le groupe UDC a étudié le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réaffectation de l'ancien centre "Swisscom" à Sion.

L'évolution des effectifs nous réjouit, car cela signifie que la voie de l'apprentissage n'est pas une voie de garage pour ceux qui n'ont pas les ressources d'effectuer le cursus du collège, mais bien une alternative crédible pour entrer dans la vie active, tout en permettant une évolution des jeunes du cycle d'orientation aux CFC et peut-être jusqu'à la maîtrise.

La nécessité des salles de sport a été développée dans le message et nous notons que la pression financière faite par la Confédération sur notre canton pour la mise en œuvre de l'activité sportive a été plus que démontrée.

Cependant, il s'agit ici d'une loi fédérale et, comme chacun le sait, le groupe UDC est très attaché au respect des lois et nous ne remettons pas en question la nécessité des salles de sport.

Ajoutons que la clause du besoin des salles de classe nous a été démontrée en particulier si l'on tient compte des prix des locations actuels.

Partant de ces constatations et vu que le nombre d'élèves augmente, que la location des locaux sur le long terme n'est pas envisageable et que la pression sur notre canton pour l'enseignement du sport à nos jeunes est constante, le groupe UDC approuve l'entrée en matière et l'octroi du crédit.

Merci.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Wie schon die Vorredner aufgezeigt haben, sind noch verschiedene Fragen offen, die ich nicht wiederholen möchte und denen wir uns anschliessen.

Die CVPO erwartet darauf kompetente und klare Antworten. Die Notwendigkeit für die Umsetzung dieses Projektes der Fünffachturnhalle ist aus der Sicht der CVPO klar gegeben.

Deshalb unterstützen wir das Projekt und sind für Eintreten.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

"Gouverner, c'est prévoir", disait, un jour, un sage.

Lors de mon interpellation urgente du 3 avril 2007 – que vous pouvez trouver d'ailleurs sur Internet –, je disais notamment ceci: Pourquoi le Valais est-il le mauvais élève en n'appliquant pas la législation fédérale? Le projet de construction de salles rattachées aux quatre centres professionnels de Brigue, Viège, Sion et Martigny doit être présenté à l'Office fédéral de la formation professionnelle avant la fin 2007. Il est urgent de réagir rapidement si nous voulons bénéficier des subventions fédérales de 37%. A ce jour, seul le canton du Valais ne répond pas aux exigences de l'OFFT qui disait notamment dans un courrier du 18 avril 2005 qu'il allait sanctionner le canton du Valais pour son non-respect des exigences.

L'année dernière, le 11 novembre, concernant le message pour la salle de Brigue, l'architecte cantonal avait demandé à la commission thématique EFCS d'autoriser le Service des bâtiments à mettre à l'enquête le projet de Brigue avant la session de novembre du Grand Conseil, car les délais devaient impérativement être respectés pour obtenir les subventions de Berne. Je disais, à la fin de mon intervention: "Comment se fait-il que, pour la construction de la salle quintuple de Sion, les délais ne sont pas respectés et que nous ne prévoyions pas aussi la possibilité de mettre à l'enquête publique?"

"Il y a 6 semaines, la ville de Sion a été contactée officiellement par le canton." Propos prononcés hier soir dans cette salle par le président de la ville de Sion lors de l'acceptation du budget par les conseillers généraux.

Concernant le projet de décision, à l'article 1 alinéa 3, j'ai déposé ce matin un amendement qui précise, je lis: "Du montant de 12'363'500 francs à charge du canton seront déduits le montant de la vente totale de la parcelle prévue à la commune de Sion ainsi que sa participation à hauteur de 10 % de la valeur du bâtiment avant sa transformation", soit la valeur totale et non pas uniquement les 16'000 m² qui étaient uniquement le bâtiment. Et j'insiste sur ce point-là.

J'espère que le canton négociera le plus rapidement possible avec la ville pour que ce projet si important pour notre jeunesse aboutisse enfin et que nous obtenions les 4,1 millions prévus par la Confédération.

Mon préopinant René Constantin a constaté que le projet était très bien ficelé. Je regrette sincèrement que le projet ait pris du retard mais, actuellement, nous sommes en pourparlers avec le canton. La ville de Sion a bien sûr réagi à la lettre du 23 septembre qui demandait notamment à la ville de Sion de participer à des conditions qui étaient données, c'est-à-dire la mise du terrain à disposition de la construction. Ce terrain, la ville de Sion doit le racheter au canton. Il faut savoir qu'actuellement, ce terrain est en zone industrielle. Alors, nous devons construire une salle de gymnastique en zone industrielle; ce qui n'est pas possible. Etant donné que nous avons pris du retard, il faut absolument que les conditions qui ont été émises par le canton et la ville trouvent rapidement un engagement et une solution pour que ce projet puisse aboutir.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le crédit d'engagement, sur lequel nous allons nous prononcer ce matin, doit finaliser sur le plan législatif en tout cas le vaste projet cantonal de réalisation de salles omnisports à l'intention de la formation professionnelle.

Au-delà des raisons légales évoquées par mes préopinants, l'ADG soutient ce projet comme il l'a fait pour ceux de Brigue, Viège et Martigny, car il permettra d'offrir à la formation professionnelle des infrastructures favorisant la pratique du sport et cela pour une amélioration de la santé des jeunes valaisannes et valaisans. Vous avez certainement entendu ou pensé que la pratique du sport pour les apprentis n'était pas une priorité. Il est vrai que certaines professions par nature demandent une activité physique – on peut penser notamment aux apprentis actifs dans le bâtiment. Cette vision est quelque peu restreinte car elle ne prend pas en compte trois aspects:

- En premier lieu, de nombreux apprentissages ont peu d'activités physiques et ne sont pas touchés par la remarque précédente.
- Deuxièmement, de nombreux jeunes arrêtent la pratique du sport à l'âge charnière de la fin de l'école obligatoire. Continuer l'activité sportive pour toutes et tous leur permettra de rester en contact avec le sport.
- Enfin et surtout, les cours sport dispensés par des professionnels dépassent l'activité physique pour se placer aussi sur le terrain de la prévention santé et, dans ce sens, doivent toucher l'ensemble des apprentis. On peut aussi à ce titre penser à la salle de musculation qui permettra une activité sportive ciblée pour les apprentis actifs dans les métiers physiques.

Pour parler plus précisément du projet, la transformation qui nous est proposée est budgétisée à plus de 23 millions et sera prise en charge par la Confédération, le canton et la commune de Sion. Si la clé de répartition avec la Confédération est connue, certaines remarques de la ville de Sion, pas plus tard qu'hier au soir, nous laissent à penser que les négociations entre la ville et le canton ne sont pas totalement terminées. Le chef du département sur ce point devrait nous informer quelque peu.

Ce projet permettra aussi de réaliser 10 salles de classe ainsi que des ateliers afin de permettre de rassembler certaines professions apparentées et regrouper les apprentis du commerce qui sont actuellement placés dans un autre bâtiment que le canton loue. Ces salles sont importantes pour la formation et le groupe ADG soutient qu'elles devront être réalisées dans les mêmes délais que les salles omnisports.

Le groupe ADG n'a pas d'autres commentaires particuliers à faire sur les questions techniques.

Il veut, par contre, interpeller le chef du département sur plusieurs points concernant l'avenir de ce bâtiment qui prendra une fonction unique, et c'est important, de centre scolaire et sportif et non plus industrielle. Plusieurs points sont relevés par le rapport de la commission, mais méritent d'être soulignés. En effet, la nouvelle fonction scolaire et sportive du bâtiment aura des conséquences sur sa fréquentation qui augmentera fortement. Plusieurs effets sont à prendre en compte:

- Premièrement et déjà par mon collègue PDC, la voie d'accès des apprentis et des sportifs pour accéder au bâtiment n'est pas encore suffisamment sécurisée, notamment sous le petit tunnel sous les voies ferrées. Le canton, en collaboration avec la ville, doit améliorer cette situation.
- Deuxièmement, les infrastructures intérieures du bâtiment, comme celles notamment de la cantine scolaire, doivent être développées afin d'offrir aux apprentis un service de plus grande qualité.
- Troisièmement, l'extérieur du bâtiment, qui offre un vaste espace de parking, doit faire l'objet d'une réflexion. Actuellement, quasiment aucun espace de détente n'existe pour les apprentis et il apparaît clairement qu'une partie dévolue au parking pourrait servir à autre chose. On peut penser à des espaces verts qui remplaceraient le bitume et, pourquoi pas, à des infrastructures sportives extérieures complémentaires à celles de l'ancien stand.

Finalement, ces trois remarques soulignent les efforts que doit encore fournir le département pour finaliser la transformation de ce bâtiment industriel en centre de formation et centre sportif. Au-delà de la construction des salles omnisports, projet important, nous soutenons aussi que c'est par la prise en compte des besoins particuliers d'un centre scolaire que le département permettra d'améliorer la qualité des infrastructures du chemin St-Hubert et, par-là, la qualité de la formation pour plusieurs centaines de jeunes apprentis et sportifs.

Merci de votre attention.

Le groupe ADG évidemment entre en matière sur ce crédit d'engagement.

La discussion est close.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les groupes qui ont décidé de soutenir ce projet de décision.

J'aimerais aussi les remercier pour avoir repris les questions que la commission elle-même avait déjà posées au moment de sa séance, c'est-à-dire la lenteur de l'engagement cantonal en faveur du sport à la formation professionnelle, cet engagement qui s'est fait sous pression de la Confédération, la lenteur et la difficulté des négociations avec la commune, la question sur l'achat des terrains, la sécurité des déplacements et toutes les questions qui concernent aussi les ateliers pour les formations professionnelles.

Comme un amendement a été déposé, j'annonce déjà que la commission va se réunir directement à la fin de ces débats – j'espère que nous pourrons quand même profiter de l'apéritif... – au troisième étage.

Et je devance peut-être le président du Grand Conseil en proposant que la lecture de détail ait lieu vendredi puisqu'un amendement a été déposé.

Merci de votre attention.

Je profite de remercier les membres de la commission, le chef du département ainsi que ses services et le Service des bâtiments pour les informations apportées et qu'ils vont encore continuer à nous apporter aujourd'hui.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci à tous les groupes d'entrer en matière parce que ce projet est important. Comme relevé, ce sera la fin des transactions concernant les salles de gymnastique pour l'ensemble du canton du Valais et nous aurons des instruments qui permettront à la fois à notre jeunesse de pouvoir se développer au niveau sportif et aux communes intéressées d'avoir des outils supplémentaires importants, et on se rend compte que ces outils sont très rapidement utilisés. Et je crois que c'est bien pour l'ensemble de notre communauté.

Comme le député Freddy Philipoz l'a dit: "gouverner, c'est prévoir". C'est la raison pour laquelle, il y a trois ans, nous avons fait un décret de base et que, ensuite, nous avons pris dossier par dossier. Mais, vous vous souvenez aussi que nous avons décidé volontairement de prendre celui de Sion en dernier pour des questions économiques puisque, sur demande de la ville de Sion, nous avons décidé d'attendre le tout dernier moment pour commencer les travaux, pour permettre à une grande entreprise qui emploie plus de cent personnes de pouvoir se déplacer. Les tractations et les procédures législatives sont terminées, je crois, à Conthey; si bien que l'entreprise Planzer peut rester dans le Valais central et peut garder ses cent employés. Dès la fin du printemps, nous pourrons débiter les travaux.

C'est la raison pour laquelle nous avons reporté, peut-être tardé – comme le disent certains – dans les négociations avec la ville de Sion, mais nous avons pour cela trois arguments importants:

- Le premier argument, je viens de le mentionner, c'est-à-dire en accord avec la ville de Sion – d'ailleurs, vous vous rappelez peut-être du communiqué de presse que nous avons fait en 2008 ou 2009 qui disait que nous reportions les travaux et que le site choisi était celui qui était le plus économique et que la comparaison des coûts justifiait cet emplacement, et la ville de Sion, qui était peut-être plus favorable à un autre emplacement, était bien obligée d'admettre que, au niveau des coûts, on n'avait pas d'autres choix que de décider sur "Swisscom".
- Le deuxième argument, c'est celui de l'histoire. Vous vous souvenez de cet achat de "Swisscom" qui a été un achat excessivement bon marché. La valeur actuelle est de 60 et quelques millions d'après l'estimation qui a été faite et la valeur de transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier est de 11 millions. Vous imaginez bien que le terrain compris, et 11'000 m², ce n'est qu'une petite partie du terrain, le député Freddy Philippoz l'a mentionné, j'y reviendrai tout à l'heure, l'ensemble du terrain est de plus de 40'000 m². Donc, vous imaginez bien que les discussions avec la ville de Sion ne sont pas si aisées puisque la valeur vénale est une valeur relative et elle doit être appréciée en fonction de l'équité, d'une part, mais aussi, d'autre part, en fonction de l'histoire de ce dossier. C'est le deuxième argument qui nous fait actuellement avoir une négociation, je crois très correcte, une négociation que l'on souhaite, comme l'a dit le député René Constantin, sans heurts, mais c'est une négociation qui n'est pas courante dans les négociations habituelles.
- Le troisième élément, qui est probablement le plus important: la ville de Sion ne voulait pas aller trop vite dans les négociations parce qu'elle voulait connaître l'ensemble des conséquences de la RPT II sur la ville. Vous vous rappelez qu'il y a toute la problématique des tribunaux, celle des locaux administratifs, celle de l'avantage de site, et pour toutes ces questions-là, la ville de Sion voulait connaître la position finale après RPT II. Donc, dès que le document est sorti, nous avons pu intensifier les discussions.

Ces trois motifs nous font donc penser qu'il était juste de ne pas aller trop rapidement dans la négociation parce que cela aurait eu peut-être des conséquences néfastes sur la décision finale.

Le député (suppl.) Alexander Allenbach a fait plusieurs remarques, notamment sur l'égalité de traitement. Evidemment que nous voulons avoir les mêmes règles sur l'ensemble des sites de salles de gymnastique du canton du Valais, l'égalité de traitement sur les ateliers, par exemple. A Sion, nous faisons des ateliers. A Viège, nous avons fait des locaux de formation pour les cours interentreprises qui servent aussi à la formation. Donc, moi je veux bien réexaminer les conditions avec la ville de Viège, mais les ateliers de Sion sont purement pour les associations, et nous estimons que les associations et l'Etat sont responsables, et pas la ville, ce qui est le cas de Viège, ce qui est sensiblement différent puisque nous avons des locaux de formation, des locaux de classes de formation qui sont plus polyvalents que les ateliers qui servent uniquement aux associations professionnelles. En ce qui concerne les coûts sur Brigue et sur Sion, à Brigue, si l'on compare la valeur estimée et la valeur payée, le montant est assez différent, mais il faut voir aussi les zones. Le député Freddy Philippoz a aussi mentionné que les zones devront être probablement changées. La zone de Brigue est une

zone à construire alors que celle de Sion est une zone industrielle et, demain, sera une zone d'affectation publique. L'égalité de traitement, nous voulons l'avoir en tenant compte des considérations locales, mais évidemment nous aurons le même traitement pour l'ensemble des sites.

Ma réponse à la députée Margrit Picon-Furrer concernant les frais d'exploitation, dans le PLT, nous avons prévu ces frais d'exploitation, soit 400'000 francs pour l'entretien et 400'000 francs pour l'énergie, les frais d'exploitation, et nous proposerons un poste et demi de conciergerie parce que ce que nous avons vécu à Viège après la construction nous montre que des postes de conciergerie seront indispensables pour un si grand bâtiment. Nous allons proposer, dès 2013 ou 2014, à la fin des travaux, un poste et demi de conciergerie.

La question soulevée par le député (suppl.) Florian Chappot à la fois sur les circulations et l'extérieur, les emplacements de détente, c'est la négociation que nous devons avoir avec la ville de Sion, mais elle peut être parallèle aux travaux puisque, avant les travaux, on n'aura pas de conséquences majeures sur les circulations. C'est donc avec la ville de Sion que nous devons négocier puisque les travaux sont du ressort de la ville et du canton. Et puis concernant l'aménagement extérieur – j'y reviendrai tout à l'heure –, ce sera également une négociation à faire avec le canton.

Le député René Constantin pose des questions sur les classes et les ateliers pour le futur. Les classes vont être construites, on a un seul moment de construction, ce sera un seul dossier de construction et les salles de classe se feront en parallèle aux salles de gymnastique évidemment. Pour les ateliers, la suite des projets, cela viendra dans les budgets ordinaires des années futures. Mais il est vrai que l'ensemble de l'école nécessite des travaux permanents et ces travaux entrent dans les budgets de chaque année. La planification, comme vous l'avez mentionné, Monsieur le député, est en cours et elle viendra dans le PLT ou dans la PIP des années prochaines.

Le député Freddy Philippoz – pour conclure car, pour le reste, il me semble avoir été répondu à l'ensemble des questions – propose un amendement. Cet amendement est justifié parce que, dans les négociations que nous avons avec la ville, celle-ci nous a fait une proposition pour acheter non pas les 16'000 et quelques mètres carrés qui sont l'emplacement nécessaires à la structure des salles de classe et des salles de gymnastique, mais d'avoir une négociation unique sur l'ensemble des 40'000 m². Pour cette négociation, la première correspondance est venue, je crois, Monsieur le député, il y a deux ou trois semaines. La réponse se prépare. Nous avons eu plusieurs séances avec le service de M. Jacques Melly puisque c'est ce service qui fixe ces règles. Nous avons donc eu plusieurs séances et, dans les semaines à venir, une proposition ou une discussion sera entreprise avec la ville de Sion pour régler le problème non plus des 16'000 m² mais de l'ensemble du terrain. C'est cet amendement qui est proposé par le député Freddy Philippoz, municipal de la ville de Sion, et je soutiens cet amendement parce qu'il nous permettra de résoudre avec la ville de Sion à la fois le problème de l'extérieur et le problème des circulations, et qu'il nous permettra de trouver une solution, je crois, équitable face aux autres projets cantonaux et face à la ville de Sion parce que la situation est particulière.

Voilà, merci d'entrer en matière, merci d'accepter ce projet, sachant que, évidemment, comme ceci a été demandé, la négociation avec la ville de Sion devra être terminée avant le début des constructions, évidemment, mais votre acceptation nous permettra de mettre en place toutes les procédures de façon à ce que, dans le courant de l'été, nous puissions débiter

les travaux pour que nous puissions, avant la fin 2013, remettre le dossier à la Confédération, un dossier solide, un dossier qui sera accepté avant 2013 par la Confédération, et nous bénéficierons alors du 37% de subventions selon le montant promis par la Confédération.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Comme vous l'avez mentionné, **l'entrée en matière n'est pas combattue.**

Cependant, comme une proposition d'amendement a été déposée, nous nous retrouverons pour la lecture de détail vendredi en fin de matinée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi matin 17 décembre 2010.*)

2. RAPPORT ANNUEL 2010
de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et
HES-S2 (CIP HES-SO)
JAHRESBERICHT 2010
der interparlamentarischen Aufsichtskommission für
die FH-Westschweiz und die FH-GS (IPK FH Westschweiz)

Rapport d'activité 2010 de la délégation valaisanne à la commission
interparlementaire de contrôle de la HES-SO et HES-S2 /
Tätigkeitsbericht 2010 der Walliser Delegation der interparlamentarischen
Aufsichtskommission FH-Westschweiz und FH-GS

Discussion générale:

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Guex, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance du rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO.

L'année 2010 a été marquée par l'avancement du projet de convention, sur lequel travaille une commission ad hoc présidée par M. le premier vice-président du Grand Conseil Jean-Albert Ferrez. La décision positive de la Confédération, qui a approuvé l'avant-projet de cette convention, devrait permettre l'adoption de ce texte en 2011.

Les HES correspondent à des besoins réels, ce qui est démontré par quelques chiffres mentionnés dans ce rapport. Actuellement, en Suisse, un tiers des étudiants du tertiaire universitaire provient des HES. En Suisse romande, le total des étudiants entrant dans les HES-SO correspond à la moitié de tous les étudiants commençant une filière de haute école. L'effectif des HES-SO à la rentrée 2011 est de plus de 15'000 étudiants.

Nous encourageons la commission à poursuivre ses efforts afin d'atteindre les objectifs, dont certains sont rappelés dans son rapport et qui sont notamment de soutenir absolument la qualité de l'enseignement afin que les étudiants diplômés puissent correspondre

aux attentes du marché de l'emploi, de veiller à une décentralisation appropriée qui correspond à la fois à la proximité du tissu économique et à la qualité de l'enseignement et de la recherche, et de veiller à entretenir les liens étroits entre les HES et le tissu économique, ce qui constitue la spécificité de ces écoles.

En conclusion, nous remercions les différents parlementaires engagés dans ce dossier de première importance pour notre jeunesse. Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Daniela Bodenmüller, CVPO:

Die CVPO hat den Jahresbericht der interparlamentarischen Aufsichtskommission studiert und macht folgende Feststellungen:

Bei dem definitiven Rechnungsabschluss 2009 konnte erfreulicherweise das Kostendach des Budgets eingehalten werden. Immer wieder zu reden gaben in den letzten Jahren die unterkritischen Studiengänge des HS-Ark. Diese Studiengänge wurden durch Reduktion von fünf auf drei Studiengänge neu organisiert, um so deren Finanzierung sicherzustellen. Die Finanzierung von kleinen Studiengängen wird sicherlich auch in Zukunft ein Problem sein und im Auge zu behalten sein.

Die HES-SO ist im Umbruch. Letztes Jahr wurde der Bereich Kunst und Gestaltung integriert. Mit Studienbeginn 2009 wurden die Masterstudiengänge eingeführt. In diesem Zusammenhang sollte beim Bund die Anerkennung der alten Titel für Gesundheitsfachleute, d.h. der als gleichwertig erachteten früheren Ausbildungen weiterverfolgt werden, um einen möglichst reibungslosen Übergang zum Masterstudium zu gewährleisten. Schweizweit müsste der Konflikt, ob die Ausbildung für Pflegeberufe an höheren Schulen oder Fachhochschulen erfolgen soll gelöst werden, um so mehr noch als wir einen krassen Mangel an qualifiziertem Pflegepersonal haben. Es ist deshalb zu begrüßen, dass die Schulen der HES-SO für das Studienjahr 2011 die Zulassungsquote für den Bereich Gesundheit soweit erhöht haben, wie es die verfügbaren Räumlichkeiten und Ressourcen erlauben. Es stellt sich jedoch die Frage, ob dies den tatsächlich benötigten Bedarf an Pflegepersonal abzudecken vermag.

Wir begrüßen, dass sich die HES-SO stärker kantonsübergreifend nach Fachbereichen organisiert, um im nationalen und internationalen Wettbewerb bestehen zu können. Trotz der verstärkten Dezentralisierung der HES-SO sollte auch in Zukunft den regionalen und sprachlichen Eigenheiten vor Ort angemessen Rechnung getragen werden. Für das Oberwallis ist die Beibehaltung der Standorte Visp und Leukerbad wichtig.

Mit Freude stellen wir fest, dass die HES-SO im Bereich Ausbildung und Forschung gute Beziehungen zu den lokalen Unternehmungen aufbauen konnte, sodass einerseits die Studierenden ihre Diplomarbeiten in den Unternehmungen durchführen können und die Unternehmungen andererseits immer wieder Fachhochschulabgänger anstellen. Fachhochschulabsolventen finden rascher eine Stelle als Universitätsabsolventen, was die Wichtigkeit der Fachhochschulausbildung unterstreicht. Im Kanton Wallis finden immerhin 50 Prozent der Absolventen eine Stelle innerhalb des Kantons.

Ausserdem nimmt die HES-SO an europäischen Forschungsprogrammen teil und ist darin gut verankert, was den Wissenstransfer und Innovationen begünstigt. So hat die HES-SO Wallis einen Umsatz von 20 Millionen Franken im Bereich Forschung und Entwicklung.

Den grössten Teil der Kommissionsarbeit im vergangenen Jahr beanspruchte der Entwurf der neuen interkantonalen HES-SO Vereinbarung. Leider kam die Arbeit nur harzig voran, da die finanzrelevanten Artikel von den strategischen Ausschüssen erst im September genehmigt wurden. So muss die Vorlage bedauerlicherweise in zwei Etappen behandelt werden. Der erste Teil der Vorlage mit den nicht finanzrelevanten Artikeln konnte dieses Jahr abgeschlossen werden, während der zweite Teil mit den finanzrelevanten Artikeln erst 2011 in Angriff genommen werden kann.

Abschliessend kann gesagt werden, dass die HES-SO in der schweizerischen Bildungslandschaft gut verankert ist und sich über steigende Studentenzahlen freuen kann. An der HES-SO Wallis in Sitten, Siders, Leukerbad und Visp fingen in diesem Herbst 2'000 Jugendliche an – so viele wie noch nie.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

La lecture du rapport annuel de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 met en évidence la difficulté de gestion d'une école en constante mutation depuis sa création en 1998. Etre capable de maintenir la cohésion intercantonale, de tenir compte des réalités politiques et géographiques des entités qui composent cette HES-SO n'est pas un exercice facile. Aujourd'hui, les formations dispensées par ces écoles sont devenues un élément essentiel de notre économie.

Le groupe PLR soutient le message du président de la commission réitérant que la décentralisation appropriée de la HES-SO ainsi que de maintenir l'étudiant au centre des préoccupations demeurent des principes fondamentaux.

Un élément de satisfaction réjouissant est l'accord trouvé concernant le financement des étudiants étrangers. Certes, la participation accrue de certains cantons (Genève en particulier pour la musique) a joué un rôle prépondérant, mais au moins le problème est temporairement réglé.

Un autre point positif dans cette structure est la situation valaisanne. On a effectué les réorganisations demandées et on les a implémentées. Les projets de recherche sont bien implantés avec une excellente collaboration des entreprises et ils restent, pour la plupart, dans notre HEVs.

Mais, il reste un défi majeur à réaliser pour le comité stratégique, la commission de contrôle ainsi que la CGSO: ils doivent être capables de répondre à la demande de la Confédération de disposer pour tous ces domaines si différents d'une nouvelle convention unique réglant les problèmes structurels de la HES. L'adoption de la nouvelle CoParl pouvant, au demeurant, aider les parlementaires dans leur travail.

Au vu des difficultés que les commissions des affaires extérieures ont rencontrées afin de trouver un consensus avec les Gouvernements lors des travaux sur la CoParl, ce travail sera long et parsemé d'embûches. Le nombre de partenaires associés, y compris la Confédération, et l'importance du financement ne font qu'augmenter la difficulté de l'exercice. Nous espérons pouvoir voter et accepter cette nouvelle convention en 2011.

Pour conclure, le rapport cite l'excellent travail et la bonne collaboration avec les responsables de la HES, M^{me} la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et M. le conseiller d'Etat Claude Roch.

Ce faisant, nous vous demandons, Monsieur le conseiller d'Etat, de continuer à vous engager au maximum pour faire avancer avec vos collègues au sein de la CGSO ce projet de nouvelle convention.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Michel Furrer, CSPO:

2010 sollte für die HES-SO das "Jahr der Hoffnungen" sein. Hoffen ist schön, aber Vertrauen ist besser. So ist es gut, dass die zu Auszubildenden die Hoffnungsphase überwunden haben und den Ausbildungsgängen der HES-SO das Vertrauen schenken. Dies belegen die jährlich zunehmenden Studentenzahlen.

Die CSPO unterstützt das Bestreben der Hochschule nach angemessener Vertretung in den Regionen. Ebenso ist die Zusammenarbeit mit dem regionalen Gewerbe unerlässlich, was Vertreter der Hochschulen und Wirtschaftsvertreter bestätigen.

Als Oberwalliser möchte ich daran erinnern, dass "bilinguisme" nicht nur für Französisch-Englisch steht, sondern auch für Französisch-Deutsch. So soll dem Umstand, dass Oberwalliser Studierende in Bern ihre Ausbildung machen, entgegen getreten werden. Wir erwarten hierzu Massnahmen des DEKS.

Die neue Verordnung, welche hoffentlich im Jahre 2011 vom Parlament diskutiert werden kann, ist dringend nötig. Sie verschafft der HES-SO die Stabilität, die es braucht, um im nationalen und internationalen Wettbewerb zu bestehen. So gesehen ist die HES-SO noch heute ein Körper, der ohne Skelett gegen andere Hochschulen seine Positionen durchzusetzen versucht. Das muss geändert werden.

Die CSPO wünscht sich, dass das Jahr 2011 das Jahr der Entscheidungen wird.

Wir nehmen den Bericht zur Kenntnis.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Le groupe UDC a pris connaissance avec attention du rapport 2010 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2.

On ne peut que souligner le lien toujours plus important entre l'économie et les écoles. Cette collaboration offre, que ce soit à l'une ou à l'autre des parties, de belles opportunités.

Concernant le projet conjoint UNIGE/HES-SO qu'est la VAE, le groupe UDC salue l'accroissement de la liste des formations ouvertes à cette validation des acquis de l'expérience et souhaite que la campagne de sensibilisation annoncée soit principalement ciblée dans les domaines qui ne font plus recette comme les filières techniques afin que les reconnaissances dans ces domaines contribuent à combler la pénurie annoncée.

Le groupe UDC regrette, toutefois, la politique actuelle de formation dans le domaine de la santé et en particulier la formation des infirmières, filière régulée par manque *a priori* de places de stages pratiques. Quand on connaît le manque endémique d'infirmières dans nos hôpitaux, on ne peut que s'inquiéter des conséquences de cette limitation.

Enfin, le travail sur le futur concordat avance. Les articles financiers de l'avant-projet de la convention HES-SO seront défendus en janvier 2011 et, après un passage dans les méandres de l'Administration, un projet de concordat reviendra sur nos tables certainement courant 2011 et nous permettra de défendre nos écoles valaisannes.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Rita Théoduloz, PDCC:

Le groupe DC du Centre s'est penché sur le rapport de la commission interparlementaire HES-SO et vous fait part des réflexions suivantes:

Tout d'abord, il faut souligner que la HES-SO se porte bien. Le nombre croissant d'étudiants, leur facilité à trouver un emploi au terme de leurs études, le succès de la toute jeune filière masters en sont des preuves convaincantes.

Il nous plaît également de mettre en évidence le lien étroit qui existe entre la HES-SO et le tissu économique local. Cela démontre, s'il était nécessaire, l'urgence de tout faire pour éviter la volonté de centralisation souhaitée, semble-t-il, par la Confédération.

Et c'est là que notre groupe se pose quelques questions:

Tout est-il mis en œuvre pour que la loi sur les aides aux hautes écoles ne se voie pas vidée de sa substance en raison du retrait des universités et des EPF?

Où en est l'avant-projet de convention?

Les cantons tirent-ils tous à la même corde ou se livrent-ils à une véritable concurrence pour préserver leurs filières?

En conclusion, le groupe DC du Centre remercie tous ceux qui oeuvrent pour une reconnaissance de la HES-SO, car la présence forte de cette haute école est une évidente nécessité pour notre canton.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCCB, président de la délégation valaisanne:

Cela a été dit, 2010 a été une année de dédoublement pour la commission interparlementaire de la HES-SO. D'une part, elle a accompli son travail annuel en s'intéressant en particulier aux finances, avec le rythme habituel et néanmoins compliqué de prébudget, bouclage, d'avant-budget, de budget final, de rapport d'activité, et j'en passe et des meilleurs. D'autre part, nous avons voulu avoir un lien avec les clients de la HES-SO. Si la HES-SO s'intéresse en premier lieu aux étudiants, il est clair que l'économie qui engage ces

étudiants par la suite doit être un partenaire de l'école et, au travers des interactions que nous avons eues avec cinq patrons d'entreprises qui engagent et qui collaborent beaucoup avec cette école, les parlementaires ont eu une idée assez précise de la suite.

Mais, et cela a été dit par les rapporteurs des groupes, l'année 2010 a surtout été marquée au niveau de la HES-SO par les débuts, enfin, des travaux sur la nouvelle convention. Cela faisait au moins deux ans que nous attendions ce texte. J'ai eu l'occasion, ces années précédentes, de vous rappeler les péripéties entre la Confédération et le comité stratégique pour aboutir à un avant-projet qui puisse remplir les exigences des uns et des autres. Et enfin, ce printemps, l'échelon parlementaire a pu être saisi de ce texte. Formellement, il a fallu créer une nouvelle commission composée des mêmes membres, mais l'étude en deux étapes – cela a été dit – de cette convention, d'une part, toutes les dispositions générales, structurelles et, dans un deuxième temps – nous sommes en plein là-dedans – l'étude des articles financiers pour aboutir, dans le courant du printemps, à un texte qui pourra être ratifié et enfin soumis à ce Parlement pour adhésion.

La ratification de ce nouveau concordat intercantonal et de son entrée en vigueur doit être, pour le canton du Valais, l'occasion de revoir complètement son dispositif légal en ce qui concerne la HES-SO. La délégation déposera dans ce sens une motion qui vous invitera, vous le Parlement, à vous prononcer sur l'opportunité de réviser quatre lois d'adhésion à quatre concordats différents, trois lois cantonales et pas moins de neuf règlements et autres arrêtés qui forment, actuellement, le dispositif cantonal pour la HES et qu'il convient bien entendu de simplifier, d'une part, et puis de mettre à jour par rapport aux nécessaires besoins d'autonomie, d'attractivité et d'efficacité de la haute école, car la concurrence de nos voisins et néanmoins partenaires au sein de la HES-SO est forte. Eux-mêmes ont également modernisé leurs écoles et leurs dispositifs légaux. Il serait très dommage que le canton du Valais perde l'avance qu'il a eue jusqu'à maintenant dans ce domaine.

Je ne vais pas revenir sur les interventions des groupes puisque vous avez quasiment, de manière unanime, cité à la fois les succès et les principaux enjeux qui concernent la HES-SO des métiers de la santé aux sites dans le Haut-Valais, des succès dans les projets européens à la problématique des étudiants étrangers, le bilinguisme bien entendu, la pénurie dans certains secteurs, tels que l'ingénierie et là aussi les métiers de la santé. Je suis ravi de constater que l'ensemble des groupes a pris acte à la fois des enjeux et du travail qui a été fait par l'échelon parlementaire concernant la HES-SO.

Le calendrier, je l'ai donné. Il nous donne rendez-vous probablement au mois de juin ou, au plus tard, au mois de septembre pour l'adhésion au concordat et j'imagine, dans la foulée, avec les adaptations légales nécessaires que le Conseil d'Etat ne manquera pas de nous soumettre.

Je voudrais terminer en remerciant les membres et suppléants de la délégation valaisanne, profiter pour signaler une erreur dans le microscopique rapport de la délégation que vous avez reçu en complément du rapport complet de la commission puisque notre collègue Michel Furrer représentant du groupe CSPO était présent lors de la séance du 30 août et non pas absent comme je l'ai indiqué par erreur dans le rapport.

Remercier bien entendu M. le conseiller d'Etat Claude Roch et M. Bumann, directeur *ad interim* de la HES-SO Valais, qui nous ont accompagnés dans toutes les étapes de préparation de nos séances.

Remercier, enfin, M^{me} la présidente du comité stratégique Anne-Catherine Lyon, M. Berclaz, président des comités directeurs, ainsi que les différents secrétaires des commissions interparlementaires, sans lesquels il serait très difficile de travailler.

Je laisse pour le surplus M. le conseiller d'Etat peut-être donner encore quelques précisions.

Je vous remercie d'avoir pris acte de notre rapport et de nous soutenir dans les démarches en vue de la nouvelle convention.

Le président:

Merci Monsieur le vice-président et néanmoins président!

Je passe la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Quelques compléments d'informations parce que je crois que beaucoup de choses ont été dites déjà, mais la plus importante est que notre haute école valaisanne se porte bien, qu'elle est de bonne qualité, elle a une bonne réputation, et l'objectif que nous nous fixons est celui de la consolider dans les années à venir, notamment par le nouveau concordat.

Monsieur le député (suppl.) Jean-Pierre Guex, je crois qu'il est important de rappeler que nous voulons la proximité et que c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas une centralisation mais que nous avons un certain nombre de sites. Le lien avec le tissu économique est essentiel, non pas au niveau de la formation mais surtout au niveau de la recherche, et nous voulons l'améliorer encore dans les années à venir.

La convention sera discutée dans le courant de la semaine prochaine et au mois de janvier au niveau du comité stratégique. Un des points – et ceci répond peut-être à la députée (suppl.) Rita Théoduloz –, nous sommes relativement unis et nous devons l'être parce que nous avons une règle d'unanimité dans les décisions et cette règle d'unanimité peut retarder pas mal de dossiers. Par contre, nous avons fait pas mal de séances à huis clos, des séances spéciales le soir, pour justement trouver un consensus qui nous permet de maintenir la qualité des sites, la qualité de la formation et puis une certaine harmonisation dans le processus. Ce concordat devrait être accepté durant la première partie de l'année 2011 par le comité stratégique. Il viendra ensuite au Conseil d'Etat, et comme cela a été dit tout à l'heure, probablement en fin d'année 2011 – début d'année 2012 auprès des Grands Conseils.

Pour le député (suppl.) Michel Furrer, il est vrai que le problème de l'allemand est important. Dans la HES-SO, il y a une faible partie de Fribourg et le canton du Valais qui ont la chance d'avoir le bilinguisme mais aussi la difficulté de le mettre en place. Nous voudrions améliorer le bilinguisme, notamment avec l'école obligatoire, notamment avec le nouveau CO. J'espère que dans le temps, nous serons bien meilleurs dans le bilinguisme, mais il est vrai aussi que si l'allemand ou le français sont obligatoirement les langues principales, au niveau tertiaire, l'anglais est la troisième langue presque indispensable. Donc, il faut le français et l'allemand et il faudra probablement aussi l'anglais parce que si vous faites le parallèle avec les universités, une partie des masters se fait en anglais ou dans la langue maternelle.

Une réponse aussi à la députée (suppl.) Anne Luyet concernant les infirmières. Je n'ai pas l'impression que l'on ait une régulation des infirmières actuellement. On a des régulations pour les physiothérapeutes oui, mais pas pour les infirmières. L'augmentation est assez intéressante ces dernières années ou à la reprise 2010. L'augmentation du nombre d'étudiants est intéressante et nous avons effectivement besoin de ce monde dans le domaine de la santé.

Voilà quelques informations.

Merci de soutenir la HES-SO et merci de suivre ce qui se passera au niveau du concordat.

J'aimerais remercier M. le président et la commission pour la défense qu'ils font du dossier de la HES-SO auprès de la commission interparlementaire.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Ainsi, nous avons traité le point 2 et nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. RAPPORT ANNUEL 2010
de la commission interparlementaire de contrôle de
la Convention scolaire romande (CIP CSR)
JAHRESBERICHT 2010
der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle
der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)

Discussion générale:

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Ce rapport annuel de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande est succinct et pour cause. De toute évidence, la mise en œuvre d'une nouvelle convention est difficile. Il n'est pas simple pour la commission d'obtenir les renseignements désirés et cela dans les délais.

Les Gouvernements ont souvent de la peine à appréhender les termes de ces nouvelles conventions intercantionales. Les finances de certains cantons ne sont pas aussi bonnes que les nôtres, eh oui!, et le budget de la CIIP.

Nous soutenons la démarche de la commission concernant l'adoption dans le rapport d'activité d'indicateurs permettant – suivant une habitude valaisanne lors de l'adoption des contrats de prestations – de favoriser la lecture de ce rapport.

La commission de contrôle espère que, à l'avenir, les doléances exprimées seront prises en compte et que la future CoParl puisse les aider à travailler plus efficacement. Le groupe libéral-radical l'espère aussi.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Sie haben den Bericht gelesen, dazu drei Bemerkungen und ein Dank.

Erstens: Wer als Parlamentarier in einer Kommission sitzt oder einer Plenarsitzung ein Budget kontrollieren und genehmigen soll, welches noch nicht vorliegt, fragt sich welche Bedeutung die exekutiven Mitglieder der parlamentarischen Kontrolle beimessen.

Zweitens: Den Westschweizer Bildungsraum mitzugestalten, dazu hatte die parlamentarische Kommission bisher kaum Gelegenheit. Die Einführung des Postulats wird Verbesserungen bringen.

Drittens: Zusammen mit den Vertretern aus den Kantonen Bern und Freiburg eine Scharnierfunktion zwischen den romanischen und deutschsprachigen Schulkonventionen auszuüben, war bisher nur eingeschränkt möglich, da die entsprechenden Konventionen für den allemanischen Raum ausstehen. Gespannt warten die CVPO und das Oberwallis darauf, wie sich unser Kanton in die entsprechende Konvention eingeben und deren Beschlüsse umsetzen wird.

Ein Dank: Die CVPO bedankt sich speziell bei Yves Fournier und Nicolas Sierro für ihre Arbeit als Präsident bzw. als Sekretär der CIIP. Sie haben im vergangenen – und notabene ersten – Geschäftsjahr gute Arbeit geleistet. Merci!

Wie Sie, geschätzte Zuhörerinnen und Zuhörer, meinen Ausführungen entnehmen konnten, hat unsere Partei den Bericht zur Kenntnis genommen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

A la lecture de ce rapport, force est de constater que le groupe DC du Centre rejoint les remarques de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande: désappointement, scepticisme et désenchantement, retard dans la production des documents, documents inaccessibles, transmission d'un budget pour étude alors qu'il n'est pas encore accepté par la Conférence intercantonale de l'instruction publique des cantons de Suisse romande et du Tessin, absence d'indicateurs (non fournis par le secrétariat général de la CIIP), irrespect du calendrier. Ô bien heureusement, ce rapport nous informe de l'entrée en vigueur du PER (programme d'enseignement romand) pour la rentrée 2011 pour le voir en vigueur à tous les niveaux de scolarité pour 2015, du développement peut-être déjà effectué ou à venir de ressources didactiques et, à moyen terme, de l'élaboration d'épreuves romandes communes, sans oublier les travaux préparatoires pour l'enseignement des langues étrangères..., préparatoires, demain peut-être, etc. Faut-il en déduire que plein d'éléments se mettront en place bientôt dans un avenir proche plus ou moins lointain suivant la célérité de la CIIP! A lire les remarques de la commission de contrôle sur la rapidité de travail de la CIIP et de son secrétariat général, il ne faut pas craindre une introduction trop rapide de ces éléments et les enfants des députés qui siègent actuellement auront bien fini leurs études à ce moment-là. D'ici là, peut-être même que les éléments soulignés dans le rapport auront été remplacés par des élucubrations suivantes.

La remarque peut paraître dure, je l'assume, mais à lire ce rapport, je ne peux m'exprimer avec moins de sévérité sur le travail de la CIIP.

Quant au compte et au budget, on peut relever l'existence d'un fonds qui permet de limiter l'augmentation des contributions cantonales à 2%, mais sans nous indiquer le montant effectif de la contribution pour notre canton.

En conclusion, nous partagerons celle de la commission qui nous invite à prendre acte de ce rapport d'information, en nous interrogeant sur le bien-fondé de mettre sur pied une commission intercantonale de contrôle de la Convention scolaire romande quand il existe déjà une commission interparlementaire qui connaît le fonctionnement interparlementaire. Une seule commission qui traite de tous les objets interparlementaires pourrait peut-être suffire.

Hr. Grossrat (Suppl.) Michel Furrer, CSPO:

Seit über einem Jahr ist die neue Westschweizer Schulvereinbarung in Kraft. Dieser Bildungsraum vereinfacht die Eingliederung in das nationale HarmoS Projekt. Wie dem Bericht zu entnehmen war, lagen nicht alle Dokumente zeitgerecht bereit. Die CSPO schliesst sich in dieser Sache den Worten des Berichtes an.

Wir unterstützen den Fortschritt in den Bereichen Einschulung, Westschweizer Lehrplan und Fremdsprachenunterricht.

Wir sind aber auch der Meinung, dass das Generalsekretariat der CIIP seine Kommunikation und seinen Arbeitsaufwand verbessern bzw. erhöhen muss. Ausserdem bleibt für die CSPO die Frage, ob die deutschsprachige Schullandschaft im Kanton Wallis, die nicht Mitglied der CIIP ist, angemessen in der Nordostschweizerischen Erziehungsdirektorenkonferenz vertreten ist, ungeklärt.

Die CSPO nimmt den Bericht zur Kenntnis.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Guex, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance du rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

Nous avons pris acte des lenteurs de la Conférence interparlementaire de l'instruction publique des cantons de Suisse romande et du Tessin qui ont provoqué le désappointement de la commission et limité ses activités.

Nous avons également noté que le Plan d'études romand sera introduit à tous les niveaux de la scolarité obligatoire dès le début de l'année scolaire 2014/2015 et que ce plan prévoit une marge de manœuvre de 15% du temps total d'enseignement accordée à chaque canton, que l'enseignement de l'anglais sera généralisé en 2013 dès la cinquième primaire et que des moyens d'enseignement romands sont développés ou en cours d'élaboration.

En conclusion, nous souhaitons que la commission puisse travailler dans des conditions plus favorables à l'avenir.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Yves Fournier, PLR, président de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande:

Les conventions scolaires plongent leurs racines dans la longue histoire de la Confédération puisque, en 1874 déjà, était instaurée la CIIP, la conférence intercantonale de l'instruction publique.

Depuis, beaucoup d'eau, heureusement, a coulé sous les ponts. Aujourd'hui, la Convention scolaire romande est un organe d'application de HarmoS, HarmoS+ puisque à ces éléments suisses sont ajoutées également la formation des enseignants et notamment les épreuves romandes.

Comme cela a été évoqué tout à l'heure, l'école valaisanne n'a rien à craindre de cette nouvelle organisation puisque ce ne sera pas un nivellement par le bas et les 15% de marge de manœuvre en témoignent, le Valais restera en tête pour ce qui concerne son école.

La CIP, cette commission interparlementaire de haute surveillance, a essuyé les plâtres, comme vous l'avez entendu tout à l'heure. Tout ne fut pas parfait de la part de la CIIP. Il est vrai que les démarches des différents exécutifs se sont montrées pour le moins alambiquées.

Le rapport d'activité n'est pas à la hauteur de nos espérances. Les indicateurs, auxquels nous sommes tous très attachés ici dans l'exercice de nos fonctions, ne sont pas présents dans ce rapport.

Deuxième élément: le budget qui nous a été soumis l'a été très tardivement. La faute à Neuchâtel notamment qui avait quelques soucis financiers. Ainsi, la gestation de ce budget ou la durée de cette gestation a été plus proche de celle des pachydermes que de celle des souris à tête plate.

Le bureau et la commission de la CIIP sont ainsi un peu désabusés. Nous espérons vivement que 2011 soit un peu différent, d'une meilleure cuvée, avec une planification qui soit respectée en bonne intelligence avec toutes les parties concernées.

Nous nous réjouissons également de pouvoir bénéficier de la nouvelle CoParl qui sera sans doute un outil très intéressant de dialogue et de travail entre les législatifs et les exécutifs.

Selon la formule consacrée, je vous invite, par conséquent, à prendre acte de ce rapport d'information.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je peux comprendre la frustration de la commission interparlementaire.

Par contre, Monsieur le député Pascal Bridy, vous ne pouvez pas reprocher au conseiller d'Etat responsable en Suisse romande de la CDIP d'être sérieux parce que nous avons refusé à trois reprises le budget et, en refusant le budget, cela posait des problèmes aux commissions, évidemment. Mais le budget que vous avez reçu est un budget qui est équilibré, qui correspond à ce que souhaitent les cantons et qui laisse l'autonomie aux cantons. C'est ce que nous voulions. Et cela a perturbé évidemment le travail des commissions parce qu'il était

planifié. J'espère que l'on arrivera à mieux planifier les séances parce que, c'est vrai, les téléphones que j'ai eus du président me montraient cette insatisfaction, mais c'était une insatisfaction, je crois, de tous les cantons. Ce qui est important, c'est ce que M. le président a mentionné: le Valais n'a pas à craindre ce qui se passe puisque que nous avons une bonne école et peut-être que l'introduction du PER (Plan d'études romand) nous permettra d'avoir une méthodologie plus claire pour les enseignants, laissera l'autonomie aux enseignants d'organiser leurs tâches comme ils veulent, et on aura un contrôle de qualité qui se fera par période. D'ailleurs, pour aller de pair avec ce que nous construisons au niveau de l'harmonisation, j'ai demandé au Service de l'enseignement de me donner les idées forces que nous mettrons en place pour l'enseignement primaire, pour la nouvelle loi sur l'enseignement primaire. Ces idées forces, j'en ai 13 qui ont été fixées. Ces idées forces, nous allons les soumettre au Conseil d'Etat peut-être en fin d'année, la semaine prochaine, ou en tout début de janvier. Cela nous permettra, lorsque ces idées forces seront acceptées – elles sont de grande qualité, donc je n'ai pas trop de soucis, elles seront peut-être corrigées, complétées et améliorées – et que nous aurons terminé la consultation de la RPT II, nous pourrons créer la commission qui va s'occuper de la loi sur l'enseignement primaire et nous aurons ainsi un deuxième élément cantonal qui sera mis, après le CO, sur l'enseignement primaire et, ensuite, nous aurons une loi sur l'instruction publique de 1962 qui sera pratiquement vidée de sa substance, ce qui nous permettra d'avoir un système complet.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Ainsi, nous avons traité le point 3 de l'ordre du jour.

4. PROJET DE BUDGET 2011:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2011:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichtstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Le président:

Comme hier, nous allons procéder en deux temps: tout d'abord, traiter du **Tableau I** (le document saumon) qui concerne tous les amendements qui n'ont pas d'incidences financières, ceux qui en ont une ont été transférés dans le Tableau II pour discussions et votes.

(...)

Je vous propose ainsi de prendre le **Tableau II** et je passe la parole à M. le rapporteur.

3.3 Service cantonal de la jeunesse	Kantonale Dienststelle für die Jugend
<i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Helena Mooser Theler</i>	<i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Helena Mooser Theler</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées + 1'150'000.-	36 Eigene Beiträge + 1'150'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
Prestations	Leistungen
Sous-objectif politique (nouveau)	Politisches Teilziel (neu)
Les valeurs indicatives des salaires minimum et maximum du personnel travaillant dans le domaine de la petite enfance doivent être relevées en temps voulu	Die Richtwerte für Minimal- und Maximallöhne für das Personal des Kleinkindbereichs müssen zeitgerecht angehoben werden
Mesure prioritaire (nouvelle)	Prioritäre Massnahme (neu)
Les salaires du personnel correspondent au minimum aux salaires de bases des ASE en vigueur dans la classification salariale de l'association valaisanne des CMS	Die Löhne für das Personal entsprechen minimal den Grundlöhnen der FABE wie sie in der Lohnklassifikation der Walliser Vereinigung der SMZ Gültigkeit haben
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 3.3 du groupe ADG déposée par la députée Helena Mooser Theler

Cette proposition a été refusée à l'unanimité des membres de la commission des finances. Il n'y a pas de compensation financière proposée et, par ailleurs, cet amendement a pour but d'harmoniser les salaires dans le domaine de la petite enfance. Or, les salaires dans ce domaine sont déterminés par les communes et, dès lors, ne relèvent pas de la compétence du canton.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit dem Abänderungsantrag, den ich im Namen der SP-ADG einreichte, habe ich wie bereits im letzten Jahr auf die tiefen Löhne der Mitarbeiterinnen in Kindertagesstätten hingewiesen. Letztes Jahr habe ich den Antrag zugunsten der Kommission zurückgezogen.

Sie hatte als prioritäre Massnahme eine Prüfung hinsichtlich einer Anpassung der Löhne des Personals des Kleinkindbereichs unter Berücksichtigung der neuen Ausbildungsanforderungen bis 31.12.2010 gefordert.

Leider habe ich bis zum heutigen Tag noch keinen solchen Bericht gesehen. Vielleicht wird er ja noch folgen.

Der Antrag wurde leider auch in diesem Jahr in der Kommission mehrheitlich abgelehnt. Man begründete dies mit den fehlenden Grundlagen für einen solchen Entscheid. Die Problematik ist also nicht vom Tisch. **Ich werde den Antrag zurückziehen** und mittels entsprechenden Anträgen auf diese Thematik nochmals zurückkommen.

<p>3.4 Service cantonal de la jeunesse</p> <p><u><i>Gruppe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Marcelle Monne-Terrettaz</i></u></p>	<p>Kantonale Dienststelle für die Jugend</p> <p><u><i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</i></u></p>
<p>Prestations</p> <p>Mesure prioritaire (nouvelle)</p> <p>Elaboration de directives à l'attention des communes pour améliorer les conditions salariales du personnel de la petite enfance</p> <p>Retirée</p>	<p>Leistungen</p> <p>Prioritäre Massnahme (neu)</p> <p>Erarbeitung von Weisungen zuhanden der Gemeinden hinsichtlich einer Verbesserung der Lohnbedingungen des Personals im Kleinkinderbereich</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>
<p>3.15 Service de la formation tertiaire</p> <p><u><i>Reinhold Schnyder - ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u></p> <p>Ressources financières</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>Financement d'un chef de service pour la formation tertiaire</p> <p>+ 200'000.-</p>	<p>Dienststelle für tertiäre Bildung</p> <p><u><i>Reinhold Schnyder - ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>Finanzierung Dienstchef für tertiäre Bildung</p> <p>+ 200'000.-</p>

Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 3.4 du groupe ADG déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz

Cette proposition a été **retirée**.

Proposition 3.15 du député Reinhold Schnyder, ADG

Cet amendement a été refusé à l'unanimité des membres de la commission des finances. Il n'y, d'une part, pas de compensation financière et, d'autre part, la commission des finances considère que c'est au Conseil d'Etat de déterminer ses besoins en personnel et que le Grand Conseil doit, toutefois, en fixer l'enveloppe globale, ce qui a été déterminé hier.

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im diesjährigen GPK Bericht vom September 2010 wird eingehend über die HES-SO Wallis berichtet. In diesem Bericht wie auch im Jahresbericht 2010 der interparlamentarischen Aufsichtskommission erfährt man, dass die neue Vereinbarung über die HES-SO nur harzig und in kleinen Schritten vorankommt.

In der Westschweizer Fachhochschule muss das Wallis stark vertreten sein und eine wichtige Rolle spielen. Nur zu gern würden andere Kantone die bei uns angesiedelten Schulen der HES an sich reißen. Gerade deshalb muss das Wallis der Fachhochschule seine volle Aufmerksamkeit schenken. Indem ein nicht zu hundert Prozent angestellter Direktor diese Schule leitet, ist in Richtung der anderen Kantone das falsche Signal.

Es braucht einen Direktor, der sich zu hundert Prozent für diese Schule einsetzt. Im Bericht der GPK hat der zuständige Staatsrat erklärt, ich zitiere: "Am 1. Januar 2012 wird Herr Bumann wieder seine Funktion als Chef der Dienststelle tertiärer Bereich übernehmen und Frau Crettenand wird wieder Adjunktin". Ende Zitat. Das ist gut so, denn das erlaubt, den Chefessel der Walliser Fachhochschule vollamtlich und gut zu besetzen.

Aber warum soll das erst 2012 geschehen?

Die neuen Mittel im Budget werden es dem Departement erlauben, die Rochade und Vollbesetzung beider Stellen schon im Verlaufe des Jahres 2011 zu realisieren.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Vous maintenez l'amendement?

Oui.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), vice-président de la commission des finances:

L'année dernière, lors de l'analyse du budget, le chef du DECS, M. le conseiller d'Etat Claude Roch, répondait à la question de la commission des finances concernant le poste de chef de service à la formation tertiaire. Dans sa réponse, il donnait la stratégie du Conseil d'Etat, à savoir la nomination d'une ou d'un chef de service axé principalement sur l'administratif et le juridique. Cette nomination interviendrait sitôt les différents concordats et conventions régissant les hautes écoles signés, à savoir dans un délai de deux ans. De plus, il informait le Parlement que M^{me} Crettenand avait été nommée responsable du Service tertiaire *ad interim*.

La commission des finances n'entend pas s'immiscer dans les nominations du Conseil d'Etat et pense qu'il est souhaitable de laisser le soin au chef du département de déterminer la date de remaniement directorial de ce service.

La commission des finances restera malgré tout attentive à ce dossier.

Elle vous demande donc de refuser cette augmentation de 200'000 francs sous la rubrique 30 Charges du personnel, ne voulant pas intervenir dans l'opérationnel.

Merci de votre écoute.

Le président:

Merci Monsieur le vice-président de la commission des finances.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat veut s'exprimer?

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je crois avoir expliqué à plusieurs reprises ce que nous recherchions et, Monsieur le député Reinhold Schnyder, les autres cantons ne nous piqueront pas notre HES parce que nous sommes suffisamment forts pour nous défendre, et nous avons une bonne HES.

Ce que nous voulons, ce sont des chefs de domaine très forts. C'est ce que nous organisons pendant que le concordat se prépare. Je l'ai mentionné il y a dix minutes, le concordat devrait venir au Parlement en deuxième partie de l'année 2011, au plus tard en 2012. D'ici là, nous aurons pu organiser des domaines très forts et, avec des domaines très forts, il n'est pas sûr qu'on ait besoin d'un directeur général mais on aura besoin d'un patron finances et administration. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi cette formule.

M^{me} Crettenand était vice-patronne du tertiaire. Elle assure un intérim, mais c'est une formation qui lui permettra d'avoir probablement une autre fonction lorsque M. Bumann reviendra.

Donc, laissez-moi organiser le département!

Je crois que c'est une solution à la fois élégante, constructive et efficace.

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich danke dem Herrn Staatsrat für die Ausführungen. Ich nehme das zur Kenntnis und ich bin sicher, diese HES-SO ist eine ganz wichtige Sache und es wird dort grosse Arbeit geleistet. Sie ist zu wichtig als dass man hier nicht eben die Hand draufhält.

Ich ziehe meinen Antrag zurück. Ich hoffe aber, dass am 1.1.2012 das Versprochene umgesetzt wird, sodass die HES-SO von einem Direktor geleitet wird, der sich zu hundert Prozent für diese wichtige Sache einsetzt. Ebenso einen Dienstchef, der sich zu hundert Prozent für den tertiären Bereich einsetzt.

Danke.

Le président:

Merci Monsieur le député.

M. le conseiller d'Etat a à nouveau demandé la parole.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

J'aimerais faire une correction malgré tout parce que M. Bumann est à 100% à la HES aujourd'hui et M^{me} Crettenand est à 100% au service.

Ce que nous avons demandé à M. Bumann, c'est de garder ce 10% pour les relations de la HES avec les autres partenaires du tertiaire, et cette relation est une relation que l'on doit donner aussi au directeur de la HES. C'est cette relation que nous voulons maintenir pour améliorer le tissu de notre école, pour améliorer le tissu avec l'économie.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour ces explications.

Cet amendement étant **retiré**, on peut passer au suivant.

3.16 Service de l'enseignement	Dienststelle für Unterrichtswesen
<i><u>Groupe PDCB par Joël Gaillard</u></i>	<i><u>PDCB- Fraktion durch Joël Gaillard</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Mise à disposition du Service de l'enseignement des moyens financiers nécessaires à l'application de la motion 3.117 acceptée par le Parlement en mars 2008 (frais de transport des étudiants du secondaire II).	Ausstattung der Dienststelle für Unterrichtswesen mit den nötigen finanziellen Mitteln für die Umsetzung der vom Parlament im März 2008 angenommenen Motion 3.117 (Transportkosten der Schüler der Sekundarstufe II).
	Dieser Vorschlag hat keine finanziellen

<p>Cette proposition est sans incidence financière sur le budget global de l'Etat car le montant sera extrait des 13 mios dégagés par la COFI.</p> <p>+ 2'500'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusée</p>	<p>Auswirkungen auf das Globalbudget des Staates, da er von den 13 Mio. stammt, die infolge der Vorschläge der FIKO eingespart werden.</p> <p>+ 2'500'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
Prestations	Leistungen
<p>Mesure prioritaire 8</p> <p>Mise en oeuvre poursuite de l'analyse du remboursement des frais de déplacement pour l'ensemble du secondaire II</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusée</p>	<p>Prioritäre Massnahme 8</p> <p>Das System zu Rückerstattung der Reisespesen für die gesamte Sekundarstufe II wird umgesetzt weiterhin analysiert</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 3.16 du groupe PDCB déposée par le député Joël Gaillard

Il est noté que cette proposition serait sans incidence financière sur le budget global de l'Etat, car le montant serait extrait des 9 millions maintenant et non plus des 13 millions dégagés par la commission des finances.

Cet amendement a été refusé par 11 membres, avec une abstention.

La problématique de cet amendement traitant des frais de transport des étudiants du secondaire II est comprise dans le projet RPT II qui sera soumis en mai de l'an prochain en principe. Le projet RPT II tient compte de l'ensemble des incidences financières tant pour l'Etat que pour les communes.

Il est donc prématuré d'accepter cet amendement aujourd'hui.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Nous sommes une fois de plus face à ce dossier relatif au financement des frais de transport des jeunes étudiants du secondaire II et cela à mon plus grand regret, regret partagé très largement par mes collègues du groupe DC du Bas et probablement par plusieurs d'entre vous.

Pour que vous compreniez bien notre démarche, je me permets un bref rappel de la situation et des faits.

Automne 2007: le groupe DC du Bas dépose, par mon intermédiaire, une motion qui demande la prise en charge des frais de déplacement des étudiants du secondaire II par le canton et cela pour avoir une approche similaire de ce qui se pratique avec les apprentis (le secondaire II, pour rappel, ce sont les collèges, écoles d'agriculture, écoles de commerce, écoles de culture générale, etc.).

Printemps 2008: cette motion est acceptée par plus de 80 députés et cela en même temps qu'une seconde motion de notre groupe, déposée en parallèle, qui demandait, elle, une modification de l'article existant de la loi sur la formation professionnelle qui règle le remboursement des mêmes frais mais uniquement pour les apprentis.

Dès les premières discussions, il est apparu que ces demandes devaient être traitées conjointement. C'était logique et le chef du Service de la formation professionnelle fut chargé par le chef du département de piloter l'ensemble.

Dès ces premières discussions également et en 2008 toujours, des variantes intéressantes de concrétisation de ces textes furent discutées et obtinrent mon soutien. Il s'agissait entre autres d'une participation des parents et des communes et d'un élargissement de l'offre avec éventuellement un abonnement "Valais" – entre guillemets. Il ne restait plus qu'à aller de l'avant.

Pour permettre d'activer le processus et à la demande des députés DC du Bas, le Grand Conseil a fait inscrire, lors du budget 2009 déjà, cette demande comme mesure prioritaire.

A de multiples reprises, soit avec vous, Monsieur le chef du département, soit avec votre chef de service, j'ai échangé de manière constructive mais, malheureusement, les propositions concrètes se faisaient attendre.

Tout n'est pas aussi simple que ce que l'on peut imaginer, j'en conviens volontiers, mais tout n'est pas insurmontable, et vous ne pouvez invoquer la RPT et/ou les négociations avec les transporteurs, certes des éléments clés de l'analyse, pour justifier un retard de mise en œuvre aussi important.

Ne voyant toujours rien venir, à l'Heure des questions de septembre dernier, je vous interpellais, Monsieur le chef du département, pour savoir si une solution serait enfin effective pour la rentrée scolaire 2011.

Dans votre réponse, vous affirmiez que vous aurez, en 2011, l'opportunité de mettre en place un système d'abonnement et de financement tant pour les apprentis que pour les étudiants.

Cette affirmation nous rassurait mais, à la lecture du budget 2011 de votre département, aucune rubrique n'y faisait référence. Nous avons déposé une proposition d'ajout de 2,5 millions sous la rubrique Subventions accordées à cet effet.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), vice-président de la commission des finances:

La problématique du transport des étudiants sera, selon le message du Conseil d'Etat, dans la consultation de la RPT II de la compétence des communes.

La commission des finances ne prend pas position sur la justesse de cette décision et pense que la réponse du Conseil d'Etat à la motion 3.117 est comprise dans le projet de la RPT II.

Elle vous demande donc d'attendre que le Parlement ait statué sur cette affaire, donc de la RPT II, et ainsi de refuser l'augmentation de 2,5 millions des ressources financières sous la rubrique 36.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Il faut reprendre les bases légales pour comprendre qu'il n'est pas si simple de donner une solution définitive.

Les bases légales disent que, pour les apprentis, ce sont les communes qui paient le 100% des charges. Votre motion mentionne que c'est l'Etat qui doit prendre les charges des collégiens.

La discussion que nous avons eue, d'abord dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle, ensuite avec le Conseil d'Etat, puis avec les communes valaisannes nous montre que nous devons avoir une loi différente qui est, malheureusement ou heureusement, liée à la RPT II. C'est la raison pour laquelle nous avons mis dans le projet, qui est en consultation et qui sera présenté au Grand Conseil en mai ou en juin, l'ensemble de ce dossier, qui est donc en consultation actuellement, avec des modifications légales, avec trois partenaires qui sont les parents, les communes et le canton, comme incitation des jeunes à utiliser les transports publics.

Cela nous permettra d'avoir une régularisation des bases légales à travers la RPT. Cela nous permettra d'avoir une négociation sur le Rail Check (elle est faite), sur un abonnement "Valais", mais j'espère aller plus loin et avoir un abonnement qui dépasserait le Valais. C'est une discussion que l'on doit avoir et que l'on a actuellement avec les CFF. Si nous arrivons à une solution idéale, le concept sera prêt en début d'année. Nous allons examiner quel est le moment le plus rapide pour le mettre en place et qui donnera satisfaction aux familles, aux communes – la Fédération des communes a déjà été entendue et nous avons un groupe de travail qui travaille avec les communes qui sont représentées par le secrétaire général, M. Schnyder, et par un secrétaire communal, je crois que c'est le président de l'Association des secrétaires communaux, puisque ce sont ces gens-là qui connaissent le mieux le dossier.

Le résultat de la consultation et le résultat des négociations avec les CFF nous donneront le moment idéal pour débiter ce projet le plus rapidement possible.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je passe à nouveau la parole au député Joël Gaillard.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

La précipitation est souvent mauvaise conseillère. La preuve une fois de plus avec notre proposition car nous devons constater et admettre, bien à regret, qu'elle ne peut légalement parlant être mise en application, faute de bases légales suffisantes.

Nous aurions dû le savoir puisque c'est justement des propositions de bases légales que nos motions vous demandaient dans un premier temps.

Ce temps – le temps qui vous était réglementairement imparti pour nous faire des propositions, Monsieur le chef du département – est largement dépassé au vu des rappels que nous avons lancés durant ces deux années auxquelles vous aviez droit.

Je me vois donc contraint de **retirer** notre proposition mais, simultanément, je vous remets face à votre promesse de la session de septembre et face à votre responsabilité de trouver avec vos services et vos partenaires une solution pour la rentrée 2011, une solution mûrement réfléchie, équitablement financée, raccordable à la RPT II au 1^{er} janvier 2012 et, surtout, simple et fonctionnelle pour tous dans sa praticabilité. Cet aspect du problème sera certainement abordé tout à l'heure avec le développement du postulat 3.091 de nos collègues du groupe CVPO et relatif au Rail Check.

Si ce dossier a retenu particulièrement notre attention, c'est que, au final, de nombreux parents de ce canton devraient bénéficier d'une aide financière bienvenue sans avoir à l'attendre une année de plus et, pour nos jeunes, que ce soit une incitation et un encouragement à utiliser toujours davantage les transports publics.

Sur ce dossier qui doit encore être finalisé, le Valais fait certainement œuvre de pionnier et nous pouvons nous en réjouir.

C'est un acte concret de politique visant également le développement durable que le groupe DC du Bas vous a ébauché et qu'il souhaite enfin voir aboutir.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Cet amendement 3.16 est donc **retiré**.

3.17 Service de l'enseignement	Dienststelle für Unterrichtswesen
<u>Reinhold Schnyder - ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u>	<u>Reinhold Schnyder - ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Charges supplémentaires pour les frais de Tipp-Ex des écoles haut-valaisannes	Zusatzaufwand für Tippexauslagen an den Oberwalliser Schulen
+ 500.-	+ 500.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
Proposition de traitement:	Behandlungsvorschlag:
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 3.17 du député Reinhold Schnyder, ADG

Cet amendement a été refusé à l'unanimité des membres de la commission des finances.

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dieser Abänderungsantrag war natürlich ein Steilpass auf den Departementvorsteher, zu dieser Tipp-Ex Geschichte Stellung nehmen zu können. Wir haben in der letzten Session die Erklärung von Staatsrat Roch gehört in welcher er darlegt, dass die Intervention wohl nicht optimal war. **Wir können somit den Antrag zurückziehen** und wollen das Budget des Erziehungsdepartements nicht zusätzlich belasten.

In der Sache selbst stellen wir fest, dass kleine Randgruppierungen immer wieder versuchen auch beim Departement ihren Einfluss geltend zu machen. Es ist wichtig, die Anliegen solcher Interessengruppen sorgfältig zu prüfen.

Ich hoffe, dass sich dies auch die engsten Oberwalliser Mitarbeiter des Departementchefs zu Herzen nehmen und dass der enormen Arbeit, die in den Walliser Schulen geleistet wird, jener Respekt gezollt wird, den sie auch verdient.

Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Nous passons au point suivant...

Pardon, M. le chef du département veut s'exprimer.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Oui bien sûr!

Cela aurait été une proposition très amusante si elle ne venait pas d'un enseignant.

Je trouve qu'il y a un manque de loyauté.

J'ai, lors de la reprise scolaire, demandé à mes chefs de service qu'ils adressent à tous les collaborateurs sur le terrain et au département une note qui parle de l'obligation de loyauté, de l'obligation de discrétion et de réserve.

Cette note, j'espère qu'elle sera respectée, y compris par mes satellites qui travaillent bien.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons donc au point 3.19.

3.19 Service de la formation professionnelle	Dienststelle für Berufsbildung
<u><i>Gilbert Truffer- ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u>	<u><i>Gilbert Truffer - ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Participation aux frais de formation des apprentis	Beteiligung an den Ausbildungskosten von Lehrlingen
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
Prestations	Leistungen

<p>Mesure prioritaire (nouvelle)</p> <p>Soutien plus important des entreprises formant des apprentis</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusée</p>	<p>Prioritäre Massnahme (neu)</p> <p>Grössere Unterstützung von Betrieben die Lehrlinge ausbilden</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 3.19 du député (suppl.) Gilbert Truffer, ADG

Cet amendement a été refusé par 10 membres, avec 2 abstentions, la commission des finances estimant qu'une participation aux frais de formation des apprentis incombe aux associations professionnelles et non pas à l'Etat.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit dem Abänderungsantrag betreffend einer vermehrten Beteiligung an den Ausbildungskosten von Lehrlingen will der Antragsteller Sie für diese Thematik sensibilisieren.

KMU Unternehmungen in allen Sparten sind auf gut ausgebildete Fachkräfte angewiesen.

Eine entscheidende Voraussetzung für zukünftige, qualifizierte Berufsleute ist ein geeigneter Ausbildungsplatz an dem sich der Auszubildende die notwendigen Kenntnisse seines Berufes aneignen kann.

Mit einer Beteiligung des Kantons an den Ausbildungskosten könnten für die entsprechenden Betriebe zusätzliche Anreize zur Lehrlingsausbildung geschaffen werden.

Wir ziehen diesen Antrag zurück und werden dieses Thema bei anderer Gelegenheit mit einem entsprechenden Vorstoss wiederum einbringen.

Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

La deuxième partie de la proposition Mesure prioritaire (nouvelle) étant également liée, on peut passer aux points suivants.

<p>3.20 Service de la formation professionnelle</p> <p><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Marcelle Monne-Terrettaz</u></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p>
<p>Ressources financières</p> <p>36 subventions accordées</p> <p>Soutien à la formation des ludothèques</p> <p>+ 20'000.-</p> <p>Retirée</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>Unterstützung für die Schaffung von Ludotheken</p> <p>+ 20'000.-</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>
<p>3.21 Service de la formation professionnelle</p> <p><u>Commission EFCS par Véronique Maret</u></p> <p>Ressources financières</p> <p>36 Subventions accordées</p> <p>Avance aux communes pour le remboursement des frais de déplacement des apprentis</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Retirée au profit de la proposition de la COFI</p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><u>Kommission EBKS durch Véronique Maret</u></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>Vorschuss an die Gemeinden für die Rückerstattung der Reisespesen der Lernenden</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

3.22 Service de la formation professionnelle	Dienststelle für Berufsbildung
<i>COFI</i>	<i>FIKO</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Augmentation	Erhöhung
+ 2'000'000.-	+ 2'000'000.-
Retirée	Zurückgezogen
Nouvelle proposition de la COFI	Neuer Vorschlag der FIKO
+ 3'000'000.-	+ 3'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Acceptée	Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

La proposition 3.20 a été retirée.

La proposition 3.21 a été retirée au profit de la proposition 3.22 de la commission des finances.

Proposition 3.22

Le nouvel amendement présenté par la commission des finances propose une augmentation non plus de 2 millions mais de 3 millions.

Cette proposition, sans incidences financières puisque compensée par la proposition 3.24, permet de revenir à la procédure en vigueur pendant l'année scolaire 2009/2010 plus efficace et plus pertinente que celle prévue par le DECS pour l'année scolaire 2010/2011 qui servait de base au calcul des montants dans le budget 2011.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Il n'y a pas de demande de parole; on peut ainsi aller plus loin.

<p>3.23 Service de la formation professionnelle</p> <p><i>Commission EFCS par Véronique Maret</i></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i>Kommission EBKS durch Véronique Maret</i></p>
<p>Ressources financières</p> <p>45 Dédommagements des collectivités publiques</p> <p>Remboursement des communes pour les frais de déplacement des apprentis</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Retirée au profit de la proposition de la COFI</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>45 Rückerstattungen von Gemeinwesen</p> <p>Rückerstattung der Gemeinden für die Reisespesen der Lernenden</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>
<p>3.24 Service de la formation professionnelle</p> <p><i>COFI</i></p> <p>Ressources financières</p> <p>45 Dédommagements des collectivités publiques</p> <p>Augmentation</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Retirée</p> <p>Nouvelle proposition de la COFI</p> <p>+ 3'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Acceptée</p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i>FIKO</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>45 Rückerstattungen von Gemeinwesen</p> <p>Erhöhung</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Zurückgezogen</p> <p>Neuer Vorschlag der FIKO</p> <p>+ 3'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>

<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>
<p>3.25 Service de la formation professionnelle</p> <p><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Marcelle Monne-Terrettaz</u></p> <p>Prestations</p> <p>Sous-objectif politique 4</p> <p>Mesure prioritaire (nouvelle)</p> <p>Formation des professeurs d'éducation physique aux spécificités de l'enseignement du sport pour les apprenti-e-s</p> <p>Retirée</p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p> <p>Leistungen</p> <p>Politisches Teilziel 4</p> <p>Prioritäre Massnahme (neu)</p> <p>Schulung der Sportlehrer hinsichtlich der Besonderheiten des Lehrlingsports</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>
<p>3.27 Service de la formation professionnelle</p> <p><u>Commission EFCS par Véronique Maret</u></p> <p>Prestations</p> <p>Mesure prioritaire (nouvelle)</p> <p>Engager la discussion avec les associations professionnelles sur l'opportunité de mettre en place un salaire « formation » pour les apprentis, salaire qui devrait être plus ou moins le même dans tous les domaines.</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Acceptée</p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><u>Kommission EBKS durch Véronique Maret</u></p> <p>Leistungen</p> <p>Prioritäre Massnahme (neu)</p> <p>Gespräche mit den Berufsverbänden aufnehmen über die Zweckmässigkeit der Einführung eines «Ausbildungslohns» für die Lernenden, der in sämtlichen Branchen mehr oder weniger gleich hoch sein müsste</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>

<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

La proposition 3.23 a été retirée.

La proposition 3.24, nouvelle proposition de la commission des finances, a été acceptée.

La proposition 3.25 a été retirée.

La proposition 3.27 a été acceptée.

M. le député Frédéric Mivelaz, PLR:

J'interviens concernant la proposition 3.27.

Je précise encore que j'interviens à titre individuel et non pas comme membre de la commission EFCS.

Un apprenti signe un contrat avec un patron. On demande dans cet amendement à l'Etat d'intervenir dans l'élaboration de ce contrat. Les salaires des apprentis dépendent des conventions négociées au sein des associations professionnelles. A elles de fixer les salaires minimaux des apprentis de la branche et libre ensuite au patron et à l'apprenti de négocier ce salaire. De plus, toutes les formations n'ont pas la même pénibilité. Peut-on mettre en exact parallèle le travail d'un apprenti maçon et celui d'un apprenti fleuriste? Et n'oublions pas qu'une fois la formation terminée, les salaires seront de toute façon différents d'un secteur à l'autre.

Si nous acceptons cet amendement, nous pourrions en ajouter un autre: mise en place d'un salaire unique pour toutes les professions.

Soyons sérieux! Laissons les associations professionnelles faire leur travail et le Service de la formation professionnelle le sien.

C'est pourquoi je vous demande de refuser cet amendement.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

J'interviens en tant que présidente de la commission thématique.

Nous avons préparé ce texte ensemble. En fait, cette discussion a été menée sur toute la problématique de la formation professionnelle, de la formation des apprentis.

La formation, évidemment, ne conduit pas nécessairement à avoir le même salaire. Le député (suppl.) Philippe Nantermod l'avait même souligné lors de la discussion sur les allocations de formation puisque l'on peut faire une formation universitaire mais, à la fin, trouver des emplois avec des salaires différents.

Ici, nous sommes au niveau de la formation. Donc, notre proposition n'est pas d'imposer, mais qu'il y ait une discussion qui soit engagée avec les associations professionnelles sur l'opportunité de mettre en place ce salaire qui devrait être plus ou moins égal pour tous. Les étudiants, quand ils sont au collège, ils ont plus ou moins la même situation par rapport à l'Etat; c'est clair que les situations familiales sont différentes.

Je voulais aussi préciser que l'Etat intervient déjà dans les contrats qui sont signés entre les apprentis et leurs patrons puisqu'il y a des exigences minimales quant au nombre de jours de vacances, quant aux conditions de travail, quant aux situations des emplois.

Donc, c'est vraiment simplement une proposition d'ouverture de discussion et pas du tout d'imposition.

Je vous demande ainsi de soutenir la commission thématique.

Le président:

Merci Madame la présidente de la commission.

Est-ce que le vice-président de la commission des finances ou le chef du département...

Le député Serge Métrailler a demandé la parole.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Je me permets d'intervenir pour soutenir la proposition qui a été faite de supprimer cet amendement car, comme mon préopinant l'a relevé, chaque formation est différente, mais également il est de la notoriété, il est également de l'ambition, je dirai de la stratégie de chaque association de définir si un salaire doit être plus élevé ou non suite aux difficultés du travail, suite également à revaloriser ou à rechercher des apprentis. Certaines associations ont jugé que le salaire pouvait être un attrait supplémentaire, d'autres moins.

Je crois qu'il convient donc de laisser aux associations professionnelles et aux partenaires sociaux, c'est-à-dire les syndicats, dégager les meilleures alternatives, les meilleures stratégies pour pouvoir avoir suffisamment d'apprentis et avoir un vivier suffisamment rempli pour les générations futures, et surtout pour pouvoir maintenir une branche avec des personnalités et des personnes compétentes.

Je vous propose donc de combattre cet amendement. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le chef du département veut-il s'exprimer?

Non.

Nous allons ainsi voter.

Par 85 voix contre 33 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3.27 de la commission EFCS défendue par la députée Véronique Maret, présidente.

3.31 Service de la culture	Dienststelle für Kultur
<i>Groupe CSPO par Gilbert Loretan</i>	<i>CSPO-Fraktion durch Gilbert Loretan</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
GP 15 Encourager les activités culturelles	FG 15 Förderung der kulturellen Aktivitäten
Augmentation des subventions accordées aux écoles d'art et de musique.	Erhöhung des Beitrages zur Unterstützung der Kunst- und Musikschulen
(Subventionnement par étudiant égal dans tout le canton. Actuellement les écoles de musique du canton reçoivent les subventions suivantes par élève. Le Conservatoire cantonal de musique avec un effectif de 1600 élèves: Fr. 1'164.- par élève. Allgemeine Musikschule Oberwallis (AMO) avec un effectif de 1900 élèves : Fr 641.- par élève.)	(Gleicher Unterstützungsbeitrag pro Schüler für den ganzen Kanton. Zur Zeit erhalten die Musikschulen vom Kanton folgende Beiträge pro Schüler: CCM mit einer Schülerzahl von 1'600 Personen = Fr. 1'164.- pro Schüler und AMO mit einer Schülerzahl von 1'900 Personen = 641.- pro Schüler)
+ 1'000'000.-	+ 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 3.31 du groupe CSPO déposée par le député Gilbert Loretan

Cet amendement a été refusé par les membres de la commission des finances par 10 voix, avec 2 abstentions.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan, CSPO:

Wie haben wir doch alle fest applaudiert als an der Eröffnung der Novembersession die Mädchen und Knaben der Musikschule hier in diesem Saal ihre musikalische Leistung dargeboten haben. Mit dem Applaus allein verdient der Künstler auch beim besten Willen nicht sein Brot. Und so geht es auch den Musikschulen.

Wenn ich auf die unterschiedlichen Unterstützungsbeiträge für die Musikschulen aufmerksam gemacht habe, geht es der CSPO-Fraktion nicht darum diese Schulen untereinander auszuspielen. Vielmehr geht es darum aufzuzeigen, dass der Kanton, aber auch

die Gemeinden für die Erhaltung dieser Schulen einen höheren Beitrag leisten müssen. Denn in der heutigen Situation gibt es länger wie mehr Eltern, die ihren Kindern die musikalische Ausbildung aus finanziellen Gründen nicht mehr ermöglichen können. Wenn dieser Trend weiterhin anhält, geht in unserer Gesellschaft ein wichtiges Kulturgut verloren. Übrigens sieht man diese Entwicklung auch bei der sportlichen Ausbildung unserer Jugend, wo gewisse Sportarten für Eltern heute fast nicht mehr finanzierbar sind.

Deshalb begrüsse ich den Entscheid des Departementchefs eine Kommission einzusetzen, welche die Harmonisierungsmöglichkeiten und Synergien der drei Musikschulen aufzeigen soll.

Es gilt in der Kommission nebst den Schülerzahlen auch viele weitere Fakten zu beachten, die ausschlaggebend sein müssen, um die Mittel effizienter und gerechter zu verteilen. Dabei sollte der Gesamtunterrichtszeit, dem dezentralen Unterricht, dem Unterrichtsangebot, der Lehrerlöhne, dem Schulgeld der Eltern und der Beteiligung der Gemeinden Rechnung getragen werden.

Wir haben gestern die Bildung eines Infrastrukturfonds für das 21. Jahrhundert beschlossen. Es wäre durchaus empfehlenswert, wenn man einen Fonds für die Zukunft unserer Jugend schaffen würde, denn diese ist ein wichtiger Bestandteil unserer zukünftigen Gesellschaft.

Da die Kommission ihre Arbeit erst aufgenommen hat, ist es heute zu früh um über eine Aufstockung der Mittel zu beschliessen.

Wir ziehen unseren Abänderungsantrag zurück mit der Hoffnung, dass der Departementvorsteher zusammen mit der eingesetzten Kommission das Finanzierungskonzept überarbeitet und einen Weg aufzeigt wie inskünftig die musikalische Förderung in unserem Kanton aussehen wird.

Besten Dank.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Personne ne veut s'exprimer.

Nous avons ainsi terminé la lecture de détail du projet de budget du DECS.

Traitements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

5. POSTULAT
des députés Joachim RAUSIS (suppl.) et Jean-Albert FERREZ
concernant la réaffectation des salles de classe et
bâtiments scolaires (16.12.2009) (3.043)

POSTULAT
der Grossräte Joachim RAUSIS (Suppl.) und Jean-Albert FERREZ
betreffend Zweckentfremdung der Klassenzimmer und
Schulgebäude (16.12.2009) (3.043)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat sur votre table.

Ce postulat est partiellement réalisé; pour le reste, il est proposé son acceptation.

Il y a une demande de parole.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich habe eigentlich eine Bemerkung zum Budget, grundsätzlich und nicht zu diesem Thema.

Le président:

Alors, on revient au projet de budget!

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich habe drei Fragen an Sie, Herr Staatsrat Roch, als Chef vom DEKS.

Meine ersten beiden Fragen drehen sich um das Gesetz über das öffentliche Unterrichtswesen vom 4. Juli 1962...

Le président:

Herr Grossrat, vous pourrez y revenir dans le débat final qui aura lieu vendredi, par rapport à vos questions.

M. le député Jean-Marie Schmid, CVPO:

Vendredi, je ne serai pas là!

Le président:

Ou alors c'est l'entrée en matière qui était prévue pour ce genre de questions!...

M. le député Jean-Marie Schmid, CVPO:

Est-ce que je peux continuer?

Le président:

Normalement pas!

Je suis désolé...

M. le député Jean-Marie Schmid, CVPO:

Est-ce que je peux continuer avec mes questions?

Le président:

Non, vous ne pouvez pas continuer puisque ce n'est pas l'ordre du jour qui prévoit cet état de fait.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Herr Grossratspräsident, ich habe mich vorher gemeldet im Zusammenhang mit der Debatte zum Budget 2011, bevor wir jetzt auf diesem Punkt sind. Kann ich als Parlamentarier zum DEKS Fragen zum Budget 2011 stellen, ja oder nein?

Le président:

C'est-à-dire que nous ne sommes pas dans le débat, mais dans la lecture de détail des amendements déposés.

Il y avait l'entrée en matière pour les questions et il y aura le débat final, mais, actuellement, il n'est pas prévu de poser des questions.

Désolé!

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Okay, ich werde mich organisieren und am Freitag selber hier sein.

Le président:

Très bien!

Nous revenons aux traitements.

Je disais donc que le postulat du député Joachim Rausis était partiellement réalisé et que, pour le reste, il est proposé son acceptation.

Il n'y a pas de demande de parole.

Je considère ainsi que les postulants sont satisfaits.

6. POSTULAT

**du groupe CSPO, par le député (suppl.) Konstantin BUMANN,
concernant la formation des enseignants en Valais – où va-t-on?
(12.03.2010) (3.066)**

POSTULAT

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.)
Konstantin BUMANN, betreffend Lehrerausbildung im Wallis –
wohin? (12.03.2010) (3.066)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

Dans la réponse du Conseil d'Etat, il est proposé l'acceptation du postulat avec des réserves dans le sens des remarques mentionnées et dans la mesure où il n'est pas déjà réalisé.

Toujours pas de demande de parole.

Je considère ainsi que les postulants sont satisfaits.

Développements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

7. POSTULAT

**des députés Laurent TSCHOPP (suppl.), PDCC, Jérémie REY,
PDCC, Pascal REY, PDCC, et Yves FOURNIER, PLR, et
cosignataires concernant: pour une fin d'année scolaire adaptée
aux besoins des Valaisans (08.09.2010) (3.084)**

POSTULAT

**der Grossräte Laurent TSCHOPP (Suppl.), PDCC, Jérémie REY,
PDCC, Pascal REY, PDCC, und Yves FOURNIER, PLR, und
Mitunterzeichnenden betreffend: Für ein an die Bedürfnisse
der Walliser angepasstes Schuljahresende (08.09.2010) (3.084)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je vous propose de traiter le postulat 3.084 et le postulat 3.089 ensemble puisqu'ils concernent le même sujet.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

Repousser la fin des vacances scolaires était une erreur. J'en veux pour preuve que le canton du Valais n'est pas un canton riche. Pour la plupart des familles valaisannes, chaque franc compte.

Si l'on se base sur les chiffres fournis par l'Office fédéral de la statistique, deux semaines de vacances prises en haute saison plutôt qu'en basse saison représentent un surcoût pour une famille de quatre personnes d'au moins 2'000 francs.

Pour nos ménages valaisans, 2'000 francs, c'est beaucoup d'argent.

Mais, vous me direz: tous ne font pas une mauvaise affaire. C'est vrai, les professionnels et les employés du tourisme vont, eux, faire de belles économies... vu qu'on va leur supprimer les vacances d'été. En effet, comment pourront-ils partir en vacances juste au moment où leurs clients arrivent? Cela n'est pas possible. On ne veut pas raccourcir encore plus une saison d'été déjà bien trop courte.

Par conséquent et comme nous ne pouvons pas demander une augmentation de salaires pour tous les Valaisans pour compenser le surcoût de leurs vacances, comme on ne peut pas repousser les vacances de nos clients, nous demandons que l'erreur qui consistait à prolonger l'année scolaire jusqu'à la fin du mois de juin soit corrigée et le plus rapidement possible.

Merci pour votre attention.

8. POSTULAT

**du groupe PDCB, par les députés Anne-Marie BEYTRISON
(suppl.) et Pierre GUALINO (suppl.), concernant
le plan de scolarité – où est passée la dernière semaine de juin
en vacances scolaires? (10.09.2010) (3.089)**

POSTULAT

**der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.)
Anne-Marie BEYTRISON und Grossrat (Suppl.)
Pierre GUALINO, betreffend Schul- und Ferienplan: Was ist mit
der letzten Juniwoche passiert? (10.09.2010) (3.089)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, PDCB:

Nous demandons de récupérer cette dernière semaine de juin en vacances scolaires pour plusieurs raisons:

Tout d'abord bien sûr le côté financier.

Plus de 70% des familles partent en vacances cette semaine-là tout simplement parce que pour bon nombre d'entre elles, il n'est pas possible d'ajouter 1'000 francs, 1'500 francs, voire plus pour partir en vacances. Cette dernière semaine de juin est un privilège que les Valaisans ont. D'autres cantons nous envient. Ne nous l'enlevez pas, s'il vous plaît!

Ensuite, comme l'a dit mon collègue du Centre, il y a les personnes vivant du tourisme.

De plus, pensons à nos enfants. En fin d'année scolaire, ils sont déjà bien sûr très fatigués. En plus, on va leur mettre des examens cantonaux une semaine plus tard, ce qui signifie par des chaleurs dépassant les 25 degrés. En effet, renseignements pris à Cointrin météo, les températures à fin juin sont, en Valais, beaucoup plus élevées qu'à fin août. Donc, pour obtenir nos 167 jours d'école obligatoires, rien n'empêche de faire revenir nos enfants reposés après les grandes vacances deux ou trois jours plus tôt à l'école.

Merci de soutenir notre postulat; de nombreuses familles valaisannes vous en seront reconnaissantes.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Ces deux postulats ne sont pas combattus; ils sont ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. MOTION

des députés Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Michel ROTHEN, PDCC, Pascal REY, PDCC, Pascal NIGRO, PDCB, et cosignataires concernant: une nouvelle loi pour le degré primaire est nécessaire (09.09.2010) (3.085)

MOTION

von Grossrätin Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie der Grossräte Michel ROTHEN, PDCC, Pascal REY, PDCC, Pascal NIGRO, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend: Wir brauchen ein neues Gesetz für die Primarstufe (09.09.2010) (3.085)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Lorsque le peuple valaisan a accepté HarmoS, les conséquences qui allaient suivre devaient déjà être claires à ce moment-là et notamment dans un canton comme le Valais qui ne connaît pas l'obligation de l'école enfantine inscrite dans un texte législatif, pour ne parler que de ce point.

Après HarmoS, la conception de l'école primaire dans son organisation, dans sa logistique, voire dans le choix de ses fondamentaux doit être revue.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch en est conscient, nous en sommes sûrs, et, dans ce sens, cette motion n'est qu'une main tendue à une réalisation très très rapide à une nécessité législative qui cache néanmoins d'autres nécessités. Quelques-unes qui sont listées ici:

- celle, par exemple, de repenser l'école primaire valaisanne pour les enfants;
- celle de revoir la relation entre la famille et l'école;
- celle de repenser la ou les missions de l'école;
- celle de choisir entre une école avec des maîtres généralistes ou semi-généralistes;
- celle de penser le temps d'école pour les élèves, etc.

Si ces quelques exemples ont pu vous convaincre de la nécessité d'accepter cette motion, je vous en remercie d'avance.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Cette motion n'est pas combattue; elle est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

10. INTERPELLATION

**de la députée (suppl.) Ursula IMBODEN-ABGOTTSPON,
SVPO/Freie Wähler, concernant l'échange de personnel enseignant
entre le Haut et le Bas-Valais (10.09.2010) (3.086)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin (Suppl.) Ursula IMBODEN-ABGOTTSPON,
SVPO/Freie Wähler, betreffend Austausch von Lehrpersonen
zwischen Ober- und Unterwallis (10.09.2010) (3.086)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Ursula Imboden-Abgottsson, SVPO/Freie Wähler:

Ich lese meine Interpellation nicht mehr im Einzelnen vor.

Ich hoffe sehr, dass Sie unser Anliegen sehr ernst nehmen und bitte Sie uns zu helfen bei der Besetzung der Lehrstellen. Unmut breitet sich immer mehr aus und es ist jedes Jahr eine Tortur die offenen Stellen zu besetzen.

Es wäre schön, wenn hier das Unterwallis dem Oberwallis tatkräftig unter die Arme greifen könnte. Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Il y a une demande de parole.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich habe noch eine Frage.

Ich habe mich vorher bereits gemeldet zur **Motion 3.085 Volpi Fournier**.

Die Motion, die jetzt angenommen worden ist vom Rat, da habe ich ja 2003 im Februar ein Postulat zur Schaffung eines neuen Gesetzes für die Primarschule und Kindergarten eingebracht. Also seit sieben Jahren warte ich jetzt und das Postulat – ich habe nie eine Antwort bekommen – und es erstaunt mich jetzt, dass der Rat in dieser Zusammensetzung jetzt eine Motion Volpi überweist. Ich habe am 4. Februar 2003 eine Motion hier eingebracht um genau diese Sachen zu ändern. Der damalige Rat hat das umgewandelt in ein Postulat und auf das Postulat habe ich nie eine Antwort bekommen, auch war nie irgend etwas auf dem Tisch. Dazumal haben Frau Susanne Hugo-Lötscher und Herr Rolf Eggel an das Büro des Grossen Rates geschrieben, dass endlich mein Postulat umgesetzt wird. Also, ich bin der Meinung, jetzt müsste man vielleicht auch einmal mich in meinen Arbeiten berücksichtigen. Ich unterstütze Ihren Vorschlag, aber auf das hätte ich gerne einmal eine Antwort.

Das wollte ich sagen. Damit ist mein Erscheinen am Freitag überflüssig. Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Je rappelle que lorsqu'une motion est développée, si on prend la parole, c'est pour s'y opposer mais, ici, on prend acte de ce que vous avez dit et c'est sûrement la preuve que le Valais a évolué depuis 2003.

On en revient à **l'interpellation 3.086** et je passe la parole au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je crois qu'il est important effectivement, si l'on parle du personnel enseignant et vous avez complété par les apprentis dans votre intervention, qu'on ait plus d'échanges. C'est ce que nous recherchons, d'une part, avec la HEP puisque nous avons une période d'un tiers de la formation qui est en échange, nous avons des échanges linguistiques qui sont organisés par un service d'échanges et puis lundi, lors de l'assemblée des associations professionnelles, nous avons insisté pour que les échanges se fassent au niveau des apprentis puisque la loi nous permet, dans le cadre d'un apprentissage, de faire ces échanges. Nous encourageons donc cette mobilité à la fois des enseignants et des apprentis aussi.

Actuellement, nous avons quand même quelques difficultés puisque ce sont des engagements communaux au niveau de l'école obligatoire.

J'espère que si l'on arrive à changer le statut, nous aurons plus de mobilité, plus de possibilités de faire des échanges, plus de possibilités d'avoir un meilleur contact entre les régions linguistiques.

C'est à travers la RPT II qu'un pas supplémentaire devrait être fait, au minimum qui va être discuté.

Je souhaite améliorer la situation évidemment à travers les échanges.

11. POSTULAT

**du groupe CSPO, par le député Diego WELLIG, concernant:
l'excédent de poids chez les enfants, un problème? (10.09.2010)
(3.087) (en collaboration avec le DFIS)**

POSTULAT

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego WELLIG, betreffend:
Kinderübergewicht ein Problem? (10.09.2010)
(3.087) (in Zusammenarbeit mit dem DFIG)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Kinderübergewicht ist eine ernste Sache. Jedes fünfte Kind in der Schweiz bis zum Alter von 16 Jahren ist übergewichtig. Jedes 20. Kind ist sogar fettleibig. Erschreckende Bilanz von falscher Ernährung und zu wenig Bewegung.

"Zahnputzfrauen" wie wir sie alle noch in Erinnerung von der Schulzeit haben, die während Jahrzehnten landesweit in den Schulen gegen die Karies im Kindermund mit Erfolg angekämpft haben, haben gute Arbeit geleistet.

Dank der breiten Aufklärung sind Karies nicht mehr so gravierend wie vor ein paar Jahren. Somit könnten die Zahnputzfrauen auf ein viel grösseres Problem, die Ernährung bei den Kindern weitergebildet werden und somit eine neue Herausforderung annehmen.

Hierzu braucht es keine Änderung des Stundenplans, keine neuen Angestellten. Nein, nur die Weiter- und Fortbildung der Damen und Herren auf die Problematik von Ernährung und Übergewicht der Kinder, welche später grosse gesundheitliche Folgen nach sich ziehen, wie Gelenkschmerzen, Herz-Kreislaufstörungen, Diabetes und vieles mehr.

Es gibt heute schon Kantone mit erfolgreichen Projekten in diese Richtung.

Der Staatsrat soll die Möglichkeiten aufzeigen, mit den bestehenden Fachkräften "Zahnputzfrauen" eine effiziente Aufklärung über Ernährung, Übergewicht und dessen Folgen zu vermitteln. Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

12. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant
l'interdiction du voile à l'école: et en Valais? (10.09.2010) (3.088)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend
Kopftuchverbot in der Schule – und im Wallis? (10.09.2010) (3.088)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Permettez-moi de dire juste quelques mots pour situer un petit peu le sujet.

Peut-être faut-il d'abord distinguer entre le voile tout court (si j'ose dire) et le voile intégral dans la réponse. On sait à ce sujet que même à Fribourg, sous la direction de Mme la conseillère d'Etat Isabelle Chassot, le voile intégral, semble-t-il, est proscrit à l'école.

Ensuite, d'une manière générale, des constitutionnalistes plus éminents qu'un modeste avocat de campagne comme moi s'accordent à penser que le voile n'est pas un signe religieux, n'est pas principalement un signe religieux et que la question ne doit pas être abordée sous l'angle de la liberté religieuse. C'est l'avis notamment de l'ancien professeur Grisel qui semble suivi par l'ancien juge fédéral Rouiller.

Si je peux me permettre de citer toujours l'ancien professeur Grisel, il est intéressant de relever qu'il nous dit notamment ceci: "Il est de plus en plus admis que du moins sous certaines formes extrêmes, le voile islamique a quelque chose de choquant et par suite d'asocial." Un peu plus loin, la Commission fédérale pour les questions féminines, dans un communiqué du 8 décembre dernier, a écrit notamment ceci: la commission estime, je cite, que "l'Etat ne doit pas tolérer le port d'un voile couvrant le visage à l'école ou dans les services de l'Etat".

Cela étant dit, c'est avec intérêt que j'écoute les réponses du Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Il est vrai que l'on a un accroissement de la population qui est adepte différente des religions que l'on connaît dans notre canton du Valais.

Par contre, à l'heure actuelle, nous n'avons pas de problèmes majeurs en ce qui concerne le voile et le voile intégral n'est pas connu chez nous.

Donc, je crois que nous devons être prudents évidemment. Nous avons un groupe de travail qui étudie une directive qui va, pour la reprise 2011, nous donner un peu plus de clarté sur ce que nous souhaitons.

La règle ou la directive qui a été faite par le canton de Fribourg, que vous avez mentionnée, Monsieur le député, nous convient. Elle va être certainement complétée par d'autres amendements et elle sera en vigueur.

Mais, aujourd'hui, le voile est accepté. Le voile intégral ne sera pas accepté dans notre canton comme l'a mis en place le canton de Fribourg. Nous avons à peu près la même philosophie.

13. POSTULAT
des députés Michel ROTHEN, PDCC, Jean ROSSIER, PDCC, et
Jean-Albert FERREZ, PDCB, concernant les réseaux sociaux:
opportunités et dangers (10.09.2010) (3.090)

POSTULAT
der Grossräte Michel ROTHEN, PDCC, Jean ROSSIER, PDCC,
und Jean-Albert FERREZ, PDCB, betreffend soziale Netzwerke:
Chancen und Gefahren (10.09.2010) (3.090)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Michel Rothen, PDCC:

Au début de l'aventure, l'utilisation des réseaux sociaux informatiques, comme par exemple Facebook et Twitter, ressemblait simplement à une nouvelle marotte pour adolescents. L'engouement suscité ne semblait pouvoir durer que le temps d'une mode.

Aujourd'hui, ces réseaux sont devenus de véritables outils de communication et leur fréquentation a pris une ampleur telle qu'une trentaine de milliers de Valaisans les utilisent journellement.

Les jeunes de notre canton en sont de grands consommateurs; en sont-ils pour autant de bons utilisateurs?

D'aucuns pensent que ces jeunes, que l'on appelle déjà des "Internet natives", ont reçu par la naissance une connaissance génétique et intuitive de toutes les opportunités et de tous les dangers de ces moyens de communication informatiques.

Bien sûr que, comme pour les autres matières d'apprentissage et, en passant, comme pour la politesse ou le savoir-vivre, la génétique et l'intuition n'y sont pour rien..., ici aussi il faut instruire.

Afficher des profils, créer des groupes, raconter des détails personnels, étaler ses états d'âme à la planète entière, publier des photos ineffaçables et peut-être un jour compromettantes, tous ces comportements peuvent présenter de vrais dangers pour la protection de la sphère privée.

Nous pensons qu'il faut non seulement envisager de sensibiliser les jeunes à ces dangers et ces opportunités mais aussi les former à un comportement responsable.

C'est dans ce but que nous demandons par ce postulat au DECS d'étudier la possibilité d'offrir des interventions sous la forme de conférences, de présentations ou même de publication de documents dans le cadre du parcours scolaire des élèves valaisans.

L'enjeu nous semble important face aux dommages irréversibles qui peuvent être occasionnés par un comportement imprudent et nous vous remercions de soutenir, Mesdames et Messieurs les députés, ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat est combattu.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

L'école doit se concentrer sur ses buts essentiels qui sont l'instruction, c'est-à-dire apprendre à lire, à écrire et à compter. Ses tâches sont déjà aujourd'hui trop chargées d'éléments qui devraient rester du ressort de l'éducation, donc des parents. Si les élèves savent correctement lire et écrire, s'ils savent compter, ils seront plus à même de comprendre non seulement les conditions générales de Facebook ou Twitter, mais ils seront aussi mieux armés pour se défendre face à l'importante mais très diverse propagande à laquelle ils sont soumis.

Laissons l'école faire son travail et les parents le leur.

Accessoirement, pendant cette session, on parle beaucoup de budget; laisser à chacun faire son travail ne contribuera pas à l'inflation continue des coûts de l'école.

Le groupe UDC refuse donc ce postulat et vous propose d'en faire de même. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous votons.

Par 94 voix contre 10 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.090 du député Michel Rothen.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

14. POSTULAT

**des députés Egon FURRER, CVPO, et Urs KUONEN, CVPO,
concernant les coûts de transport des apprentis /
système "Rail Check" (10.09.2010) (3.091)**

POSTULAT

**der Grossräte Egon FURRER, CVPO, und Urs KUONEN, CVPO,
betreffend Transportkosten an Lehrlinge / System "rail-check"
(10.09.2010) (3.091)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Es ist gut und richtig, dass die Reisekosten der Berufsbildung und der Studierenden wie bis anhin an die Lernenden rückvergütet wird. Wir finden es gut, dass Familien und Jugendliche entlastet werden.

Den Systemwechsel zum Rail Check betrachten wir als ungünstig. Ohne die Gemeinden als Mitbetroffene vorgängig zu informieren, wurde das System – das System "rail-check" eingeführt. Per E-Mail wurden die Gemeinden über den Systemwechsel am 18. August 2010 informiert.

Die Gemeinden sollen die Vorfinanzierung dieser Reisekosten inskünftig übernehmen, sprich die Rechnungen der SBB bezahlen. Hier hat der Kanton die Rechnung ohne den Wirt, ohne die Gemeinden gemacht.

Wir Gemeinden wollen:

1. dass die finanziellen Auswirkungen dieser neuen Regelung, Reisekosten für Berufsbildung und Studierende, genau dargelegt werden,
2. dass die Abonnemente direkt von den berechtigten Personen gekauft werden,
3. dass der administrative Ablauf über den Kanton erfolgt. Dieser stellt der Gemeinde Rechnung,
4. dass der Kanton der betroffenen Person ihren Teil zurückerstattet.

Es ist für die Gemeinden unmöglich – und das ist die grosse Problematik – die nötigen Kontrollen durchzuführen. Der Missbrauch wird geradezu gefördert und dies nicht zuletzt auf Kosten der Gemeinden.

Auf einer Seite haben die Bahnen selbstverständlich das grösste Interesse am Verkauf von Abonnements und Billeten, die Lernenden und Eltern müssen schlussendlich am Schalter nichts bezahlen. Das sind doch die besten Voraussetzungen für einen Missbrauch.

Wenn der Kanton beim Systemwechsel Rail-Check bleiben will, soll er die Vorfinanzierung übernehmen.

Wir akzeptieren diese Eigendynamik des Kantons und der Dienststelle, die hier entwickelt wurde auf dem Buckel der Gemeinde nicht. Zumindest unsere Gemeinde hat bis zum heutigen Zeitpunkt dem Systemwechsel nicht zugestimmt.

Wir wollen eine transparente Abrechnung. Danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

15. POSTULAT
du groupe UDC, par le député Charles CLERC, concernant:
pour un développement de la fibre optique sur l'ensemble du canton
(07.09.2010) (3.092 anc. 5.094)
(en collaboration avec la Présidence)

POSTULAT
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles CLERC, betreffend
Aufbau eines Glasfasernetzes auf dem gesamten Kantonsgebiet
(07.09.2010) (3.092 ehem. 5.094)
(in Zusammenarbeit mit dem Präsidium)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

Tout d'abord et ceci afin que les choses soient bien claires, par ce postulat, le groupe UDC ne souhaite pas et ne veut pas que l'Etat se lance dans la construction d'un réseau de fibre optique et encore moins dans la gestion d'une telle branche d'activité.

Ce postulat a pour seul objectif un développement sur l'ensemble du territoire cantonal d'un réseau ouvert et ce non pas uniquement limité aux seules zones urbaines de la plaine mais également dans les vallées latérales.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mettre en place une stratégie cantonale pour l'ultra haut débit. Il ne s'agit pas de soutenir un tel plan avec des aides publiques mais bien de mettre en commun les forces entre les prestataires de services et une vision globale sur l'ensemble du territoire cantonal permettant de réduire les coûts de telles infrastructures.

Si les opérateurs ont un rôle important à jouer dans ce paysage, la concurrence doit rester toutefois le meilleur moteur pour garantir un accès à des services diversifiés et innovants. Et c'est pourquoi il est d'autant plus important que ces réseaux, qui se déploieront dans un futur proche, restent des réseaux ouverts afin d'éviter tout monopole.

Il va sans dire que le succès de la diversification d'une économie de services dépend largement de l'accès à coûts compétitifs au haut débit. Les télécommunications et le développement de l'Internet à haut débit jouent un rôle fondamental en termes d'investissements, de création d'emplois et d'attractivité économique.

L'accès de tous les citoyens et de toute l'économie au haut débit est un élément clé du développement futur de notre économie cantonale. Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Avec cette intervention, nous avons terminé les sujets relatifs au DECS et nous changeons de département.

**16. PROJET DE BUDGET 2011:
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)**

**ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2011:
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
(DVER)**

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Le président:

Comme tout à l'heure, nous commençons par le **Tableau I** (couleur saumon), les amendements qui n'ont pas d'incidences financières et sont présentés pour une acceptation tacite.

Il y a pas de demande de parole.

Nous pouvons ainsi passer directement au **Tableau II**: amendements pour discussions et votes.

4.3 Service du développement économique	Dienststelle für Wirtschafts- entwicklung
<i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i>	<i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées	36 Eigene Beiträge
P 1205 Aide à la promotion touristique et à la diversification de l'offre	P1205 Hilfe Tourismusförderung & Angebotsdiversifizierung
+ 2'000'000.-	+ 2'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée (idem 4.5)	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

<p>4.4 Service du développement économique <i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung <i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i></p>
<p>Ressources financières</p> <p>38 Attributions aux financements spéciaux</p> <p>- 2'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusée</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>38 Einlagen in Spezialfinanzierungen</p> <p>- 2'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>
<p>4.5 Service du développement économique <i>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Ressources financières</p> <p>36 subventions accordées</p> <p>GP 12 Assurer la mise en oeuvre stratégique du développement économique</p> <p>Soutien au tourisme valaisan</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusée (idem 4.3)</p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung <i>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>PG 12 Umsetzen der Wirtschaftsentwicklungsstrategie</p> <p>Zur Unterstützung des Walliser Tourismus</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

<p>4.6 Service du développement économique</p> <p><u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</u></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u></p>
<p>Ressources financières</p> <p>36 subventions accordées</p> <p>GP 13 Renforcer le tissu et la compétitivité économique</p> <p>P1302 Axes stratégiques de développement économique</p> <p>Développement budgétaire pour nouvelles entreprises : préfinancement de l'installation de nouvelles petites centrales hydrauliques dans les communes</p> <p>+ 10'000'000.-</p> <p>Retirée</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>PG 13 Verstärken Wirtschaftsgefüge & Wettbewerbsfähigkeit</p> <p>P1302 Strategischen Achsen der Wirtschaftsentwicklung</p> <p>Budget Entwicklung für neue Unternehmen : Vorfinanzierung der Erstellung neuer Kleinkraftwasserwerke in den Gemeinden</p> <p>+ 10'000'000.-</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>
<p>4.7 Service du développement économique</p> <p><u>Diego Wellig, CSPO</u></p> <p>Ressources financières</p> <p>36 subventions accordées</p> <p>P 1205 Aide promotion touristique et diversification de l'offre</p> <p>Information-Valais – actions spéciales – campagne d'image</p> <p>+ 150'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusée</p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><u>Diego Wellig, CSPO</u></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>P1205 Hilfe Tourismusförderung & Angebotsdiversifizierung</p> <p>Informationsstelle Wallis – besondere Aktionen - Imagekampagne</p> <p>+ 150'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>
4.8 Service du développement économique <u>Florian Chappot ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u>	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung <u>Florian Chappot ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u>
Prestations	Leistungen
Indicateur (nouveau) Nombre de places de travail générées par la promotion économique endogène et exogène Retirée	Indikator (neu) Anzahl der durch die endogene und exogene Wirtschaftsförderung geschaffenen Arbeitsplätze Zurückgezogen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>
4.14 Service de l'industrie, du commerce et du travail <u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Mathias Reynard</u>	Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit <u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Mathias Reynard</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 2 Sous-objectif politique 3 Indicateur (nouveau) Nombre de cas de sous-enchère salariale constatés durant l'année Retirée	Politisches Ziel 2 Politisches Teilziel 3 Indikator (neu) Anzahl der im Laufe des Jahres aufgedeckten Fälle von Lohndumping Zurückgezogen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Propositions 4.3 et 4.4 du groupe CVPO déposées par le député Beat Rieder

Proposition 4.5 du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmänn

Proposition 4.7 du député Diego Wellig, CSPO

Ces quatre amendements ont été refusés par les 10 membres de la commission des finances, avec 2 abstentions.

La commission des finances précise que le budget de cette année a déjà été augmenté de 4 millions en faveur du tourisme par rapport au budget 2010 compte tenu des crédits supplémentaires acceptés lors de cette année 2010 par le Parlement. Les moyens mis à disposition pour le tourisme ont été augmentés de 6 millions en deux ans, si on tient également compte des montants mis à disposition par le fonds de soutien à l'économie.

Par ailleurs, la commission des finances a souvent insisté et insiste encore pour que le département mette tout en œuvre pour que l'on puisse rapidement se prononcer sur la stratégie globale du Conseil d'Etat en matière touristique.

Le président:

Il y a une demande de parole de la députée Graziella Walker Salzmänn qui concerne la proposition 4.5.

Par rapport à la proposition 4.3, est-ce que le député Beat Rieder veut s'exprimer?

Non.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Steter Tropfen höhlt den Stein.

Die CSPO-Fraktion hat in diesem Parlament verschiedentlich bereits auch bei der Budgetdebatte 2010 einen zusätzlichen Unterstützungsbeitrag für Wallis Tourismus verlangt. Heute müssen wir feststellen, dass verschiedentlich jetzt Mittel gesprochen worden sind, aber jedoch nicht ordentlich, sondern aus dem Fonds bzw. mit Zusatzkrediten.

Doch nichtsdestotrotz sind jetzt zwei Millionen wieder vorgesehen für den Fonds. Daher **wird die CSPO diesen Antrag zurückziehen**, denn es gibt ja noch andere Möglichkeiten den Walliser Tourismus zu unterstützen, beispielsweise mit der Unterstützung des Antrags der CVPO-Fraktion. Danke.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:

Ich komme zurück auf die Anträge 4.3 und 4.4. Ich hatte zwar gedrückt, aber wahrscheinlich hat der Herr Grossratspräsident auf Herrn Rieder gewartet. Ich war eigentlich vorgesehen als Sprecher.

Was will die CVPO mit ihren Abänderungsvorschlägen zu den Rubriken 36 und 38? Nicht mehr und nicht weniger als das, was seit Monaten in diesem Saal von allen Politakteuren propagiert und von allen Parteien bekräftigt wird, nämlich die Notwendigkeit einer Stärkung unseres Kantons als Tourismuskanton. Dies bedingt nun aber nicht nur Lippenbekenntnisse, sondern vor allem den politischen Willen seitens der öffentlichen Hand

den touristischen Leistungsträgern die erforderliche Unterstützung zu gewähren, damit diese sich im Interesse des gesamten Kantons in einem wirtschaftlich schwierigen Umfeld behaupten und den Qualitätsansprüchen der Gäste und dem enormen Konkurrenzdruck standhalten können. Economiesuisse als Dachverband der Schweizer Wirtschaft, spricht denn auch in seinem anfangs Dezember veröffentlichten Prognosebericht für das Jahr 2011 Klartext, indem er davon ausgeht, dass der Tourismus 2011 einen realen "Stresstest" durchmachen werde.

Meine Damen und Herren, Handeln ist angesagt. Und genau deshalb schlägt die CVPO vor, die Beiträge unter Rubrik 36 um zwei Millionen zu erhöhen und diese Mittel zweckgebunden als Beitrag der öffentlichen Hand bei der Finanzierung von touristischen Infrastrukturanlagen einzusetzen. Wir alle wissen, dass im gesamten Kanton insbesondere im Bereich der touristischen Transportanlagen ein erheblicher Investitionsbedarf für die Neuerstellung wie auch für die Erneuerung bestehender Beförderungsanlagen dringend ansteht. Wenn unsere Walliser Tourismusorte weiterhin im Wettbewerb mit den umliegenden Alpengebieten konkurrenzfähig bleiben wollen, bedarf es unter anderem erhöhter finanzieller Anstrengungen seitens des Kantons.

Gemäss Vorschlag der CVPO verhält sich die Aufstockung der Rubrik 36 um zwei Millionen zudem budgetneutral, indem gleichzeitig die Rubrik 38 um diese zwei Millionen reduziert wird. Letzterer Budgetposten betrifft eine Einlage in Spezialfinanzierungen, genauer in einen Rückstellungsfonds zur Abfederung von IHG Verlusten.

Meine Damen und Herren, ich bitte Sie, den intensiven Tourismusdebatten des vergangenen Jahres und somit den Worten nun wirklich Taten folgen zu lassen, indem Sie die beiden Abänderungsvorschläge der CVPO zu den Rubriken 36 und 38 unterstützen.

Ich danke Ihnen.

M. le député Frédéric Delessert, PLR:

Je me permets d'intervenir comme rapporteur ad hoc de la commission économie et énergie pour faire part de sa position.

Je rappelle que, en 2010, le Conseil d'Etat demandait 4 millions supplémentaires au Grand Conseil et celui-ci a alloué 2 millions et a décidé de reporter les 2 autres millions à la discussion du budget 2011. Or, ce montant figure précisément dans le budget dont nous discutons aujourd'hui. Cela signifie concrètement que le tourisme bénéficiera de 6 millions, soit de 4 millions de plus qu'auparavant, ce qui constitue une augmentation déjà importante.

La commission économie et énergie vous propose donc de rejeter ces amendements par 6 non, 4 oui et 3 abstentions.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), vice-président de la commission des finances:

La commission des finances partage les préoccupations du groupe CVPO en ce qui concerne le financement du tourisme en Valais.

Elle a souvent insisté dans ce Parlement pour que le chef du département mette tout en œuvre afin que, rapidement, nous puissions à nouveau nous prononcer sur la stratégie du Conseil d'Etat en matière touristique.

Cependant, la commission des finances tout comme la commission thématique rappellent que le budget de cette année a été augmenté de 2 millions, en plus des 4 millions accordés tant en crédits supplémentaires que dans le programme de soutien à l'économie, soit, comme mon collègue vient de le dire, 6 millions sur deux ans.

La commission trouve donc qu'il n'est pas opportun, sans vision globale, d'augmenter les subventions accordées, soit au niveau de l'aide à la promotion touristique, soit au soutien au tourisme traité aux points 4.5 et 4.7 tout à l'heure.

De plus, le Parlement, en acceptant d'augmenter de 9 millions l'attribution à des fonds d'investissements pour le 21^e siècle, a accepté la stratégie de la commission des finances qui ne veut en aucun cas privilégier un département plutôt qu'un autre. Les crédits qui seront acceptés le seront dans le budget ordinaire et non pas par des amendements qui favoriseront un département ou prêteront un autre.

Enfin et pour répondre à l'amendement 4.4, la commission des finances pas plus que ce Parlement n'a le pouvoir de diminuer une rubrique dont l'attribution des fonds a déjà été approuvée par ce Parlement. Seule une modification législative, en l'occurrence les articles 22 et 24 de la LGCAF, pourrait le permettre.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances vous demande de refuser cet amendement et les suivants, à savoir les propositions 4.4, 4.5 et 4.7 qui traitent toutes de la même problématique.

Merci de votre écoute attentive.

Le président:

Merci Monsieur le vice-président de la commission des finances.

Il y a une demande de parole du député Diego Wellig, mais je vous propose de terminer, tout d'abord, l'examen des propositions 4.3 et 4.4, et on reviendra sur la proposition 4.7 tout à l'heure.

Je passe ainsi la parole au président du Gouvernement.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Ich möchte mich auch kurz zu diesen Anträgen äussern und möchte dabei erneut in Erinnerung rufen, dass die heutige Gesetzesgrundlage, d.h. das heutige Tourismusgesetz vorsieht, dass über das kantonale Budget ein Minimalbetrag von 1,2 Millionen für Wallis Tourismus und die touristische Werbung über das Staatsbudget einzusetzen ist.

In den vergangenen Jahren – und das waren eben nicht nur Lippenbekenntnisse – hat man – und das möchte ich wirklich auch in Erinnerung rufen – sehr stark zusätzliche Mittel in den Tourismus und die Tourismuswerbung investiert. Wir haben in den letzten zwei Jahren und auch seit meiner Amtsübernahme immer zusätzlich zu diesen 1,2 Millionen immer wieder zusätzliche Mittel gesprochen. Ich erinnere an die NEAT Kommunikation, ich erinnere eben

auch an die Beschlüsse, die im letzten Jahr getroffen wurden, wo der Staatsrat mit zusätzlich vier Millionen über den Fonds zur Unterstützung der Walliser Wirtschaft zusätzliche Mittel für den Tourismus gesprochen hat, zwei Millionen zusätzlich für das Budget 2010. Und eben diese zwei Millionen, die in Aussicht gestellt wurden für das Budget 2011 und die wir eben jetzt in dieses Budget aufgenommen haben. Also in den letzten Jahren wurden sechs Millionen zusätzlich investiert. Wir wissen allerdings auch alle, dass wir uns in einer Übergangsphase befinden, dass wir nach der Ablehnung des Tourismusgesetzes wirklich auch mit allen Mitteln wieder ein Neulancierung vornehmen, dass wir diese Idee der so genannten koordinierten Werbung über eine eigene Gesellschaft aufnehmen wollen und dass wir hier auch – und das wissen wir hier alle –zusätzliche Mittel sprechen müssen und das ist in Vorbereitung. Also ich rechne damit, dass wir Mitte nächsten Jahres wirklich Weichenstellungen vornehmen können, die auf den Aufbau einer derartigen Struktur ausgerichtet sind. Ich erhoffe mir, dass wir dann im Idealfall – aber das braucht einen Rieseneffort, das ist mir klar – ab dem 1. Januar 2012 diese neue Struktur in Betrieb nehmen könnten. Es wird eine Herausforderung, aber das Ziel ist gesetzt, so dass wir dann in diesem Zeitpunkt auf eine planmässigere Finanzierung des Tourismus übergehen können.

Das grosse Problem, das wir heute haben, ist, dass immer von Jahr zu Jahr diese Mittel gesprochen werden und das stellt natürlich Wallis Tourismus vor grosse Herausforderungen, weil sie erst im Dezember des Vorjahres wissen, welche Mittel sie im nächsten Jahr einsetzen können. Das ist für die Planbarkeit für Wallis Tourismus immer wieder schwierig und deshalb werden wir mit dem Aufbau dieser neuen Struktur eine Planbarkeit erzielen müssen und vielleicht auch mit einem Mehrjahresprogramm arbeiten, damit man besser planen kann. Aber wie gesagt, das ist die Hauptaufgabe, die ich mir aufgegeben habe hier vorwärts zu machen.

Sollte sich die Situation im Jahr 2011 erneut massiv verschlechtern, dann haben wir immer noch die Möglichkeit – wie wir das bereits im Jahr 2010 gemacht haben – über einen neuerlichen Antrag zusätzliche Mittel zu sprechen. Der Gesamtstaatsrat ist also der Meinung, dass diese Anträge abzulehnen sind.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous votons.

Par 91 voix contre 31 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions 4.3 et 4.4 du groupe CVPO défendues par le député Marcel Mangisch.

Les propositions 4.5 et 4.6 ayant été retirées, on passe à la proposition 4.7.

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Wo ist das gute Image des Kantons Wallis? Ist das Ansehen des Kantons Wallis baden gegangen?

Der Walliser Sommer 2010 hat mit herrlichem schönem Wetter begonnen. Leider zogen sehr schnell dunkle Wolken am abendrötlichen Horizont auf und verdeckten den klaren Himmel. Das Image des Kantons Wallis ist angeschlagen durch die Fälle Wolf, Rappaz, Kruzifix, Tipp-Ex. Damit die Walliser Sterne wieder in vollem Glanz in der schweizerischen Medienlandschaft glänzen, braucht es eine klare langfristige Image-Strategie.

Leider wurde der Vorschlag von 150'000 für die Image Verbesserung des Kantons Wallis von der FIKO abgelehnt und die vorgängigen Interventionen dem Tourismus zu helfen auch abgelehnt. Das Walliser Parlament sieht leider die Notwendigkeit im Moment nicht, hier Taten statt Worte zu bringen.

Somit werde ich meinen Vorschlag zurückziehen.

Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Les propositions 4.8 et 4.14 ayant également été retirées, on passe à la proposition 4.24.

4.24 Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Dienststelle für Energie und Wasserkraft
<u><i>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u>	<u><i>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Engagement d'un collaborateur supplémentaire	Anstellung eines zusätzlichen Mitarbeiters
+ 150'000.-	+ 150'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 4.24 du député (suppl.) Gilbert Truffer, ADG

Cet amendement a été refusé par 10 membres, avec 2 abstentions.

Il n'y a pas de compensation financière proposée, d'une part, et, d'autre part, comme déjà mentionné précédemment, la commission des finances se prononce sur les besoins globaux et non pas sur les besoins individuels et laisse le Conseil d'Etat s'occuper de cela.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit dem vorliegenden Abänderungsantrag, den Herr Gilbert Truffer im Namen der SP-ADG eingebracht hat, soll auf die folgenden Umstände hingewiesen werden.

Die Dienststelle für Energie und Wasserkraft steht in den nächsten Jahren vor grossen Herausforderungen.

Die bevorstehenden Heimfälle, der Neubau von Kleinwasserkraftwerken sowie der Ausbau der Wind- und Solarenergie werden das Arbeitsvolumen der Dienststelle massiv erhöhen.

Der Kanton Wallis muss das Potential an erneuerbaren Energien voll ausnutzen.

Damit die anstehenden Aufgaben zum Vorteil des Kantons Wallis effizient wahrgenommen werden können, muss die entsprechende Dienststelle über genügend qualifiziertes Personal verfügen können.

In diesem Sinne halten wir am Abänderungsantrag fest und verlangen die Abstimmung über den Antrag. Danke.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), vice-président de la commission des finances:

La commission des finances a défendu, hier, sa vision concernant les postes supplémentaires. Le Parlement a arrêté sa stratégie. Il n'est pas souhaitable qu'il précise au Conseil d'Etat les postes qu'il veut octroyer ou non.

Je vous demande donc de laisser cette tâche au Conseil d'Etat et de refuser cette demande.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le vice-président de la commission des finances.

Est-ce que M. le chef du département veut s'exprimer?

Non.

Nous votons.

Par 93 voix contre 21 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.24 déposée par le député (suppl.) Gilbert Truffer et défendue par la députée Helena Mooser Theler.

Le président:

On passe à la proposition 4.25.

4.25 Service de l'énergie et des forces hydrauliques <u><i>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u>	Dienststelle für Energie und Wasserkraft <u><i>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u>
Prestations	Leistungen
Mesure prioritaire (nouvelle) Projet de loi concernant la réglementation des retours de concessions de l'énergie éolienne et solaire	Prioritäre Massnahme (neu) Gesetzesentwurf zur Regelung der Heimfälle aus Windkraft und Solarenergie
Décision de la commission: Refusée	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Proposition de traitement: Discussion et vote	Behandlungsvorschlag: Diskussion und Abstimmung

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit diesem Änderungsantrag, den Herr Gilbert Truffer im Namen der SP eingereicht hat, will er auf die folgende Problematik hinweisen.

Laut Energiekonzept vom Oktober 2008 will der Kanton Wallis, dass zukünftige Wind- und Solaranlagen in Walliser Händen bleiben sollen.

Gilbert Truffer zieht den Antrag zurück, da in der Novembersession vom Antragsteller eine entsprechende Motion hinterlegt wurde.

Danke.

4.26 Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Dienststelle für Energie und Wasserkraft
<i>Florian Chappot ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i>	<i>Florian Chappot ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i>
Prestations	Leistungen
Mesure prioritaire (nouvelle)	Prioritäre Massnahme (neu)
Subventionner les installations de solaire thermique	Subventionierung der thermischen Solaranlagen
Indicateur (nouveau)	Indikator (neu)
Nombre d'installations de solaire thermique subventionnées	Anzahl der subventionierten thermischen Solaranlagen
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 4.26 du député (suppl.) Florian Chappot, ADG

Cette proposition a été refusée par la commission thématique.

Pas de commentaire.

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Si la commission n'a pas de commentaire, j'en ai quelques-uns!

Tout d'abord pour vous dire que cette démarche s'inscrit dans la continuité du rapport du Conseil d'Etat sur la politique énergétique.

En effet, ce rapport en page 34 affirme qu'en raison de son ensoleillement exceptionnel, le Valais pourrait couvrir une partie conséquente de ses besoins d'énergie par des installations solaires, plus précisément, selon ce rapport, un mètre carré d'installation de solaire thermique par habitant permettrait de couvrir entre 70 et 80% des besoins en eau chaude.

Cette mesure prioritaire que nous souhaitons voir indiquer dans le budget 2011 accompagne aussi l'excellent postulat du député (suppl.) Patrice Michaud. Ce dernier a demandé d'étendre la subvention des panneaux solaires thermiques à toutes les installations et pas seulement à celles qui concernent les bâtiments Minergie, ce qui est le cas aujourd'hui.

Quand on sait que des cantons, que l'on qualifiera volontiers de moins ensoleillés comme Fribourg, Neuchâtel et Vaud, subventionnent toutes les installations, on a de la peine à comprendre la position du Gouvernement dans ce dossier.

Ces arguments nous amènent à demander au Gouvernement de prendre en compte sérieusement le solaire thermique afin d'atteindre l'un de ses objectifs politiques: réduire la dépense en matière d'énergie.

Afin de ne pas mettre à mal le traitement du postulat du député (suppl.) Patrice Michaud, **je retire cet amendement** pour que son postulat puisse être traité de manière adéquate, en vous remerciant de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Il y avait une demande de parole du député Frédéric Delessert, qui n'a plus lieu d'être.

On passe à la proposition suivante.

4.27 Service de l'agriculture	Dienststelle für Landwirtschaft
<i>Groupe CVPO</i>	<i>CVPO-Fraktion</i>
Ressources financières	Finanzerssourcen
52 Prêts et participations permanentes	52 Darlehen und Beteiligungen
Alignement du budget sur les demandes de prêts 2011 portées au budget par le service, d'un montant global de Fr. 6,6 millions	Angleichung des Budgets auf die von der Dienststelle budgetierten Darlehensgesuche 2011 im Umfang von insgesamt Fr. 6.6 Mio
+1'565'000	+1'565'000
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 4.27 du groupe CVPO

A ce sujet la commission des finances va déposer, avant la fin de cette session, une motion modifiant la LGCAF permettant au Conseil d'Etat d'obtenir toute la souplesse nécessaire pour l'utilisation du fonds pour les crédits agricoles.

Cette motion évitera ainsi l'outil du crédit supplémentaire et le passage superflu de ces demandes devant le Parlement. Elle permettra également de maintenir la transparence nécessaire pour le Parlement quant à l'utilisation de ces fonds.

C'est pourquoi nous vous demandons de refuser cet amendement et de suivre ainsi la commission des finances qui l'avait refusé par 10 voix, avec 2 abstentions.

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Die Problematik um die es hier geht, ist jedem in diesem Saal bestens bekannt, müssen wir doch alljährlich und schon fast gebetsmühlenartig über einen Nachtragskredit für die Finanzierung von Betriebshilfedarlehen und Investitionskrediten zugunsten unserer Landwirte befinden. Was für ein bürokratischer Unsinn! Die Gelder – fast ausschliesslich Bundesgelder – liegen bereit, können aber aufgrund der kantonalen Budgetspielereien nicht freigegeben werden. Selbst der Staatsrat muss eingestehen, ich zitiere: "In diesem Fall scheint es, dass das Wallis der einzige Kanton ist, welcher die landwirtschaftlichen Investitionskredite den Bedingungen der kantonalen Budgetierung zu unterbreiten hat". Zitat Ende.

Dank der diesbezüglichen Motion der Kommission LTU sowie der sich im Anschluss daran ergebenden Gespräche scheint sich nun eine Lösung abzuzeichnen, was die CVPO sehr begrüsst. Für das nächste Jahr kann diese Lösung allerdings leider noch keine Wirkung entfalten. Deshalb gilt es nun, das Budget der Dienststelle für Landwirtschaft in diesem Bereich auf die budgetierten Darlehensgesuche 2011 im Umfang von insgesamt 6,6 Millionen Franken anzugleichen. Dies aus dem simplen Grund, dass wir uns nächstes Jahr nicht schon wieder in völligem Leerlauf über einen Nachtragskredit beugen müssen. Die 6,6 Millionen sind übrigens nicht aus der Luft gegriffen, sondern basieren auf ausgewiesenen Gesuchen.

Der Staatsrat ist hier beim Wort zu nehmen. In seiner Antwort auf die Motion der Kommission LTU schreibt er nämlich, ich zitiere: "Dementsprechend verpflichtet sich der Staatsrat, zukünftig für die landwirtschaftlichen Investitionskredite genügend zu budgetieren, so dass die seitens des Bundes zur Verfügung gestellten Mittel vollumfänglich gebraucht und dass diese nicht durch kantonale Budgetzwänge blockiert werden". Zitat Ende.

Diese Verpflichtung ist nun hier und heute zu erfüllen. Heute machen wir das Budget. Oder wollen Sie nächstes Jahr schon wieder über einen Nachtragskredit befinden?

Lassen Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, bitte alle Überlegungen, die nicht direkt mit der Sache zu tun haben, aus dem Spiel. Es geht hier auch nicht um die Bedienung von Partikularinteressen, es lauert kein Präzedenzfall. Es geht nur – aber immerhin – um eine raschere Abwicklung von Agrarkrediten im Interesse unserer Bauern und dies beschränkt auf das nächste Jahr. Danach kann dann die gefundene Lösung greifen.

Wenn wir hier in diesem Saal schon stets von Effizienz reden, sollten wir selber doch auch ein bisschen effizient arbeiten.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung unseres Abänderungsantrags.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Als Präsident der Kommission erlaube ich mir hier kurz Stellung zu nehmen:

Zuerst eine Vorbemerkung zur Arbeit der Verantwortlichen für die Agrarkredite.

Ich kann hier wieder einmal betonen und das auch bereits vor dem Vorliegen des geforderten Rapports, dass die Verantwortlichen in dieser Dienststelle sehr seriös, korrekt und speditiv arbeiten. Sie verdienen unseren Respekt. Verdanken wir es doch ihnen, dass wir hier bei diesen Krediten keine Verluste abschreiben müssen.

Nun zum Antrag der CVPO.

Ich kann mich hier den Worten der Vorredner anschliessen. Dieser Betrag von 1,565 Millionen Franken wird bis Ende Jahr gebraucht. Das ist bereits heute klar, denn die Berechnung der Dienststelle – und das hat Aron Pfammatter auch bereits gesagt – dieser Betrag von 6,6 Millionen Franken beruht nicht auf den Wünschen dieser Beamten, sondern auf konkreten bereits vorliegenden und bereits angemeldeten Gesuchen.

Die Kommission hat diesen Antrag nicht intensiv bearbeiten können, aber da der Staatsrat und auch die FIKO der Kommission versprochen haben, im Jahre 2011 genügend Geld, wenn auch über X Umwege zur Verfügung zu stellen und andererseits auch versprochen haben, dieses Problem korrekt – und ich betone entsprechend dem Bundesgesetz bis Ende 2011 zu regeln, besteht die Kommission nicht auf diesem Antrag direkt, verpflichtet aber den Staatsrat und die FIKO auf die, nicht uns, sondern den Bauern gemachten klaren Versprechungen. Trotzdem persönlich unterstütze ich den Antrag der CVPO.

Ich danke.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), vice-président de la commission des finances:

La problématique des crédits agricoles, que nous avons traitée à plusieurs reprises dans ce Parlement, est bien connue de la commission des finances puisque cette dernière va déposer, lors de cette session, comme l'a dit le député Jérôme Favez tout à l'heure, une motion pour modifier l'article 21 de la LGCAF.

Cette motion est connue de la commission thématique et devrait être débattue, je l'espère, dans ce Parlement au mois de mars prochain.

La volonté de la commission des finances au travers de cette motion est, dans les grandes lignes, de maintenir le fonds sur le compte de l'Etat, ce qui permet aux parlementaires de prendre connaissance de son évolution au moment du budget et du compte, mais aussi de lever toutes les contraintes liées aux demandes de crédits supplémentaires en en déléguant la gestion au Conseil d'Etat.

C'est pour cela, Monsieur Andenmatten, que nous allons vraiment dans le sens que vous avez débattu tout à l'heure, mais nous vous demandons d'attendre que ces choses-là soient réglées au niveau du Parlement pour un nouveau crédit supplémentaire. Si un crédit supplémentaire devait intervenir l'année prochaine, nous ferions comme les dernières fois. Mais, nous voulons régler ce problème auparavant, car la solution que vous présentez ne

permettrait pas au Parlement de se prononcer sur l'évolution du budget ou du compte. Et nous voulons garder au sein de la commission des finances le regard sur ces fonds.

Alors, la commission des finances espère que, d'ici au prochain budget, sa proposition de modification de la LGCAF aura reçu l'aval du Parlement et vous demande donc de refuser cette proposition d'augmentation des ressources financières de la rubrique 52 au Service de l'agriculture.

Merci de m'avoir écouté.

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Ich hoffe wirklich, dass die gemachten Versprechungen in die Tat umgesetzt werden und zwar bereits für das nächste Jahr. Allein mir fehlt der Glaube.

Trotzdem aufgrund der bestehenden Opposition **ziehe ich den Antrag im Namen der CVPO widerwillig zurück** und hoffe dabei, dass ich die Opponenten nicht nächstes Jahr an unsere Ineffizienz erinnern muss.

Ich danke Ihnen.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Also nur ein Satz.

Ich bin auch der Meinung und mir fehlt nicht der Glaube. Ich habe sogar noch Vertrauen, dass wir hier eine Lösung finden, aber diese Lösung werden wir nur mit Ihnen finden wenn wir dann den Vorstoss der Finanzkommission beraten werden. Und da hoffe ich dann wirklich, dass dann alle diesem Vorstoss auch zustimmen, die heute hier für dieses Anliegen auch gekämpft haben. Da habe ich dann tatsächlich Vertrauen. Grundsätzlich braucht es eine Flexibilisierung wenn das Geld kommt. Das ist eigentlich bei uns ein Durchlaufposten. Es kommt rein und es geht raus, also budgetrelevant ist nur die Transparenz in der Verwendung. Das sind Mittel von Bern, die wir für unsere Bauern zur Verfügung stellen. Also sollten wir da wirklich eine Lösung finden. Ich bin zuversichtlich, dass wir die im nächsten Jahr auch finden werden.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

J'espère que la foi a passé.

4.32 Service du développement territorial	Dienststelle für Raumentwicklung
<i>Commission ATE par Stefan Andenmatten</i>	<i>Kommission LTU durch Stefan Andenmatten</i>
Prestations	Leistungen
Mesure prioritaire (nouvelle)	Prioritäre Massnahme (neu)
Eviter le mitage du territoire et renforcer la densification.	Verhindern der Zersiedlung des Raumes und Förderung der Verdichtung
Décision de la commission: Acceptée	Beschluss der Kommission: Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 4.32 de la commission ATE déposée par le député Stefan Andenmatten

Cette proposition a été présentée et **acceptée** par la commission thématique.

Pas de commentaire.

4.33 Service du développement territorial	Dienststelle für Raumentwicklung
<i>Commission ATE par Stefan Andenmatten</i>	<i>Kommission LTU durch Stefan Andenmatten</i>
Prestations	Leistungen
Mesure prioritaire (nouvelle)	Prioritäre Massnahme (neu)
Encourager l'élaboration de plans d'aménagement régionaux.	Förderung der Ausarbeitung regionaler Wirtschaftspläne
Décision de la commission: Acceptée	Beschluss der Kommission: Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 4.33 de la commission ATE déposée par le député Stefan Andenmatten
Cet amendement a également été présenté et **accepté** par la commission thématique.
Sans commentaire de la part de la commission des finances.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Je signale une imprécision dans la traduction allemande de cette proposition.

"Plans d'aménagement régionaux", das sind die so genannten regionalen Planungen, die für die Raumentwicklung sprechen und nicht für die Wirtschaftsentwicklung.

Das ist eine Unklarheit, aber man spricht ja nicht von Wirtschaftsplänen, sondern von regionalen Zonen und Nutzungsplänen.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Ainsi, nous avons terminé la lecture de détail du projet de budget du DEET.

(Suite de l'examen du projet de budget 2011, *séance du vendredi matin 17 décembre 2010.*)

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

17. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant:
l'impunité pour Alpiq? (07.09.2010) (4.088)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend:
Kommt Alpiq ungestraft davon? (07.09.2010) (4.088)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Je demande ainsi au président du Gouvernement d'intervenir pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Je peux vous donner la réponse suivante:

A notre connaissance, il n'y a pas eu de début anticipé des travaux, mais seulement la réalisation du profil du terrain à certains emplacements prévus pour des mâts.

Indépendamment de cet aspect, nous devons préciser que la construction de lignes électriques est du seul ressort du droit fédéral. Selon l'article 16 alinéa 3 de la loi spécifique, la décision d'approbation des plans couvre, en effet, toutes les autorisations requises par le droit fédéral. Aucune autorisation (ni aucun plan relevant du plan cantonal) n'est ainsi requise. C'est donc auprès de l'autorité compétente, le STI à Lausanne ou l'OFEN à Berne, qu'il convient de s'adresser pour avoir plus d'informations sur les travaux entrepris, dans quel cadre juridique et avec quelle autorisation éventuellement nécessaire.

18. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Charles CLERC, concernant
l'adhésion à l'association suisse pour un secteur
agroalimentaire fort (10.09.2010) (4.089)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles CLERC, betreffend
Beitritt zur schweizerischen Vereinigung für einen starken Agrar-
und Lebensmittelsektor (10.09.2010) (4.089)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

Un accord de libre-échange avec l'Union Européenne empêcherait l'agriculture de remplir le mandat constitutionnel comprenant la sécurité d'approvisionnement de la population, l'entretien du paysage, la conservation des ressources naturelles et l'occupation décentralisée du territoire. Un tel accord conduirait à l'extinction de milliers d'exploitations familiales.

Les consommateurs auraient peu à gagner. Ces vingt dernières années, l'écart entre les prix à la production et les prix à la consommation n'a fait que de s'accroître. Il est erroné de penser que les prix pour les consommateurs baisseraient en raison d'un tel accord, mais le niveau de qualité des produits baisserait avec certitude, comme le montrent des exemples du Cassis de Dijon.

Par cette interpellation, nous désirons connaître la position du Conseil d'Etat face à un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Le Conseil d'Etat apporte les réponses suivantes aux trois questions portant sur l'adhésion à l'association suisse pour un secteur agroalimentaire fort:

Le Conseil d'Etat suit très attentivement les négociations portant sur un accord de libre-échange entre la Suisse et l'Union Européenne (ALEA). Cet accord représente, en effet, une menace importante pour l'agriculture valaisanne, en particulier pour les fruits et légumes. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs déjà à plusieurs reprises, sans attendre des interventions parlementaires, montré de manière claire son désaccord sur un éventuel accord sur le libre-échange. On peut, dans ce contexte, notamment citer les interventions suivantes:

- prise de position à l'attention de la Conférence des Gouvernements cantonaux du 9 juillet 2008 qui a notamment conduit au rejet de l'ouverture des négociations par cette conférence;
- prise de position relative au financement des mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture du 26 novembre 2008 et
- suite à l'entrée en négociations sur l'ALEA de la part de la Confédération, lettre du Conseil d'Etat à M^{me} Doris Leuthard du 4 mars 2009 demandant clairement d'en exclure le secteur des fruits et légumes.

Le Conseil d'Etat n'entend pas demander l'adhésion du canton du Valais à l'ASSAF. Il souhaite, en effet et par principe, rester totalement indépendant de groupes d'intérêts privés afin de défendre au mieux et en toute objectivité le bien commun de tous les citoyens valaisans.

Le Gouvernement entend ainsi privilégier les voies institutionnelles pour faire valoir sa position, ce qui s'avère d'ailleurs tout à fait complémentaire à l'action des organisations privées de défense professionnelles. Le système fédéraliste de notre pays permet à toute organisation privée ou collectivité publique concernée de faire valoir sa position auprès du Gouvernement fédéral. Une adhésion du Valais à l'ASSAF ne représente, par conséquent, pas un avantage particulier, sa position pouvant même être diluée avec d'autres intérêts privés en présence. Une position claire et indépendante du Valais – ce que nous faisons, ce que nous avons fait moult fois – en tant que grand canton agricole suisse nous paraît, par contre, bien plus crédible et efficiente.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Je vous demande encore un petit peu de patience, on arrive au bout.

Avant d'attaquer les deux derniers points de l'ordre du jour qui concernent le même sujet, trois communications:

- la première concerne la commission IF qui siégera dès la fin de la séance – mais avec un bon quart d'heure de battement pour que vous puissiez quand même participer à l'apéro – au deuxième étage pour traiter des propositions d'amendement;

- la deuxième: pensez aux deux associations qui comptent sur nous, sur vous: SOS Enfants de chez nous 027 327 20 31 et la Fondation Théodora pour notre sapin;
- la troisième: je réitère mes remerciements chaleureux à l'Association valaisanne des artisans boulangers, pâtisseries et confiseurs qui nous offre si généreusement l'apéro.

Nous passons ainsi aux deux derniers points de l'ordre du jour.

19. POSTULAT
des députés Egon FURRER, CVPO, Stefan ZURBRIGGEN, CVPO,
et Philipp Matthias BREGY, CVPO, concernant 2015:
le monde fera la fête à Milan, où le Valais fera-t-il la fête?
(10.09.2010) (4.090)

POSTULAT
der Grossräte Egon FURRER, CVPO, Stefan ZURBRIGGEN,
CVPO, und Philipp Matthias BREGY, CVPO, betreffend 2015:
Die Welt feiert in Mailand, wo feiert das Wallis?
(10.09.2010) (4.090)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Keine Frage, die Schweiz wird dabei sein, der Schweizer Tourismus und die Schweizer Wirtschaft werden sich von der besten Seite zeigen.

Es wird ein riesiger Event in unmittelbarer Nähe – nicht nur, dass wir Nachbarn sind, nein wir feiern zur gleichen Zeit – wir die Walliser feiern die zweihundertjährige Zugehörigkeit zur Schweiz.

Und ich denke, dass wir unser Fest über die Landesgrenzen hinaus in Italien – in Mailand – als Hauptattraktion im Schweizer Pavillon mit dem Rest der Welt feiern sollten. Zusammen mit zirka 100'000 Besuchern täglich. Mit Walliser Wein, Walliser Brot, Walliser Käse, Walliser Trockenfleisch und anderen hervorragenden Produkten.

Wir werden uns von der besten Seite zeigen. Wir werden Kontakte schliessen mit Leuten aus der ganzen Welt und ihnen unseren wunderschönen Kanton, unser Ferienland Wallis näher bringen. Das kostet Geld, gut investiertes Geld.

Wir fordern den Staatsrat auf dafür zu sorgen, dass der Kanton Wallis als Jubilar den bestens Platz im Schweizer Pavillon erhält. Die nötigen finanziellen Mittel sind bereit zu stellen, damit der Nachbar und das Ferienland, der Jubilar Wallis, auch nach dem Jahr 2015 weiter über Mailand hinaus in der ganzen Welt nachhaltig dasteht.

Die Weltausstellung in Mailand und 200 Jahre Wallis sollen für uns Nachhaltigkeit bringen.

Danke schön.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Nous passons au point suivant.

20. POSTULAT
du groupe CSPO, par le député Gilbert LORETAN, concernant
2015 – l'année du Valais! (10.09.2010) (4.091)
POSTULAT
der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert LORETAN, betreffend
2015 – das Jahr für das Wallis! (10.09.2010) (4.091)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Gilbert Loretan, CSPO:

Ich kann mich den Ausführungen meines Kollegen Egon Furrer anschliessen, da mein Postulat in die gleiche Richtung geht, wie das von ihm entwickelte Postulat.

Ich bin überzeugt, dass der Staat sich der Chance von solchen Grossanlässen wie die Weltausstellung in Mailand, das eidgenössische Schützenfest im Wallis und die 200-Jahrfeier des Beitritts unseres Kantons in die Eidgenossenschaft als Plattform für unseren Kanton bewusst ist und sich umgehend mit der Planung und Koordination auseinandersetzt.

Vielen Dank für die Unterstützung des Postulats.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ces deux postulats ne sont pas combattus; ils sont ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Nous avons ainsi terminé l'ordre du jour.

Encore une fois, un tout grand merci à cette association valaisanne. Je salue la présence de M. Alcide Epiney, à qui je souhaite également un joyeux anniversaire.

(Applaudissements)

Je vous donne rendez-vous non pas demain – n'oubliez pas que nous ne siégerons pas demain! – mais vendredi matin pour la dernière journée de session de l'année.

La séance est levée à 12 h 15.

Séance du vendredi 17 décembre 2010

Présidence: M. le député Jean-François Copt, PLR.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbuarbeiten des Zubunbach auf dem Gebiet der Gemeinde Kippel

2. **Projet de budget 2011**

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwurf des Voranschlags 2011

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

3. Postulat des députés Daniela **BODENMÜLLER** (suppl.), CVPO, Felix **RUPPEN**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant un soutien cantonal au projet d'agglomération gare haute de Brigue (09.03.2010) (5.055)

Postulat von Grossrätin Daniela **BODENMÜLLER** (Suppl.), CVPO, den Grossräten Felix **RUPPEN**, CVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, sowie Mitunterzeichnenden betreffend kantonale Unterstützung des Agglomerationsprojektes Hochbahnhof Brig (09.03.2010) (5.055)

4. Postulat du groupe CSPO, par le député Diego **CLAUSEN**, concernant la gare haute de Brigue – une chance pour le Valais (09.03.2010) (5.056)

Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **CLAUSEN**, betreffend Hochbahnhof Brig – Chance für das Wallis (09.03.2010) (5.056)

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

5. Postulat des députés Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, Martin **ANTHAMATTEN** (suppl.), CVPO, Konstantin **BUMANN** (suppl.), CSPO, et cosignataires concernant la remise en état de l'ancien chemin de lisière de la vallée de Saas (09.09.2010) (5.096)

Postulat der Grossräte Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, Martin **ANTHAMATTEN** (Suppl.), CVPO, Konstantin **BUMANN** (Suppl.), CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Wiederherstellung alter Saumweg Saastal (09.09.2010) (5.096)

6. Postulat des députés Urban **FURRER**, CSPO, Egon **FURRER**, CVPO, et cosignataires concernant le giratoire de la route nationale H212 embranchement Staldenried (09.09.2010) (5.097)
 Postulat der Grossräte Urban **FURRER**, CSPO, Egon **FURRER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Kreisel Hauptstrasse H212 Abzweigung Staldenried (09.09.2010) (5.097)
7. Postulat de la députée (suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le chargement des voitures au Lötschberg (10.09.2010) (5.098)
 Postulat von Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Autoverlad am Lötschberg (10.09.2010) (5.098)
8. Postulat du député Diego Wellig, **CSPO**, et cosignataires concernant les tarifs BLS pour le chargement des voitures, où en est-on? (10.09.2010) (5.099)
 Postulat von Grossrat Diego Wellig, **CSPO**, und Mitunterzeichnenden betreffend: BLS Autoverlad Tarife wie weiter? (10.09.2010) (5.099)
9. **Projet de budget 2011**
 Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Entwurf des Voranschlags 2011
 Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)
Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)
10. Interpellation de la députée (suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant les fiches cantonales (10.09.2010) (2.112)
 Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend kantonale Fichen (10.09.2010) (2.112)
11. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: toujours plus de clandestins à cause de Schengen? (10.09.2010) (2.114)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Immer mehr illegale Einwanderer wegen Schengen? (10.09.2010) (2.114)
12. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les demandeurs d'asile kosovars: à quand le retour au pays? (10.09.2010) (2.115)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Asylbewerber aus dem Kosovo: Wann kehren sie in ihre Heimat zurück? (10.09.2010) (2.115)
13. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), Mathias **REYNARD** (suppl.) et Julien **DELEZE** (suppl.), concernant une validation objective des initiatives populaires (10.09.2010) (2.118) (*en collaboration avec le DFIS*)

Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), Mathias **REYNARD** (Suppl.) und Julien **DELEZE** (Suppl.), betreffend objektive Validierung von Volksinitiativen (10.09.2010) (2.118) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIG*)

14. Résolution du groupe PLR, par le député Didier **CACHAT**, concernant la justice rapide (10.09.2010) (2.119)

Resolution der PLR-Fraktion, durch Grossrat Didier **CACHAT**, betreffend schnelle Justiz (10.09.2010) (2.119)

15. Postulat du député (suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, concernant des incitations à la réinsertion (10.09.2010) (2.120)

Postulat von Grossrat (Suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Anreize zur Wiedereingliederung (10.09.2010) (2.120)

16. **Heure des questions/Fragestunde**

Lecture

17. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom"

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Errichtung einer Fünffachturnhalle, von Kraft- und Fitnessräumen und den Neubau der Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht und die Durchführung der überbetrieblichen Kurse an der Berufsfachschule Sitten – "Swisscom"-Gebäude

Urgences / Dringlichkeiten

18. Postulat urgent du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Fanny **DARBELLAY**, concernant: à la rescousse du registre foncier de Martigny! (14.12.2010) (4.093)

Dringliches Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Fanny **DARBELLAY**, betreffend Hilfe für das Grundbuchamt Martigny (14.12.2010) (4.093)

19. Interpellation urgente du député (suppl.) Bernhard **ERPEN**, CVPO, concernant la mise en œuvre de la loi sur le CO: le DECS contre le Grand Conseil? (14.12.2010) (3.093)

Dringliche Interpellation von Grossrat (Suppl.) Bernhard **ERPEN**, CVPO, betreffend Umsetzung des OS-Gesetzes: Das DEKS versus den Grossen Rat? (14.12.2010) (3.093)

20. Interpellation urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Jean-Henri **DUMONT**, concernant l'IUKB, à quand un nouveau départ? (14.12.2010) (3.094)

Dringliche Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Jean-Henri **DUMONT**, betreffend IUKB: Wann kommt der Neuanfang? (14.12.2010) (3.094)

21. Interpellation urgente de la députée (suppl.) Beatrice **KALBERMATTEN**, CVPO, et cosignataires concernant l'audit du RSV (14.12.2010) (1.108)
Dringliche Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Beatrice **KALBERMATTEN**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Audit GNW (14.12.2010) (1.108)

Le président:

Bonjour à tous!

Avec ce très beau paysage hivernal que dame nature nous offre aujourd'hui, nous allons aborder la dernière journée de la session de décembre et de l'année 2010.

Je vous incite à débiter l'ordre du jour qui nous est proposé avec envie et ambition: envie de donner le meilleur de nous-mêmes, d'avoir plus que jamais à l'esprit l'intérêt général et le bien commun; l'ambition de doter l'Etat de lois performantes et d'un budget qui permettra de faire vivre notre canton de la meilleure des manières en 2011 et dans les années à venir.

Le Valais tout entier en sortira gagnant et nos concitoyens vous en seront reconnaissants.

Pour terminer, un petit coup d'œil à notre beau sapin de Noël qui aimerait être encore davantage garni.

Merci pour lui et pour la Fondation Théodora.

Sans plus tarder, nous abordons le point 1 de l'ordre du jour.

Entrée en matière et lecture

1. DECISION concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Zubunbach auf dem Gebiet der Gemeinde Kippel

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Philippe Nantermod, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO:

Der Zubunbach hat sein Einzugsgebiet oberhalb des Dorfes Kippel im Lötschental. Er führt durch eine instabile Zone und verursacht eine mittlere Gefährdung des Dorfes Kippel mit einem Schadenpotential von zirka 7,3 Millionen Franken, ohne Berücksichtigung des Risikos für Menschenleben. Der Handlungsbedarf ist somit klar und ausgewiesen.

Die Gemeinde Kippel hat in Zusammenarbeit mit den betroffenen kantonalen Dienststellen – deren Arbeit für dieses Projekt und im Generellen bestens verdankt wird – in den Jahren 2006/2007 ein Schutzkonzept erstellt, welches nun zur Ausführung gelangen soll. Die Kosten sind auf 2,8 Millionen Franken veranschlagt. Bei Gewährung der ausserordentlichen Finanzhilfe von zehn Prozent, auf welche die Gemeinde Kippel dringend angewiesen ist, kommt die Gesamtbeteiligung inklusive Bundesbeiträge des Kantons auf maximal 2,26 Millionen Franken zu liegen. Der Gemeinde verbleiben Restkosten von 140'000 Franken. Die Massnahmen sollen bei einer vorgesehenen Bauzeit von drei Jahren ab nächstem Jahr umgesetzt werden. Nach Ausführung des Werkes ist die Gefährdung für das Dorf weitestgehend gebannt.

Die CVPO hat das Dossier eingehend geprüft und ist wie der Staatsrat und die thematische Kommission von der Notwendigkeit und Dringlichkeit des Werkes überzeugt.

Sie ist für Eintreten und empfiehlt Ihnen, sehr geehrte Damen und Herren Abgeordnete, den Beschlusssentwurf zur Annahme.

Ich danke Ihnen.

M. le député Laurent Bürcher, PLR:

Les travaux d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel sont nécessaires et d'utilité publique.

Les travaux à réaliser ainsi que le coût total de l'œuvre sont détaillés dans le message du Conseil d'Etat. Ce coût s'élève à 2,8 millions et incombe à la commune concernée.

Cependant, l'antériorité du dossier par rapport à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation autorise à traiter le projet dans l'ancienne disposition de la loi. Par conséquent, une subvention de 85% au maximum lui est allouée et, de plus, il est proposé d'y ajouter une aide extraordinaire de 10% compte tenu du coût élevé de ces travaux pour la commune de Kippel. Le taux global des subventions, y compris la part fédérale, s'élèverait au maximum à 95%, c'est-à-dire à 2,66 millions; solde pour la commune concernée: 140'000 francs.

Les travaux sont sous la surveillance du département concerné et le paiement, par acomptes dès 2011, se fera en fonction de l'avancement des travaux et des disponibilités financières.

Cependant, à l'avenir, pour que la commission puisse statuer sur de telles œuvres, il serait primordial qu'elle en connaisse les taux déjà décidés de la part de la Confédération.

Pour le cas présent, le groupe PLR entre en matière mais souhaiterait connaître justement la part fédérale avec précision.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Die CSPO ist für Eintreten auf den Beschluss des Staatsrates betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbaurbeiten des Zubunbach in Kippel im Lötschental.

Das Lötschental mit seinen vier Gemeinden Ferden, Kippel, Wiler und Blatten ist nicht nur eines der schönsten und wildromantischsten Täler der Schweiz mit einer selbstbewussten und traditionsgebundenen Bevölkerung, sondern ist auch den Naturgewalten überdurchschnittlich stark ausgesetzt. Dass das Lötschental bis heute keine Abwanderung zu beklagen hat, ist auf verschiedene Faktoren zurückzuführen. Nebst einem felsenfesten Glauben der Talbewohner an die Zukunft und dem starken Traditionsbewusstsein und einem immer stärker werdenden Tourismus, sind es vor allem die wetter- und wintersicheren Verkehrsverbindungen innerhalb des Tales und ins Rhonetal welche das Tal vor der Entvölkerung bewahren. Auch wenn in Bezug auf die Verkehrssicherheit und in Bezug auf die Sicherheit der Bevölkerung vor Naturgewalten der Kanton auch im Lötschental bereits Grosses geleistet hat, gilt es nicht auf den Lorbeeren auszuruhen und bestehende Lücken nun zu schliessen.

Mit dem Ausbau des Zubunbach in Kippel wird eine noch bestehende Lücke im Sicherheitsdispositiv der Talschaft Lötschen und der Gemeinde Kippel geschlossen und der wunderschöne historische Ortskern dieser Gemeinde und dessen Bewohner von den Gefahren der schlechten Laune der Natur geschützt. Aufgrund der Finanzindikatoren der Gemeinde ist es mehr als gerechtfertigt, dass die unbestritten notwendigen Ausbaurbeiten des Zubunbachs mit dem höchst möglichen Subventionssatz subventioniert werden.

Für die CSPO ist es selbstverständlich, dass der Staatsrat sich auch noch dafür einsetzt, dass auch der Bund bei der Subventionierung auf den Höchstsatz einschwenken wird. Dies um so mehr als die Gemeinde Kippel eine jener Kleingemeinden ist, welche mit dem NFA II schlecht wegkommen wird.

In diesem Sinne ist die CSPO selbstverständlich für Eintreten.

M. le député Joachim Rausis, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance avec toute l'attention requise du projet d'aménagement du Zubunbach sur le territoire de la commune de Kippel.

Il est favorable à entrer en matière et approuve, dans son ensemble, le projet de décision soumis par le Conseil d'Etat, garantie d'une sécurité accrue pour les habitants de la région, moyennant les trois questions suivantes:

1. Quelles sont les incidences de l'apport complémentaire d'eau des bisses Chippelried et Hupphann ainsi que du trop plein du réservoir d'eau Riethalte? Ces apports aggravent-ils la situation?
2. Le prix de 8 francs/m² pour l'expropriation de pâturages est-il justifié à cette altitude? L'on se souvient que, dans d'autres dossiers similaires, un prix au mètre carré de 2 à 3 francs avait été retenu.
3. De manière plus générale, le département a-t-il établi une liste des priorités en matière d'aménagement de torrents et de rivières?

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wie so viele Bäche in unserem Kanton bildet auch der Wildbach Zubunbach oberhalb der Gemeinde Kippel ein Gefahrenpotential.

Verstopfungs- und Überflutungsrisiko, Murgänge und Geländerutsche sind die Hauptgefahren für einen Teil des Dorfes Kippel. Jüngste Ereignisse in den Jahren 1981, 2000, 2002 und 2003 haben gezeigt, dass Eingriffe in die Stabilisierung dieser hydrologischen Gefahrenzone gerechtfertigt sind.

Erfahrungen haben aber gezeigt, dass Ausbauarbeiten in diesem Bereich mit unterschiedlicher Sorgfalt ausgeführt werden können. Es ist in diesem Zusammenhang zu beachten, dass diese Arbeiten wo immer möglich naturnah und den örtlichen Gegebenheiten angepasst durchgeführt werden.

Naturgefahren muss man ernst nehmen. Sie verlangen von den Gemeinden aber auch vom Kanton grosse Aufmerksamkeit. Es ist wichtig, dass der Bund und auch der Kanton den betroffenen Gemeinden helfen, die hohen Kosten solcher aufwendigen Ausbauarbeiten zu tragen.

Die Fraktion der ADG ist für Eintreten.

Danke.

M. le député (suppl.) Aristide Bagnoud, PDCC:

Le groupe DC du Centre est conscient des dégâts que pourrait occasionner le débordement du Zubunbach.

Il entre en matière sur le projet devisé à 2,8 millions.

La part de la Confédération devrait avoisiner les 60%. Il reste le petit doute concernant l'aide complémentaire de 10% qu'elle pourrait octroyer. La part restant à la charge de la commune de Kippel devrait avoisiner les 5%, soit 140'000 francs.

Nous voulons rendre attentif le conseiller d'Etat que, vu la situation climatique actuelle, ce genre de travaux sera de plus en plus fréquent. Il ne faut pas que certaines communes aux moyens financiers limités renoncent à ce genre de travaux par peur de manque de moyens financiers. L'Etat et la Confédération doivent les favoriser afin de limiter au maximum le risque de catastrophes.

Le prix d'achat indicatif de ces terrains à bâtir de 150 francs/m² me semble excessif. Il ne faut pas que le canton le péjore, cela afin de garder attractif leur prix d'achat pour les jeunes des villages. Nous sommes, tout comme nos amis du Haut-Valais, soucieux de l'augmentation constante de la migration de nos jeunes vers la plaine. A nous de favoriser l'attractivité de ces villages.

Je vous remercie de votre attention et profite de l'occasion pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2011.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Ce n'est pas tant des bassins versants conséquents qui font la dangerosité du site en cas de crues comme dans bien d'autres projets, mais bien les caractéristiques spécifiques juste au-dessus du village de Kippel.

Bien que le secteur concerné ne dépasse pas un demi-kilomètre carré, les pentes raides doublées d'une multitude de sources peuvent rapidement saturer en eau les terrains alentours favorisant leur instabilité en amont des habitations. En cas de crues, cet état de fait favorise les glissements de terrains et les laves torrentielles qui se déverseraient dans un torrent dont la capacité hydraulique n'est de loin pas suffisante.

Les ouvrages à construire – si le Parlement donne son accord – seront de nature à retenir les écoulements solides et à dévier les éléments liquides dans le torrent voisin à l'ouest du village. Ces travaux nécessitent également des élargissements des routes d'accès et le remplacement de la conduite souterraine du Zubunbach à l'amont du village.

Pour répondre à la question du député Joachim Rausis, le dépotoir de laves / déviateur de crues ne laissera transiter que 160 l/sec. en direction de Kippel par la conduite souterraine, auxquels s'ajouteront environ 40 l/sec. provenant des trop-pleins des bisses et du réservoir d'eau potable. Ces apports d'eau des bisses et du trop-plein du réservoir ne représenteront qu'une infime partie des masses d'eau à évacuer en cas de crues dont les débits peuvent atteindre les 5'000 l/sec., soit l'équivalent d'un dé à coudre dans un litre d'eau. Il est à noter que nous pourrions réduire la part des bisses en fermant les vannes aux prises d'eau. Et puis, le fait de capter les sources d'eau sur les bassins versants participe à la stabilité du terrain en temps normal et désengorge en cas de crues.

Les coûts seront supportés par la commune de Kippel qui est la propriétaire du torrent, mais ils seront largement subventionnés – c'est d'ailleurs le but de ce projet de décision – par le canton et la Confédération puisque cette contribution s'élèvera à 95%, compris l'aide financière complémentaire de 10% selon l'article 44 alinéa 1 lettre c de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau qui dit que le canton peut octroyer aux communes une subvention complémentaire extraordinaire de 10% au maximum pour des travaux qu'elles ne pourraient exécuter sans compromettre leur situation financière.

Ainsi, sur les 2,8 millions que coûte le projet, seuls 140'000 francs seront à la charge de la commune.

Concernant le taux de la part de la Confédération avant la décision, relevé par le groupe PLR, alors évidemment je laisserai M. le conseiller d'Etat répondre parce que je n'ai pas la réponse directement, mais il me semble très difficile d'obtenir ce taux avant la décision.

Une deuxième question de la part du député Joachim Rausis ainsi que du député (suppl.) Aristide Bagnoud: l'évaluation du montant des expropriations est un devis qui se base sur les valeurs usuelles des transactions récentes dans la zone concernée (en principe les transactions des cinq dernières années). Après l'homologation du projet, une commission indépendante d'estimation établira le montant de l'indemnisation selon les dispositions de la nouvelle loi sur les expropriations. Cette commission est nommée par le Tribunal cantonal.

Je remercie les groupes parlementaires de leur entrée en matière unanime sur ce projet, dont les risques potentiels humains et les dommages pouvant atteindre 7 millions à 8 millions sont largement avérés eu égard aux crues qui ont marqué ces dernières décennies.

Je vous invite, au nom de la commission, à accepter, tout à l'heure, ce projet de décision.

Merci de votre écoute.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord, merci aux groupes qui ont pris la parole et qui proposent d'entrer en matière sur ce projet et un merci tout particulier au président de la commission qui, pratiquement, a mâché mon travail en répondant quasiment à la totalité des intervenants.

Il y a quelques points encore ouverts, particulièrement celui en relation avec le subventionnement. Alors, c'est juste, on ne pourrait pas lorsque nous travaillons sur le dossier – il y a tout un processus, un processus de projet, de mise à l'enquête –, avant que la commission ne le traite, il est difficile pour nous de l'envoyer à Berne (en fait, cela avait été fait), mais difficile d'exiger une réponse pour le traitement au Grand Conseil. Si nous avons reporté ce projet au printemps prochain, nous aurions vraisemblablement obtenu les réponses à ces questions. J'ai appelé Berne pour anticiper cette question et avoir la réponse. Malheureusement, ce n'est pas encore tranché et j'imagine que la période des fêtes n'aide pas non plus à l'avancement de ce dossier.

Il faut savoir que le financement complémentaire de la part qui est attribuée aux communes, je dirai qui ont une faible capacité financière, ne peut pas être préjugée plusieurs années à l'avance. On s'en tient en général à la période durant laquelle la demande est déposée. Raison pour laquelle il serait difficile d'anticiper beaucoup plus ces financements.

Pour le reste, on a répondu concernant les prix au mètre carré. Je crois que la réponse est assez claire; je n'y reviendrai pas. On a répondu également en ce qui concerne les apports supplémentaires. Il faut savoir que l'étude hydraulique a vraiment pris en compte l'ensemble de cette problématique. Le fait de dévier, de déverser le trop-plein dans un autre torrent ne portera absolument pas à conséquence. Les capacités de ce torrent seront suffisantes pour évacuer le surplus d'une éventuelle crue.

Très intéressante la remarque concernant l'attractivité des villages et des vallées. Je crois que cela fait partie d'une philosophie, qui est une philosophie cantonale, une philosophie non seulement du Gouvernement mais aussi du Parlement, de vouloir garder la vie et l'activité jusqu'au fond de nos vallées, et cela passe bien sûr par la sécurisation de ces villages, de ces communes.

Dans cette approche, j'aimerais également intégrer la remarque du député Joachim Rausis qui parle d'une liste des priorités. Il y a bien sûr tout un travail qui est fait de la part du département, mais il y a également du travail qui est réalisé par les communes. J'aimerais souligner, dans le cadre du Lötschental, l'activité du Talrat, du conseil de la vallée qui fait, de son côté, une analyse globale de tous les travaux qu'il peut y avoir dans la vallée avec un calendrier aussi prospectif que possible et qui arrive ainsi à amener avec un caractère d'urgence certains dossiers en tête de liste. Je crois que c'est une chose importante de travailler en collaboration avec les communes dans ces dossiers. Bien sûr, il y a toujours le problème financier qui est non seulement un problème communal, mais aussi un problème cantonal, et ce n'est pas en période d'examen du budget que je vais vous expliquer cela.

Pour le surplus, je crois que l'urgence et la qualité du projet ont été démontrées, expliquées et soulignées par l'ensemble des intervenants; j'aimerais les en remercier.

Et puis, bien sûr, le département fera le nécessaire pour faire avancer aussi rapidement que possible ce dossier et sécuriser la commune de Kippel.

Je vous remercie.

L'entrée en matière est acceptée.

Le président:

Comme aucun amendement n'a été déposé, nous pouvons passer directement à la lecture de détail.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**PROJET DU CONSEIL D'ETAT / NEUER TEXT DER THEMATISCHEN
KOMMISSION**

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 8, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 101 voix, tel que présenté par le Conseil d'Etat (version française) et par la commission thématique (version allemande), en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 décembre 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Im Namen der Gemeinde Kippel und des Talrats des Lötschentals danke ich Ihnen, dass Sie dieses Geschäft so schnell und so gut behandelt haben. Ein spezieller Dank an den Staatsrat und ein spezieller Dank an die Kommission und den Kommissionspräsidenten.

Sie können sicher sein, dass dieses vorgezogene Weihnachtsgeschenk an die richtige Adresse geht, nämlich an eine Gemeinde, die mit Finanzen nicht sehr gut gesegnet ist und die nicht mit Wasserzinsen gesegnet ist, sondern mit den Lasten des Wassers.

In diesem Sinne ist das Zeichen des Parlaments auch ein Zeichen in diese Richtung, dass den Gemeinden, die nicht mit Wasserzinsen gesegnet sind, geholfen wird wenn sie unter den Schäden des Wassers leiden.

Ich danke Ihnen.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Eh bien!, sachez que nous avons eu, nous aussi, du plaisir à travailler sur ce dossier et surtout du plaisir à avoir contribué à faire ce cadeau de Noël.

Je remercie ainsi les membres de la commission thématique. Je remercie également le département, les personnes issues du département et qui ont donné toutes les informations utiles à la commission pour que, finalement, nous puissions prendre cette décision unanime qui, évidemment comme président de commission, me fait plaisir.

Je vous souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Pas pour allonger, mais simplement pour mettre un point final à ce dossier.

En remerciant l'ensemble de la députation pour cette magnifique unanimité et puis, effectivement, je suis très très fier également de participer à ce cadeau de Noël pour la commune de Kippel, ô combien mérité.

Et je ne saurais terminer sans remercier, à mon tour, la commission pour son travail et surtout pour sa disponibilité, commission qui a fait, une fois de plus, un excellent travail.

Je ne vais pas vous présenter mes vœux maintenant parce que je crois que vous allez encore m'entendre ce matin.

2. PROJET DE BUDGET 2011: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2011: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Le président:

Dans ce département, il n'y a pas d'amendement n'ayant pas d'incidences financières (Tableau I); donc, on passe tout de suite au **Tableau II**.

5.1 Service des transports	Dienststelle für Verkehrsfragen
<i>Narcisse Crettenand (PLR)</i>	<i>Narcisse Crettenand (PLR)</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
GP22 Téléphériques gérés P22 Rénovation des téléphériques gérés <i>Le budget pour les bâtiments ayant été sous-estimé, cette augmentation permettra de terminer les travaux de rénovation du téléphérique Riddes-Isérables.</i> + 100'000.-	PG22 Staatsverwaltete Bahnen P22 Renovation der staatsverwalteten Bahnen <i>Budgeterhöhung für die Fertigstellung der Renovation der Riddes-Iserables-Bahn.</i> + 100'000.-
Décision de la commission: Refusée	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Proposition de traitement: <i>Discussion et vote</i>	Behandlungsvorschlag: <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 5.1 du député Narcisse Crettenand, PLR

Cet amendement a été refusé à l'unanimité des membres de la commission.

La commission des finances estime que ce montant, nécessaire pour terminer les travaux de rénovation du téléphérique Riddes-Isérables, doit être pris dans le cadre du budget général de l'Etat.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Vous avez vu que, grâce au téléphérique, je suis arrivé à l'heure ce matin malgré la neige!

Le téléphérique a été rénové pour un montant d'un peu plus de 8 millions. Je crois que la population d'Isérables est très reconnaissante pour avoir assuré la pérennité de cette installation.

Cependant, dans ces travaux de rénovation, il y avait deux objets:

- la partie électromécanique qui a été parfaitement maîtrisée au niveau budget et réalisation et

- la partie bâtiments qui a été, à mon avis, sous-estimée.

Les bâtiments ont été rénovés avec les normes Minergie de 1942 et puis, surtout, il y a des travaux qui ont été laissés en suspens. Je tiens à disposition du chef du département (peut-être qu'il la connaît déjà) une photo de la passerelle qui permet d'aller à la cabine téléphonique, à la boîte postale et à la boîte aux lettres puisque, à l'arrivée, ce bâtiment sert aussi..., je crois que c'est l'Etat qui loue les locaux pour la poste. Donc, cette passerelle date... pas du téléphérique, mais d'une trentaine d'années. Et on voit sur la photo que, pour assurer la sécurité, il y a des bouts de panneaux de coffrage qui ont dû être vissés sur le sol.

Donc, je crois que cela n'est pas acceptable. Les travaux ont été finis comme ça.

Maintenant, si le chef du département peut affirmer qu'il a connaissance que ces travaux doivent être réalisés et peuvent l'être dans le cadre du budget ordinaire, mon amendement deviendra caduc; sinon, je demanderai le vote.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Au préalable, il y a une demande de parole du président de la commission.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Contre l'avis du Conseil d'Etat et de la commission des finances, la commission a accepté le montant de 100'000 francs par 11 oui, un non et une abstention.

En fait, le budget de l'époque pour la rénovation complète du téléphérique Riddes-Isérables avait été calculé au plus juste. Il faudrait maintenant un assainissement complémentaire, comme l'expliquait le député Narcisse Crettenand.

Le montant est modeste, certes, mais il permettra de conclure le dossier définitivement.

A moins que, et ici je rejoins ce que disait mon préopinant, le Conseil d'Etat ne nous affirme que les montants sont prévus dans le budget 2011 pour cette modeste rénovation, eh bien!, si tel est le cas, il n'y a pas de problème, la commission pourra retirer cet amendement; dans le cas contraire, elle maintiendra sa position.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission thématique.

Au préalable, je passe la parole au président de la commission des finances.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Simplement, en quelques mots, j'aimerais dire qu'il s'agit évidemment d'une compétence du Conseil d'Etat. On est en train de parler de 100'000 francs. Je vous rappelle la LGCAF qui laisse la liberté au Conseil d'Etat de prendre les décisions en temps opportun.

Je laisserai à M. le conseiller d'Etat Jacques Melly le soin de répondre à la question de savoir si c'est déjà ou pas dans le budget, mais le budget du DTEE comporte plusieurs milliers de lignes. Alors, si les personnes qui ont déposé cet amendement ont contrôlé ces plusieurs milliers de lignes, j'aimerais bien le savoir.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

La remarque de la commission des finances est d'importance. C'est vrai qu'il y a des centaines de lignes et tout autant de priorités dans le budget de mon département.

Pour ce qui concerne spécifiquement la fin des travaux de rénovation du téléphérique, suite à l'intervention, j'ai demandé de réexaminer la situation et de voir si, dans le calendrier des urgences, c'était quelque chose d'envisageable que d'avancer par rapport à d'autres travaux.

Je n'ai pas de réponse formelle à vous donner aujourd'hui; ce que je peux vous donner, c'est l'engagement du chef du département de vérifier la possibilité de le mettre en production, si ce n'était cette année, ce serait peut-être l'année prochaine.

Cependant, je ne veux pas prendre, ce matin, l'engagement et qu'ensuite, dans trois mois ou dans six mois, je doive vous dire que c'est reporté éventuellement à l'année prochaine.

Mais sachez que le dossier est sur mon bureau et que j'attends le rapport dans ces prochains jours.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Est-ce que le député Narcisse Crettenand est satisfait de la réponse?

Il maintient son amendement?

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Dans la mesure où il n'y a pas de réponse formelle qui peut être donnée, je ne peux pas être satisfait.

Si on me disait que cela se fera en 2012, je pourrais être satisfait, mais on est quand même dans une région excentrée où il y a beaucoup de travaux, notamment au niveau des routes – il y a une interpellation qui est en cours –, qui sont renvoyés aux calendes grecques.

Donc, je me rallierai à la proposition de la commission thématique et votons sur cet objet.

Le président:

Le chef du département veut apporter une réponse plus précise.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Non, ce que je voudrais bien faire comprendre – je pourrais vous dire qu'on s'engage pour 2012; peut-être qu'on arrivera à le faire avant – mais ce que j'aimerais bien préciser, c'est qu'on pourrait imaginer que chaque député arrive avec une priorité pour sa commune dans un concept général qui serait certainement objectif selon son point de vue... Nous essayons de faire une politique globale en mettant en exergue les priorités.

Nous avons parlé, tout à l'heure, du problème de sécurisation des rivières, par exemple. Il est évident qu'il y a des tonnes de rivières à sécuriser dans le canton. Il y a quelque part une liste de priorités qui est établie. De la même façon, nous sommes conscients du fait qu'il y a ces travaux à terminer. Si vous me dites que 2012 vous suffit, je pourrai vous dire que je vous garantis pour 2012 mais, à ce moment-là, vous savez qu'il y aura peu de chance que je le fasse en 2011!

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Est-ce que l'intervenant est satisfait?

Vous demandez le vote?...

J'attends une réponse de la part du député Narcisse Crettenand!

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

Oui, on vote.

Moi, j'aimerais que ces travaux soient réalisés en 2011, que ce soit une priorité.

Le président:

Alors, nous votons.

(...)

Proposition 5.1: 57 non, 57 oui et une abstention.

(...)

Donc, je vais départager et je vais appuyer sur la touche rouge!

Par 58 voix contre 57 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 5.1 du député Narcisse Crettenand.

5.2 Service des routes et cours d'eau <i>Groupe UDC par Eric Jacquod</i>	Dienststelle für Strassen- und Flussbau <i>UDC- Fraktion durch Eric Jacquod</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 2	Politisches Ziel 2
Mesure prioritaire (nouvelle)	Prioritäre Massnahme (neu)
Mise en œuvre du postulat urgent 5.092	Umsetzung des dringlichen Postulats 5.092
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
Proposition de traitement:	Behandlungsvorschlag:
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 5.2 du groupe UDC déposée par le député Eric Jacquod

Cet amendement est sans incidences financières et la commission des finances se réfère au préavis de la commission thématique.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Par mise en œuvre du postulat urgent 5.092, le groupe UDC entend que le Conseil d'Etat réponde aux questions posées et procède aux actions demandées par les postulants.

Nous avons accepté dans ce Parlement pas plus tard qu'au mois de septembre ce postulat urgent par 75 voix contre 39; quoi de plus cohérent que de mettre aujourd'hui comme objectif politique pour 2011 la mise en œuvre de ce postulat?

Merci de votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Est-ce que le président de la commission des finances veut s'exprimer?

Non.

Le chef du département?

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Oui, simplement pour dire que c'est un élément qui ne concerne pas le budget.

Je n'ai pas d'autres remarques à formuler.

Le président:

Merci.

Je pose la question au postulant..., on va voter.

Par 88 voix contre 20 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.2 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

5.3 Service des routes et cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
<i>Groupe UDC par Eric Jacquod</i>	<i>UDC- Fraktion durch Eric Jacquod</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
<i>Suppression des 4 postes supplémentaires pour R3</i>	<i>Streichung der 4 zusätzlichen Stellen für R3</i>
- 600'000.-	- 600'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
Proposition de traitement:	Behandlungsvorschlag:
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 5.3 du groupe UDC déposée par le député Eric Jacquod

Cet amendement a été refusé par 11 membres de la commission des finances, avec une voix pour.

Le Parlement a déterminé mardi le nombre de postes inscrit au budget et la commission estime que la répartition des postes à l'intérieur des services est de la compétence du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Il n'y a pas de demande de parole; je considère ainsi..., si quand même.

M. le député Willy Giroud, PLR:

Le groupe PLR s'oppose également à cette augmentation de 2 postes pour le projet R3.

Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est que ce projet avance sur le terrain pour sécuriser la plaine du Rhône, si menacée selon certains.

Nous ne voulons plus de dogmatisme, mais du pragmatisme.

Et ce n'est pas en éditant le journal Rhône.Vs, sorte de "Pravda" alarmiste, chère aux oligarques de la direction de R3 qui veulent nous faire croire, en maintenant un climat de peur, que le Rhône passe même par Gondo...

Le temps des études et des mandats d'experts a déjà beaucoup trop duré et coûté des dizaines de millions.

Nous pensons au PLR qu'il est temps de dire "stop" à la propagande et de se mettre au travail pour, enfin, sécuriser la plaine du Rhône.

Pour conclure, une question au chef du département: pouvez-vous nous dire précisément à quelles tâches seraient dévolus ces 4 postes supplémentaires?

Merci pour votre écoute.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Je ne veux pas m'éterniser là-dessus.

Au groupe UDC, on rejoint les propos de mon préopinant, le député Willy Giroud, du PLR.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Simplement pour rappeler ce que vient de dire le rapporteur de la commission des finances, non seulement la commission des finances estime que ce n'est pas de notre compétence, mais ça ne suffirait pas, c'est une évidence, c'est la LOCRP qui considère que nous n'avons pas à décider de quels postes vont où, mais nous décidons d'une enveloppe globale. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

En complément à ce qui vient d'être expliqué par le président de la commission des finances, je rappelle que, effectivement, c'est du ressort de l'exécutif. Il y a d'ailleurs une décision qui a été prise par la commission des finances de trancher dans le vif et de supprimer des montants à disposition du Conseil d'Etat pour de nouveaux postes, et nous ne savons pas aujourd'hui quels seront les postes qui seront réservés dans ceux qui nous sont attribués et encore moins s'ils seront attribués au groupe du Rhône ou pas.

Je peux vous dire que les personnes que nous devons remplacer sont celles qui travaillaient à l'époque à la fois pour l'autoroute et pour le Rhône. La restructuration de l'autoroute fait que ces personnes se sont retrouvées engagées par l'A9. Donc, ce sont des postes qui existaient; ce ne sont pas de nouveaux postes.

Je ne vais pas ouvrir aujourd'hui la polémique.

J'ai noté le terme de "Pravda" pour Rhône.VS. Je ne qualifierai pas non plus les retours d'information et de presse qui ont couvert la manifestation que vous avez organisée la semaine passée.

En ce qui concerne le temps des études qui est terminé, je suis entièrement d'accord avec vous et je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi vous en voulez une de plus pour comparer les deux variantes.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous votons.

Par 80 voix contre 37 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.3 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

5.4 Service des routes et cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
<i>Groupe PDCB par Daniel Emonet</i>	<i>PDCB-Fraktion durch Daniel Emonet</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire (nouvelle)	Prioritäre Massnahme (neu)
Début des travaux de déviation de la route H21 à Sembrancher.	Beginn der Arbeiten zur Umleitung der Strasse H21 in Sembrancher
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 5.4 du groupe PDCB déposée par le député Daniel Emonet

Cet amendement est sans incidences financières; la commission des finances se réfère donc au préavis de la commission thématique.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

En session de novembre, le groupe DC du Bas, par votre serviteur, a déposé une interpellation urgente – urgence non retenue par le Bureau – ainsi que cet amendement relatif à la déviation de la route H21 à Sembrancher.

En date du 2 décembre dernier, la commune de Sembrancher a reçu du chef du département un courrier faisant mention du calendrier fraîchement élaboré relatif aux travaux tant attendus.

Permettez-nous de demander à M. le conseiller d'Etat Jacques Melly s'il confirme la teneur du courrier envoyé à la commune de Sembrancher, le maintien ou le retrait de l'amendement dépendant de sa réponse.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons écouter la réponse du chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Oui, Monsieur le député Daniel Emonet, je confirme le courrier qui a été envoyé à la commune de Sembrancher, avec peut-être cette précision, soit la raison pour laquelle on l'a envoyé à cette date. Nous attendions d'une manière plus précise les décisions de Berne concernant les différentes homologations. Nous savons aujourd'hui que l'homologation de la route de Grand-St-Bernard en tant que route nationale risque de ne pas intervenir avant 2014 avec un report des travaux ultérieur.

Par conséquent, nous avons décidé d'imputer ces travaux sur le budget des routes principales suisses et nous allons, dès le printemps 2011, mettre le projet en activité, tel que décrit dans la lettre adressée à la commune de Sembrancher.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Le député Daniel Emonet demande à nouveau la parole.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour vos renseignements et ce deuxième cadeau de Noël.

Nous prenons acte que ce projet sera tout prochainement concrétisé. Par conséquent, nous pouvons sans autre **retirer** notre proposition d'amendement, ainsi que l'interpellation qui a été déposée en novembre.

Merci à vous toutes et tous pour votre écoute et bonnes fêtes de fin d'année.

5.5 Service des routes et cours d'eau <i>Groupe PLR par René Constantin</i>	Dienststelle für Strassen- und Flussbau <i>PLR-Fraktion durch René Constantin</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Bien, services et marchandises <i>Entretien du réseau routier cantonal</i> + 5'000'000.-	31 Güter, Dienstleistungen und Waren <i>Unterhalt des kantonalen Strassennetzes</i> + 5'000'000.-
Décision de la commission: Refusée	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 5.5 du groupe PLR déposée par le député René Constantin

Cet amendement a été refusé par 9 membres de la commission des finances, avec 3 abstentions.

D'une part, il ne présente pas, plutôt plus de compensation financière, suite au vote intervenu mardi. Les priorités dans le compte de fonctionnement sont fixées par le Conseil d'Etat. D'autre part, accepter cet amendement équivaldrait à ne plus respecter le double frein.

M. le député René Constantin, PLR:

Faute de grive, il va falloir donc se contenter de merle.

La majorité de ce Parlement a décidé, mardi matin, d'affecter les 9 millions économisés sur les charges de fonctionnement dans un fonds pour les infrastructures du 21^e siècle.

Nous, libéraux-radicaux, avons choisi une autre option, à savoir utiliser ces 9 millions directement en 2011 pour renforcer l'entretien de notre réseau routier cantonal et la rénovation des bâtiments publics, et augmenter ainsi, par corollaire, l'offre de travail pour les entreprises valaisannes.

Nous respectons le choix du Parlement. La cohérence exige du groupe PLR le **retrait forcé de ses deux propositions, soit l'amendement actuel 5.5 et la proposition 5.8** (voir ci-dessous) en fonction du respect du double frein, comme l'a signalé le rapporteur, le député Jérôme Favez.

La marge de manœuvre étant restreinte, nous attendrons la position du président de la commission thématique ET, le député Jean-Didier Roch, quant au traitement des propositions 5.6 et 5.11 pour définir nos votes ultérieurs sur ces objets.

Je vous remercie de votre attention.

<p>5.8 Service des bâtiments, monuments et archéologie</p> <p><i>Groupe PLR par René Constantin</i></p>	<p>Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie</p> <p><i>PLR-Fraktion durch René Constantin</i></p>
<p>Ressources financières</p> <p>GP13 Entretien – aménagement</p> <p>31 Entretien et aménagement des immeubles</p> <p><i>Entretien et aménagement des immeubles</i></p> <p>+8'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusée</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>PG13 Unterhalt – Betrieb</p> <p>31 Unterhalt von Gebäuden</p> <p><i>Unterhalt von Gebäuden</i></p> <p>+ 8'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

<p>5.6 Service des routes et cours d'eau</p> <p><i>Commission ET par Jean-Didier Roch</i></p>	<p>Dienststelle für Strassen- und Flussbau</p> <p><i>Kommission BV durch Jean-Didier Roch</i></p>
<p>Prestations</p> <p>Objectif politique 1</p> <p>Indicateur 4</p> <p><i>Mettre la flèche à l'horizontal. Il est souhaité que la flèche de tendance soit remplacée par une donnée chiffrée.</i></p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Acceptée</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Ziel 1</p> <p>Indikator 4</p> <p><i>Den Tendenzpfeil waagrecht setzen. Die Kommission wünscht, dass der Tendenzpfeil durch eine bezifferte Angabe ersetzt wird.</i></p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>

<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
<i>Amendement afin de maintenir le niveau de qualité de l'état de la chaussée</i>	<i>Die Kommission schlägt eine Änderung vor, damit der Zustand der Fahrbahn erhalten werden kann.</i>
+2'000'000.-	+2'000'000.-
Décision de la commission: Refusée	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 5.6 de la commission ET déposée par le député Jean-Didier Roch

L'amendement de l'objectif politique 1, indicateur 4, a un lien avec la proposition d'augmentation budgétaire de la rubrique 31 Biens, services et marchandises de 2 millions.

La commission des finances a refusé cet amendement par 9 voix, avec 3 abstentions.

Elle estime que c'est au Conseil d'Etat de fixer les priorités à mettre sur les dépenses de fonctionnement.

Nous vous proposons de voter globalement cet amendement tant au niveau financier qu'au niveau de la prestation, objectif politique 1.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

En acceptant de positionner la flèche à l'horizontal à l'indicateur 4 de l'objectif politique 1 au lieu de vers le haut, cela veut clairement dire que nous souhaitons passer d'un statut de détérioration à un statut de maintien de la qualité de l'état de la chaussée. Et comment ferons-nous sans moyens financiers supplémentaires? Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser se dégrader nos routes année après année sans réagir. La facture deviendra malheureusement trop salée, à l'image des routes ces jours.

Je vous invite, au nom de la commission thématique ET, à accepter le montant de 2 millions.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Ne jouons pas sur les mots!

Il est vrai que pour l'amendement 5.6, on voit: "décision de la commission: acceptée" parce que, au départ, le lien n'avait pas été fait avec la ressource financière mais, à l'évidence, il y a un lien direct entre "ressources financières" et "objectifs politiques".

Donc, la commission des finances vous propose de refuser le tout.

Cela pour différentes raisons:

La première: il n'y a pas de compensation. Il a toujours été ici une règle: une compensation doit exister.

La deuxième: le Conseil d'Etat doit lui-même définir ses priorités et il les a définies à travers le budget. Mercredi, vous avez dit non à 2 millions de crédits supplémentaires pour le tourisme. Pourquoi? Parce qu'une priorité a déjà été mise sur le tourisme pour le budget 2011. Gageons que, pour 2012, le Conseil d'Etat arrivera avec une priorité sur les routes, et j'en suis convaincu.

La troisième: si vous dites oui à ces 2 millions, j'aimerais aussi vous rappeler qu'il y a un autre amendement de la commission thématique de 2 millions, lui relatif aux bâtiments. En disant oui à ces 2 millions aux routes, oui à ces 2 millions aux bâtiments, la commission des finances est obligée de vous mettre face à votre réalité et à votre volonté: on ne respecte plus le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Merci de refuser cet amendement ainsi que celui relatif aux bâtiments.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

M. le chef du département veut-il s'exprimer?

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Préciser une chose: c'est que les données chiffrées ne sont pas disponibles annuellement puisque l'on parle de changer les indices. On pourrait les donner chaque quatre ans. Et puis, si l'indicateur n'est pas mesuré en 2011, il ne doit pas figurer au budget 2011 – c'est une remarque purement technique.

Maintien en ce qui concerne le soutien que vous comptez apporter à mon département pour l'entretien des routes, j'y suis, bien sûr, fort sensible mais, comme l'a exprimé le président de la commission des finances, il s'agit d'un budget cantonal, un budget dans lequel il y a une somme d'équilibres qui sont toujours, certaines fois, difficiles à prendre. Vous avez vous-mêmes fait un choix en début de semaine en nous enlevant certains moyens pour les mettre dans un fonds. Aujourd'hui, il serait, je dirai dangereux pour l'équilibre de notre budget que de vouloir saupoudrer en prenant d'un côté pour mettre de l'autre.

En ce qui concerne l'entretien des routes et l'entretien des bâtiments, j'en suis un ardent défenseur, et j'ai clairement compris qu'il y avait un soutien important de la part du législatif. Soyez convaincus, soyez certains que, lors des prochains débats budgétaires qui

vont commencer au début de l'année prochaine, je saurai également faire valoir ce soutien pour augmenter les priorités concernant mon département dans les objectifs bien précis d'entretien des routes et des bâtiments.

Sachez également, et vous avez fait la démonstration l'année passée, que j'ai confiance dans le Parlement pour, cas échéant, m'attribuer les montants complémentaires si nous devons nous trouver dans une situation d'urgence en fin d'année au vu de l'exiguïté des montants déjà reçus.

Mais j'ai également compris, depuis deux ans que je préside ce département, que l'on voulait, au niveau de la commission des finances, la plus grande précision, le plus grand équilibre entre les budgets et les comptes. Charge à moi de vous démontrer que les montants qui sont au budget, non seulement seront dépensés utilement mais, le cas échéant, ne seront pas suffisants. Et, à ce moment-là, on fera le point autour de la table.

Je ne voudrais pas non plus que l'on surévalue des budgets qui nous restent dans les comptes à la fin de l'année par manque de moyens ou par manque de possibilités, ne serait-ce que pour des raisons administratives pour pouvoir les dépenser.

Alors, dans cette optique, j'aurai, quant à moi, la confiance pour les prochains exercices et je renoncerai donc à soutenir ces demandes de 2 millions tant pour les routes que pour les bâtiments.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

J'aimerais m'adresser au président de la commission des finances.

Il y a une contradiction entre ce que vous avez dit et ce qui est noté dans le tableau des amendements. En effet, dans le tableau des amendements, on peut lire que l'objectif politique 1, indicateur 4, est accepté. Et, tout à l'heure, vous avez dit que c'était refusé.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Monsieur le président du Grand Conseil, comme il y a un lien entre les deux, ce n'est pas acceptable. Donc, on doit refuser le tout.

En refusant l'amendement financier, on refuse automatiquement l'objectif politique. C'est obligatoire.

Le président:

Très bien, merci.

Est-ce que le député Jean-Didier Roch est d'accord de faire un vote global, c'est-à-dire sur les deux amendements?

Oui.

Nous votons.

Par 88 voix contre 33 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.6 (prestations et ressources financières) de la commission ET.

5.7 Service des routes et cours d'eau <i>Commission ET par Jean-Didier Roch</i>	Dienststelle für Strassen- und Flussbau <i>Kommission BV durch Jean-Didier Roch</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1 Indicateur 2 <i>Il est souhaité que la flèche de tendance soit remplacée par une donnée chiffrée</i>	Politisches Ziel 1 Indikator 2 <i>Die Kommission wünscht, dass der Tendenzpfeil durch eine bezifferte Angabe ersetzt wird.</i>
Décision de la commission: Acceptée	Beschluss der Kommission: Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 5.7 de la commission ET déposée par le député Jean-Didier Roch

Cet amendement n'a pas d'incidences financières et la commission des finances se réfère donc au préavis de la commission thématique: proposition **acceptée**.

5.9 Service des bâtiments, monuments et archéologie <i>Commission ET par Jean-Didier Roch</i>	Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie <i>Kommission BV durch Jean-Didier Roch</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1 Mesure prioritaire 15 Maintien Baisse de la consommation d'énergie par l'entretien des bâtiments existants et la construction de bâtiments à haute performance énergétique (Agenda 21).	Politisches Ziel 1 Prioritäre Massnahme 15 Beibehaltung — Reduktion des Energiekonsums durch Unterhalt der bestehenden Gebäude und Erstellen von energieeffizienten Neubauten (Agenda 21).
Décision de la commission: Refusée	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>

<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>
5.10 Service des bâtiments, monuments et archéologie <i>Commission ET par Jean-Didier Roch</i>	Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie <i>Kommission BV durch Jean-Didier Roch</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1 Mesure prioritaire 16 Limitation de la baisse Maintien de l'indice Schröder global actuel par la mise à disposition de moyens financiers adéquats. Décision de la commission: Refusée	Politisches Ziel 1 Prioritäre Massnahme 16 Begrenzen der aktuellen Abnahme Beibehaltung des Schröder-Indexes durch Zurverfügungstellung der entsprechenden finanziellen Mittel. Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>
5.11 Service des bâtiments, monuments et archéologie <i>Commission ET par Jean-Didier Roch</i>	Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie <i>Kommission BV durch Jean-Didier Roch</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
Objectif politique 1 31 Biens, services et marchandises <i>Amendement afin de maintenir l'indice Schröder à 75 (Indicateur Ad3 3).</i> + 2'000'000.- Décision de la commission: Refusée	Politisches Ziel 1 31 Güter, Dienstleistungen und Waren <i>Budgetänderung zur Beibehaltung des Schröder-Indexes bei 75 (Indikator ad3 3).</i> + 2'000'000.- Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

La proposition 5.9 est en lien avec les propositions 5.10 et 5.11 de la commission ET, déposées par le député Jean-Didier Roch.

Ces amendements ont été refusés à l'unanimité des membres de la commission des finances.

D'une part, il n'y a pas de compensations financières et, d'autre part, comme mentionné précédemment, les priorités en matière de dépenses de fonctionnement sont de la compétence du Conseil d'Etat.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Je vais m'exprimer en une seule fois sur les amendements 5.9, 5.10 et 5.11.

La valeur effective des bâtiments en pour-cent de la valeur à neuf était, en 2001, de 79,9%, correspondant à la référence au 31 décembre de cette année-là. Il est prévu, dans le budget qui nous est soumis, un indice de 73%. Nous avons donc perdu, en 10 ans, 7% de la valeur des bâtiments malgré les investissements consentis.

Sachant que nous devons investir entre 2 millions et 2,5 millions chaque année pour maintenir la valeur, ce ne sont pas moins de 20 millions à 25 millions qui auraient dû être injectés dans les bâtiments depuis 2001.

A ce train-là de perte de valeur, dans 5 ans, le patrimoine bâti ne vaudra plus que les 2/3 de sa valeur à neuf.

Sans parler d'exponentialité dans ce domaine, mais plus on attend et plus la dégradation sera marquée. Si nous n'avons pas les moyens aujourd'hui, si l'entretien des bâtiments n'est pas une priorité pour le Conseil d'Etat, quand le sera-t-il et à quels coûts? Un jour, nous serons confrontés à de grandes difficultés et, à ce moment-là, quel sera l'état des finances cantonales?

Mardi, lorsque nous avons attaqué le budget, Monsieur le conseiller d'Etat Maurice Tornay, vous avez dit, en gros, que les carnets de commandes pour les entreprises du bâtiment étaient bien remplis pour 2011 mais, il y a deux ou trois ans, au début de la crise, l'étaient-ils? Il y a dix ans, l'étaient-ils?

La commission thématique ET, elle, a fait un choix. Pour nous, ce sera l'année prochaine.

Nous invitons le Parlement à en faire autant en acceptant ces trois amendements.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Je m'exprime à titre personnel.

Si j'ai bien compris notre vote précédent, on a refusé de mettre une flèche à plat au lieu qu'elle montait mais, concrètement, ça veut dire que l'on a voté pour le maintien de la dégradation des routes dans ce canton, si j'ai bien suivi la discussion, et j'ai un peu de peine.

J'ai un peu de peine aussi avec la position du président de la commission des finances. Quand j'entends dans ce Parlement que c'est au Conseil d'Etat à définir les priorités, oui mais si, nous, nous n'avons plus rien à dire dans ce Parlement, je crois qu'on va

économiser une session: le budget qui nous est présenté par le Gouvernement est nécessairement le meilleur et puis comme ça on n'a pas besoin de discuter. Mais, je crois que l'on est aussi là pour discuter et pour essayer de proposer des priorités.

Les routes, je pense que c'est une priorité. Maintenant, on en est aux bâtiments. Je crois que ça reste aussi une priorité.

Ensuite, la commission des finances nous dit que l'on ne respecte pas les règles. Je ne reviendrai pas sur le respect des règles par la commission des finances parce que je crois que ce n'est plus du slalom mais carrément..., enfin je ne sais pas quelle discipline on pourrait inventer quand on parle surtout des critères d'urgence pour octroyer des crédits, on ne sait plus comment s'en sortir.

Mais, il se trouve qu'en acceptant ces 2 millions, on va respecter les règles puisque – si j'ai bien compris –, actuellement, on a une réserve, s'agissant du double frein aux dépenses et à l'endettement, de 3,6 millions. Donc, si on accepte les 2 millions, on respecte quand même notre chère règle du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Je trouve donc que c'est de l'argent bien investi. J'aurais aimé le mettre dans les routes, on ne peut pas le mettre dans les routes, mais je trouve que ça reste de l'argent bien investi de le mettre dans les bâtiments.

Merci pour votre attention.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Ne pas confondre la cautèle constitutionnelle avec des rapports de la commission des finances, je pense que ce serait déjà bien. Donc, le double frein est effectivement une cautèle constitutionnelle, et ce n'est pas la commission des finances et encore moins son président qui l'ont inventée, Monsieur le député.

Votre décision est de partir sur du fonctionnement; la position de la commission des finances est de rester sur de l'investissement. C'est relativement simple. En acceptant cet amendement, oui on respecte encore le double frein, on décide de charger un peu plus le fonctionnement alors que, nous, nous vous proposons vraiment de rester uniquement sur l'investissement.

Pour ce qui est de l'indice Schröder, je ne suis pas sûr que le Conseil d'Etat n'utilise que cet indice-là pour valoriser les bâtiments. On a les bâtiments qui sont au patrimoine administratif et on a les bâtiments qui sont au patrimoine financier. Ceux du patrimoine administratif ne sont pas destinés à être vendus et ceux qui passent au patrimoine financier ne sont plus nécessaires à l'Etat et représentent donc un intérêt pour d'autres institutions. Cela veut dire qu'il n'y a pas que l'indice Schröder qui valorise les bâtiments lorsqu'on souhaite les vendre. Et je crois que, cela, on a déjà pu le constater.

Alors, je vous remercie de refuser cette proposition de 2 millions de plus pour les bâtiments.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Avant de passer la parole au chef du département, il y a une demande de parole du député René Constantin...

M. le député René Constantin, PLR:

J'avais demandé la parole avant que le président de la commission des finances ne s'exprime...

Le président:

D'accord, alors je passe la parole au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Une fois de plus, j'aimerais remercier le pouvoir législatif pour son engagement dans un domaine qui me tient particulièrement à cœur.

De la même façon que j'ai répondu pour les routes, je peux vous assurer du souci qui est le mien, qui est le nôtre de garantir cette pérennité à plus long terme.

Il se trouve que, cette année, on est peut-être un petit peu en dessous des moyens que l'on aurait voulu obtenir, mais il se trouve également que nous avons d'ores et déjà planifié pour le futur d'activer ces montants pour pouvoir répondre de manière plus directe.

Il faut savoir qu'il y a beaucoup de nouveaux objets qui nous arrivent chaque année avec de nouvelles contraintes d'entretien.

C'est juste également que l'indice Schröder n'est pas l'indice unique, mais nous aimerions, et notre but est de le remonter parce qu'il est quand même représentatif d'un certain état de notre patrimoine immobilier.

Alors, de la même façon que pour ce qui est des routes, où je ne peux quand même pas accepter qu'on accepte la dégradation des routes, simplement on ne peut pas améliorer l'état de la façon dont le chef du département aimerait le faire; ce n'est pas la même chose. Par contre, j'aimerais aussi préciser qu'il y a énormément de travaux qui sont réalisés et qu'il y a un entretien efficace qui est réalisé. Alors, fatalement, quand on a un trou devant sa porte, on est plus touché par cette dégradation que par l'ensemble du réseau, mais sachez que c'est notre souci permanent et que nous y vouons beaucoup d'énergie tant financière qu'humaine.

Concernant cette demande d'amélioration du budget au niveau des bâtiments, je ne peux que faire la même réponse que celle déjà donnée. Nous avons un budget qui est global. Je ne pourrais pas demander à mes collègues de renoncer de leur côté à certaines dépenses pour favoriser les miennes. C'est une discussion qui a déjà eu lieu autour de la table du Conseil d'Etat et pour laquelle la réponse qui l'a emportée est la proposition de budget que vous avez traitée.

Par 76 voix contre 46 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions 5.9, 5.10 et 5.11 de la commission ET défendues par le député Jean-Didier Roch.

5.12 Service des forêts et du paysage <i>Commission ATE par Stefan Andenmatten</i>	Dienststelle für Wald und Landschaft <i>Kommission LTU durch Stefan Andenmatten</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
P2202 Parcs naturels + 500'000.-	P2202 Naturpärke +500'000.-.
Décision de la commission: Refusée	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 5.12 de la commission ATE par le député Stefan Andenmatten

Cet amendement a été refusé par 7 membres de la commission des finances, avec 4 abstentions.

D'une part, il n'existe aucune compensation financière et, d'autre part, ce genre de dépense doit rentrer dans les montants figurant déjà au budget de l'Etat.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Warum 500'000 Franken mehr?

Das Parlament hat im letzten Jahr ja gesagt zu verschiedenen Projekten für Naturpärke. Bei all diesen Projekten lagen klare Budgets für die nächsten Jahre vor und diese Beteiligungen des Kantons wurden ja auch jeweils gutgeheissen.

Die Leute an der Front, d.h. die Leiter dieser Projekte haben diese Beratungen mitgemacht und verfolgt und haben aufgrund dieser beschlossenen Beträge auch die Arbeiten für das Jahr 2011 geplant und budgetiert. Jetzt Ende Jahr müssen sie erfahren, dass der Kanton die eingegangenen Verpflichtungen nicht einhält.

Bereits im letzten Jahr mussten bei gewissen Projekten Abstriche gemacht werden oder die Träger mussten das Geld anderweitig beschaffen.

Mit solchen Vorkommnissen belasten wir das Vertrauen in den Staatsrat und das Parlament.

Darum bitte ich um Unterstützung unseres Antrages.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

On est dans le même cas de figure que tout à l'heure pour le téléphérique Riddes-Iséables.

Ici, on prend le produit 2202 et on dit "parcs naturels". A l'intérieur, il faut voir toutes les subventions qui sont versées et il se peut qu'il y en ait une aussi pour les parcs naturels dans le Haut-Valais au titre de l'entretien.

Je laisse le conseiller d'Etat peut-être répondre à cette question.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Les dépenses pour lesquelles le canton s'est engagé seront respectées, quitte, cas échéant, à passer par une demande de crédit supplémentaire si, à la fin de l'année, cela manquait.

Mais je précise bien que nous respectons les engagements pris et, comme cela a été le cas par le passé, nous n'avons jamais renoncé à des prestations qui avaient été promises et qui étaient un engagement de l'Etat.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Herr Kollege Théoduloz, die Naturpärke sind nicht nur im Oberwallis. Es gibt auch den Naturpark Val d'Hérens. Das als Vorbemerkung.

Wenn aber der Departementchef Melly uns bestätigt, dass die eingegangenen Verpflichtungen eingehalten werden und der Betrieb 2011 in den einzelnen Naturpärken gewährleistet ist, dann hat die Kommission – und auch ich – ein sehr grosses Vertrauen in unseren Departementchef und **ich ziehe diesen Antrag zurück.**

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je confirme que nous respectons les engagements pris avec les partenaires dans le cadre des parcs naturels.

On est d'accord.

Le président:

Ainsi, l'amendement 5.12 est retiré.

5.13 Service de la chasse, de la pêche et de la faune	Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere
<i>Groupe UDC par Charles Clerc</i>	<i>UDC-Fraktion durch Charles Clerc</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Indicateur (nouveau)	Indikator (neu)
Nombre d'animaux de rente victimes du loup	Anzahl vom Wolf gerissene Nutztiere
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 5.13 du groupe UDC déposée par le député Charles Clerc

La commission des finances s'en est référée à la commission thématique puisqu'il n'y a pas d'incidences financières dans cet amendement.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Cet amendement a été refusé par la commission des finances, sauf erreur de ma part.

Je vais exprimer ici pourquoi dans le Service de la chasse et non dans le Service de l'agriculture.

Les causes et non les faits.

Si, effectivement, les animaux de rente font partie du Service de l'agriculture, les causes de la perte de ces animaux, c'est le loup, et le loup fait partie du Service de la chasse.

Les faits, ce sont les animaux de rente dévorés, mais les causes..., excusez-moi, je me répète. La vraie question de fond, à laquelle on veut répondre ici, est: veut-on connaître les dégâts causés par les loups sur les animaux de rente, oui ou non?

Je maintiens cet amendement et je demande le vote.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Monsieur le président de la commission des finances?

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Oui, peut-être juste un mot pour rappeler le principe.

La commission des finances a refusé cet amendement tout simplement..., il n'avait aucune incidence financière, donc la commission des finances est partie du principe que ce n'était pas à nous de le refuser, mais la commission thématique l'a refusé.

Alors, si le président de la commission thématique souhaite prendre la parole...

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Alors, le chef du département...

Pardon, Herr Grossrat Stefan Andenmatten, Sie haben das Wort.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Diese Anträge können wir so nicht annehmen. Wir haben ja die Studie beantragt und die Kommission hat diese Studie verlangt. Diese wird jetzt ausgearbeitet bezüglich der Wölfe und die Auswirkungen der Wölfe. Also kann man jetzt hier nicht vorher etwas hinein nehmen wenn bei der Studie dann etwas anderes herauskommt.

Wir wollen die Studie haben. Wenn die Studie Ende Jahr vorliegt, dann können wir dazu antworten.

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je crois que je ne peux qu'abonder dans le sens de la remarque du président de la commission et en précisant que, comme indicateur, mettre le nombre d'animaux de rente victimes du loup n'a que peu de valeur pour nous, dès lors que l'on n'a pas d'investissements supplémentaires ou que cela n'a pas d'incidences financières. De toute façon, nous devons lutter contre la présence du loup. Alors, c'est une statistique qui, à mon avis, ne devrait pas être un indicateur pour le département; c'est plutôt une statistique qui figurera, je pense, dans l'étude qui va nous parvenir prochainement et qui nous permettra peut-être de prendre d'autres décisions par rapport au loup.

Mais, la retrouver annuellement dans le cadre d'un indicateur ne serait pas d'utilité pour ce qui concerne la lutte contre le loup.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Monsieur le conseiller d'Etat, je ne rejoins pas votre analyse.

Le rapport qui va nous être soumis va analyser le loup sur une période donnée.

Cet indicateur nous permettrait, au fil des ans, d'en connaître les résultats.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous votons.

Par 95 voix contre 26 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.13 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

Le président:

Est-ce qu'on peut considérer que **l'amendement 5.14** est inclus également, Monsieur le député Charles Clerc?

Retiré.

Merci.

5.14 Service de la chasse, de la pêche et de la faune	Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere
<i>Groupe UDC par Charles Clerc</i>	<i>UDC-Fraktion durch Charles Clerc</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Indicateur (nouveau)	Indikator (neu)
Coût de la présence du loup en Valais	Kosten der Wolfspräsenz im Wallis
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusée	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Le président:

Ainsi, nous avons terminé le traitement des amendements relatifs au projet de budget du DTEE.

Traitements:
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen:
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Le président:

Les postulats 5.055 et 5.056 ont reçu une réponse globale.

3. POSTULAT

des députés Daniela BODENMÜLLER (suppl.), CVPO, Felix RUPPEN, CVPO, Philipp Matthias BREGY, CVPO, et cosignataires concernant un soutien cantonal au projet d'agglomération gare haute de Brigue (09.03.2010) (5.055)

POSTULAT

von Grossrätin Daniela BODENMÜLLER (Suppl.), CVPO, den Grossräten Felix RUPPEN, CVPO, und Philipp Matthias BREGY, CVPO, sowie Mitunterzeichnenden betreffend kantonale Unterstützung des Agglomerationsprojektes Hochbahnhof Brig (09.03.2010) (5.055)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

4. POSTULAT

du groupe CSPO, par le député Diego CLAUSEN, concernant la gare haute de Brigue – une chance pour le Valais (09.03.2010) (5.056)

POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego CLAUSEN, betreffend Hochbahnhof Brig – Chance für das Wallis (09.03.2010) (5.056)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Le président:

La réponse du Conseil d'Etat est sur votre table.

Ces deux postulats sont acceptés dans le sens des considérants exposés.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Ich erlaube mir im Sinne der Antwort der beiden vorliegenden Postulate zu sprechen.

Zuerst einmal danke für Ihre Antwort. Wie bereits in meinem Postulat erwähnt, handelt es sich hier um eine Chance für das gesamte Wallis und braucht dementsprechend die Unterstützung durch den Kanton.

Gerne hätte ich aber trotzdem noch ein paar Präzisierungen aufgrund Ihrer schriftlichen Antwort.

Erste Frage: Was verstehen Sie konkret unter einer Korrektur, damit ein besseres Nutzen-Kosten Verhältnis stattfindet?

Zweitens: Was meinen Sie mit dem Wort "Ad-hoc-Ressourcen", welche zum gegebenen Zeitpunkt mobilisiert werden sollen, so dass die Erstellung eines Masterplans möglich ist? Also wer oder was ist damit gemeint?

Und drittens wie flexibel, was den gegebenen Zeitpunkt betrifft, sind diese so genannten "Ad-hoc-Ressourcen"?

Erlauben Sie mir noch folgende kritische Bemerkung:

Eine Koordination bezüglich der Erstellung eines Masterplans sollte nicht nur zwischen dem Staat Wallis und der Agglomeration BRIVINA stattfinden, wie Sie es in der Antwort schreiben.

Oder gar nur zwischen dem Staat Wallis, den beteiligten Bahnen und den Bundesämtern wie es zwischenzeitlich geschehen ist.

Grundsätzlich sollten alle Player – ich wiederhole alle Player – an demselben Tisch sitzen, so wie ich es in meinem Postulat gefordert habe.

Ich danke Ihnen für die folgenden Präzisierungen und bitte um Kenntnisnahme.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Also vielen Dank für Ihre Rede. Mein Vorschlag wäre, dass ich auf diese weiteren Fragen schriftlich antworten kann. Das wäre vielleicht besser, denn es sind ziemlich viele Antworten zu geben und vielleicht habe ich nicht alle genauen Worte jetzt um das zu beantworten. Wenn Sie einverstanden sind, bekommen Sie diese per Brief.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Ich bin damit einverstanden.

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

5. POSTULAT
des députés Stefan ANDENMATTEN, CSPO,
Stefan ZURBRIGGEN, CVPO, Martin ANTHAMATTEN (suppl.),
CVPO, Konstantin BUMANN (suppl.), CSPO, et cosignataires
concernant la remise en état de l'ancien chemin de lisière
de la vallée de Saas (09.09.2010) (5.096)

POSTULAT
der Grossräte Stefan ANDENMATTEN, CSPO,
Stefan ZURBRIGGEN, CVPO, Martin ANTHAMATTEN (Suppl.),
CVPO, Konstantin BUMANN (Suppl.), CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Wiederherstellung
alter Saumweg Saastal (09.09.2010) (5.096)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Wenn ich als Privatmann bei einem Bauvorhaben dem Nachbarn seine Parzelle überschütte oder seinen Zugang zerstöre, ist es das Mindeste, dass ich diesen Schaden behebe.

Genau dies und nichts Anderes fordern wir vier C-Vertreter aus dem Saastal vom Staate Wallis.

Beim Bau der Kantonsstrasse hat der Kanton als Bauherr den alten Saumweg ins Saastal an verschiedenen Stellen überschüttet oder zerstört, sodass dieser heute nicht mehr begehbar ist.

Dieser Saumweg ist für den Tourismus im Tal aber nicht von geringer Bedeutung. Vor allem im Frühjahr und Herbst, wenn die andern Wanderwege in der Höhe noch oder schon schneebedeckt sind, trifft man hier viele Wanderer, die aber dann an den verschütteten oder zerstörten Orten teils grosse Umwege, teils auch über die asphaltierte Kantonsstrasse machen müssen.

Der Saumweg hat aber auch eine historische Bedeutung. Raoul Imseng schreibt in seinem Buch Mittelalterliche Ferntransporte Simplon oder Antrona: "Der Simplon war indessen im Mittelalter nicht so dominant, wie allgemein angenommen. Es gibt starke Argumente, die dafür sprechen, dass die Saastalerpässe, vor allem der Antrona, bessere Karten hatten."

Zudem figuriert dieser Saumweg auch im Inventar der historisch bedeutenden und wertvollen Wege der Schweiz.

Der Kanton hat aus diesen Gründen die Pflicht, die von ihm verursachten Schäden an diesem Saumweg zu beheben.

Ich bitte daher im Namen von uns Vieren um die Unterstützung unseres Anliegens.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Le groupe libéral-radical s'oppose au postulat de nos collègues de la vallée de Saas, non pas tellement sur le fond et le but recherché par les postulants, mais bien sur la forme.

Nous considérons que ce postulat n'a pas lieu d'être traité ici par le plenum cantonal. En effet, nous distinguons trois situations possibles par rapport à la problématique soulevée:

Première situation

L'Etat du Valais en tant que maître d'œuvre des corrections apportées à la route cantonale de la vallée de Saas a, sciemment ou par erreur, interrompu le chemin pédestre par endroits alors que son maintien était prévu dans le projet mis à l'enquête. L'Etat doit alors le remettre en état à ses frais, cela ne se réglant pas par postulat mais par une plainte formulée par les communes à l'encontre de l'Etat, la justice tranchant éventuellement le différend.

Deuxième situation

Dans le projet de mise à l'enquête, il était clairement stipulé que le chemin pédestre allait être interrompu par endroits. Dans ce cas, une opposition aurait dû être formulée par les communes à l'encontre du projet lors de la période prévue avant les travaux.

Troisième situation

Cet aspect n'a pas été abordé durant les travaux de planification. Si la remise en état du chemin pédestre est primordiale pour le tourisme, selon les arguments présentés par les postulants, nous nous serions attendus à ce que les communes concernées élaborent un dossier complet et chiffré des coûts, en demandant éventuellement par la suite au canton d'examiner une possible participation financière dans la limite des règlements en vigueur.

Dans les trois cas, le règlement du différend par la voie du postulat ne nous semble pas approprié, même cavalier, voire dangereux. L'accepter pourrait conduire de nombreuses communes touchées par des corrections de routes cantonales traversant leur territoire à demander au canton réparation pour des chemins agricoles ou pédestres ou modifiés par ces corrections.

Nous répétons que ces différends, si différends il y a, doivent se régler en dehors de cette Assemblée.

Nous invitons donc les membres de la Haute Assemblée à classer ce postulat au stade du développement pour les raisons évoquées précédemment.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous votons.

Par 56 voix contre 39 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 5.096 du député Stefan Andenmatten.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

6. POSTULAT

**des députés Urban FURRER, CSPO, Egon FURRER, CVPO, et
cosignataires concernant le giratoire de la route nationale H212
embranchement Staldenried (09.09.2010) (5.097)**

POSTULAT

**der Grossräte Urban FURRER, CSPO, Egon FURRER, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Kreisel Hauptstrasse H212
Abzweigung Staldenried (09.09.2010) (5.097)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Die Vispentalstrasse H212 ist ohne Zweifel eine der meist frequentiertesten Seitenstrassen in unserem Lande. Es verkehren hier täglich zwischen 12'000-15'000 Fahrzeuge, in saisonalen Spitzentagen sind es sogar über 20'000 Fahrzeuge.

Diese hohen Frequenzen beeinträchtigen nicht nur die Dörfer an der Talstrasse, auch die Abzweigungen hinauf zu den einzelnen Bergdörfern werden zu einem erheblichen Risiko.

Eine dieser gefährlichen Abzweigungen ist diejenige hinauf nach Staldenried, kurz bevor sich das Vispental in die beiden Seitentäler Saas respektive Zermatt teilt.

Direkt an dieser Abzweigung befindet sich eine Bushaltestelle, welche auch als Ausweichstelle für Lastwagen rege benutzt wird. Diese grossen Fahrzeuge verunmöglichen die Sicht zum Einspuren auf die Hauptstrasse. Hinzu kommt, dass sich die Abzweigung Staldenried unmittelbar nach einer Rechtskurve der Hauptstrasse befindet, welche mit 80 km/h befahren werden darf.

Staldenried selber bietet nur einzelne Arbeitsplätze. Die Anwohner dieses knapp 600 Einwohner zählenden Dorfes müssen ihrer täglichen Arbeit in Richtung Visp oder in die beiden angesprochenen Seitentäler nachgehen. Hier sind die Meisten auf ihr Auto angewiesen und somit den Gefahren dieser Abzweigung ausgesetzt.

Mit diesem Postulat ersuche ich den Staatsrat zu prüfen, an der erwähnten Stelle einen Kreisel oder eine geeignete Einspurstrecke zu erstellen und somit den Automobilisten von und nach Staldenried fahrend ein sicheres Einspuren mit ihrem Fahrzeug zu gewährleisten. Eventuell kann dies noch ins Projekt Umfahrung Stalden einbezogen werden.

Ich bitte Euch meine Kolleginnen und Kollegen diesem Postulat im Sinne der Sicherheit der Automobilisten zuzustimmen und danke für die Aufmerksamkeit.

Ich wünsche allen besinnliche Weihnachten und ein gutes neues Jahr.

Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft.

Il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

7. POSTULAT

de la députée (suppl.) Laura KRONIG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le chargement des voitures au Lötschberg (10.09.2010) (5.098)

POSTULAT

von Grossrätin (Suppl.) Laura KRONIG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Autoverlad am Lötschberg (10.09.2010) (5.098)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Autoverlad am Lötschberg ist die einzige direkte Strassenverbindung ins Wallis und wird insbesondere von Wintertouristen oft genutzt.

Vor sieben Jahren zeigten die Untersuchungen des damaligen Preisüberwachers, dass der Lötschberg Autoverlad hochrentabel ist. Die BLS behauptet, mit dem Autoverlad sei kein Geld zu verdienen, ja gar Defizite drohen, obwohl die Verladezahlen stabil blieben und die Anlagen abgeschrieben sind. Als die SPO in einer Stellungnahme die Übernahme des Autoverlads durch den Kanton vorschlug, wehrten sich die BLS postwendend. Auch das ist ein Hinweis, dass mit dem Autoverlad gutes Geld verdient wird. Ein defizitäres Geschäft gibt man nämlich gerne ab.

Die Vermutung liegt deshalb nahe, dass mit dem rentablen Autoverlad und den nun drohenden Preiserhöhungen der Berner Regional- und Lokalverkehr der BLS quer subventioniert wird.

Wir fordern deshalb, dass der Staatsrat eine Studie an unabhängige Fachexperten in Auftrag gibt. Diese sollen die effektiven Kosten berechnen. Auf dieser Grundlage sollen, in Zusammenarbeit mit dem Preisüberwacher und mit der BLS sinnvolle Verladetarife diskutiert werden. Gleichzeitig ist zu prüfen ob der Kanton Wallis durch eine Übernahme des Autoverlads und durch eine sinnvolle Preis- und Investitionspolitik die Interessen des Wallis und seiner Wirtschaft besser wahren kann.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird bekämpft.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Avant de parler de ce point de l'ordre du jour, permettez-moi de vous poser cette question: est-ce que quelqu'un désire jouer au mouchoir avec moi ce matin – c'est un jeu auquel on jouait quand on était gamins? Il y a un mouchoir qui traînait derrière ma chaise..., alors s'il y a quelqu'un qui n'a plus son mouchoir dans la poche, il peut venir me le demander.

Voilà, revenons à nos moutons.

Nous avons devant nous deux postulats soulevant les mêmes problèmes et les mêmes inquiétudes. Ils se rejoignent sur le fond, à un détail près. Pour nous, députés DC du Bas, les six points avancés par le postulats 5.099 sont justifiés et acceptables. Par contre, pour ce postulat 5.098, les trois dernières lignes relatives à la prise en charge éventuelle par le canton des frais de chargement sont trop exigeantes.

Nous combattons donc ce postulat et vous invitons à en faire de même, en relevant que le postulat suivant, que nous soutenons, est suffisamment ouvert.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous votons.

Par 50 voix contre 38 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 5.098 de la députée (suppl.) Laura Kronig.

Ce postulat est ainsi classé.

8. POSTULAT

**du député Diego Wellig, CSPO, et cosignataires concernant les tarifs
BLS pour le chargement des voitures, où en est-on? (10.09.2010)
(5.099)**

POSTULAT

**von Grossrat Diego Wellig, CSPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend: BLS Autoverlad Tarife wie weiter? (10.09.2010) (5.099)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Wie bekannt und meine Vorrednerin schon betont hat, möchte die BLS die Autoverladetarife erhöhen. Dies muss noch nicht geschehen auf den Fahrplanwechsel, da alles noch beim Preisüberwacher in Bern angepasst und kontrolliert werden soll.

Für uns Einheimische und unsere Gäste ist es wichtig, dass die Tarife nicht mehr erhöht und angepasst werden.

Wie eine Studie am Gotthardtunnel Verlad gezeigt hat von Herrn Brendel, kostet der Autoverlad 8.75 Franken. Dies heisst auch, dass der Autoverlad – wie die Vorrednerin schon gesagt hat – sehr rentabel ist.

Die BLS hat auch kundgetan, dass es eine Gewinnoptimierung ist mit dieser Tarifierhöhung. Dies können wir so nicht akzeptieren.

Der Staatsrat wird aufgefordert eine Strategie zu erarbeiten, die dazu führt, dass die Tarife als Wegzoll künftig attraktiver und nicht höher werden.

Danke für Ihre Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft.

Il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. PROJET DE BUDGET 2011:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2011:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichtstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Le président:

Nous traitons d'abord le **Tableau I** (document saumon) avec les acceptations des amendements de manière tacite.

Il y a une demande de parole.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Il y a eu une erreur.

La commission retire l'amendement 2.10.

Il me semble judicieux de vous en expliquer le pourquoi.

La planification 2011, en fait, est compatible avec le réalisé 2009. Cependant, il y a eu une erreur sur le budget 2010 et c'est la raison de l'important écart de cet indicateur. Ce sera donc corrigé dans le compte 2010.

Par conséquent, cet amendement devient caduc; raison pour laquelle nous le retirons.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

On passe au **Tableau II**: les amendements pour discussions et votes.

2.12 Service de l'action sociale	Dienststelle für Sozialwesen
<i>CSPO par Irmina Imesch-Studer</i>	<i>CSPO durch Irmina Imesch-Studer</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
GP11 Prestations sociales individuelles	PG11 Individuelle Sozialleistungen
36 Aide sociale, mesures d'insertion professionnelle, maintien à domicile, participation	36 Sozialhilfe, Massnahmen beruflicher Eingliederung, Pflege und Betreuung zu Hause
<i>L'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'assurance chômage va amener près de 600 dossiers supplémentaires</i>	<i>Inkraftsetzung der Revision der Arbeitslosenversicherungsgesetz bringt rund 600 zusätzliche Sozialhilfedossiers</i>
+ 2'000'000.-	+ 2'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 2.12 du groupe CSPO déposée par la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer

La commission des finances a refusé cette proposition à l'unanimité.

D'une part, il n'y a pas de compensation financière proposée et, d'autre part, les effets de la nouvelle loi ne sont pas précisément connus à cet instant. Nous attendrons donc que cette loi entre en vigueur pour observer les effets de la loi sur les finances de l'Etat.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Es handelt sich hier nicht um eine Zahl die wir einfach erfunden haben. Es ist nämlich so, dass wir im Juni eine schriftliche Anfrage beim Staatsrat hinterlegt haben, eine Antwort erhalten haben mit genau diesen Zahlen, d.h. der Staatsrat selber hat das Dossier analysiert und festgestellt, dass man aufgrund der Änderungen – beispielsweise Kürzung der Beitragszeit, bei den Änderungen bei den beruflichen Eingliederungsverträgen, bei den

Änderungen beim Zwischenverdienst usw. – selber damit rechnet, dass es 600 neue Sozialhilfedossiers gibt. Wir haben den Betrag angepasst. Es würde ungefähr vier Millionen machen, aber weil das Gesetz am 1. April 2011 in Kraft treten wird und wenn wir jetzt diese zwei Millionen nicht annehmen, dann werden wir einfach eine Budgetüberschreitung genehmigen können im Jahr 2012.

Danke.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

La commission des finances est sensible évidemment aux arguments qui ont été donnés.

Elle souhaite simplement déjà voir le nombre de dossiers supplémentaires qui peuvent être absorbés par les collaborateurs existants et qu'une évaluation soit faite dans le courant de l'année 2011 – quitte à ce qu'un crédit supplémentaire doive venir si celui-ci devait être nécessaire.

Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann zu diesem Abänderungsantrag Folgendes sagen:

Die Sozialdirektoren der Schweiz haben bereits vor der Abstimmung über die Revision der Arbeitslosenversicherung gesagt, dass wenn diese Revision angenommen wird, zusätzliche Kosten in Form der Sozialhilfe auf die Gemeinden und den Kanton kommen. Die Revision wurde angenommen und wir erwarten effektiv, dass Leute per 1. April ausgesteuert werden und dass die auf die Sozialhilfe kommen.

Was wir nicht wissen, was bis zum 1. April passiert, d.h. wie viele erhalten trotzdem wieder eine Arbeit und wie viele beantragen Sozialhilfe. Im Moment können wir einfach sagen, es kann sein, dass wir das Budget überschreiten oder nicht.

In dem Sinn bitte ich doch den Antrag zurückzuziehen und wir werden dann mit der Rechnung 2011, d.h. im Jahr 2012 sehen was effektiv passiert ist.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Question posée à la députée Graziella Walker Salzmänn.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Die CSPO wird den Antrag zurückziehen, aber wir sind doch der Ansicht, dass es eine komische Art zu budgetieren ist wenn man sagt, ja wir werden dann halt das Budget überschreiten, aber wir nehmen das so zur Kenntnis. Das ist wohl der Wille des Parlaments.

Danke.

2.18 Service de l'action sociale	Dienststelle für Sozialwesen
<i>Commission SAI par Jérôme Buttet</i>	<i>Kommission GSI durch Jérôme Buttet</i>
Prestations	Leistungen
Indicateur 3 <i>Remplacer cet indicateur par un nouveau indiquant le nombre total de collaborations interinstitutionnelles</i>	Indikator 3 <i>Indikator ist durch einen neuen zu ersetzen, welcher die Gesamtzahl der interinstitutionellen Zusammenarbeiten angibt.</i>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
Proposition de traitement:	Behandlungsvorschlag:
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez, PLR, rapporteur:

Proposition 2.18 de la commission SAI déposée par le député Jérôme Buttet

Cet amendement n'a pas d'incidences financières.

Nous nous en référons donc à la commission thématique.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

La commission a décidé mercredi en séance **de retirer cet amendement.**

Il n'est pas possible actuellement de pouvoir répondre au vœu exprimé par la commission.

Ce sera certainement le cas pour le budget 2012.

Merci.

(Suite et fin de l'examen du projet de budget 2011, *séance de relevée du vendredi 17 décembre 2010.*)

Développements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

10. INTERPELLATION
de la députée (suppl.) Laura KRONIG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant les fiches cantonales (10.09.2010)
(2.112)

INTERPELLATION
von Grossrätin (Suppl.) Laura KRONIG, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend kantonale Fichen
(10.09.2010) (2.112)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im vergangenen Sommer kam durch die Untersuchung der Geschäftsprüfungsdelegation des Bundesparlaments die neue Fichenaffäre an die Öffentlichkeit. Dabei wurde bekannt, dass verschiedene Kantone nicht nur für den Bund Daten sammelten, sondern auch gleich Fichen führten oder Kopien der Bundesfichen anfertigten.

Die Geschäftsprüfungsdelegation hat dies durch Stichproben ans Licht gebracht.

Mit dieser Interpellation wollen wir über die Situation im Wallis informiert werden.

- Hat der Kanton Wallis ebenfalls Fichen angelegt? Wenn ja, wie viele?
- Werden die Daten überprüft und inkorrekte oder überflüssige Fichen gelöscht?
- Stehen der Datenschützerin Kontrollmöglichkeiten und -mechanismen zur Verfügung? Wenn ja, welche?
- Hat der Kanton Wallis Kopien der Dokumente und Informationen, welche er für den Bund gesammelt hat, angefertigt?
- Hat die Datenschützerin Zugang zu diesen Daten?
- Haben Bürger analog zum Bund die Möglichkeit, sich nach einer allfälligen Fiche zu erkundigen? Wie? Und unter welchen Bedingungen?

Vielen Dank.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann den Interpellanten, Frau Laura Kronig und Herrn Gilbert Truffer, folgende Antwort geben:

1. Die Kantonspolizei besitzt keine Fichen zu Personen. Sie gibt nur die Angaben betreffend Personen, welche in gerichtliche Fälle verwickelt sind, in ein System ein.

2. Die Verantwortliche für den Datenschutz, Frau Sury, tritt am 1. Januar 2011 in Funktion, dies um dieses Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung umzusetzen.

Die Verordnung über den Nachrichtendienst des Bundes wurde vor kurzem, d.h. im Oktober abgeändert. Die Artikel 35 und 35a sehen die Einrichtung einer kantonalen Überwachungsbehörde vor. Diese Überwachungsbehörde wird in nächster Zeit in Absprache mit der Datenschutzbeauftragten, Frau Sury, zusammengestellt.

3. Der Kanton Wallis besitzt keine Kopien von den vom Bund erhaltenen oder gesammelten Dokumenten oder Informationen. Seit dem 11. Februar 1993 wurden die Originale der Rapporte von den Mitarbeitern der Interventionsgruppe der Polizei an den Nachrichtendienst des Bundes weitergeleitet. Die Kantonspolizei behält keine Kopien. Zudem existieren keine Informatikdossiers auf kantonaler Basis.

Gemäss dem neuen Artikel 35a des Bundes Nachrichtendienstes wird die Überwachungsbehörde die Möglichkeit haben, die Angaben, welche der Kanton für den Bund bearbeitet, zu kontrollieren.

4. Die Bürger haben die Möglichkeit, sich über die eigenen Angaben zu informieren, indem sie sich direkt an den Nachrichtendienst des Bundes richten.

Wie bereits dargelegt, gibt es keine aufbewahrten Fichen oder Dokumente auf kantonaler Ebene und somit bringt es auch nichts die Kantonspolizei zu kontaktieren.

11. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant:
toujours plus de clandestins à cause de Schengen? (10.09.2010)**

(2.114)

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend:
Immer mehr illegale Einwanderer wegen Schengen? (10.09.2010)**

(2.114)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

Dans son interview donnée à la "Bernerzeitung", M. Alexander Ott, chef de la police des étrangers de la ville de Berne, a déclaré que depuis l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, le nombre des immigrants clandestins a fortement augmenté dans notre pays.

Si le problème est confirmé dans la ville de Berne et au vu des déclarations de M. le chef de la police des étrangers, qu'en est-il de la situation en Valais?

Le cas de la ville de Berne est-il un cas bien particulier ou bien est-ce que les clandestins trouvent notre canton aussi attrayant que Berne?

Merci.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Monsieur le député, en ce qui concerne votre interpellation, je peux vous donner la réponse suivante:

Premier point

Le Conseil d'Etat suit avec intérêt l'évolution de l'application des accords de Schengen en Suisse, mais il ne peut souscrire aux propos tenus dans la presse par le chef de la police des étrangers de Berne.

Deuxième point

Le canton du Valais a toujours eu comme politique d'appliquer les dispositions législatives en vigueur et l'action conjointe de l'Inspection de l'emploi et du Service de la population et des migrations permet d'afficher la détermination des autorités sur la présence d'immigrés clandestins sur le territoire cantonal. Ces personnes sont, dans la majeure partie des cas, renvoyées dans leurs pays d'origine et une proposition d'interdiction d'entrée est faite à l'autorité fédérale. Il n'est pas possible d'affirmer que le canton du Valais a vu une forte augmentation des immigrés clandestins depuis l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen.

12. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant
les demandeurs d'asile kosovars:**

à quand le retour au pays? (10.09.2010) (2.115)

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend
Asylbewerber aus dem Kosovo:**

Wann kehren sie in ihre Heimat zurück? (10.09.2010) (2.115)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Le 17 février 2008, il y a donc plus de deux ans et demi, le Kosovo a proclamé unilatéralement son indépendance. La Suisse s'est empressée de la reconnaître.

Mais, cette reconnaissance ne peut pas rester sans conséquence sur les très nombreux demandeurs d'asile kosovars qui sont encore en Suisse.

En 2010, le groupe UDC avait déjà interpellé le Conseil d'Etat à ce sujet et, en septembre 2010, on nous avait répondu en substance que tout cela était encore un peu frais et qu'il fallait laisser le temps au temps. Tout au plus à la question de savoir quelles démarches le Gouvernement valaisan entendait entreprendre pour renvoyer dans leur pays d'origine les Kosovars susceptibles de l'être, l'ancien chef du département avait déclaré: "Je puis vous assurer que le Gouvernement valaisan comme à son habitude, à l'accoutumée et comme il l'a déjà démontré suit l'ensemble de cette problématique avec toute l'attention voulue."

Plus de deux ans après, qu'en est-il?

Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Ihnen folgende Antwort auf Ihre Interpellation der UDC-Fraktion geben.

Die Bedingungen für die Asylgewährung, das Aussprechen einer vorläufigen Aufnahme oder einer Wegweisung liegt in der Zuständigkeit der Eidgenossenschaft. Die Kantone können nicht auf diese Entscheide zurückkommen.

Bezüglich vorläufiger Aufnahmen, viele von ihnen wurden von Personen, welche einer ethnischen Minderheit im Kosovo angehören, das sind Torben, Roma, Ashkalis, Majup ausgesprochen, kann ich Folgendes sagen.

Bei der Aufhebung der Massnahmen müssen diese einer individuellen Vollzugsüberprüfung unterzogen werden. Momentan werden wenige vorläufige Aufnahmen aufgehoben, da die Rückkehr dieser Personen schwierig ist aufgrund der Minderheitendiskriminierungen im Kosovo.

Die abgelehnten Asylbewerber und die Personen, die unter die Bestimmungen des Ausländergesetzes fallen und unter einer Ausschaffungsverfügung stehen, werden in den Kosovo ausgeschafft.

Mit besonderer Berücksichtigung auf Ihre Frage, kann ich Ihnen folgende Zahlen liefern :

1. Wie viele Personen des selbsternannten Staates Kosovo, deren Asylgesuche noch hängig sind, leben in der Schweiz, respektive im Wallis?

In der Schweiz sind es 567, im Wallis 23.

2. Wie viele Personen dieses Staates haben momentan die Rechtstellung eines Flüchtlings in der Schweiz, respektive im Wallis?

In der Schweiz : 198, im Wallis 1.

3. Wie viele Personen dieses Staates sind momentan im Besitze einer provisorischen Aufnahme in der Schweiz, respektive im Wallis?

In der Schweiz sind es 2'661, im Wallis 143.

Ich gebe Ihnen diese Antwort dann auch gerne schriftlich, dass Sie die genauen Zahlen haben.

13. MOTION

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés
Gaël BOURGEOIS (suppl.), Mathias REYNARD (suppl.) et
Julien DELEZE (suppl.), concernant une validation objective
des initiatives populaires (10.09.2010) (2.118)
(en collaboration avec le DFIS)**

MOTION
der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte
Gaël BOURGEOIS (Suppl.), Mathias REYNARD (Suppl.) und
Julien DELEZE (Suppl.), betreffend objektive Validierung
von Volksinitiativen (10.09.2010) (2.118)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIG)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

A l'heure actuelle, lorsqu'une initiative populaire est déposée auprès de la Chancellerie, il revient au Grand Conseil de déterminer sa validité ou non avant qu'elle ne soit soumise au souverain.

La validation des initiatives ne doit, de notre point de vue, en rien être un débat politique mais il s'agit bien d'un débat juridique. On ne parle pas du fond; on ne parle que la forme d'une initiative afin de déterminer si elle doit être ou non soumise au vote du peuple.

Une problématique a fait mettre en lumière que l'objectivité réelle des Parlements dans cette discussion est souvent remise en cause. En effet, les Parlements sont des lieux où l'on fait de la politique, sont des lieux où l'on défend des idées.

L'aspect juridique relève du pouvoir judiciaire.

Les dernières campagnes de votation au niveau fédéral nous ont démontré que l'on passait énormément de temps, durant les campagnes, à discuter de la validité d'une initiative, à discuter de son application, de sa faisabilité plutôt qu'à discuter du réel fond et des propositions qui en découlaient.

Le canton de Vaud, lors de sa nouvelle Constitution, a décidé de trouver une solution, une parade à cette problématique. Le canton de Vaud a décidé de la création d'une cour constitutionnelle qui validerait ou non les initiatives populaires sur un plan purement juridique. Le fonctionnement dans le canton de Vaud, c'est tout simplement une section du Tribunal cantonal qui valide et qui prend en charge cette validation.

Il ne s'agit en rien d'une perte de souveraineté du Grand Conseil. Le Grand Conseil fait de la politique, comme je l'ai dit. Il ne s'agit donc pas d'une perte purement judiciaire à ce niveau-là. En effet, la démocratie n'est pas non plus perdante. On pourrait, enfin, augmenter la démocratie en créant et en discutant, avec des débats sereins sur le fond des initiatives et non plus sur leur forme.

La présente motion demande donc la modification de la loi sur les droits politiques et de la Constitution valaisanne afin de permettre la création de cette cour constitutionnelle sur le plan des initiatives.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Cette motion est combattue.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Irgendwann werden wir uns selber abschaffen, werte Kolleginnen und Kollegen. Wir winken Budgets mit wenigen kritischen Fragen durch, wir fesseln uns mit unrealistischen Zeitplänen wie bei der NFA II und wir geben immer wieder einmal Kompetenzen ab wie bei der vorliegenden Motion. Ich frage Sie, sehr geehrte Damen und Herren, wollen wir das wirklich?

Die Antwort ist nein, zumindest für die CVPO-Fraktion ist diese klar. Denn eigene Kompetenzen abgeben, bedeutet in diesem Fall nicht nur, sich schwächen, sondern vor allem an anderen Stellen neue Aufgaben und neue Stellen schaffen. Als ob wir dieser neuen Stellen, wie wir diese Woche gesehen haben, nicht schon genug hätten.

Im vorliegenden Fall bedeutet es aber auch, ein gewisses Misstrauen gegen sich selber auszusprechen. Zweifeln Sie, werte Motionäre, etwa an der Aufrichtigkeit und Korrektheit dieses Parlamentes? Ich bin der Überzeugung, dieses Parlament ist sowohl in der Lage juristische Fragen korrekt wie auch politische Fragen mit Emotionen zu beantworten. Beides am richtigen Ort und zur richtigen Zeit.

Für die CVPO ist klar, ein Verfassungsgericht bringt keinen Mehrwert für unseren Kanton und ist daher abzulehnen. Ein Blick in den von den Motionären zitierten Kanton Waadt bestätigt diesen Blick übrigens.

Die aktuelle kantonale Lösung ist eine gute und günstige Lösung, die noch kaum zu Problemen Anlass gegeben hat. Halten wir daran fest und beginnen wir nicht schon unmittelbar in der abflauenden Budgetdebatte schon wieder neue Aufgaben und neue Stellen zu kreieren.

Vor allem aber, schaffen wir uns nicht selber ab.

In diesem Sinne bitte ich um Unterstützung bei der Bekämpfung dieser Motion.

M. le député (suppl.) Pierrot Métraiiller, PLR:

La validation des initiatives en matière cantonale est aujourd'hui dévolue au Grand Conseil qui délègue la préparation de ses décisions à la commission de justice. Les éminents juristes, membres de la sous-commission des affaires juridiques de la commission de justice, s'acquittent de cette mission avec compétence et diligence. Ce mode de faire fonctionne parfaitement et est très bien adapté à la situation actuelle.

La création d'une cour constitutionnelle, telle que le demandent les motionnaires, est parfaitement superflue et inutile.

L'organisation de l'Etat et plus particulièrement celle de la justice est suffisamment complexe et surchargée pour ne pas y introduire de nouvelles tâches ou organes.

Le risque de laisser planer un doute sur la validité d'une initiative cantonale est très théorique. S'il peut exister au niveau fédéral, au plan cantonal, la question n'est pas d'actualité. N'oublions pas que le droit fédéral est là comme garde-fou.

De plus, renseignements pris auprès du chef de section des droits politiques du canton de Vaud, la cour constitutionnelle ne peut être qu'une instance de recours. Selon le droit fédéral, seul le Grand Conseil ou éventuellement le Conseil d'Etat peut statuer en première instance.

La bureaucratie est suffisamment dense, le Parlement suffisamment responsable pour ne pas avoir besoin de créer de nouveaux échelons judiciaires.

Le groupe PLR s'oppose à cette motion et vous demande d'en faire de même.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Avec l'initiative populaire, nous touchons au cœur de notre système politique, à l'un des attributs les plus sacrés de cette démocratie semi-directe qui fait notre fierté et suscite dans les pays qui nous entourent admiration, voire envie. Nous avons, en effet, le droit, un droit ô combien précieux, de demander que le peuple souverain puisse s'exprimer sur presque tous les sujets qui touchent à la gestion des affaires publiques.

En somme – et c'est pour le moins paradoxal dans une démocratie –, le peuple dérange. Il faut alors l'empêcher de parler ou, en tout cas, il faut l'empêcher de parler de ce qui dérange et de ce qui déplaît. Dans ce sens, on sent un mouvement qui vise à limiter les conditions de l'exercice des droits de la démocratie directe dans notre pays.

Parmi ces moyens figure celui que propose cette motion.

A mots couverts, ce que suggère ce texte, c'est que la censure des initiatives n'est pas assez efficace. Les motionnaires, sous couvert d'une prétendue objectivité qui n'a jamais existé et qui n'existera sans doute jamais, veulent museler la voix du peuple souverain.

Le système proposé est faux dans son principe et dans son application:

1. dans son principe, accepter de soumettre le peuple souverain aux juges, juges dont le rôle n'est pas d'empêcher le souverain de faire les lois mais de veiller uniquement à leur application;
2. dans son application – et M. le grand argentier sera certainement de mon avis –, on ne peut, le mercredi, vouloir restreindre les charges de fonctionnement et, le vendredi, accepter une motion qui, obligatoirement, entraînera des dépenses nouvelles.

Le groupe UDC ne veut pas de la république des juges.

Attaché à nos libertés fondamentales et démocratiques, le groupe UDC vous demande également de refuser cette motion.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous votons.

Par 89 voix contre 17, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.118 du député (suppl.) Gaël Bourgeois.

Vous avez ainsi décidé de classer cette motion.

14. RESOLUTION

du groupe PLR, par le député Didier CACHAT, concernant

la justice rapide (10.09.2010) (2.119)

RESOLUTION
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Didier CACHAT, betreffend
schnelle Justiz (10.09.2010) (2.119)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Didier Cachat, PLR:

C'est la troisième fois que je reviens devant vous avec ce sujet.

Cette comparution directe est nécessaire et demandée par les gens du terrain. Elle permettra, entre autres, de faire comprendre aux délinquants que "qui casse paie". Elle permettra aussi aux victimes et aux familles de se reconstruire plus rapidement.

Comme le canton ne peut rien faire, je demande au Conseil d'Etat de transmettre à Berne notre vœu d'introduire cette comparution directe dans la législation suisse.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Il y a deux demandes de parole.

Au préalable, on va voter sur l'ouverture de la discussion.

Par 102 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent l'ouverture de la discussion.

Discussion générale:

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec beaucoup d'attention la résolution 2.119 du groupe PLR déposée par le député Didier Cachat concernant la justice rapide.

Notre groupe ne veut pas minimiser les actes d'incivilité et ceux-ci devront être traités le plus rapidement possible.

Mais, nous avons deux soucis quant à soutenir cette résolution:

Sur le fond, comme nous sommes dans le droit fédéral, il incombe donc aux Chambres fédérales compétentes en la matière d'introduire ou pas et au plus vite une modification du nouveau code de procédure pénale suisse qui entrera en vigueur, je le rappelle, dans moins de 15 jours.

Sur la forme, le groupe DC du Bas-Valais trouve qu'une résolution devrait intervenir pour des dossiers importants et/ou des situations graves. Avec cette résolution, nous avons l'impression que nous allons affaiblir la valeur et le crédit d'autres résolutions à venir.

Au vu de ce qui précède, le groupe DC du Bas-Valais vous propose de ne pas soutenir cette résolution.

Hr. Grossrat (Suppl.) Martin Anthamatten, CVPO:

Lieber Didier Cachat, inhaltlich ist die CVPO mit der vorgeschlagenen Resolution grundsätzlich einverstanden. Schnellverfahren dienen in gewissen Bereichen präventiv und entlasten die Justiz. Trotzdem lehnen wir die Resolution ab.

Warum? Vielleicht kennen Sie die Geschichte des Feuerwehrmannes von Fulda, der immer vor Feuern gewarnt hat, obwohl es nicht gebrannt hatte. Und als es dann tatsächlich einmal brannte, glaubte ihm niemand mehr.

Mit den Resolutionen ist es ähnlich. Sie sind einzusetzen wenn es wirklich einmal brennt. Sie sind einzusetzen wenn es um kantonsspezifische wichtige Themen geht. Themen, die unseren Kanton in seinem Lebensnerv treffen, Themen für die wir nicht in allen anderen Kantonen um erste Mitreisser finden. Denn nur so werden wir in diesen Themen im informations- und reizüberfluteten Bern gehört.

Darum, lieber Didier Cachat, ziehen Sie doch Ihre Resolution zurück, zumal ich mir sicher bin, dass nicht nur, aber sicher auch der radikale Walliser Nationalratspräsident diesem wichtigen Anliegen in Bern Gehör verschaffen wird.

Herzlichen Dank.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terretaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Comme l'ont déjà dit mes préopinants, ce n'est pas sur le fond que l'on discute aujourd'hui mais sur le fait de ne pas faire des résolutions à Berne pour tout et pour rien.

Il est important de préserver quand même notre crédibilité et puis aussi de savoir que l'on a des élus à Berne qui peuvent faire leur travail et qui le font, en général, très bien.

C'est pourquoi nous nous opposons à cette résolution.

La discussion est close.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Ihnen dazu folgendes sagen, meine Damen und Herren.

Der Staatsrat kann sich ja zu einer Resolution ausdrücken oder nicht. Im vorliegenden Fall möchten wir das tun. Ich fahre auf französisch weiter.

Dans la réponse du Conseil d'Etat au postulat 2.040 intitulé "Justice rapide", le Gouvernement s'est déclaré favorable au principe même d'une procédure de comparution immédiate.

La procédure de comparution immédiate doit demeurer une procédure spéciale visant une catégorie précise d'infractions. Plus le champ d'application de la procédure de comparution immédiate sera large, plus lent sera le processus de répression.

La rapidité ne doit pas se confondre avec la précipitation.

La procédure de comparution immédiate ne peut faire échec aux droits fondamentaux du prévenu.

La procédure de comparution immédiate doit être suivie d'une procédure d'exécution des sanctions tout aussi diligente.

Tous les maillons de la chaîne pénale doivent être dotés des ressources humaines en suffisance.

Die Inhalte der Resolution werden vom Staatsrat ganz klar unterstützt. In welcher Form wir in Bern intervenieren, überlasse ich Ihnen. Es wurde gesagt, Sie haben Vertrauen in Ihre Parlamentarier, Sie möchten nicht das Medium der Resolution überstrapazieren. Es ist an Ihnen. Ich kann Ihnen nur sagen, dass ich als Mitglied der kantonalen Polizei- und Justizdirektorenkonferenz dort intervenieren kann. Die neue Präsidentin ab Januar 2011 ist Frau Karin Keller-Sutter. Sie hat ja im Kanton St. Gallen diese Schnellrichter eingeführt. Das kann in dem Sinn im Kanton St. Gallen nicht mehr weitergeführt werden, aber ich bin überzeugt, dass die kantonale Konferenz der Polizei- und Justizdirektoren diese Problematik mit Interesse verfolgen wird und alles daran setzen wird, dass das System ins neue Strafgesetz eingeführt, resp. das Strafgesetz in diesem Sinn geändert wird.

M. le député Didier Cachat, PLR:

Je m'excuse de prendre la parole après M^{me} la conseillère d'Etat; je n'ai pas été assez rapide.

Je vous remercie d'abord parce que tout le monde est d'accord pour dire que c'est un sujet sensible et qu'il faut faire quelque chose. Donc, tout le monde est d'accord, ça c'est bien.

Ensuite, j'aimerais renvoyer ceux qui pensent que ce sujet ne mérite pas d'être transféré à Berne auprès de la famille de Saxon qui a attendu cinq ans pour que commence leur deuil puisque les chauffards qui ont, malheureusement, tué leur fils n'ont pas été sanctionnés rapidement. J'aimerais aussi vous parler, puisque je viens de l'extrême Bas-Valais, du fameux procès Rachel qui défraie la chronique encore cette semaine et cela fait aussi quatre ans que l'on attend une solution pour, finalement, des choses qui pourraient se régler plus rapidement. Je voulais aussi parler de St-Gall. Finalement, à St-Gall, on essaie de faire entrer ce principe dans la législation.

Donc, si vous pensez que ce n'est pas assez important ce sujet pour en faire une résolution, je suis désolé, mais, moi, je ne suis pas d'accord avec vous.

Donc, je demande le vote.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous votons.

Par 65 voix contre 42 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution 2.119 du député Didier Cachat.

Vous avez ainsi décidé de classer cette résolution.

15. POSTULAT

**du député (suppl.) Michael KREUZER, SVPO / Freie Wähler,
concernant des incitations à la réinsertion (10.09.2010) (2.120)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Michael KREUZER, SVPO / Freie Wähler,
betreffend Anreize zur Wiedereingliederung (10.09.2010) (2.120)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Die wirksamste Massnahme die explodierenden Kosten in der IV zu stoppen, ist die Integration in den Arbeitsmarkt. Diese Woche debattierte der Nationalrat mehrmals über die 6. IV Revision, welche sich unter anderem die Wiedereingliederung auf die Fahne geschrieben hat. 17'000 IV Rentner sollen wieder arbeiten gehen, so lautet das Ziel. Bundesrat Burkhalter betonte dabei, dass auch die Wirtschaft hier eingebunden werden muss. Die Aufgabe des Staates ist es dabei Rahmenbedingungen zu schaffen, die es ermöglichen, dass möglichst viele Arbeitsplätze geschaffen werden, damit behinderte, erkrankte oder verunfallte Menschen wiederum eine Chance erhalten. Dies ist sowohl im Sinne der Betroffenen, wie auch des Staates, ja unserer ganzen Gesellschaft.

Deshalb wird der Staatsrat mit diesem Postulat ersucht, verschiedene Massnahmen zu prüfen, wie Betriebe, welche Arbeitsplätze für Personen mit einer Leistungseinschränkung anbieten, belohnt, begünstigt und/oder unterstützt werden können.

Ich bitte Sie, dieses Postulat zu unterstützen.

Herzlichen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Das Postulat wird nicht bekämpft.

Il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

16. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Le président:

La question 9 s'adresse à la Présidence. Je saisis l'occasion pour excuser le président du Gouvernement retenu à Berne. Ce sera le vice-président, M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, qui répondra.

Frage 9

von Grossrat Hans-Ulrich Weger, CVPO, betreffend A9-Affäre

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Mit Urteil vom 1. Dezember 2010 hat das Bezirksgericht einen erstinstanzlichen Entscheid in der Strafsache "A9 Baustellen im Oberwallis" gefällt. Der Staatsrat hat von diesem Entscheid als Zivilpartei Kenntnis genommen.

Das durch die betroffenen Mitarbeiter unbestrittene administrative Fehlverhalten wurde bereits im Jahr 2007 durch ein verwaltungsinternes Untersuchungsverfahren mit entsprechenden und dem Verschulden des jeweiligen Mitarbeiters angepassten Disziplarmassnahmen sanktioniert. Die getroffenen Sanktionen wurden ausschliesslich wegen Verletzung der Dienstpflicht verhängt und unabhängig von einem eventuell strafrechtlich relevanten Verhalten. Alle Mitarbeiter haben diesen Entscheid akzeptiert und verzichtet, die durch den Staatsrat beschlossenen Massnahmen anzufechten.

Mit Ausnahme des damaligen Sektionschefs finden sich zum heutigen Zeitpunkt alle betroffenen Mitarbeiter in der selben beruflichen Position und materiellen Situation wieder wie sie diese vor Einleitung des Strafverfahrens durch das kantonale Untersuchungsrichteramt innegehabt haben.

Le président:

Merci Monsieur le vice-président du Gouvernement.

Nous passons au Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, et ici c'est le remplaçant, M. le conseiller d'Etat Claude Roch, qui répond à la place du chef du département.

Question 7

**du groupe PLR, par la députée Stéphanie Favre, concernant
l'aide aux sociétés de remontées mécaniques**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

La députée Stéphanie Favre nous questionne sur les conditions que doivent remplir les sociétés de remontées mécaniques afin d'obtenir des prêts pour leurs investissements ou pour les fusions.

Une directive a été établie dans ce sens et les dossiers qui doivent être fournis doivent comprendre un certain nombre d'informations, notamment sur les aspects économiques, financiers, sur les questions de localisation, enneigement, altitude et sur les questions relatives aux infrastructures touristiques.

Ces dossiers sont d'abord transmis au CCF (centre de compétences financières) pour préavis. Puis, le préavis est donné par la région socio-économique. Finalement, le département examine si les conditions sont conformes aux exigences stratégiques que fixe le canton, c'est-à-dire:

- le respect du droit du travail;
- les preuves que toutes les possibilités de collaboration et de fusion sont atteintes;
- les compétences du conseil d'administration ou de la direction dans les domaines financier et technique sont également atteintes;
- ensuite, évaluation de l'organe externe qui prouve la viabilité du projet et de la société;
- finalement, les indicateurs financiers doivent être clairs et assurer la viabilité à terme de la société.

La hauteur minimale des fonds qui sont accordés est de 250'000 francs. Une garantie de parité de rang avec les co-financiers est, dans la mesure du possible, exigée. Une demande de cautionnement par les communes sera, en principe, évitée.

Une dernière information: A titre exceptionnel, une autorisation peut être faite pour un prêt sans intérêt à des sociétés de remontées mécaniques, même si ces dernières versent à leurs membres des participations raisonnables aux bénéficiaires.

Question 2

du groupe PDCB, par le député Pascal Nigro, concernant: pour des places de stationnement adaptées

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout augmente, même les places!

Il n'y a, cependant, pas lieu de modifier la législation cantonale, car les dimensions des places de parc sont fixées sur toute la Suisse par les normes VSS de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports.

L'Office fédéral des routes applique la norme VSS 640.603a Type I, qui est le cas normal pour les parages publics. Cette norme date d'avril 1982 et a été utilisée pour la construction des places d'arrêt et des restoroutes de l'autoroute A9.

Pour tenir compte de l'augmentation des dimensions des véhicules, la VSS a introduit, en 2006, la norme SN (norme suisse 640.291a) qui fixe les dispositions et la géométrie des installations de stationnement en force actuellement.

Cette nouvelle norme assure une bonne praticabilité pour le parc automobile suisse.

Notre canton l'applique strictement et ne peut bien sûr qu'inviter les communes et les privés à le faire également pour tous les nouveaux parkings et pour les places de stationnement.

Par contre, les modifications constructives des parkings publics ou commerciaux existants sont, vous le comprenez, extrêmement difficiles, l'écartement des piliers fixant, dans la plupart des cas, les largeurs modulaires des places de parc.

Une signalisation claire à l'entrée du parking demeure dans ce cas la seule solution d'information des usagers.

Question 4

du groupe PDCB, par le député Pascal Nigro, concernant un passage à niveau lassant

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Ici, c'est l'augmentation qu'on conteste!

Les mesures réglementaires en lien avec la durée de fermeture des passages à niveau sont dictées par les dispositions d'exécution de l'ordonnance fédérale de la loi fédérale sur les chemins de fer.

Pour ce qui concerne le passage à niveau de Massongex sis sur la ligne CFF que l'on appelle le Tonkin, ce sont les CFF, division infrastructures, qui sont responsables de la mise en œuvre.

Sur la base des informations demandées par le Service cantonal des transports, les CFF nous ont confirmé que les temps et les durées de fermeture sont totalement conformes aux exigences légales en la matière.

Il est exact, il est juste que les temps de blocage se sont allongés par rapport à la situation avant la mise en service du nouvel enclenchement de St-Maurice. Cela est dû à plusieurs facteurs, parmi lesquels bien sûr l'augmentation du nombre de trains et la mise en service du nouveau système de sécurité qui augmente quelque peu les temps de blocage justement en fonction de ces éléments de sécurité.

En conclusion, on peut admettre que l'augmentation du temps de fermeture varie entre, selon ces nouvelles normes, de 0, aux heures creuses, à 25 secondes, aux heures de pointe, ce pour permettre aux transports de circuler avec une sécurité optimale selon les bases légales en vigueur.

Question 5

du groupe PLR, par la députée Marie-Claude Ecoeur, concernant la correction du Rhône

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

La situation de dangers dans la plaine du Rhône est grave. Les principales constructions de ces cinquante dernières années et une majeure partie de la population de la plaine sont aujourd'hui menacées par les crues du Rhône. C'est un constat que l'on a tiré déjà en 2005 lorsque l'on a publié la carte indicative des dangers du Rhône – constat que confirme

la carte des dangers en cours d'élaboration. Toute une série de secteurs habités sont aujourd'hui menacés par un danger élevé d'inondation du Rhône et, par conséquent, cela rend difficile, voire impossible la construction de nouveaux bâtiments dans ces secteurs.

L'obligation des autorités tant cantonales que communales est de prendre en compte cette situation de dangers pour les nouvelles autorisations de bâtir et, en conclusion, dans certains secteurs, cela a amené à un blocage.

Aujourd'hui, on peut dire que, en finalité, seule une réalisation de la correction diminuera le danger existant actuel de manière efficace en protégeant à la fois population, biens et surtout, en l'occurrence, en permettant de nouvelles constructions.

Pour réaliser ces travaux le plus rapidement possible, le Conseil d'Etat a décidé de définir les priorités suivantes:

- la toute première: protection des habitants en bordure immédiate du Rhône potentiellement soumis à la force des flots en cas de rupture de digue. Ce sont les mesures que l'on a qualifiées d'anticipées;
- ensuite, la protection des sites à hauts dégâts potentiels, c'est-à-dire les sites chimiques, les sites industriels. Ce sont les mesures que l'on a appelées prioritaires;
- enfin, la réalisation par étapes des autres secteurs en fonction des dégâts potentiels, en fonction de l'avancement des travaux et des disponibilités financières.

L'année passée, le Grand Conseil a octroyé un crédit de 53 millions pour réaliser de manière anticipée les renforcements de digues partout où la population est directement menacée et que le renforcement est la solution définitive que l'on a prévue dans le plan. Ce sont 14 km de digues à refaire sur 8 communes. Le premier secteur sera celui de Sion pour protéger la population de Vissigen avec une mise à l'enquête en janvier et les premiers travaux dans l'année. Suivront les dossiers de Sierre-Ile Falcon, Granges, Aproz, Massongex, Monthey, Collombey et Port-Valais avec des mises à l'enquête en fin d'année 2011 et les premiers travaux dès mi-2012.

Nous avons présenté ces priorités à la Confédération. Nous les défendons bien sûr, en les défendant avec, en face de nous, des gens qui demandent également que nous allions de l'avant avec un plan d'aménagement qui permettrait d'avoir une vision globale sur cette correction du Rhône et qui nous permettrait bien sûr prioritairement de démarrer tous ces travaux.

Frage 12

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, betreffend:
Respektiert das DEKS den Willen des Parlaments?**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Durant la première et la deuxième lectures de la loi sur le CO, de grandes discussions ont eu lieu sur la possibilité d'avoir des classes homogènes ou hétérogènes.

J'aimerais lire l'article 24, tel qu'il a été décidé en deuxième lecture par le Grand Conseil:

"Première année du CO (1CO) – Caractéristiques – Répartition des élèves

¹La première année regroupe tous les élèves en classes hétérogènes sauf pour la langue d'enseignement (L1) et les mathématiques qui sont enseignées à deux niveaux.

²Le département accorde, sauf pour les cours à niveaux (que je viens de mentionner: l'enseignement de la première langue et des mathématiques) et en priorité pour la L2 (français ou allemand), jusqu'à huit périodes/semaine par classe de base pour le dédoublement ou la réorganisation de certains cours. Cela peut être mis en place pour des raisons pédagogiques, de ressources humaines ou matérielles. La direction en propose l'organisation au département pour approbation."

Cela veut dire que, selon l'article 24, les élèves sont réunis en classe hétérogène pour toutes les branches, sauf pour la langue maternelle et les mathématiques. Cela signifie donc que la L2 (français ou allemand) est aussi enseignée en classe hétérogène en première année du CO.

Si les demi-classes ou les classes réorganisées étaient homogènes, cela signifierait que la L2 serait également enseignée à niveaux, ce qui n'est pas le cas dans la loi.

Dans l'alinéa 2 de l'article 24, les directions ont la liberté ou le choix de définir quels cours seront dédoublés comme prévu dans la loi. La L2 doit être prise en compte en priorité et la proposition doit être approuvée par le Département de l'éducation, de la culture et du sport.

Nous avons donc strictement suivi la volonté du Grand Conseil et la loi en fixant, selon la loi, que les groupes à niveaux sont homogènes, les demi-classes, petits groupes de classe sont hétérogènes.

Question 1

du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant: le chef du SPM au-delà de son devoir de réserve?

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Les propos tenus dans la presse par le chef du Service de la population et des migrations (SPM) doivent être pris comme l'analyse faite par une personne qui connaît en profondeur le dossier en question. Ils ont, d'ailleurs, été repris dans de nombreux débats et l'on a toujours relevé que l'analyse faite par ce dernier était conforme à la réalité.

Le chef du SPM a été interrogé par le Nouvelliste et n'a fait que dépeindre la réalité des faits de façon technique au niveau de son service et avec les connaissances acquises de par son ancienne fonction de magistrat.

Il convient de constater que les chefs des services des migrations des autres cantons ont aussi été interrogés par la presse sur ce même sujet sans que cela soit considéré comme une violation du devoir de réserve.

En évoquant la réalité des faits et de son quotidien, le chef du SPM n'a pas violé le devoir de réserve; il n'a fait que donner une information à la population, permettant à celle-ci de se forger une opinion sur la question.

En conclusion, en aucun cas, le chef du SPM n'a eu pour but d'influencer la campagne dans un sens ou un autre.

Question 3

du groupe PDCB, par le député Jean-Didier Roch, concernant le démantèlement de la présence militaire dans le Chablais

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Après plusieurs contacts et visites sur le site même de Savatan, nous avons obtenu de la part de M. le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du DDPS, la constitution d'un groupe de travail associant les différents services concernés du DDPS ainsi que des cantons de Vaud et du Valais.

Ce groupe de travail est déjà à l'œuvre. Il lui incombe d'exposer, dans un rapport, les besoins existants dans le secteur de St-Maurice, les variantes pour l'avenir de Savatan, de fixer les mesures à prendre pour chaque cas de figure et de procéder à une évaluation de ceux-ci.

Ce rapport devrait être remis au chef du DDPS ainsi qu'aux deux cantons concernés pour la fin du premier semestre de l'année prochaine.

Il va de soi que nous suivons attentivement ce dossier et que nous mettons tout en œuvre pour assurer la pérennité de la présence militaire dans le Chablais.

Il n'en demeure pas moins que, au vu des coupes budgétaires de la défense nationale, des fortes réductions prévues dans les effectifs militaires et du redimensionnement de l'armée, il ne sera pas possible de maintenir toutes les places d'armes et infrastructures actuelles. A l'évidence, tous les partenaires pourront être touchés par les décisions futures prises par la Confédération.

Nous veillerons, toutefois, à ce qu'un juste équilibre soit maintenu sur l'ensemble des cantons.

Frage 10

der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Felix Ruppen, betreffend "VSFIRE"

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Es wurden verschiedene Fragen aufgeworfen zum Informatikprogramm zur Verwaltung des Feuerwehrkorps "VSFIRE", welches die Bedürfnisse der Benutzer auf Gemeindeebene seit 1997 abdeckt.

Das Informatikprogramm zur Verwaltung der Feuerwehrkorps "VSFIRE" funktioniert auf französisch und auf deutsch in 87 Gemeinden des Kantons, seit Herbst 1997, und zur Zufriedenheit der Benutzer und Benutzerinnen.

Bereits 1995, infolge immer häufigerer Anfragen der Feuerwehrkorps im Informatikbereich, sowohl betreffend das Material als auch die Programme, wurde beschlossen eine Arbeitsgruppe zu bilden.

Die angepeilten Vorteile waren, unter anderem, die Vereinheitlichung der Behandlung der Dossiers mit Hilfe eines "kantonalen" Programms, die Verminderung der Kosten für die Subventionierung der Informatikprogramme und die Zurverfügungstellung eines einfachen nutzbaren mit dem Netz des Staates Wallis kompatiblen Programms.

Die Arbeiten betrafen:

- das Inventar der diesbezüglichen Bedürfnisse,
- die Analyse der 1995 auf dem Markt bestehenden Standardprogramme,
- die Evaluation der 1954 in unseren Nachbarkantonen bestehenden Systeme,
- der Einbezug der verschiedenen Marken von Informatikprogrammen im Jahr 1995, d.h. Windows, Mac und andere,
- die Evaluation der Kosten pro Gemeinde.

Anschliessend an diese Arbeiten wurde der Direktion der Dienststelle ein Vorschlag unterbreitet:

1. für die Entwicklung und zwar intern durch eine zu bezeichnende Arbeitsgruppe, in Zusammenarbeit mit der kantonalen Dienststelle für Informatik,
2. Einbezug einzig des Informatikmaterials unter dem Windows System,
3. Voranschlag der Kosten pro Gemeinde zwischen 450 und 600 Franken.

Diese Vorschläge wurden bereits am 30. April 1997 vom Staatsrat genehmigt, die finanzielle Verpflichtung belief sich auch 37'000 Franken.

Bis 2009 hat das Programm in den 87 Feuerwehrkorps zur Zufriedenheit der Benutzer funktioniert. Die Gemeinden haben alle insgesamt eine Rechnung von 400 Franken als Beteiligung an die Investitionskosten erhalten. Des Weiteren wurde das Programm dem Kanton Neuenburg für die Summe von 20'000 Franken verkauft.

Ich muss noch ein bisschen ausführen, denn es ist eine komplexe Frage, die Sie aufgeworfen haben.

Jetzt zu Herr Michel Comte. Er war zu Beginn Projektverantwortlicher, hat aufgrund der Beendigung seiner Tätigkeit auf unser Verlangen hin, die Quelldaten des Programms VSFIRE im Eigentum des Kantons an die Firma Alpha Informatik SA übergeben, welche ab 2008 den Unterhalt des Programms sicherstellt.

Mit der Einführung des neuen kantonalen Konzeptes – kantonales Feuerwehrkonzept, Einkaufszentrale für Feuerwehrmaterial, Internetseite der Dienststelle – haben wir somit unser Informatikverwaltungssystem angepasst und andererseits das kantonale Modul, welches seit Projektbeginn vorgesehen aber bis anfangs 2009 nicht erstellt wurde, entwickeln müssen.

Dieses Modul ist heute praktisch abgeschlossen, die Mehrheit der Bestände ist erfasst und die Einschreibungen für die kantonalen Kurse haben begonnen und funktionieren sehr gut. Dies wird uns ermöglichen sicherzustellen, dass die Bestände des Kantons mit ihrem Ausbildungsstand nachgeführt und die Einsätze und diesbezüglichen Statistiken geführt werden können.

Für diese Gesamtentwicklung wurde eine finanzielle Verpflichtung in der Grössenordnung von 250'000 Franken vom Staatsrat im Herbst 2009 genehmigt. Ebenfalls wurde neu eine Arbeitsgruppe eingesetzt um die aktuellen Benutzer des Systems in unser Vorgehen einzubeziehen um den Erfolg sicherzustellen.

Um die Weiterführung der Dossiers zu gewährleisten und auch in Anbetracht ihrer spezifischen Kenntnisse des betreffenden Sachgebiets, wurde das Mandat an die Firma Alpha Informatik SA in Sitten vergeben. Dies entsprechend dem freihändigen Verfahren gemäss Artikel 13, Absatz 1f des Gesetzes betreffend des öffentlichen Beschaffungswesens.

Um die verschiedenen laufenden kantonalen Konzepte zu fördern, hat der Kanton durch sein kantonales Amt für Feuerwesen sämtliche Kosten übernommen.

Wie die erste Version deckt die jetzige Aktualisierung alle Bedürfnisse der Feuerwehren. Nach Abschluss der Testphase anfangs 2011 wird sie an sämtliche Feuerwehrcorps ausgeliefert. Ich kann dazu sagen, dass zurzeit vier in dieser Testphase sind. Es handelt sich um Gampel, Sion, Saxon und die CIMO.

Question 11

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées
Marcelle Monnet-Terretaz et Marylène Volpi Fournier, concernant
aéroport/aérodrome Sion**

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

En conclusion des négociations menées par le groupe de travail de 2007, la Confédération a accepté de retirer sa fiche n° 23.31 Aérodrome de Sion du plan sectoriel militaire, publiée dans le Bulletin Officiel. Une fois les résultats des travaux en suspens connus, ce plan sera réédité.

Le rapport 2008, tout en fixant un état des lieux précis et en relevant diverses mesures permettant de limiter les nuisances et/ou les restrictions en matière d'aménagement du territoire, n'intervient pas sur la politique de la ville de Sion en matière de délivrance d'autorisations de construire. Tel n'était d'ailleurs pas son mandat.

En la matière, la loi fédérale sur la protection de l'environnement et l'ordonnance sur la protection contre le bruit précisent que les zones à bâtir ne peuvent être équipées que dans la mesure où les valeurs de planification sont respectées.

Dans les zones équipées, les permis de construire de nouveaux immeubles destinés au séjour prolongé de personnes ne seront délivrés que si les valeurs sonores limites ne sont pas dépassées. La législation prévoit des dérogations pour autant que les locaux à usage sensible au bruit ne soient pas orientés du côté de la source de bruit et si les mesures complémentaires de lutte contre le bruit qui pourraient encore être nécessaires ont été prises.

Il n'appartient pas au Conseil d'Etat d'examiner, dans son principe, en dehors de toute procédure, la légalité des décisions prises par la commune.

Nous rappelons que le Conseil d'Etat a donné un mandat à l'EPFL pour étudier de manière sérieuse et objective les conséquences directes et indirectes, positives et négatives de

la présence militaire sur la base aérienne de Sion. Ce rapport, qui devrait aborder de manière plus claire la problématique soulevée dans la question de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, devrait être rendu dans le courant du premier semestre 2011.

Frage 13

der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch die Grossräte Franz Ruppen und Louis Ursprung, betreffend Ausnüchterungszellen im Gebäude der Kantonspolizei in Brig: Wie weiter?

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Vorerst möchte ich festhalten. Die Zellen in Brig sind keine Ausnüchterungszellen, es sind Arrestzellen, die von den kantonalen Strafanstalten in den letzten Jahren den Gemeinden im Oberwallis zur Verfügung gestellt wurden.

Damit haben die kantonalen Strafanstalten aber Aufgaben übernommen, die in der Verantwortlichkeit der Gemeinden liegen. Das Hauptargument sind die fehlenden Ressourcen zur Überwachung der betrunkenen, inhaftierten Personen. Daher können wir die Dienstleistung in Zukunft nicht mehr erbringen.

Wir haben eine Analyse der Situation gemacht und die hat gezeigt, dass im Unterwallis diese Aufgabe mehrheitlich von den grossen Talgemeinden übernommen wird. So sind zum Beispiel in Monthey, Martigny, Riddes, Sion, Sierre und in Crans insgesamt 16 Zellen vorhanden. Die Überwachung wird entweder durch die Gemeindepolizei oder durch private Sicherheitsfirmen sichergestellt. Erwähnenswert ist die Tatsache, dass alle diese Gemeinden über ein Video Überwachungssystem verfügen. Im Oberwallis verfügen Saas Fee und Zermatt über Zellen, in Zermatt ist die Videoüberwachung für das Frühjahr 2011 geplant.

Zudem fand gestern ein Gespräch mit dem Direktor der Walliser Strafanstalten, den Verantwortlichen der Kantonspolizei und Vertretern der Gemeinden Brig, Naters und Visp statt, um das weitere Vorgehen zu besprechen und für die betroffenen Gemeinden und den Raum Oberwallis eine Lösung für die Zukunft zu finden.

Aus unserer Sicht ist eine regionale Lösung anzustreben, in der die grossen Gemeinden die entsprechende Infrastruktur zur Verfügung stellen und zum Beispiel mittels Leistungsvereinbarungen den anderen Gemeinden diese Zellen auch zur Verfügung stellen.

Question 6

du groupe PLR, par la députée Laetitia Massy, concernant la révision de la loi sur les droits politiques, quelles options et quel échéancier?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le 12 mars 2010, le Parlement a admis la motion 1.018 du groupe PLR concernant la révision de la loi cantonale sur les droits politiques.

Lors de ce débat, nous avons largement évoqué toutes les questions qui avaient été soulevées par cette motion et qui concernaient certaines lacunes sur les droits politiques.

Actuellement, le Département des finances, des institutions et de la santé en charge de la loi sur les droits politiques examine les différentes propositions formulées dans la motion 1.018 et présentera un avant-projet au Conseil d'Etat, conformément à la mesure prioritaire, du reste, figurant dans le mandat de prestations politique du Service des affaires intérieures et communales que vous allez adopter durant cette session.

En conclusion, la révision de la loi cantonale sur les droits politiques sera l'occasion d'une belle et large réflexion, exhaustive sur certains aspects techniques de la loi, sur des équilibres fragiles qui s'accommodent du reste assez mal de réflexions peu nuancées ou empreintes d'un caractère trop émotionnel.

Nous respecterons donc les délais liés à la réalisation de cette motion.

Frage 8

von Grossrat (Suppl.) Christian Walden, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend neuer Gesetzesentwurf zur Langzeitpflege

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Mit der Neuordnung der Pflegefinanzierung wollten die eidgenössischen Räte die Prämien der Versicherten zur Krankenversicherung entlasten. Das Bundesgesetz sieht ab 2011 vor, dass die Pflegekosten ebenfalls durch die öffentliche Hand und die Patienten finanziert werden. Die Beteiligung der Patienten kann bis zu 20 Prozent des Höchstbeitrages der Krankenversicherer betragen.

Um die Patienten mit kleinem Einkommen jedoch finanziell zu entlasten, sind die Bedingungen für den Erhalt von Ergänzungsleistungen gelockert worden. Um die stark pflegebedürftigen Personen zu unterstützen, ist zudem eine Hilflosenentschädigung leichten Grades zusätzlich zur Hilflosenentschädigung mittleren und schweren Grades eingeführt worden. Diese von den eidgenössischen Räten gewollten Massnahmen erlauben es, dass nur von Personen, die die finanziellen Mittel besitzen, eine Beteiligung verlangt wird.

Zurzeit erlauben es die kantonalen Finanzen, vorübergehend auf eine Patientenbeteiligung zu verzichten. Hinsichtlich der demografischen Entwicklung können der Kanton und die Gemeinden die Restfinanzierung der Pflege jedoch nicht selber tragen. Darum sieht der Vorentwurf des Gesetzes über die Langzeitpflege vor, die Patientenbeteiligung auf 10 Prozent und nicht auf 20 Prozent zu beschränken und dies nur für die Alters- und Pflegeheime und die Wartebetten in den Spitälern. Zudem ist eine maximale Limite in Franken vorgesehen. Der Staatsrat kann auf eine Beteiligung für Personen mit Sozialhilfe verzichten. Dieser Gesetzesvorentwurf ist momentan in Vernehmlassung.

Diese Lösung ist eine tragbare Belastung für die entsprechenden Personen. In der Tat werden die Ergänzungsleistungen entsprechend angepasst und die Hilflosenentschädigung leichten Grades wird eingeführt, wie dies die eidgenössische Gesetzgebung vorsieht.

Das Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit und der Staatsrat haben momentan nicht zum Gesetzesvorentwurf Stellung genommen. Es obliegt dem Grossen Rat über diese Frage zu bestimmen, dies anhand des Entwurfs, den der Staatsrat ihm im Frühling 2011 übermitteln wird.

Lecture

17. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment "Swisscom"

Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Errichtung einer Fünffachturnhalle, von Kraft- und Fitnessräumen und den Neubau der Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht und die Durchführung der überbetrieblichen Kurse an der Berufsfachschule Sitten – "Swisscom"-Gebäude

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

*Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Frédéric Mivelaz
remplacé par Yves Fournier*

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Proposition du député Freddy Philippoz (par le député Serge Métrailler):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

M. le député Yves Fournier, PLR, rapporteur:

Alinéa 3

Proposition déposée par le député Freddy Philippoz

La commission a été sensible aux différents propos tenus ici.

Elle propose la **nouvelle formulation** suivante:

"Du montant de 12'363'500 francs à charge du canton sont déduits le montant de la vente **des terrains** à la commune de Sion ainsi que sa participation à hauteur de 10% de la valeur du bâtiment avant sa transformation."

La commission entend ici favoriser les négociations en cours entre le chef-lieu et l'Etat du Valais, et simplifie donc la formulation en vue d'un règlement accéléré de cette procédure.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Permettez-moi de prendre la parole pour et au nom de notre estimé collègue Freddy Philippoz qui s'est beaucoup investi dans ce dossier.

"Bonnet blanc, blanc bonnet", me direz-vous, eh bien!, peut-être mais, pour les juristes et les linguistes, pas forcément.

Dès lors, afin de bien comprendre toute la subtilité de la nouvelle rédaction du texte, au nom du député Freddy Philippoz, j'interpelle le chef du département pour bien comprendre que, dans la vente de ces terrains, c'est bien la totalité nécessaire à l'ensemble du projet, soit pas uniquement le bâtiment "Swisscom" mais également les autres surfaces nécessaires à l'aménagement du parking et autres choses.

Sur cette base-là, je pourrais retirer bien évidemment cet amendement au profit de la nouvelle proposition de la commission.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Die CSPO sieht in der Diskussion um die Terrainfrage keine Klärungen in finanzieller Hinsicht. Ganz im Gegenteil. Der Zweck und Grund des Abänderungsantrages von Sitten Stadtrat Freddy Philippoz ist so nicht ersichtlich und macht die ganze Situation noch verworrener. Dieser Antrag läuft auf eine weitere Preisdiskussion zwischen dem Staat Wallis und der Stadt Sitten hin. Der Antrag wurde durch die Kommission zurückgewiesen.

Aber auch dem Abänderungsantrag der Kommission kann die CSPO nicht vorbehaltlos zustimmen. Ist es doch ein Mittelding zwischen Antrag Philippoz und Text des Staatsrates, welcher eine präzise Quadratmeterzahl, nämlich 16'800 m², nennt. Diese Terraingrösse wurde ja als genügend für den Bau der Fünffachturnhalle angesehen, sonst würde sie ja nicht explizit erwähnt. Der Vorschlag der Kommission geht aber auch in die Richtung des Vorschlages von Freddy Philippoz und nennt keine präzise Quadratmeterzahl.

Die CSPO ist für klare Fakten und Zahlen. Deshalb hält die CSPO am Vorschlag des Staatsrates fest und möchte Artikel 1, Absatz 3 so belassen, wie er in der Eintretensdebatte vorlag. Auch wenn in diesem Text keine Terrainkosten angeführt werden.

Die CSPO verlässt sich dabei auf das Versprechen von Staatsrat Claude Roch alle vier Gemeinden gleich zu behandeln.

Die CSPO weist somit den Antrag der Kommission auch zurück. Danke.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Je voudrais répondre et prendre la balle au bond pour m'étonner que l'on veuille contester cet élément puisque, en fait, il s'agit de diminuer les éléments à charge de ce canton puisque la volonté de la commune de Sion, c'est d'acheter beaucoup plus de terrains que les 16'800 m² qui sont prévus, et cela viendrait uniquement en déduction de la dette finale pour le canton.

Donc, en quelque sorte, c'est uniquement d'avoir une décision globale par rapport à un objet dans sa globalité et qui a une incidence purement et simplement pour la commune de Sion qui est prête justement à négocier plus de 40'000 m² de terrains et de le payer au canton du Valais.

Je m'étonne ainsi un petit peu que l'on ne veuille pas avoir peut-être plus de moyens financiers de la part de la commune de Sion.

Je vous demande ainsi de bien vouloir soutenir, suivant la réponse du Conseil d'Etat, la nouvelle proposition de la commission.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Vizepräsident der thematischen Kommission EBKS:

Im Namen der Kommission unterstützen wir aus den Gründen, die der Rapporteur auch gesagt hat diese Abänderung, welche von der Kommission vorgeschlagen ist.

Wir können mit der CSPO nicht einig sein. Die Erklärungen wird uns Herr Roch sicher noch ausführlich dazu geben und wie gesagt, die Kommission unterstützt den Abänderungsantrag, der von der Kommission eingetragen wurde.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Lors de la première discussion que nous avons eue avec la ville de Sion, nous avons proposé le terrain qui correspondait au bâtiment utilisé par Swisscom et utilisé pour les besoins de la formation professionnelle.

Je rappelle, au niveau de l'histoire, que le bâtiment est constitué d'un terrain qui est bien plus important. Dans sa réponse, la ville de Sion nous a demandé de négocier en une seule fois l'ensemble de la surface.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'appuyer la nouvelle proposition de la commission. Le Conseil d'Etat est d'accord avec cette proposition. Nous l'avons discutée aussi avec Jacques Melly qui est le coordinateur du Service des bâtiments. Nous sommes ainsi d'accord avec la proposition d'avoir une seule négociation. C'est la lettre que la commune nous a adressée et dont nous discuterons dans les semaines qui viennent avec le Conseil d'Etat.

En ce qui concerne le traitement identique pour tous les établissements, évidemment que nous voulons tenir un traitement identique. D'ailleurs, lorsque nous avons négocié avec Brigue, nous avons tenu compte aussi de la possibilité d'avoir des compléments d'achat, notamment avec les Sœurs pour toute la partie de l'école de commerce, des salles de gymnastique et la piscine. En liaison avec la commune, le prix qui a été payé n'est pas le prix estimé, à juste titre, puisqu'il correspond à une zone différente. Le problème de la zone est également discuté avec la commune de Sion actuellement. C'est la raison pour laquelle nous voulons traiter de façon identique sur les principes tous les lieux où la commune de site doit payer une subvention. Par contre, la négociation est particulière à chaque lieu.

Je vous demande ainsi d'accepter la nouvelle proposition de la commission, de façon à ce que nous puissions poursuivre la discussion avec l'ensemble des hypothèses, mais l'hypothèse demandée par la ville de Sion, c'est de négocier l'ensemble de la surface.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Si j'ai bien compris le signe de tête du député Serge Métrailler, il **retire** sa proposition.

Je vous pose la question, Madame la députée Maria Oester-Ammann, de savoir si vous maintenez votre proposition de retour au texte du Conseil d'Etat ou si vous êtes d'accord avec la nouvelle proposition de la commission?

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Nach den Erklärungen von Staatsrat Roch **ziehen wir unseren Antrag zurück.**

Article 1, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

Articles 2 et 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Vizepräsident der thematischen Kommission EBKS:

Im Namen der Kommission danke ich für die Annahme dieses Verpflichtungskredits.

Aufgrund der am Mittwoch im Parlament gestellten Fragen konnten wir sehen, dass das Projekt für die Errichtung der Fünffachturnhalle in der Kantonshauptstadt Sitten von allen Fraktionen gründlich geprüft wurde.

Auf die gestellten Fragen und die diversen Vorbehalte konnte Herr Staatsrat Claude Roch Position beziehen bzw. Antwort geben.

Die Kommission verlangt nun eine rasche Bearbeitung und die Umsetzung dieses Projekts, das nun doch vorerst Verhandlungsgeschick verlangt.

Im Namen der Kommission wünsche ich Euch allen frohe Weihnachten und ein erfolgreiches neues Jahr.

Danke.

Le président:

Merci Monsieur le vice-président de la commission thématique.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat veut s'exprimer maintenant?

Non, après le vote final.

Ainsi décidé par 110 voix et 5 abstentions, tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil à Sion, le 17 décembre 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Le président:

Vous avez ainsi soutenu ce crédit d'engagement.

Au nom du centre professionnel de Sion et de tous les apprentis, nous vous en remercions.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais remercier tous les groupes d'avoir accepté ce projet et d'avoir accepté l'amendement. Il nous permettra de résoudre le problème des terrains et il nous permettra surtout à la fois de résoudre le problème de l'économie, avec l'entreprise qui a pu trouver un site sur Conthey, et de résoudre dans les délais, avant 2013, l'investissement des cinq salles ou de l'ensemble du domaine sportif pour les écoles professionnelles.

Avec le Conseil d'Etat, on peut s'engager à traiter ce dossier dans les délais, sachant que nous avons un engagement avec l'entreprise Planzer pour débiter les travaux au début de l'été. Merci.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

18. POSTULAT URGENT

**du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Fanny DARBELLAY,
concernant: à la rescousse du registre foncier de Martigny! (14.12.2010)
(4.093)**

**DRINGLICHES POSTULAT
der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Fanny DARBELLAY,
betreffend Hilfe für das Grundbuchamt Martigny (14.12.2010) (4.093)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M^{me} la députée (suppl.) Fanny Darbellay, PDCB:

La situation dans laquelle se trouve actuellement le bureau du registre foncier de Martigny est alarmante.

Lors d'un contact avec le conservateur, M. Dupertuis, ce dernier m'a annoncé qu'il censurerait aujourd'hui, le 17 décembre 2010, des actes déposés le 16 novembre et que les actes sortant ce jour datent du 10 novembre. C'est donc un retard de près de six semaines qui plombe ce service.

Ayant trouvé une opportunité dans le privé, la substitute a quitté le bureau hier; ce qui ne résoudra en rien la situation de crise actuelle, bien au contraire.

Une mesure immédiate s'impose en vue de résorber le retard considérable et soulager le personnel restant.

Je précise, au besoin, que notre intervention ne vise en aucun cas à s'approprier les forces actives du registre foncier de Monthey, comme certains pourraient le croire en relation avec la mise au concours parue dans le Bulletin Officiel du 3 décembre dernier.

Pour ces motifs et parce que le fonctionnement du registre foncier de Martigny suppose l'activité de deux juristes opérationnels à plein temps, nous requérons qu'une personne dotée de l'expérience nécessaire soit placée immédiatement et de manière durable en renfort du bureau de Martigny.

Au nom du groupe DC du Bas-Valais, je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour l'oreille sensible qu'il saura prêter à notre intervention.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu.

Je passe la parole au Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Remplaçant mon collègue Jean-Michel Cina, je vous donne, Madame la députée (suppl.), la réponse suivante:

Dans un registre foncier, il y a deux activités essentielles: il y a le traitement des dossiers et il y a la censure juridique.

Au niveau du traitement des dossiers, nous n'avons pas un retard tel que celui que vous avez mentionné. Par contre, il est vrai que, sur la censure juridique, nous avons un retard de 18 jours ouvrables (c'était la situation, je crois, au début de la semaine passée).

Des premières mesures ont été mises en place avant la démission du titulaire ou du substitut, et ces premières mesures portent leurs fruits. Il est vrai que l'annonce de la démission et le départ depuis hier ou aujourd'hui, selon vos propos, péjorent la situation et, dès le 1^{er} janvier 2011, des mesures complémentaires ont été prévues, dans l'attente à la fois de la nomination du nouveau substitut et de sa formation puisqu'il y aura un temps d'adaptation.

Peut-être aussi concernant une question que vous soulevez avec Monthey et Martigny, l'objectif, c'est d'avoir plus de souplesse mais il est clair que, sur Martigny, nous avons besoin de deux postes complets.

Dans ce sens, nous acceptons le postulat qui est partiellement réalisé, en cours de réalisation, et donc accepté.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Ce postulat est ainsi transmis pour mise en œuvre.

19. INTERPELLATION URGENTE
du député (suppl.) Bernhard ERPEN, CVPO, concernant
la mise en œuvre de la loi sur le CO: le DECS contre le Grand Conseil?
(14.12.2010) (3.093)
DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Bernhard ERPEN, CVPO, betreffend
Umsetzung des OS-Gesetzes: Das DEKS versus den Grossen Rat?
(14.12.2010) (3.093)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Je passe directement à la réponse du Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

J'ai répondu lors de l'Heure des questions de façon précise à cette question.

Je vous propose ainsi de ne reprendre que les conclusions, de façon à ce que vous gagniez du temps et que vous puissiez mériter d'un apéritif.

Le DECS n'a pas édicté de nouvelle ordonnance, mais il a suivi de façon stricte ce que nous donnent la loi et la volonté du Grand Conseil notamment à l'article 24 alinéas 1 et 2.

La conclusion: Les groupes à niveaux sont homogènes et les demi-classes, petits groupes et classes de base sont hétérogènes.

C'est ce que nous mettons en place actuellement, les directions d'école ayant la liberté pour les demi-classes de s'organiser, sachant qu'elles doivent mettre une priorité à la L2.

20. INTERPELLATION URGENTE
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député
Jean-Henri DUMONT, concernant l'IUKB, à quand un nouveau départ?
(14.12.2010) (3.094)

DRINGLICHE INTERPELLATION
der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat
Jean-Henri DUMONT, betreffend IUKB: Wann kommt der Neuanfang?
(14.12.2010) (3.094)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Il n'est certainement pas nécessaire de rappeler ici le serpent de mer que représente le dossier IUKB et je ne reviendrai pas sur les affaires passées.

Il n'est certainement pas nécessaire non plus de rappeler ici l'importance de la formation et notamment des formations supérieures pour un canton périphérique comme le nôtre. Pratiquement tout le monde dans cette salle dit attacher une importance particulière à la formation, quel que soit son niveau (enfantine, primaire, secondaire ou tertiaire), et c'est une bonne chose.

Alors que le Valais ne possède pas formellement d'université, alors que beaucoup évoquent une forme de fuite des cerveaux et regrettent que nos universitaires, qui doivent se former à Lausanne, Genève, Fribourg et autres villes universitaires, ne reviennent souvent pas en Valais, il paraît simplement logique, utile et cohérent de renforcer l'offre et la qualité des formations supérieures en Valais, notamment à travers les hautes écoles, les instituts universitaires et les collaborations diverses avec les universités et les écoles polytechniques fédérales.

C'est dans cet esprit positif et constructif que le groupe ADG a déposé cette interpellation urgente afin de clarifier les positions du Conseil d'Etat et du chef du département.

Concernant l'IUKB, après de multiples péripéties peu glorieuses, le Parlement a décidé de tourner la page et d'investir dans l'avenir. Ce nouveau départ, ce renouveau passait et passe encore par une restructuration et une réorganisation de l'IUKB, y compris le remplacement du président du conseil de fondation. Il s'agit notamment d'éviter que le président du conseil de fondation, qui demande les subventions, et le chef du département, qui octroie ou défend ces subventions, ne soient la même personne.

Monsieur Roch, à fin 2008 et début 2009, vous avez annoncé votre départ pour la fin 2009. A la fin 2009 et au début 2010, vous avez annoncé votre départ pour la fin 2010. Et, à notre connaissance, vous êtes à ce jour toujours président du conseil de fondation.

Cette situation n'est pas saine pour le développement de l'IUKB et de la formation supérieure en Valais. C'est pourquoi le groupe ADG vous invite, Monsieur le chef du département, à répondre aux questions suivantes:

Monsieur Roch, avez-vous formellement démissionné de la présidence du conseil de fondation de l'IUKB? Et, si oui, pourquoi n'avez-vous pas encore été remplacé?

Des personnes compétentes et de hautes qualités ont-elles été approchées et se sont-elles montrées intéressées par ce poste? Et, si non, pourquoi?

Quand pensez-vous que l'IUKB pourra avoir un nouveau président?

L'IUKB a récemment été soumis à une évaluation de qualité donnant droit aux subventions de la Confédération. Pouvez-vous nous en donner les résultats et les conclusions?

L'IUKB peut-il compter sur un financement à court, moyen et long termes de la part de la Confédération?

Monsieur Roch, en positif, vous avez vous-même pris l'engagement de mener une réflexion globale sur la place et la coordination des formations de type universitaire en Valais. Vous avez évoqué, à plusieurs reprises, l'intérêt de regrouper les différents instituts universitaires et de formation supérieure valaisans pour dynamiser et développer ces formations, organiser un ou des pools de compétences spécifiques, gérer la concurrence ou les complémentarités avec d'autres cantons et assurer, voire renforcer leur assise financière. Il suffit de citer l'IUKB, l'IDIAP, l'IRO, le CREA, la SUVA, la Fernfachhochschule pour voir l'intérêt d'un tel projet. Peut-être même qu'une augmentation globale du financement de la Confédération pour la formation supérieure pourrait être envisageable. Si ça devait être le cas, c'est une chance à saisir absolument. Qu'en est-il à ce jour du projet "Valais université"?

Merci pour vos réponses dans l'intérêt du Valais et des étudiants valaisans et merci pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le député (suppl.) Bernhard Erpen a demandé la parole.

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Entschuldigen Sie Herr Landeshauptmann. Ich wollte vorhin dem Staatsrat eine Antwort geben auf seine Antwort. Ich schlage vor, dass der Staatsrat zuerst auf diese Interpellation antwortet und ich vielleicht nachher das Wort noch einmal erhalte, im Sinne der Ordnung.

Le président:

Danke.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez la parole pour la réponse à l'interpellation urgente 3.094.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci, Monsieur le député, d'avoir débuté votre interpellation par le message suivant: l'IUKB est un élément important de la formation supérieure en Valais. Je crois que c'est juste.

Alors, j'ai démissionné depuis le début de l'année 2010.

Si je dois intervenir sur l'IUKB lors de la prochaine session du Grand Conseil, j'interviendrai comme chef de département et plus comme président de l'IUKB.

La décision est prise. L'assemblée aura lieu dans les semaines qui viennent et il y aura un successeur à ma présidence.

En ce qui concerne l'OAQ (l'organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses), effectivement, nous avons eu, durant l'année 2010, d'abord l'Inspection des finances qui a fait un rapport à l'intention de la commission de gestion. La commission de gestion a reçu le dossier. En ce qui me concerne, je crois que c'est un dossier correct.

En ce qui concerne l'OAQ, je vous lis les propos et la conclusion donnée par le groupe de travail, présidé par M. le professeur Jacques L'Ecuyer, ancien président du Conseil des universités de Québec, et qui était assisté entre autres par l'ancien recteur de l'Université de Lausanne, M. le professeur Jean-Marc Rapp, mais je dois dire aussi que le résultat final de l'audit doit passer par le Conseil fédéral et par la CUS (Conférence universitaire suisse). Mais je vous lis malgré tout la dernière phrase du jugement global et je cite le rapport: "Le comité de visite reconnaît tout le travail accompli pour restructurer l'IUKB et lui donner une vocation de qualité plus en lien avec les besoins de la société suisse et mieux intégrée au paysage universitaire. Il estime que, dans l'ensemble, l'IUKB satisfait adéquatement aux exigences et aux standards de l'OAQ. En conséquence, il recommande qu'il soit admis parmi les institutions ayant droit aux subventions de la Confédération." Mais je rappelle que la décision finale appartient au Conseil fédéral, qu'elle viendra au printemps et que la CUS décide, elle, quant aux relations intercantionales. Cependant, le résultat de la consultation me montre que nous allons sur la bonne voie.

Concernant "Valais université", le Conseil d'Etat a pris connaissance des axes de développement conceptuels et a chargé le DECS d'élaborer le détail. Les instituts concernés ont donné leur avis positif lors d'une séance de travail. Le secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche, lors d'une séance à Berne il y a deux semaines, nous a assurés de son soutien et de ses conseils sur cette construction. L'année 2011 nous permettra de rendre cette structure opérationnelle, d'organiser les pools de compétences spécifiques et de renforcer la recherche et le tissu économique valaisan.

Voilà, nous sommes sereins pour l'année 2011 pour l'ensemble de nos institutions du tertiaire et pour la société tertiaire valaisanne.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Avant d'aborder le dernier point à l'ordre du jour, je vais revenir sur le point 19 avec une demande du député (suppl.) Bernhard Erpen qui avait appuyé tardivement, mais je propose quand même qu'on l'écoute par rapport à son **interpellation urgente 3.093**.

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Ich komme zurück auf Ihre Antwort zu meiner **dringlichen Interpellation 3.093** "das DEKS versus den Grosse Rat?" sowie die Fragestellung der CSPO, die Sie heute morgen ja auch beantwortet haben. Ich habe sie aufmerksam mitverfolgt.

Ich bin mit Ihrer Antwort nicht zufrieden. Ich habe den Verlauf der Debatte vom September 2009 noch einmal nachgelesen. Daraus wird klar ersichtlich, dass das Parlament

im Sinne der Kommission die explizite Festlegung auf heterogene Klasseneinteilung bei Halbklassen gestrichen hat, darauf verzichtet. Diesen Freiraum wollte das Parlament den Direktionen belassen.

Ich bin nicht zufrieden, denn es kann nicht sein, dass wir im Grossen Rat um einzelne Formulierungen ringen und diese verabschieden und dass ein Departement anschliessend im Gesetz vorgesehene Entscheidungsfreiheiten nicht gewähren will.

Noch stehen die Klassenpläne nicht. Herr Staatsrat, überdenken Sie vielleicht in vorweihnachtlicher Gesinnung noch einmal Ihre Vorgabe.

Vielen Dank.

Le président:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Est-ce que M. le chef du département veut s'exprimer?

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Oui bien sûr, Monsieur le président du Grand Conseil.

Je vous rappelle que la loi, que l'article 24 de la loi a été voté par le Grand Conseil et pas par le chef du département ni par le Conseil d'Etat.

Donc, nous appliquons la loi, article 24 alinéas 1 et 2, et nous appliquons strictement la loi.

Il est vrai que, aujourd'hui, l'ordonnance est en consultation auprès des services. Le Conseil d'Etat ne l'a pas encore acceptée, et puis nous l'examinerons en fonction de la loi qui a été acceptée par le Grand Conseil à la fin de la deuxième lecture. Toutes les discussions qui ont eu lieu avant sont des discussions de travail, mais la loi fait foi. Elle est publiée par le Grand Conseil, corrigée par le Grand Conseil, acceptée par le Conseil d'Etat sans modification des prises de position du Grand Conseil et de la décision du Grand Conseil.

Alors, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et puis évidemment que les fêtes de fin d'année nous donneront la possibilité d'avoir une bonne réflexion sur un nouveau CO en suivant strictement la loi, telle qu'elle a été votée par le Parlement.

21. INTERPELLATION URGENTE
de la députée (suppl.) Beatrice KALBERMATTEN, CVPO, et
cosignataires concernant l'audit du RSV (14.12.2010) (1.108)
DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrätin (Suppl.) Beatrice KALBERMATTEN, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Audit GNW (14.12.2010) (1.108)
TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Beatrice Kalbermatten, CVPO:

Das Audit des GNW oder besser gesagt die Resultate davon werden zukunftsweisend unsere Spitallandschaft beeinflussen.

Für den Kanton Wallis steht mit diesem Audit viel auf dem Spiel. Das Oberwallis ist besorgt, dass die Zeit der professionellen Übersetzung bei den Anhörungen vorbei ist. Wir müssten informiert sein wie die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter an der Basis ihre Ansichten darlegen können. Und was die Auditorenfirma betrifft, nur eine kurze Bemerkung. Es ist uns allen bewusst, dass die Franzosen eine grosse Erfahrung im zentralisieren mit sich bringen.

Ich danke dem Staatsrat zum voraus für die Darlegung seiner Sicht.

Danke.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Ihre Interpellation stellt zwei Fragen.

Die erste Frage betrifft den Einbezug des Oberwallis ins Audit des GNW, ZIWS und WGO und die Kommunikation zwischen den Auditoren der "Fédération hospitalière de France" und den Akteuren im Oberwallis. Selbstverständlich umfasst das vom Staatsrat in Auftrag gegebene Audit das gesamte GNW. Die Standorte Visp und Brig werden genau wie die Standorte im Mittel- und Unterwallis auditiert. Folglich nehmen das SZO und die Oberwalliser Partner an den Treffen mit den Auditoren in gleichem Masse teil wie ihre Kolleginnen und Kollegen im Unterwallis.

Um die Kommunikation zwischen den französischsprachigen Auditoren und den deutschsprachigen Auditierten zu garantieren, wurden verschiedene Massnahmen getroffen.

Beim Plenar-Audit, zum Beispiel mit Mitgliedern der Geschäftsleitung, mit Ärztekollegium usw. stellt ein professionelles externes Übersetzungsbüro aus Bern die Simultanübersetzung sicher. Dieses Vorgehen hat sich bewährt. Sowohl die Auditoren wie auch die befragten SZO Mitarbeitenden schätzen dieses Vorgehen.

Für das Audit im laufenden Betrieb, welches im Januar stattfindet, wurde ein anderes Vorgehen gewählt. Um die Übersetzung sicherzustellen, hat das SZO intern fünf Mitarbeitende gesucht, welche die fünf Auditoren während den gesamten Tagen begleiten. Diese fünf Mitarbeitenden stammen aus dem Bereich Pflege und verfügen über sehr gute französische Sprachkenntnisse. Damit wird sichergestellt, dass während den Befragungen keine Sprachprobleme auftreten.

Ihre zweite Frage betrifft die Sorge, dass die Empfehlungen zu einer Zentralisierung "à la française" führen könnten.

Der Staatsrat kann über die von den Auditoren zu gebenden Empfehlungen keine Voraussagen machen. Bei der Mandatsvergabe wurde die "Fédération hospitalière de France" speziell auf die Besonderheiten des Walliser Umfelds hingewiesen – die Zweisprachigkeit, eine Bevölkerung von 300'000 Einwohnerinnen und Einwohner, die auf ein grosses Gebiet verteilt ist, starke regionale Verbundenheit. Die "Fédération hospitalière de France" ist auch im internationalen Bereich sehr erfahren. Sie verfügt über Kenntnisse der verschiedenen europäischen Gesundheitssysteme, welche über das französische System hinausgehen.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Madame et Messieurs du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, votre célérité et votre discipline nous permettent de terminer comme les bons ouvriers de notre canton.

Avant de vous souhaiter un bon appétit, je passe la parole à M. le conseiller d'Etat Jacques Melly.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

J'ai ouvert cette séance ce matin en vous disant que vous alliez encore m'entendre et que je ne vous adressais pas mes bons vœux puisque j'aurais encore à parler.

Après-midi, je serai malheureusement sur d'autres fronts, dans d'autres séances pour représenter le canton, donc je n'aurai pas l'occasion de vous revoir, du moins pas en plenum.

Alors, permettez-moi de vous remercier pour cette année législative, cette année que nous avons passée ensemble, et vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

A l'année prochaine!

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Au nom de tout le Parlement, on réitère à votre endroit ces bons vœux.

Reprise cet après-midi à 14 heures.

Alors, à tout à l'heure et bon appétit!

La séance est levée à 12 h 10.

Séance de relevée du vendredi 17 décembre 2010

Présidence: M. le député Jean-François Copt, PLR.

Ouverture de la séance: 14 heures.

Ordre du jour:

1. **Première lecture**

Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales

Erste Lesung

Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen

2. **Première lecture**

Loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification)

Erste Lesung

Gesetz über die Krankenanstalten und –institutionen (Änderung)

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

3. Interpellation du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Reinhold **SCHNYDER** (suppl.), concernant la fondation Ethos (08.09.2010) (1.102)

Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Grossrat (Suppl.) Reinhold **SCHNYDER**, betreffend Ethos Stiftung (08.09.2010) (1.102)

4. Interpellation du député (suppl.) Bruno **PERROUD**, UDC, et cosignataires concernant l'électrosmog en Valais: comment éviter les cancers par les rayonnements à haute et à basse fréquence? (09.09.2010) (1.103)

Interpellation von Grossrat (Suppl.) Bruno **PERROUD**, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend Elektromog im Wallis: Wie können durch hoch- und niederfrequente Strahlung verursachte Krebserkrankungen vermieden werden? (09.09.2010) (1.103)

5. Postulat des députés Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Serge **METRAILLER**, PDCC, Marcel **DELASOIE** (suppl.), PLR, Frédéric **DELESSERT**, PLR, et cosignataires concernant la santé psychique dans le monde du travail (10.09.2010) (1.104)

Postulat von Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), den Grossräten Serge **METRAILLER**, PDCC, Marcel **DELASOIE** (Suppl.), PLR, Frédéric **DELESSERT**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend die psychische Gesundheit in der Arbeitswelt (10.09.2010) (1.104)

6. Motion du député Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, et cosignataires concernant le refus de démissions opportunistes et stratégiques des Conseillers d'Etat (10.09.2010) (1.105)
Motion von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend Ablehnung von opportunistischen und strategischen Demissionen von Staatsräten (10.09.2010) (1.105)
7. Postulat du groupe UDC, par le député Charles **CLERC**, concernant la responsabilité des patous: qui sera devant le juge? (07.09.2010) (1.106 anc. 5.095)
Postulat der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles **CLERC**, betreffend Verantwortung im Zusammenhang mit den Pyrenäen-Schäferhunden (Patou): Wer muss vor den Richter? (07.09.2010) (1.106 ehem. 5.095)
8. **Débat final et décision** concernant le budget 2011
Schlussdebatte und Beschluss betreffend den Voranschlag 2011

Le président:

Re-bonjour à tous!

En attendant que les derniers arrivent, j'aimerais juste relever, en ce début d'après-midi, deux performances sportives qui méritent d'être relatées.

Biathlonweltcup Benjamin Weger, Geschinen, 21 Jahre alt, Weltcup Zweiter. So gut war noch kein Schweizer. (*Applaus*)

J'aimerais associer à cette performance Justin Murisier, huitième la semaine dernière au slalom. Je crois que, à ce niveau-là, le sport d'hiver valaisan est sur la bonne voie. (*Applaudissements*)

Je vois que les gens arrivent..., sans plus tarder, nous débutons l'ordre du jour de cet après-midi.

Première lecture

1. Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales

Erste Lesung

GESETZ über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission des institutions et de la famille /
Kommission für Institutionen und Familienfragen*

Président: Pascal Bridy / Rapporteur: Gratien Cordonier, suppl.

Titre

Proposition du groupe PDCC par le député Daniel Porcellana:

Proposition du groupe PLR par le député André Vernay:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion au titre :

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

Proposition du groupe PDCC déposée par le député Daniel Porcellana

Proposition du groupe PLR déposée par le député André Vernay

La commission a commencé par faire une discussion de fond sur l'opportunité de mettre toutes les entités paraétatiques dans cette loi.

Le Conseil d'Etat et le service ont expliqué la difficulté de réunir toutes les entités paraétatiques sous une seule définition. Ils ont ajouté que cette loi est un des instruments permettant de surveiller les entités paraétatiques.

A la suite de cette longue explication, la commission a décidé de voter.

La commission a décidé, par 8 votes contre et 5 abstentions, de ne pas inclure dans cette loi la notion de paraétatique.

Cela signifie que les amendements concernant le titre proposés par le député Daniel Porcellana pour le groupe PDCC et par le député André Vernay pour le groupe PLR, plus l'amendement concernant l'article 1 du député Daniel Porcellana pour le groupe PDCC ont été refusés.

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

Je vous rappelle que la motion demandait que toutes les entités, quel que soit leur caractère juridique, soient prises en compte dans cette nouvelle loi.

Nous ne pouvons nous contenter de l'instrument des contrats de prestations qui ont montré, dans bien des cas, certaines limites.

A titre d'exemple, le canton du Jura a utilisé le terme dans ses directives concernant les représentations de l'Etat au sein d'entités partenaires.

Les arguments développés sous point 6.1 du message ainsi que de la commission ne sont, à notre avis, guère convaincants.

Ainsi, nous demandons le vote sur cet amendement.

M. le député André Vernay, PLR:

Simplement aussi pour rappeler, tout d'abord, que c'était le vœu de la motion que toutes les entités paraétatiques soient concernées. Nous voulons que cette volonté soit respectée.

Le problème de la difficulté de la définition des entités paraétatiques, je l'ai dit dans l'entrée en matière, je pense qu'il n'est pas insurmontable. Une ordonnance peut très bien définir ce que sont toutes ces entités paraétatiques.

Encore un dernier argument. Je crois que c'est un vœu plusieurs fois émis par ce Parlement que toute la nébuleuse des sociétés paraétatiques soit une fois clarifiée. Je crois que, au travers de cette loi, on peut accéder à ce vœu, émis notamment par la commission de gestion et par la commission des finances.

Voilà la raison pour laquelle je demande aussi le vote sur cette question et je me rallie à la proposition du groupe PDCC, soit: loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales et autres entités.

La discussion est close.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

"Entités paraétatiques", "autres entités", "entités partenaires" comme on vient de l'entendre, "satellites de l'Etat" et autres, chacun sait de quoi il veut parler, mais personne ne peut donner une définition juridiquement correcte et acceptable. Et c'est bien là que le bât blesse. Comment introduire dans un texte législatif des éléments indéfinis et indéfinissables?

L'explicitier dans l'ordonnance, comme cela est proposé, c'est une espérance, mais cela reste une gageure. Ce que l'on ne peut définir dans la loi ne pourra pas plus l'être dans l'ordonnance. Et il faudrait établir la liste de tous les bénéficiaires de subventions de l'Etat pour l'inclure dans l'ordonnance. Ce qui signifie aussi la nécessité de modifier l'ordonnance à chaque modification de cette liste.

Je vous donne quelques exemples de ces entités pour que vous puissiez imaginer la difficulté de leur trouver une définition commune: caisse de compensation, registres du commerce, conférences des chefs des finances, de l'instruction publique et autres, caisse de chômage, associations en faveur de la jeunesse, des aînés, ligue contre le cancer, ligue pulmonaire, ligue contre l'obésité, ligue contre les toxicomanies, association de prévention du suicide, etc.

L'Etat s'adjoint les services de ces associations et leur attribue des mandats de prestations pour exécuter des tâches publiques.

Certains dans ce Parlement s'achoppent sur la loi pour réaliser leur désir de contrôle de fonctionnement. Et si, à la place d'affronter la bête de face, là aussi si peu praticable, on l'attaquait de dos? Je l'ai déjà mentionné, l'Etat attribue des mandats de prestations. Comme il n'est pas possible d'introduire ces diverses entités dans la loi, si l'on veut garantir l'égalité de traitement, il suffit alors d'introduire dans chacun des mandats de prestations une formule telle que: les articles x, y et z de la loi sur les participations s'appliquent par analogie. Ainsi, plus aucun de ces satellites ne pourra échapper aux règles et aux contrôles au gré de quelque artifice juridique. Cette standardisation des contrats de prestations est à l'étude actuellement. Bien que cela ait déjà été indiqué à l'entrée en matière, je laisserai M. le conseiller d'Etat le confirmer une fois encore. Dans ces contrats de prestations standardisés, devront apparaître les éléments permettant le suivi de l'Etat et la transparence.

Ces dispositions contractuelles s'ajouteront aux éléments de la loi sur les subventions ou aux dispositions légales spécifiques à certains organismes et rendront ainsi incontournables les contrôles de l'Etat. Sans oublier que dès l'entrée en vigueur de la RPT II, des adaptations et corrections de la loi sur les subventions auront encore lieu.

C'est pour ces raisons que la commission vous encourage à refuser ces deux propositions.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques éléments et quelques précisions par rapport à cette volonté commune que nous avons de suivre tant les participations de l'Etat aux personnes morales que les éléments liés à des entités autres puisque les entités paraétatiques ne sont plus proposées et ont été retirées au profit de la proposition défendue par le député Daniel Porcellana.

Il y a une loi sur les participations qu'on vous présente (je vous rappelle que nous sommes le deuxième canton en Suisse à le faire) qui est vraiment cet instrument nouveau et particulier, qui a particulièrement comme objectif de s'occuper des sociétés de droit privé et c'est très utile étant donné cette manière nouvelle que l'on a exigée des collectivités publiques de participer à des personnes morales depuis un certain nombre d'années. Premier instrument: la loi que nous votons aujourd'hui.

Deuxième instrument: la loi sur les subventions, qui distingue – vous le savez, on a reçu les informations de la commission des finances – entre les aides financières et les subventions; les unes obligatoires (les dernières) et les autres facultatives. C'est un moyen extrêmement important que nous utilisons dans ce Parlement et au Gouvernement depuis plusieurs années.

Troisième moyen, troisième outil: ce sont bien sûr les contrats de prestations. C'est volontiers que je répète ici une nouvelle fois que ces contrats, qui ont comme objectif de garantir la transparence, d'une part, et, d'autre part, le suivi des institutions ou des autres entités puisque l'on ne parle que d'entités paraétatiques, eh bien!, ces contrats font l'objet aujourd'hui et depuis plusieurs mois d'un groupe de travail qui a comme objectif de les harmoniser. C'est le troisième moyen.

Quatrième moyen: il y a toute une série de lois cantonales d'application qui, par exemple, pourraient être modifiées afin que l'on puisse suivre les entités qui ont été mentionnées comme la Caisse cantonale de compensation, la Caisse cantonale de chômage ou des éléments de ce type-là.

Enfin, cinquième outil: ce sont toutes ces lois spécifiques, qui traitent particulièrement de l'une ou de l'autre entité autre ou paraétatique, comme celle relative au Réseau Santé Valais, comme celle relative (et ce n'est pas une entité paraétatique) à la BCVs ou celle relative aux Forces Motrices Valaisannes.

Nous avons donc cinq outils et ces cinq outils sont à disposition pour couvrir l'ensemble de la surveillance que nous voulons avoir tant lorsqu'il s'agit de personnes morales, et ici c'est la loi spécifique que l'on utilisera, et les quatre autres outils que je viens de vous signaler.

Je vous invite donc à suivre la proposition de la commission. Je vous rappelle qu'aucun membre de la commission n'a accepté la proposition. Personne!

Merci de soutenir la position de la commission et du Conseil d'Etat.

Le président:

Cette proposition est maintenue.

Le groupe PLR s'est rallié...

Le député Daniel Porcellana demande la parole.

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

Je peux me contenter de certaines explications de M. le conseiller d'Etat, mais j'aimerais bien que la deuxième commission analyse ce problème.

Je suis d'accord de retirer ma demande de vote.

Le président:

Merci.

Est-ce que le groupe PLR, par le député André Vernay, se satisfait de cette réponse?

Non.

On va voter.

J'oppose la proposition de la commission à celle défendue par le député Daniel Porcellana puisqu'on s'y était rallié... ou à celle du groupe PLR déposée par le député André Vernay.

Par 56 voix contre 51 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PLR défendue par le député André Vernay.

Titre, adopté.

Considérant, adopté.

Article 1

Proposition du groupe PDCC par le député Daniel Porcellana (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Le vote intervenu précédemment concernait également cet article.

Article 1, adopté.

Articles 2 et 3, adoptés.

Article 4

Propositions du groupe PDCC par le député Daniel Porcellana (pas développées):
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Ces propositions ont été retirées.

Article 4, adopté.

Article 5

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide (pas développée):
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

Alinéa 2

Proposition du groupe PDCB déposée par le député Nicolas Voide

La formulation se veut être cohérente avec celle de l'alinéa 1 du même article.

La commission accepte à l'unanimité ce changement.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Il n'y a pas de demande de parole.

Article 5, adopté avec la proposition du groupe PDCB à l'alinéa 2.

Articles 6 à 8, adoptés.

Article 9

Vorschlag der SPO/ADG-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen:

Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par la députée Francine Zufferey Molina:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 9 :

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

Alinéa 2 nouveau

La proposition du groupe SPO/ADG, déposée par la députée Doris Schmidhalter-Näfen, a été refusée par la commission par 9 voix contre et 4 voix pour.

Cette problématique avait déjà été posée lors de la séance de lecture de la commission et elle avait déjà été rejetée alors.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

On peut également inclure l'alinéa 3 qui est dans le même registre.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Heute vertreten kaum Frauen den Kanton in juristischen Personen. Darum haben wir diesbezüglich einen neuen Absatz im Gesetz vorgeschlagen, wonach der Staatsrat bei der Bezeichnung der Personen eine angemessene Vertretung auch von Frauen vorsieht.

Ich halte an meinem Antrag fest.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Est-ce que la députée Francine Zufferey Molina veut argumenter par rapport à l'alinéa 3?

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je ne peux que compléter ce qu'a dit ma collègue.

On pourrait même essayer d'aller plus loin, dans le sens où on pourrait dire que le mode de fonctionnement au niveau de la politique n'est toujours pas propice aux femmes. Il y a moins d'un quart de députées femmes qui sont représentées dans ce Parlement. Il est important si l'on veut avoir des femmes que ce soit vraiment noté noir sur blanc dans les lois.

Merci pour votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Wir müssen uns schon bewusst sein, es geht hier nicht um zwei, drei Vertretungen. Wir müssen uns bewusst sein, dass es über 100 solche gibt, wo der Kanton beteiligt ist. Wenn Sie diese Liste durchgehen, dann sehen Sie, dass die Frauen tatsächlich marginal vertreten sind. Man müsste sich vielleicht sogar überlegen, ob man nicht eine repräsentative Vertretung auch bezüglich der Regionen, der Sprachregionen usw. mitberücksichtigen wollte.

Ich denke, die zweite Kommission muss sich darüber noch einmal Gedanken machen, weil diese Kriterien, abgesehen von der Frauenvertretung, werden ja in einer Vielzahl von anderen Gesetzen auch berücksichtigt und selbstverständlich unterstützt die CSPO diesen Antrag und ist gegen die Kommission. Danke.

La discussion est close.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

Vous l'avez entendu, cette proposition a déjà été étudiée lors de la lecture en commission avec comme vote: 3 pour, 8 contre et 2 abstentions.

Lorsque l'on arrive à l'étude des amendements, on en est à 9 contre et 4 pour et, pour l'autre proposition, 10 contre et 3 pour.

Je pense que c'est assez clair.

La volonté du Conseil d'Etat, la volonté du Parlement a déjà été démontrée lorsque l'on a étudié la loi sur le personnel de l'Etat. On n'a jamais essayé de pousser les femmes de côté. Il faut bien se rendre compte que, quand on parle des participations de l'Etat, une grande partie de ces participations sont relatives aux fonctions. Alors, effectivement, quand c'est un conseiller d'Etat qui doit prendre un poste de représentant, eh bien!, c'est un conseiller d'Etat, et on ne peut pas choisir grand-chose. Quand c'est un chef de service, c'est un chef de service qui y va, c'est le chef de service en situation, et on ne peut pas vraiment choisir si c'est un homme ou une femme qui doit y aller.

Je répète: la volonté, soit du Conseil d'Etat, soit du Parlement lorsque l'on a étudié la loi sur le personnel de l'Etat, était claire en indiquant qu'il fallait essayer d'avoir une répartition équitable, mais sans exagération pour autant.

Quant à dire qu'il faudra transmettre cela à la deuxième commission, je peux rassurer la porte-parole des "jaunes", il y aura sûrement des représentants qui vont revenir avec les mêmes propositions, et je suis presque certain déjà maintenant que les scores seront semblables.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Nous avons la loi sur le personnel qui vient d'être arrêtée et qui, clairement, a mis un certain nombre de règles dans ce sens-là. Mais vous me direz: ce n'est pas de cela dont on discute. On discute de la représentation dans les personnes morales. Eh bien!, oui, je prends néanmoins cet exemple parce que nous avons, au niveau du Conseil d'Etat, très régulièrement à nommer des commissions administratives. Madame la présidente du Bureau de l'égalité, je comprends bien votre position, bien évidemment. Et, malgré notre volonté, malgré le fait que nous recherchons, malgré le fait qu'on a peut-être encore une sensibilité supplémentaire au Gouvernement à la suite de l'entrée d'une femme au Conseil d'Etat, nous n'arrivons pas à renouveler les postes dans les commissions administratives en cherchant et en trouvant des volontaires qui permettront d'avoir une représentation du point de vue du sexe la plus équilibrée possible. Nous ne manquerons pas, si l'occasion m'est donnée lors d'un prochain renouvellement de toutes ces commissions en début de période administrative, de faire appel à votre bureau pour que les propositions arrivent sur la table – ce qui n'est pas suffisant parce qu'il faudra encore que les propositions soient acceptées par les personnes. C'est vraiment quelque chose d'essentiel.

J'aimerais donc dire ici avec beaucoup de force et de volonté que la volonté du Gouvernement est claire, qu'il n'y a aucune obstruction de notre part, et je peux vraiment parler au nom de l'ensemble de mes collègues. C'est vraiment une déclaration par rapport à

nos intentions, par rapport à l'effort que nous faisons et par rapport à la volonté que nous avons.

D'autres éléments sont évidemment aussi importants. Voulez-vous, Mesdames et Messieurs les députés, que dans toutes les dispositions légales, nous ayons une disposition relative à une affiliation à une convention collective de travail, à une répartition du point de vue d'une représentation équitable entre hommes et femmes? Non, nous avons des dispositions générales qui ressortent de la loi sur le personnel que l'on vient d'accepter et je pense que c'est un élément qui est particulièrement important.

Un quatrième argument: pouvons-nous aller contre les statuts des personnes morales dans lesquelles nous avons des participations et qui disent que, par exemple, la participation de l'Etat doit faire l'objet d'une représentation par un conseiller d'Etat? Non, aucune influence de notre part parce que, la plupart du temps, nous ne sommes pas majoritaires, et là où nous le sommes, nous avons montré l'exemple que les désignations de personnes de sexe féminin n'ont pas été oubliées par le Gouvernement.

Je vous invite donc à ne pas suivre ces propositions pour l'ensemble des éléments et des arguments que je viens de vous donner.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

Alinéa 2 nouveau

Par 77 voix contre 36 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO/ADG défendue par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

Alinéa 3

Par 79 voix contre 35 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe ADG défendue par la députée Francine Zufferey Molina.

Article 9, adopté.

Articles 10 et 11, adoptés.

Article 12

Propositions du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par la députée Francine Zufferey Molina:

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 12 :

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

Alinéa 1

La proposition du groupe ADG, déposée par la députée Francine Zufferey Molina, est retirée au profit de **la nouvelle formulation présentée par la commission.**

La commission pense que le fait de limiter le mandat à 12 ans permet d'avoir un certain renouvellement parmi les administrateurs.

Toutefois, lorsqu'une place est liée à une fonction, comme conseiller d'Etat ou chef de service par exemple, il ne faut pas qu'elle soit limitée.

L'amendement a donc été retiré au profit d'une nouvelle proposition qui tenait en compte cette problématique.

Il a aussi été décidé d'ajouter une mesure transitoire en lien avec ce changement à l'article 27.

Hr. Grossrat Bernard Vogel, CVPO:

Wir können eigentlich diese Form nicht annehmen, weil es im **deutschen Text** leider einen kleinen Übersetzungsfehler hat. Es steht dort 12 Monate und **wir sind für 12 Jahre.**

Le président:

Danke Herr Grossrat.

La correction sera faite.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

On passe à l'alinéa 2.

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

Alinéa 2

Le groupe ADG, par la députée Francine Zufferey Molina, propose de supprimer l'alinéa 2.

Cette proposition a été refusée par 9 voix contre et 4 voix pour.

Lors de la consultation de cette loi, des critiques ont été faites parce qu'il n'y avait pas de limite d'âge et on en demandait une à 65 ans comme il est fait mention dans beaucoup de conseils d'administration. D'autres voix voulaient profiter de l'expérience des gens en ne limitant pas l'âge.

Le Conseil d'Etat a décidé de prendre une voie médiane.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG souhaite supprimer la limitation d'âge.

Dans ce Parlement, on pourra débattre très longtemps pour savoir quand il est nécessaire de mettre au repos les muscles et le corps d'une personne. Certains, comme moi, souhaitent des retraites dès 60 ans et d'autres bien plus tard, voire presque jamais.

Mais, aujourd'hui, ce n'est pas la même question. Chers collègues, des délégués ayant plus de 70 ans peuvent très bien remplir leur rôle dans les commissions. Leur expérience, leurs relations profiteront à l'Etat. Ces personnes auront du temps pour le traitement des dossiers et s'y appliqueront sans ambition de carrière future.

Dans les milieux artistiques, nombre de personnes excellent dans leur art et elles ont plus de 70 ans.

Dans l'art de la politique, nous avons certainement nos Aznavour ou nos Hugues Aufray qui peuvent défendre avec excellence les intérêts de l'Etat.

Nous nous opposons donc fermement à limiter l'âge des mandataires, cela étant une discrimination.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

En séance de commission, il a été largement débattu de l'âge de 65, 70, 75 ans ou... pas de limite.

Il y a déjà une limite de 12 ans et on estime que d'avoir une limitation à 70 ans n'est pas quelque chose d'excessif. Cela permet à certains représentants de l'Etat de faire part de leur expérience quelques années de plus que l'âge limite habituel de la retraite, sans pour autant permettre à des personnalités de rester ancrées dans des postes alors qu'elles ne seraient peut-être pas aussi appréciées que ce que l'Etat l'espère. On parle bien des représentants de l'Etat et ce ne sont pas uniquement des représentants de sociétés ou d'associations privées.

Quant à la remarque sur le monde artistique, je veux bien que la politique soit un art mais, tout de même, avoir une limitation correspondant aux limitations que l'on estime correctes par rapport à l'Etat du Valais ne me semble pas du tout excessif.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Monsieur le chef du département?

Non.

Nous allons donc voter.

Alinéa 2

Par 85 voix contre 24 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe ADG défendue par la députée Francine Zufferey Molina.

Article 12, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 1 (avec la correction apportée à la version allemande).

Article 13, adopté.

Article 14

Proposition du groupe PDCC par le député Daniel Porcellana:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

Alinéa 3 nouveau

La proposition du groupe PDCC, déposée par le député Daniel Porcellana, a été acceptée à l'unanimité par la commission.

Le fait d'avoir ces lettres de mission est une bonne chose.

Toutefois, le Conseil d'Etat précise que ces dernières ne doivent pas être publiques pour un problème évident de confidentialité et de secret de stratégie.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Pas de demande de parole.

Article 14, adopté avec l'alinéa 3 nouveau proposé par le groupe PDCC.

Article 15

Vorschlag der SPO/ADG-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen:

Proposition du groupe PLR par le député André Vernay:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 15 :

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

Alinéa 3

La proposition du groupe SPO/ADG, déposée par la députée Doris Schmidhalter-Näfen, a été refusée par la commission par 9 voix contre et 4 abstentions.

Cela avait déjà été traité par la commission lors de la lecture de la loi.

Il est normal que les frais engendrés par une fonction soient remboursés à la personne qui en a la charge.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wir möchten eine Änderung bezüglich der Entschädigung – das habe ich schon in der Eintretensdebatte gesagt. Es sollen keine Entschädigungen der Spesen im Gesetz verankert werden. Die Magistraten und Mitglieder der Kantonsverwaltung haben eigene Spesenreglemente, welche sie bei der Ausübung der Vertretung zur Anwendung bringen können. Und es geht nicht an, dass doppelte Spesen kassiert werden und dies durch ein kantonales Gesetz auch noch ausdrücklich erlaubt wird.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

Si on veut ancrer dans la loi cette mesure, c'est justement parce que l'on veut que ce soit clairement défini. C'est le premier point.

Deuxième point: Vous avez parlé de remboursement de frais qui seraient encaissés à double. Je ne pense pas que, du point de vue du Conseil d'Etat, on arrive à rembourser des frais, d'une part, par l'Etat du Valais et, d'autre part, par la société ou la personne morale où le représentant exerce.

Je ne crois pas m'avancer trop en disant que le remboursement à double n'est pas possible.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

On peut comprendre effectivement la notion liée au souci d'éviter qu'il y ait un éventuel remboursement à double dans tous nos règlements, dans toutes nos directives, mais c'est pour autant qu'une indemnité soit servie à ces représentants.

Donc, bien entendu, sur le principe, il paraît logique que celui qui a des frais de déplacement les encaisse et que ça ne revienne pas dans la caisse de l'Etat. On est donc tous d'accord pour dire que, du point de vue de la clarté déjà, il est nécessaire qu'une précision de ce type-là figure dans la loi.

Et quant au fait que des montants pourraient éventuellement être encaissés à double, la réponse est non, car nous avons les outils de contrôle nécessaires pour que cela ne puisse pas se produire.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous votons.

Par 100 voix contre 11 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO/ADG défendue par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

Alinéa 4 nouveau

La proposition du groupe PLR, déposée par le député André Vernay, a tout d'abord été refusée par 6 votes contre et 7 abstentions.

Lors de la discussion finale, un commissaire a demandé de revoter et l'amendement a été refusé par 9 votes contre et 4 abstentions, les discussions ultérieures ayant amené un éclairage plus précis encore.

L'article du code des obligations cité ne concerne que les sociétés anonymes et, de plus, celles qui sont cotées en bourse. En outre, cet article ne demande de donner que la somme totale des rémunérations et non le détail.

M. le député André Vernay, PLR:

Nous avons été sensibles au fait que la deuxième partie de notre proposition: "La rémunération publiée est définie selon l'article 663 b bis alinéa 2 CO" est trop restrictive.

Nous en avons bien pris note.

C'est la raison pour laquelle nous **retirons** cette proposition ainsi que la suivante, mais nous promettons de revenir en deuxième lecture avec des propositions un peu plus larges.

La discussion est close.

Article 15, adopté.

Article 16

Propositions du groupe PLR par le député André Vernay:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 16 :

Le président:

Alinéa 1

Proposition du groupe PLR retirée.

Alinéa 2

Proposition retirée aussi?

Non.

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

Alinéa 2

La proposition du groupe PLR, déposée par le député André Vernay, a été refusée par la commission par 8 voix contre et 5 abstentions.

La commission pense que cet ajout a plus sa place dans le règlement d'application que dans la loi.

Le président:

Le député André Vernay a demandé la parole.

M. le député André Vernay, PLR:

Je me prononcerai après la prise de position du Conseil d'Etat sur cette question.

Le président:

Au préalable, est-ce que le président de la commission veut s'exprimer?

Non..., habituellement, on s'exprime avant le Conseil d'Etat.

Alors, on va écouter le Conseil d'Etat!

Il a dit qu'il prendrait sa décision après votre prise de position.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Bien!

Je ne commencerai pas par dire que je me permettrai d'éventuellement réintervenir après M. Vernay!

Non, bien entendu que, du point de vue de la technique législative, une précision de ce type-là n'a rien à faire dans la loi. C'est pour cela que la commission a refusé cette proposition et qu'aucun de ses membres ne l'a soutenue.

Cela dit, volontiers – puisque je crois que c'est ce qu'attend le député André Vernay – je peux confirmer que le règlement prévoira une disposition qui a la même signification que celle que l'on ne veut pas mettre dans la loi.

Merci de votre attention.

M. le député André Vernay, PLR:

Merci pour ces explications.

Je **retire** donc cette proposition.

La discussion est close.

Article 16, adopté.

Articles 17 à 21, adoptés.

Article 22

Proposition du groupe PDCC par le député Daniel Porcellana:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Cette proposition a été retirée.

Article 22, adopté.

Articles 23, 23bis, 24 et 25, adoptés.

Article 26

Proposition du groupe PDCC par le député Daniel Porcellana:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Cette proposition a également été retirée.

Article 26, adopté.

Article 27

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC, rapporteur:

Alinéa 3 nouveau

Nouvelle proposition de la commission

La commission a été informée que suite à l'acceptation de la modification de l'article 12 alinéa 1, il faudrait un délai pour pouvoir effectuer les changements en douceur et éviter que, cas échéant, tous les représentants de l'Etat doivent être changés en même temps.

Article 27, adopté avec l'alinéa 3 nouveau proposé par la commission.

Articles 28 et 29, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO erlaubt sich nur einen Hinweis.

Wir bedauern, dass weder den Vernehmlassungsunterlagen noch der Botschaft zu diesem Gesetzesentwurf die Liste der Beteiligungen des Staates beigelegt hat.

Wir sind der Ansicht, dass der Staatsrat Transparenz in dieses Dossier bringt und dass zumindest die zweite Kommission im Besitz der Unterlagen sein wird.

Die CSPO stimmt dem Gesetz zu. Danke.

M. le député André Vernay, PLR:

Nous avons annoncé, lors du débat d'entrée en matière, que, pour nous, la notion "entités paraétatiques" ou "autres entités" – puisque j'ai retiré notre proposition au profit de celle défendue par le député Daniel Porcellana – était une notion centrale.

Malheureusement, la volonté de la motion et notre idée n'ont pas été retenues par ce Parlement.

La notion de "personnes morales" est, certes, facile à définir, mais elle est, à nos yeux, trop restrictive.

C'est la raison pour laquelle nous refusons ce projet de loi.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

La discussion est close.

Est-ce que le président de la commission veut s'exprimer maintenant ou après le vote?

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

La loi sur les participations de l'Etat est sous toit.

Est-elle parfaite? Absolument pas. C'est en tout cas l'avis du chef du groupe radical.

Est-elle perfectible? Toujours. Mais ne dit-on pas que "le mieux est l'ennemi du bien"?

Cette loi règle l'acquisition et l'aliénation des participations, la représentation de l'Etat, les critères de choix et de durée dans les organes de haute direction et dans les assemblées générales, le suivi et l'administration des participations, la rémunération des représentants, et son utilité se révélera notamment en ce qui concerne le droit privé.

Si l'élément "entités paraétatiques" n'a pas été englobé dans la loi, les situations ou les solutions préconisées sont prometteuses et devraient rassurer ce Parlement.

Nous attendons bien sûr que la liste des participations aux personnes morales ainsi que celle des diverses entités soient communiquées à la commission de gestion et à la commission des finances pour qu'elles puissent effectuer leur travail.

En vous remerciant du bon accueil que vous voudrez bien réserver à cette loi, je profite de remercier le Service parlementaire pour son soutien, le département par son conseiller d'Etat pour sa compréhension à l'égard des préoccupations des commissaires et le chef de service, M^e de Riedmatten, pour la qualité de ses explications.

En regrettant malgré tout la volonté du groupe libéral-radical de ne pas participer à cette loi, je remercie tous ceux qui voudront bien l'accepter.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Il y avait une demande de parole du député Edmond Perruchoud, qui avait tardé à appuyer..., il a retiré sa carte depuis..., est-ce qu'il veut quand même s'exprimer?

On va faire une petite exception pour l'occasion!

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Vous êtes vraiment trop bon avec moi, mais je crois que vous avez remarqué que j'avais beaucoup de peine dans l'organisation de l'agenda.

En substance, le groupe UDC reste sur sa faim et sur sa déception.

Le projet de loi est mauvais. La commission s'est donné de la peine et elle en a eu. Le résultat reste insatisfaisant, médiocre.

Le groupe UDC s'oppose à cette loi.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques éléments généraux et importants dans le cadre de ce débat final.

Qui conteste la nécessité d'une nouvelle loi quand on voit le contexte dans lequel évolue la manière de gouverner le pays, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal?

Il est vraiment nécessaire, du point de vue bien sûr de l'importance accrue au fil des années de la problématique des participations de l'Etat à des personnes morales, que l'on promulgue une nouvelle loi. Il y a donc une nécessité (premier élément) de compléter tout ce qui est déjà aujourd'hui en place et particulièrement pour toutes les participations – on l'a dit et je l'ai répété tout à l'heure – relatives à des sociétés de droit privé. Et cette loi, ne serait-ce que pour cet aspect-là, est des plus utiles.

Bien sûr que cette loi (deuxième élément) a un caractère novateur et on peut le démontrer après le canton de Vaud puisque nous serons le deuxième canton, je l'espère, en Suisse à disposer d'un texte au niveau d'une loi, réglant – je vous l'ai dit – de manière

cohérente et systématique toute une série de prestations – et je vous ai donné la liste lors de l'entrée en matière mardi pour ne pas revenir là-dessus aujourd'hui des éléments encore supplémentaires que nous avons par rapport au droit vaudois.

Nous nous sommes limités aux personnes morales et aux personnes morales du canton. Unanimité, je pense, pour dire qu'il n'y avait pas de raison, et du reste malgré ce que j'ai entendu dans le débat d'entrée en matière, d'étendre cela aux communes valaisannes. Là aussi, cette loi est marquée du respect de l'autonomie des communes. Là aussi, cette loi reconnaît que les dispositions de la loi sur les communes sont suffisantes pour ne pas interférer. C'est aussi une qualité d'une loi que de respecter l'autonomie communale.

Je voudrais également dire, parmi ces éléments importants que nous mettons à disposition à travers ce projet de loi, c'est bien sûr l'amélioration forte, fondamentale peut-être de la gestion actuelle des participations. Nous pouvons, avec la loi, avec les dispositions d'exécution qui viendront, améliorer de manière nette la gestion actuelle des participations, dans le sens d'une efficacité, d'une part, bien sûr et dans le sens d'un dynamisme renforcé, d'autre part, et dans le sens d'une meilleure transparence avec un reporting annuel qui sera adressé au Parlement, où vous aurez la liste des participations, le montant ou le pour-cent de notre participation. Il y aura donc une transparence fortement améliorée, celle que vous souhaitez du reste et particulièrement pour les institutions ou les personnes morales de droit privé, sachant que, pour celles de droit public, il y a déjà une série de lois spécifiques. Et cela vous permettra, à vous, Mesdames et Messieurs les députés, pour autant que vous le décidiez bien entendu, d'exercer la haute surveillance qui revient au Grand Conseil. Cette haute surveillance sera pour vous facilitée, sera pour vous améliorée grâce bien entendu à ce reporting mis en place, grâce à cette information annuelle au Grand Conseil que la loi prévoit.

Je voudrais aussi dire, pour la liste des participations, que la commission de gestion a reçu une liste, le Gouvernement s'est engagé à la donner bien sûr, mais a quand même néanmoins dit que nous nous réservions une actualisation de celle-ci quant à l'exhaustivité des participations, d'où la démonstration encore une fois de la nécessité de cette loi qui nous permettra d'avoir une complète et totale transparence et une mise à jour régulière de notre inventaire des participations. Cela dit pour répondre aux propos de la députée Graziella Walker Salzman.

Et puis, je pense que se priver d'une loi novatrice, se priver d'un projet bien sûr qui peut encore être amélioré en deuxième lecture est de la responsabilité de chacun dans cette salle et bien sûr que je fais appel à tous pour soutenir cette loi, en vous remerciant d'avance, comme je remercie le président de la commission et l'ensemble des commissaires qui ont activement participé à ce travail, y compris à l'analyse des propositions faites par le Parlement.

Merci donc de soutenir ce projet de loi en première lecture.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

La loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales est adoptée par 73 voix contre 31 et 21 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Le président:

Nous nous retrouverons pour la deuxième lecture très prochainement.

Première lecture

**2. LOI
sur les établissements et institutions sanitaires (modification)**

Erste Lesung

**GESETZ
über die Krankenanstalten und –institutionen (Änderung)**

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

Président: Jérôme Buttet / Rapporteur: Gilbert Monney, suppl.

Titre et considérants, adoptés.

Proposition de modification générale

Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Bruno Perroud:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Le groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud, présente une proposition de modification générale.

La commission refuse cet amendement par une voix pour et 12 voix contre.

Cette demande d'amendement a été formulée après la clôture des débats et l'acceptation votée par le Grand Conseil à l'entrée en matière; donc, cet amendement est sans objet.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le projet de loi soumis au Parlement est confus et alambiqué. Nous sommes en face de deux modèles de gestion avec des vues opposées:

L'un se veut dirigiste et centre son action plutôt sur le comment les acteurs de la santé agissent. Avec ce système, le risque évident est l'intrusion du politique dans la gestion interne

d'un établissement, avec la démotivation qui en résulte à la mode communiste. Lors de sa prise de position, la direction du RSV a bien situé la problématique. Je cite: "La réalité de 2002, date de la création du RSV, n'est plus la même aujourd'hui. La médecine est en perpétuelle évolution, les tendances pathologiques se modifient, notre population vieillit et les besoins sont différents. Nous n'avons pas le droit d'ignorer cette évolution radicale au risque de perdre notre compétitivité sur le marché ouvert, qui ne tolérera désormais plus les acteurs affaiblis. C'est pourquoi nous réclamons plus d'autonomie, de liberté d'action et de capacité décisionnelle. Sans cela, nous resterons avec nos lourdeurs fonctionnelles, totalement inadaptées à l'environnement qui nous attend et qui se dessine déjà aujourd'hui."

L'autre modèle de gestion est basé sur la prestation accomplie et la responsabilité individuelle. Le législateur fédéral demande aux cantons de jouer un rôle régulateur dans un marché de la santé ouvert et plus transparent. Le canton devra planifier les infrastructures hospitalières et les établissements sanitaires selon les besoins avec des critères objectifs et bien définis. Dès la planification établie, des mises au concours pourront être organisées auprès des prestataires de soins. Ceux-ci devront répondre, pour correspondre aux besoins, aux critères fixés par la LAMal, soit la qualité voulue et l'économicité. Ainsi, une liste des établissements des soins sera établie pour chaque discipline. Dès lors, le canton établira des mandats de prestations pour l'accomplissement de ses missions. Nous sommes dans un modèle de fonctionnement lié à qui fait quoi, selon quelle qualité et à quels coûts. Ce n'est pas du libéralisme, car l'Etat assurera un rôle de contrôle du bon fonctionnement des soins à travers un monitoring des indicateurs significatifs de la santé.

L'enjeu de ce projet est de choisir une politique figée en 2002 ou de s'adapter aux nouvelles règles fédérales par le droit fédéral.

L'UDC a clairement choisi la deuxième option, conformément à la LAMal et une politique de la santé basée sur l'ouverture et la transparence. La loi et les directives ne suffisent pas pour garantir des soins de haute qualité dans le canton. L'UDC a confiance aux acteurs de la santé et souhaite une plus grande délégation des compétences à ceux-ci. On ne peut pas ignorer les demandes du RSV qui assure le 98% des soins hospitaliers du canton, gère 4'500 employés, avec un chiffre d'affaires de 500 millions de francs.

L'UDC regrette ce manque délibéré de volonté politique pour clarifier les rôles et fonctions de chacun des acteurs de santé.

Par conséquent, nous maintenons et demandons le vote par rapport à cette distinction entre ces deux lois. Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Le représentant de l'UDC vient de nous demander de prendre en compte la situation en 2002 par rapport à celle de maintenant. Je rappelle quand même que nous sommes en train d'adapter une loi qui est entrée en vigueur en 2007. Ce n'est pas aussi vieux.

La très forte majorité de la commission s'est prononcée pour le maintien de la structure actuelle. Elle ne voit pas d'avantages à distinguer dans deux lois différentes un objet unique par rapport à deux volets bien distincts dans une seule loi.

Je vous remercie de suivre la proposition de la majorité de la commission, forte majorité d'ailleurs. Le rapporteur vous l'a dit: 12 contre un et zéro abstention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques éléments quand même pour recadrer ce qui paraît encore bien embrouillé dans un certain nombre d'esprits.

Nous sommes en train de mettre en place dans le premier chapitre de cette loi les nouvelles dispositions d'application du droit fédéral qui concernent tant le RSV que d'autres prestataires privés. A ce titre-là, le RSV (et les demandes relatives au chapitre de l'assurance obligatoire des soins) fait partie, comme les institutions privées, de l'ensemble de tout ce premier chapitre. C'est le premier élément et il est évidemment fondamental de rappeler que nous sommes face à des dispositions d'application de la LAMal qui sont ordonnées par le droit fédéral.

Deuxième élément, parce qu'il y a déjà eu le doux mélange – sans parler bien sûr des propos extrémistes relatifs à un modèle de gestion soviétique, dont seul l'auteur assumera bien sûr la responsabilité.

Pour ce qui est du deuxième chapitre, avons-nous vraiment aujourd'hui l'idée dans cette salle de modifier les dispositions du RSV? Si nous n'avions pas du droit fédéral exigeant la modification de la LEIS, penseriez-vous, Mesdames et Messieurs les députés, que le Gouvernement serait venu avec un projet de modification du deuxième chapitre relatif au RSV? En aucun cas. Bien entendu que les informations que nous avons, que les modifications vers lesquelles nous irons avec le RSV résulteront de cette nécessité pour le RSV de passer de l'âge d'adolescent à l'âge d'adulte, et le passage n'est pas encore prêt. Nous en avons la conviction; peut-être en avons-nous parfois la démonstration.

Je vous invite donc à ne pas suivre ces remarques, d'abord, parce qu'elles sont devenues sans objet puisque vous avez clairement accepté la proposition, mais aussi par rapport aux explications que je viens de vous donner et qui démontrent clairement que nous avons tenu compte des propositions relatives ou concernant ou faites par le RSV lorsqu'il s'agissait du premier chapitre relatif à la LAMal et que, pour le deuxième chapitre, nous reviendrons probablement un jour sur cette indépendance, vers laquelle il faudra probablement aller..., mais pas aujourd'hui.

Merci donc de suivre le résultat de la commission qui, je vous le rappelle, a refusé cette proposition par 12 voix contre une.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

Par 98 voix contre 12 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition de modification générale présentée par le député (suppl.) Bruno Perroud au nom du groupe UDC.

Article 1, adopté.

Article 2

Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par le député Didier Fournier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Cette proposition a été retirée.

Article 2, adopté.

Articles 3 et 4, adoptés.

Article 5

Propositions du groupe UDC par le député (suppl.) Bruno Perroud (pas développées):

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt) - zurückgezogen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 5:

Le président:

Alinéa 1

La proposition du groupe UDC a été retirée.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 1 lettre f

La proposition du groupe UDC, déposée par le député (suppl.) Bruno Perroud, de supprimer la lettre f est refusée par la commission par une voix pour et 12 voix contre.

Il est important pour la planification sanitaire de prendre en compte le nombre total, et bien évidemment tel que le prévoit la LAMal, des lits LAMal.

Donc, cette litera ne peut être supprimée.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Avec le nouveau mode de facturation SwissDRG, ce critère n'a plus de raison d'être et cela en référence à la LAMal justement à l'article 49 Forfait par cas et à l'article 51 Budget global des hôpitaux.

La régulation de la surcapacité hospitalière est désormais basée sur la concurrence et non plus sur l'intervention directe de l'Etat.

Donc, je maintiens mon amendement.

La discussion est close.

Le président:

Monsieur le président de la commission, est-ce que vous voulez vous exprimer?

Non.

Monsieur le conseiller d'Etat?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Plusieurs éléments, et je l'ai dit dans le cadre de l'entrée en matière, font l'objet effectivement d'un certain nombre d'incertitudes dans l'appréciation juridique. J'ai dit qu'il fallait faire preuve d'humilité lorsque l'on avait envie de dire que nous étions face à des dispositions dont on avait la conviction de donner une totale et correcte interprétation non contestée dans le futur.

Non, le Gouvernement non plus n'a jamais dit cela et le Gouvernement sait qu'avec les incertitudes liées au nouveau droit de la LAMal, il se pourrait qu'un certain nombre de dispositions fassent un jour l'objet de décisions des tribunaux – ce qui ne serait guère du reste dans le domaine.

Mais, néanmoins, il y a quand même un certain nombre de dispositions juridiques, d'avis juridiques, d'expertises juridiques qui ont été faits. Si vous avez durant ce week-end quelques dispositions, vous pourrez aller voir dans un article, dont je pourrai vous donner précisément les références, SWISSLEX, répertoire la pratique juridique actuelle, un des professeurs et des plus grands spécialistes du domaine des assurances sociales dit clairement que nous pouvons, dans le cadre de cette approche, écrire sur la liste hospitalière et fixer de manière transparente un certain nombre de conditions et que, clairement, le contrat permet de définir l'ordre et de déterminer aussi le nombre de lits. Imaginez-vous qu'il soit possible de répondre aux objectifs que nous fixe la Confédération d'efficacité, d'économicité, de réalité de couverture des besoins en soins des Valaisannes et des Valaisans, et de laisser le nombre de lits exploser, y compris au RSV, pour lequel, comme pour les cliniques privées, nous allons bientôt, à travers une participation, payer le 55% du montant? La réponse est non. Le Gouvernement estime qu'il est nécessaire, qu'il est indispensable et que c'est le seul moyen de contenir une offre qui ne pourrait avoir comme conséquence qu'une explosion des coûts de l'assurance-maladie.

Nous vous invitons donc à refuser cette proposition, comme la commission l'a fait par 12 voix contre une.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

Alinéa 1 lettre f

Par 104 voix contre 12, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC défendue par le député (suppl.) Bruno Perroud.

Le président:

Les propositions suivantes du groupe UDC et du groupe CSPO sont **retirées**.

Article 5, adopté.

Article 6

Vorschlag von Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 6:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 4 nouveau

La proposition du député Reinhold Schnyder est refusée par la commission par 2 voix pour, 10 voix contre et une abstention.

Il s'agit ici d'un retour un peu en arrière. Il serait erroné de figer la loi sur des éléments de planification au lieu de garder une certaine souplesse de cette dernière au regard des éléments d'économicité et de rationalité, tels qu'ils sont prévus dans la loi fédérale. La loi se veut générale et non limitative par rapport aux évolutions futures de la santé.

Hr. Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit dieser Bestimmung wollen wir, dass Akutspitäler, aber insbesondere auch Rehabilitationskliniken sowohl im Oberwallis als auch im Welschwallis auf der Spitalliste zu stehen kommen.

Gegenüber der heutigen Situation würde sich mit einer solchen Bestimmung nichts ändern und die heutige Situation hat sich ja bewährt.

Es ist nämlich wichtig, dass Patientinnen und Patienten schnell und in ihrer Umgangssprache kommunizieren können und das Pflegepersonal, Ärztinnen und Ärzte sie auch sofort verstehen.

Dass in der Akutmedizin gewisse Disziplinen wie die Herzchirurgie nur in Sitten zentral angeboten werden, ist aufgrund der Anzahl Fälle im deutschsprachigen Oberwallis absolut in Ordnung. Es geht hier nur um eine Ergänzung im Gesetz. Stationäre Grundakutpflege und stationäre Rehabilitation in beiden Kantonsteilen anzubieten.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Ayant eu l'occasion à plusieurs reprises de vous saluer, vous me permettez, sans passer pour manquer de politesse, de ne pas les renouveler puisqu'il y a 42 amendements qui ont été proposés. Je ne vais donc pas chaque fois prolonger les débats, si ce n'est pour saluer mes collègues puisque je vois arriver M. le président du Gouvernement.

Pour vous donner ici quelques éléments, le premier, je crois pouvoir dire que cette proposition est quasi totalement contraire à la LAMal et aux nouvelles dispositions de celle-ci. Deuxième élément, c'est justement une des erreurs que je viens d'entendre consistant à dire: la situation d'aujourd'hui est déjà comme celle-là, elle est indispensable dans les régions linguistiques du canton, il faut donc la garder. La réponse est justement non. Nous ne pouvons pas aujourd'hui assurer de figer les situations. Bien.

Cela dit, j'aimerais quand même évidemment rassurer la minorité linguistique du canton pour dire que nous sommes plutôt conscients au niveau du Gouvernement valaisan qu'il y a deux régions linguistiques dans ce canton. Nous sommes assez conscients qu'il est absolument nécessaire aussi et, si jamais, nous l'avons déjà demandé au RSV dans les mesures immédiates, qu'il fallait assurer dans les disciplines cantonalisées, je vous le rappelle, le bilinguisme. Nous sommes évidemment tout à fait conscients que cela est indispensable parce qu'il faut bien sûr se rendre compte que nous ne pouvons pas imaginer que la partie germanophone du canton aille se faire soigner à Thoune ou à Berne, comme je l'entends parfois de la part des travées qui sont là-bas chez moi. Mes chers amis haut-valaisans, ne souhaitez pas que cet aspect-là se déroule un jour, ne le souhaitez pas parce que c'est s'autopénaliser et fragiliser les deux hôpitaux de Brigue et de Viège en premier et le RSV en deuxième. C'est la dernière des choses qu'il faut souhaiter pour notre canton.

C'est pour cela que vous allez continuer à demander avec beaucoup de force au RSV d'assurer le bilinguisme dans les disciplines centralisées. Cela est indispensable pour que vous vous sentiez chez vous le jour où ces disciplines seront peut-être centralisées à Sion.

Je vous remercie donc de ne pas suivre la proposition qui a été faite et d'accepter la position de la commission et du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

Par 76 voix contre 39 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député Reinhold Schnyder.

Article 6, adopté.

Article 7

Propositions du groupe UDC par le député (suppl.) Bruno Perroud:

Propositions du groupe PLR par le député Bernard Rey:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 7:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 1 lettre a

Proposition du groupe UDC déposée par le député (suppl.) Bruno Perroud

Pour la commission, bien évidemment, l'élément de modalités d'exécution est important. Raison pour laquelle la commission a refusé cet amendement par une voix pour et 12 voix contre.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Je retire l'amendement.

Le président:

Merci.

Maintenant, nous allons traiter quatre propositions qui traitent du même sujet à l'article 7 alinéa 1 lettres b et e, qui ont pratiquement la même signification, sauf au niveau de la formulation.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 1 lettres b et e

Sans revenir sur les positions qui ont été définies dans le rapport de la commission, pour ce qui est de tous ces amendements, malgré l'avis du législateur fédéral, qui a préféré écarter de la loi le contrôle des investissements, la position du chef du département est de plaider en faveur du contrôle qui sera fait de l'utilisation des fonds d'investissements prévus dans la part du coût journalier dans le but d'ouvrir une voie vers une concurrence régulée.

La commission refuse ces amendements avec le même score, soit 3 voix pour, 9 voix contre et une abstention.

M. le député Bernard Rey, PLR:

Afin de faire gagner du temps à cette noble Assemblée, je vais défendre nos trois amendements en une seule intervention.

Permettez-moi, tout d'abord, de m'étonner du rejet de nos amendements par la commission SAI. En effet, à la lecture du rapport de ladite commission, je constate que celle-ci avait, tout d'abord, formulé des modifications rejoignant en substance nos propositions de ce jour et les avait acceptées à l'unanimité. Cette même commission avait, ensuite, remarqué un problème de cohérence avec la lettre f de cet article et était donc revenue sur son vote.

Alors, je vous rassure, et vous pourrez nous suivre, notre proposition ne rencontre pas de problème de cohérence, car nous proposons également la suppression de la lettre f.

Comme je l'ai déjà mentionné lors de l'entrée en matière, le rôle de l'Etat sera donc d'intervenir comme régulateur. Il devra choisir les hôpitaux faisant partie de la liste en fonction des deux critères déterminants suivants: la qualité des soins et le caractère économique. Ainsi, les hôpitaux ne se gérant pas comme une entreprise seront désavantagés dans un système de concurrence et disparaîtront. Dès lors, il n'y a pas lieu de faire approuver les budgets et les comptes par le département, mais il est tout à fait compréhensible que certaines données soient fournies au canton afin que celui-ci puisse établir son budget en fonction de sa participation au financement hospitalier LAMal.

L'approbation des budgets d'investissements risque également d'alourdir inutilement le processus. Imaginons, par exemple, qu'on empêcherait un établissement d'investir de façon exceptionnelle en cours d'année sous le prétexte que la dépense n'aurait pas été mise au budget, cela constituerait un ralentissement du système et de l'esprit d'entreprise.

Lors de l'entrée en matière, je vous avais indiqué que le canton du Zurich avait mis en place une loi qui ne parlait ni d'approbation ni même de consultation des comptes. Nous voulons malgré tout garder une régulation par le maintien de la consultation de ces comptes par l'Etat.

Toujours à propos de cette notion d'approbation des investissements, je vous rappelle que certains membres de la commission du Conseil national avaient tenté d'inscrire ce contrôle des investissements dans la LAMal, proposition qui avait été balayée. Aller à l'encontre de la LAMal et de la décision des Chambres fédérales constituerait une violation du principe de la primauté du droit fédéral. Alors, voulons-nous d'une loi d'application qui irait à l'encontre de la loi faîtière?

Cet article 7 est, de l'avis du groupe libéral-radical, le pivot de cette loi. Du sort réservé à ses amendements dépendra donc le vote final du PLR. Merci.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

J'ai encore deux pages pour argumenter..., mais je vais me contenter de cinq lignes parce que le député Bernard Rey a très bien résumé ma pensée.

La LAMal ne prévoit pas d'approbation pour les cantons des budgets et des comptes des établissements hospitaliers. La qualité des soins apportés déterminera le choix du patient.

Il est, certes, utile au canton de connaître certaines données (le nombre de patients et la lourdeur moyenne des traitements projetés) afin de lui permettre d'établir son budget en fonction de sa participation au financement hospitalier LAMal.

Il est, en revanche, disproportionné de demander aux établissements sanitaires de fournir à l'autorité leurs budgets et leurs comptes pour approbation. On ne verrait pas des entreprises privées demander au Conseil d'Etat d'approuver leurs comptes. Je ne vois pas pourquoi on devrait le faire pour des cliniques privées. Merci.

La discussion est close.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

J'interviens pour les amendements 9, 10, 13, 14, mais aussi pour les 15 et 16 qui en seraient les conséquences en cas d'acceptation (*cf. tableau des amendements p.*).

La LAMal, qui nous impose la révision de notre jeune LEIS, érige la concurrence entre les prestataires de soins comme principe garant du contrôle des coûts.

Qui dit concurrence dit conditions égales pour tous les prestataires. La commission SAI l'a bien compris puisque, à l'unanimité, elle avait voté le principe de traiter de manière égale les établissements publics et privés.

Tout en étant consciente d'importantes différences de missions, que j'avais rappelées lors de l'entrée en matière, les établissements privés peuvent choisir de n'offrir que certaines prestations alors que l'Etat, de par son devoir de veiller à ce que tous les besoins de santé de la population soient couverts, exige de l'Hôpital du Valais des prestations bien plus larges.

Traiter de la façon la plus égale possible établissements privés et publics nous met devant l'alternative suivante:

- soit nous devons tout mettre en œuvre pour nous assurer que les subventions accordées aux établissements privés pour les activités LAMal soient réellement utilisées pour atteindre et maintenir la qualité des prestations de soins et cela passe aussi par le contrôle des investissements nécessaires pour lesquels elles sont accordées et non pour rémunérer l'actionnariat;
- soit nous décidons dorénavant d'attribuer une enveloppe de 200 millions au RSV sans contrôle ultérieur de leur utilisation. Cela n'est vraisemblablement pas votre volonté.

Dans les deux cas, la majorité de la commission estime que l'approbation des comptes par le Conseil d'Etat est nécessaire.

Les établissements privés comprennent cette volonté de contrôle de l'Etat. Le chef du département confirmera certainement ce qu'il a annoncé à la commission.

Les établissements privés étudient déjà la possibilité de séparer, sur le plan comptable, leurs activités LAMal et celles purement privées.

La commission vous invite à ne pas modifier ces articles et à maintenir la teneur actuelle de cet article.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Pour confirmer tous les propos que vient de tenir le président de la commission et que, pour l'essentiel, j'ai eu l'occasion de développer en commission.

Essentiel, Mesdames et Messieurs les députés, nous verserons 220 millions de participation dans le futur – ce ne sera plus forcément des subventions – aux hôpitaux valaisans publics RSV. Dans le futur, nous allons aussi verser à des hôpitaux privés une participation, dans laquelle sont contenus les investissements.

Qui est d'accord d'accepter que l'on consulte les budgets et les comptes de ceux à qui, sur 500 millions de chiffres d'affaires, 220 millions proviennent de notre participation étatique votée dans cette salle et sur laquelle nous n'aurons plus rien à dire? C'est très exactement ce que l'on veut nous proposer et c'est faux de venir dire que c'est une concurrence qui n'est pas loyale vis-à-vis des privés. Cette disposition est une disposition d'application de la LAMal qui vaut tout autant pour les 220 millions du RSV que pour les futures participations que nous aurons avec les cliniques privées. C'est fondamental.

Voulez-vous simplement consulter les budgets et les comptes du RSV dans le futur? La réponse est non, j'en suis persuadé.

Deuxième élément: Nous sommes donc bien dans un secteur régulé, dans un secteur de concurrence régulée, celui de la LAMal, et ceux qui voudront fournir des prestations au-delà de la LAMal auront bien entendu toute leur liberté économique d'action, pas question pour l'Etat d'aller contrôler, de demander des comptes et des budgets et autres informations sur les activités qui ne sont pas les activités de base. Donc, tout ce qui est couvert par des prestations au-delà de l'assurance obligatoire des soins (la plupart du temps à travers des assurances complémentaires privées) n'entre pas du tout dans ce mécanisme, et là la liberté d'entreprendre est totalement respectée.

Troisième point: Les prestataires privés, eh bien!, oui, je les ai rencontrés, la commission du reste aussi les a rencontrés, il serait peut-être intéressant de dire que la commission a rencontré un prestataire privé important de ce canton, mais n'a, par exemple, pas rencontré le RSV. Eh bien!, oui, la commission elle-même a rencontré ce prestataire privé, le chef du département, après les travaux, aussi a rencontré en tête-à-tête les partenaires privés. Et chacun sait que lorsqu'il y a des activités qui sont diverses, il n'est pas compliqué, les assureurs-maladie ont déjà du reste longtemps mis en avant cette approche-là et ont séparé leurs activités: celles qui couvrent l'assurance obligatoire des soins et celles qui vont au-delà. Ces prestataires privés vont trouver, à travers des mécanismes qu'ils vont mettre en place, des solutions juridiques permettant de dire qu'il y a une entité peut-être juridique sous forme de fondation, d'association ou de personne morale – ce sera leur choix – qui va s'occuper de l'assurance obligatoire des soins et puis il y aura des activités à côté qui vont au-delà et pour lesquelles ils auront pleine et entière liberté économique. Il est donc vraiment extrêmement important de savoir qu'il existe déjà la solution à cette approche-là.

Et puis, il en reste un des arguments et ce sera le dernier: Cela signifie donc que l'ensemble des hôpitaux valaisans ont l'intention de figurer sur la liste hospitalière, qu'ils soient privés ou publics. Je rappellerai qu'il est extrêmement simple de ne pas avoir besoin de nous donner les comptes: c'est de ne pas souhaiter être sur la liste hospitalière..., mais ça ce n'est pas le meilleur des arguments. Il faut donc retenir le premier. Nous ne pouvons pas, sous peine d'avoir une disposition qui ne met pas les acteurs à armes égales, et surtout nous ne

pouvons pas accepter de simplement consulter les comptes du RSV auquel nous donnons 220 millions de participation, aujourd'hui de subventions, et ça reviendrait, en acceptant cette disposition, très exactement à cela.

Je vous invite donc à suivre la commission et l'avis du Conseil d'Etat.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Avant de voter, il y a deux propositions: celle du groupe PLR et celle du groupe UDC.

Est-ce qu'il y a l'un des deux groupes qui peut se rallier à la proposition de l'autre?

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Nous pouvons nous rallier à la proposition du groupe PLR.

Le président:

Très bien.

Alors, on met en confrontation la proposition du groupe PLR et celle de la commission.

Lettres b et e

Par 83 voix contre 39, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions du groupe PLR défendues par le député Bernard Rey.

Vous avez ainsi soutenu la position de la commission. Ainsi, tous ces articles étant liés, idem pour la lettre f.

Article 7, adopté.

Article 8, adopté.

Article 9

Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Bruno Perroud (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Cette proposition est retirée.

Article 9, adopté.

Articles 10 et 11, supprimés.

Article 12

Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par le député Didier Fournier (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 3

Le groupe ADG, par le député Didier Fournier, propose d'ajouter "des patients".

La commission, comme il s'agit ici d'envisager et d'effectuer une planification hospitalière et que l'on retrouve également dans d'autres lois des représentants des patients à titre de voix consultative, il existe des organisations de patients également sur le plan suisse, comme la OSP, il n'est pas inintéressant d'introduire également ce groupe, mais avec un minimum de 12 membres.

Donc, la commission rejette l'amendement tel que proposé mais accepte, à l'unanimité de ses membres, une nouvelle proposition.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Juste pour rendre justice aux auteurs de la proposition.

Le fond de la proposition a été accepté. La correction apportée n'a pour motif que de la rendre praticable. Le maintien, comme l'a dit le rapporteur, de 11 membres dans cette commission exigerait l'exclusion d'un des représentants cités.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Il n'y a pas de demande de parole.

Le groupe ADG se montre ainsi satisfait.

Article 12, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 3.

Articles 13 et 14, adoptés.

Article 15

Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par le député Didier Fournier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Cette proposition a été retirée.

Article 15, adopté.

Article 16

Propositions du groupe UDC par le député (suppl.) Bruno Perroud):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 16:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Lettre g

Proposition du groupe UDC déposée par le député (suppl.) Bruno Perroud

Dans le cas où l'on parle ici de subventionnement conditionné par certains critères, il est important que l'approbation des comptes soit maintenue.

La commission refuse donc cet amendement par une voix pour et 12 voix contre.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

J'aimerais apporter quelques précisions par rapport aux dires de M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay concernant la commission. Quand on a siégé effectivement pour préparer cette loi, on a reçu dans le message trois lignes qui correspondaient à la prise de position du RSV.

Lors de cette séance, j'ai également informé la commission comme quoi je ne me prononcerai pas concernant la deuxième partie de la loi liée à la gestion et à l'organisation du RSV.

J'ai, ensuite, demandé au Conseil d'Etat de recevoir les prises de position du RSV, ce qui m'a été refusé.

J'ai, par conséquent, pris mon téléphone et j'ai appelé le directeur du RSV, qui m'a transmis les prises de position.

Donc, vous comprendrez qu'il soit quand même assez étonnant, en étant membre d'une commission thématique, de ne pas avoir tous les éléments pour traiter une loi.

Deuxième point que je voudrais aborder, c'est concernant les cliniques privées. J'ai également aussi appelé M. le directeur de la Clinique privée de Valère qui m'a confirmé hier qu'effectivement leur intention était de créer une fondation ou une association pour être reconnus sur la liste au niveau hospitalier mais, au vu des difficultés et des risques qu'il y avait en termes de sécurité, en termes fiduciaires et en termes de coûts de gestion, ce serait quelque chose de très difficile pour eux et ils ne seraient pas intéressés à entrer dans cette optique-là.

C'étaient juste ces précisions, liées aussi à l'actualité présente.

Vu les votes précédents, **je retire cet amendement** et j'ai pris note de la position du Grand Conseil.

Merci.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je veux quand même apporter quelques précisions par rapport à la transparence tout à fait opaque du Gouvernement!

25 septembre: Nous faisons une première journée d'information à l'intention de tous les membres de la commission pour pouvoir s'imprégner d'un problème extrêmement compliqué et complexe.

Un mois plus tard, la commission organise un séminaire de travail de deux jours, qui a permis pendant un mois à chacun de s'imprégner du message du Gouvernement, de poser des questions et d'appréhender le sujet.

Plusieurs semaines après la fin des travaux de la commission, on vient nous demander la prise de position en l'occurrence du RSV.

Mesdames et Messieurs les députés, seriez-vous d'accord vous qui m'envoyez une correspondance que j'aie la publier et que je fasse le facteur de celui qui m'a expédié le courrier? Le Gouvernement ne fera jamais ce genre d'approche. Imaginez que nous nous mettions à publier et à donner à un autre parti la prise de position faite par l'adversaire politique. Personne ne veut cela.

Et ce sont simplement ces faits-là que le Gouvernement a mis en place en refusant de donner les informations. Rien d'autre, strictement rien d'autre.

Merci d'en prendre note.

Le président:

Il y a une demande de parole du député Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je n'ignore pas qu'il n'est pas d'usage de prendre la parole après le chef du département.

Vous me pardonnerez de le faire compte tenu du caractère particulier de l'objet qui vient d'être discuté. Parce qu'il y a une question de principe que nous allons devoir discuter prochainement au Bureau, mais j'aimerais quand même juste en dire deux mots.

Les procédures de consultation sont des procédures publiques. Donc, on viendra m'expliquer un jour comment il peut se faire que des gens qui participent à des procédures publiques pourraient souhaiter la confidentialité, du moins pas sans l'exprimer d'une manière expresse.

Ensuite, on a, dans la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, une disposition à l'article 8 qui nous dit que, "dans les limites de la présente loi et sous réserve du secret de fonction, les députés ont le droit d'obtenir des renseignements des membres du Conseil d'Etat et de consulter les documents nécessaires à l'activité parlementaire". On viendra m'expliquer en quoi la prise de position, dans une consultation publique, de l'acteur n° 1 de la santé hospitalière dans ce canton, devrait rester confidentielle pour n'importe lequel d'entre nous. Merci.

Le président:

Les deux propositions suivantes (21 et 22 du tableau des amendements) ont été retirées.

Article 16, adopté.

Articles 17 à 21, adoptés.

Article 22, supprimé.

Articles 23 et 24, adoptés.

Article 25

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 1

Proposition du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmänn

Cette modification stylistique est **acceptée** à l'unanimité de la commission.

Article 25, adopté avec la proposition du groupe CSPO à l'alinéa 1.

Articles 26 et 27, adoptés.

Article 28

Vorschläge der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn:

Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Bruno Perroud (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 28:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 1

Proposition du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmann

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il procède à la surveillance des établissements intercantonaux, le Grand Conseil a la haute surveillance, dans le contexte d'un budget d'un demi-milliard par année de frais des infrastructures. Il ne lui semble pas exagéré de permettre sa surveillance par le truchement de la nomination du directeur général.

Néanmoins, **la commission accepte l'amendement** par 6 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole...

Alors, Monsieur le chef du département?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Bien évidemment!

Le RSV est un établissement autonome de droit public. J'aimerais ici rappeler deux éléments.

Il y a clairement dans cette loi deux chapitres: celui que nous avons l'obligation de modifier (la première partie) parce que la LAMal, au niveau du droit fédéral, nous donne des instructions que nous devons appliquer – avec la difficulté que l'on connaît dans l'application de ces instructions.

Et puis, il y a un deuxième chapitre qui se rapporte au RSV et ce deuxième chapitre, vous l'avez vu, le Conseil d'Etat a fait une proposition, et la commission a suivi en totalité cette proposition, de ne modifier que le titre, en l'appelant au lieu de RVS "Hôpital du Valais". Eh bien!, cela n'est pas dû au hasard. Cela est vraiment dû au fait que la réflexion du Conseil d'Etat est de dire: pour le RSV, il y aura des modifications à venir, il y aura des ouvertures à faire, il y aura à passer du stade d'adolescent à un stade d'adulte, et nous aurons forcément à ce moment-là un certain nombre de modifications à faire pour que l'emprise de l'Etat s'allège au profit d'un esprit d'entreprise du RSV plus développé.

Il n'y a pas là sur le fond de divergence par rapport à cette approche, mais il y a pour nous clairement la volonté aujourd'hui de dire, pour le deuxième chapitre, que nous devons en rester à cette situation parce qu'il y a de nombreux autres domaines, liés notamment à celui qui fournit le 98% des prestations hospitalières du canton, comme vous l'avez entendu, il y a de nombreux autres éléments sur lesquels des discussions bien plus importantes devront intervenir.

J'aimerais évidemment rappeler ici que le Conseil d'Etat ne nomme pas le directeur du RSV mais que le Conseil d'Etat donne son approbation. C'est quand même quelque chose de différent.

Je vous invite donc à ne pas suivre la position de la commission et à suivre celle du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Le président de la commission avait demandé la parole..., c'était aussi concernant cet alinéa-là?

Alors, vous avez la parole.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Il y a un petit moment que le bouton était appuyé..., peut-être qu'il n'a pas été vu tout de suite.

Effectivement, le rapporteur vous a dit que c'était un vote très serré sur un article qui n'avait fait l'objet d'aucune discussion ou d'aucune prise de position dans ce plenum non plus lors des deux lectures de cette LEIS en 2006.

La modification qui vous est proposée par la majorité de la commission se comprend si l'on s'appuie sur l'usage dans les sociétés anonymes, dans lesquelles ce n'est pas l'assemblée des actionnaires qui désigne les cadres dirigeants supérieurs.

L'importante minorité de la commission décide du statu quo dans le cadre d'une position de principe, soit de toucher le moins possible à ce volet de la loi avant la publication des résultats de l'audit en cours.

Vous avez donc les arguments principaux des 60% et des 50% des membres de la commission qui se sont exprimés. A vous de décider!

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Comme c'est toujours le conseiller d'Etat qui doit s'exprimer en dernier, est-ce qu'il veut reprendre la parole?

Non.

Nous allons ainsi voter.

Alinéa 1

Par 61 voix contre 49, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe CSPO agréée par la commission.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 2

Proposition du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmann

Il est proposé de supprimer cet alinéa 2, soit dans les "compétences du Conseil d'Etat" de biffer: "Il désigne l'organe de contrôle de l'Hôpital du Valais".

Suite à deux votes consécutifs avec voix prépondérante du président de la commission, la commission refuse cet amendement par 6 voix pour, 6 voix contre et une abstention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Vorab möchte ich dem Kommissionspräsidenten noch etwas sagen und zwar betreffend seiner Bemerkung, dass im Jahr 2006 niemand etwas zu diesen Bestimmungen gesagt haben soll.

Ich erlaube mir daran zu erinnern, dass die CSPO in der Schlussdebatte bereits klar darauf hingewiesen hat, dass die Allmacht des Staatsrates etwas ist, das nicht in die richtige Richtung geht, um es einmal so auszudrücken.

Die Interventionen, die ich hinterlegt habe, basieren allesamt auf dem Postulat, das Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, im vergangenen November überwiesen haben.

Um was geht es? Sowohl das geltende Gesetz als auch der vorliegende Entwurf räumen dem Staatsrat alle Entscheidungsbefugnisse ein. Das heisst, er ernennt den Verwaltungsrat, er bezeichnet die Kontrollstelle, er übt die Aufsicht aus, er unterbreitet den Voranschlag und er genehmigt die Jahresrechnung, das heisst alle Kompetenzen in einer Hand.

Im Hinblick auf die anstehenden Herausforderungen sind wir der Ansicht, dass das GNW mehr Autonomie, mehr Selbständigkeit erhalten sollte. Die freie Spitalwahl bringt mehr Konkurrenz und mehr Wettbewerb mit sich und das bedingt auch eine entsprechend angepasste Organisationsstruktur.

Zur Klarstellung: Es geht der CSPO nicht um Polemik, sondern einzig um die Struktur des GNW. Wir erinnern zum Beispiel an das Erfolgsmodell der Walliser Kantonalbank. Unseres Erachtens greift die Politik zu stark in das operative Geschäft ein. Es gibt ein seltsames Bild ab, dass wenn ein Ereignis passiert, zuerst die Politik hin steht und Rechenschaft abgibt und dann zwei Wochen später das GNW.

Wir sind der Ansicht, dass die Politik in das zweite Glied zurücktreten sollte und aus dem Grund **ziehe ich diesen Antrag zu Gunsten der zweiten Kommission zurück** und ich hoffe, dass die zweite Kommission dann auch die Resultate des Audits betreffend der Organisationsstruktur in diesem Bereich beurteilen und allenfalls, falls notwendig, auch anpassen wird. Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Monsieur le député Nicolas Voide, vous avez la parole.

(...)

Non.

Alors Monsieur le président de la commission.

Pas non plus.

On passe à l'alinéa 2 où la proposition du groupe UDC a été acceptée.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 2

Proposition du groupe UDC déposée par le député (suppl.) Bruno Perroud

Il est proposé de remplacer "de contrôle" par "de révision".

La commission acceptée cette modification à l'unanimité.

Le président:

Merci.

Il n'y a pas de demande de parole.

A l'alinéa 3, la proposition du groupe CSPO a été **retirée**.

La discussion est close.

Article 28, adopté avec la proposition du groupe CSPO à l'alinéa 1 et la proposition du groupe UDC à l'alinéa 2.

Article 29, adopté.

Article 30

Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Bruno Perroud (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 1 (nouvelle rédaction)

Proposition du groupe UDC déposée par le député (suppl.) Bruno Perroud

C'est, semble-t-il, un peu modifié par rapport à la rédaction avec le maintien du point d, alinéas 2 et 3.

Au fond, cet amendement est dépendant de l'article 31. Est-ce qu'on pourrait inverser l'examen de ces articles parce que, au fond, la commission a statué d'abord sur l'article 31 dont découlait aussi la décision sur l'article 30, si c'est possible?

Oui.

Alors j'en viens à l'article 31.

Article 31

Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Bruno Perroud:

Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par le député Didier Fournier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 31:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition du groupe UDC déposée par le député (suppl.) Bruno Perroud

La commission refuse cet amendement par 10 voix contre 3.

Ici, il est souhaité l'éclatement de la structure médicale telle que présentée. Il est important de maintenir la cohésion de la structure hospitalière qui a été faite et il est dangereux d'aller dans une telle vision de démantèlement du système.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

L'article 31, que l'amendement souhaiterait supprimer, est en lien aussi avec l'amendement déposé à l'article 34.

En effet, le RSV n'est pas un organe. Il n'a pas de compétence en tant que tel. Les compétences mentionnées ici à l'article 31 sont partiellement reprises dans les compétences des organes de l'Hôpital du Valais.

C'est pourquoi nous proposons de supprimer cet article et de le compléter par l'article 34 pour donner plus de moyens à la direction de l'Hôpital du Valais pour affronter la concurrence qui arrivera quasiment demain puisque ce sera à partir du 1^{er} janvier 2012. Donner déjà un signal aujourd'hui lui permettrait à l'interne de préparer l'avenir. Merci.

La discussion est close.

Le président:

Monsieur le président de la commission?

Non.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Sur l'article 31 tout d'abord.

Effectivement, nous nous retrouvons ici avec une proposition (qui est en lien avec l'article 34) qui prévoit donc de supprimer l'ensemble des dispositions de cet article 31 et bien évidemment que le Gouvernement ne peut suivre cette proposition.

Donner un jour plus de liberté au RSV est une réelle et juste discussion qui devra avoir lieu dans ce Parlement. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute et nous devons, dans le futur, pouvoir avancer vers cette autonomie.

J'aimerais quand même dire ici, par rapport à la proposition précédente qui a été retirée qu'il n'y a pas pour l'instant un organe de révision au niveau suisse du style de la FINMA qui contrôle les comptes de la Banque Cantonale du Valais et des autres instituts de ce type-là, et qu'il n'est, pour l'instant, pas envisageable de pouvoir nommer un organe de révision national et de donner dans ce sens-là de l'autonomie au RSV sous l'angle de la révision de ses comptes à travers un institut de niveau national.

Nous avons ici la même problématique. Cette volonté d'autonomie n'est pas une opposition de fond mais, aujourd'hui, supprimer l'ensemble de l'énumération des compétences que vous avez ici à cet article 31 ne peut pas être envisagé dans cette phase. A ce stade, il n'est pas non plus raisonnable et envisageable de supprimer l'ensemble des compétences énumérées.

Je vous rappelle aussi qu'une loi a, parfois, une mission didactique, un effet instructif. Et ces éléments ici sont des plus importants pour savoir qui engage, qui donne l'autorisation plutôt d'engager lorsqu'il s'agira, par exemple, d'engager des médecins-chefs.

Le RSV ne s'est jamais plaint d'une action du Gouvernement lui interdisant, par exemple, de développer des disciplines. S'il y avait, sur le fond, une difficulté majeure par rapport à l'exercice de ces compétences, vous le sauriez, Mesdames et Messieurs les députés, et nous aussi au niveau du Gouvernement.

Je vous invite donc, pour l'article 31, à refuser cette proposition.

Lorsque nous reviendrons sur l'article 30 cas échéant, je me permettrai de réintervenir et de confirmer que la commission, par 12 voix contre une, a refusé cette proposition.

Merci de soutenir la commission et le Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

Article 31

Par 96 voix contre 16 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC défendue par le député (suppl.) Bruno Perroud.

Le président:

Nous revenons à l'**article 30**, Monsieur le rapporteur.

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Alinéa 1 (nouvelle rédaction)

Proposition du groupe UDC déposée par le député (suppl.) Bruno Perroud

Cet amendement est refusé par la commission par 12 voix contre et une voix pour.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Je voudrais apporter une précision.

Il y a eu un problème avec le secrétariat quand j'avais fait cet amendement. Ils ont oublié de mettre que je maintenais – et j'ai demandé au rapporteur d'en toucher un mot – les alinéas 2 et 3.

En fait, c'est une recomposition et un regroupement à la lettre a des institutions qui sont dans le RSV et à la lettre b pour distinguer l'hôpital du Chablais qui conserve sa personnalité juridique propre.

Donc, dans l'amendement, il reste les alinéas 2 et 3 et le regroupement, l'énumération des établissements dans le RSV. Merci.

La discussion est close.

Le président:

Est-ce que le rapporteur ou le président de la commission peut apporter des éclaircissements?

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Dans le sens de la volonté déjà exprimée, sur laquelle la commission ne voulait pas faire trop de changements dans la version actuelle en attendant les résultats de l'audit, nous avons décidé (la majorité de la commission) effectivement de maintenir la structure actuelle.

Nous attendons les résultats. Si vraiment il y a des impératifs pour changer cette disposition, nous serons prêts ou les personnes en place à ce moment-là seront prêtes à les étudier, mais il n'y a pas de raison de le faire maintenant à notre avis.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Nous votons bien entendu sur les propositions que vous avez sur la table et sur rien d'autre. C'est bien sûr le règlement, fut-il dur pour les uns et pour les autres, mais c'est la manière de travailler et la seule qui est possible dans cette salle.

Je voudrais quand même, en préambule, rapporter et rappeler qu'il ne s'agit pas de confondre entre l'hôpital du Chablais actuel, dans lequel nous avons 55% de participation, et le futur hôpital Riviera-Chablais, établissement autonome de droit public du reste, qui a déjà fait l'objet d'une décision de la part des Parlements vaudois et valaisan. La partie donc valaisanne de l'hôpital du Chablais est aujourd'hui de 55% et fait bien entendu partie du RSV. Du reste, ses résultats sont consolidés. Nous avons aussi pour de nombreuses activités opérationnelles des liens qui sont extrêmement forts avec bien sûr le RSV lorsqu'il s'agit du laboratoire, lorsqu'il s'agit de l'hygiène hospitalière, lorsqu'il s'agit de la pharmacie, lorsqu'il s'agit du codage des prestations, etc.

Ici donc, je vous invite aussi à refuser la proposition, que la commission a refusée par 12 voix contre une, et à suivre la proposition de la commission et du Conseil d'Etat.

Article 30 alinéa 1 (nouvelle formulation)

Par 95 voix contre 12 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC défendue par le député (suppl.) Bruno Perroud.

Le président:

A l'article 31, la proposition du groupe ADG, déposée par le député Didier Fournier, a été retirée.

Article 30, adopté.

Article 31, adopté (cf. compléments apportés par M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay ci-après).

Article 32

Proposition du groupe UDC par le député (suppl.) Bruno Perroud (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 32:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Proposition du groupe UDC déposée par le député (suppl.) Bruno Perroud

Cet amendement est refusé par la commission par 12 voix contre et une voix pour.

Il est proposé actuellement de ne pas procéder à des modifications en ce qui concerne la loi sur l'Hôpital du Valais.

Le Conseil d'Etat s'interroge, toutefois, si la direction unique, telle que proposée, n'est pas en arrière-pensée de supprimer la direction des centres, puis ultérieurement de centres.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Tous les amendements qui suivent étant en lien avec les précédents par rapport à l'organisation du RSV, **je les retire ainsi tous, à partir de cet article (position 31) jusqu'à la fin** (cf. tableau des amendements p. ss) et je prends note que c'est en termes de rythme que le Grand Conseil n'a pas voulu améliorer la vie et la gestion du RSV.

J'espère que la deuxième lecture et le travail de la deuxième commission permettront de corriger cela.

Merci et merci à tous les collègues de la commission de ne pas m'avoir coupé la tête hier malgré ces 23 amendements! Je pense que c'était dû à la période de Noël... Merci.

La discussion est close.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

On passe à l'amendement suivant concernant l'article 34 lettre b..., pardon, M. le chef du département désire s'exprimer.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, par rapport à **la proposition de modification n° 30 concernant l'article 31.**

Le groupe ADG a retiré, à la suite d'une discussion de la commission, sa proposition et j'aimerais ici dire que ce retrait a été fait parce qu'il y a l'engagement qui a été pris pour une étude de cette problématique liée à la médiation dans le cadre de la deuxième lecture – afin que les choses soient claires pour les uns et pour les autres.

Pour le reste, je prends note bien sûr des divers retraits qui ont été faits jusqu'à la fin des diverses propositions, en précisant quand même à l'attention du député (suppl.) Bruno Perroud l'aspect lié au calendrier.

Il ne s'agit pas d'attendre six mois, Mesdames et Messieurs les députés. Je vous le rappelle, si les propositions qui devraient venir de l'audit sont des propositions fondamentales, qui exigent de profondes modifications, la première des choses: il faudra que le Conseil d'Etat les appréhende, les intègre et les accepte – ce qui n'est pas certain. On n'a jamais dit qu'on allait prendre de A à Z toutes les conclusions éventuelles de l'audit. Imaginez que l'audit nous dise: l'hôpital du centre du Valais est celui qui doit faire le RSV et puis lâchez le Chablais et lâchez le SZO! Qui va suivre une conclusion de ce type-là? Personne.

Donc, j'aimerais bien préciser que si les propositions sont fondamentales, nous devons réfléchir. Cela prendra du temps et on se retrouvera en 2013/2014 ou après, lorsque le Conseil fédéral nous a donné rendez-vous notamment avec les notions d'efficience et d'efficacité.

Si, à l'inverse, les propositions de l'audit nous disent: il y a un service dans le RSV qui doit être, de manière rapide pour ne pas dire urgente, réorganisé, c'est une mesure opérationnelle qu'il appartiendra à l'institut autonome de droit public de mettre en place.

Il y a donc clairement un calendrier qui n'est pas celui que l'on peut imaginer et il y a clairement, sur les aspects liés à une autonomie future du RSV, une convergence de vues qu'il conviendra de mettre en place un jour..., mais pas entre la première et la deuxième lectures.

Merci de prendre note d'ores et déjà de ces éléments extrêmement importants et fondamentaux quant à la suite des travaux liés à cette loi.

Article 32, adopté.

Article 33, adopté.

Article 34

Vorschläge der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 34:

M. le député (suppl.) Gilbert Monney, PLR, rapporteur:

Lettre b

Proposition du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmann

La commission accepte à l'unanimité cet amendement, du fait de l'acceptation de l'amendement à l'article 28 alinéa 1 (point 20).

Lettre d

Proposition du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmann

Cet amendement devenant caduc, la commission le refuse à l'unanimité.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Gestützt auf die Ausführungen, die ich vorhin zu Artikel 28 gemacht habe, **ziehe ich diesen Antrag zurück und überlasse die Überprüfung der zweiten Kommission.**

Danke.

La discussion est close.

Article 34, adopté avec la proposition du groupe CSPO à la lettre b.

Le président:

Je crois qu'on peut aller jusqu'au bout de la loi (**toutes les propositions suivantes du groupe UDC étant retirées**), jusqu'à l'article 52bis.

Articles 35 à 52, adoptés.

Article 52bis

Vorschlag von Grossrat Reinhold Schnyder ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) (nicht entwickelt) - zurückgezogen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 52bis, adopté.

Articles 53 et 54, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Auf einen Punkt möchte ich noch zurückkommen und zwar zu demjenigen, dass der jetzt zur Abstimmung vorliegende Text die Spitalzonen gestrichen hat. Die Spitalzonen wurden aus dem Gesetz gestrichen, neu gibt es nur noch Gesundheitsregionen.

Warum ist dieser Aspekt wichtig? Wichtig darum weil im jetzt geltenden Gesetz klar vorgesehen ist, dass jede Spitalzone mindestens ein Akutspital pro Zone hat.

Aufgrund der Argumentation des Staatsrates – den Unterlagen kann nichts entnommen werden – will man eine offene Regelung, damit man entsprechend agieren kann, damit man im Wettbewerb reagieren kann.

Die CSPO wendet sich entschieden gegen eine weitere Reduktion der Spitaldienstleistungen in den Regionen. Erfreulicherweise ist festzustellen, dass in den gemeinnützigen Leistungen die Grundversorgung aufgenommen worden ist, denn wenn die Spitaldienstleistungen in den Regionen weiter reduziert würden, hätte das Auswirkungen auf die Gewährleistungen der medizinischen Grundversorgung, die unseres Erachtens zum Service public gehört.

Die Nachfolgeregelung für Hausärzte insbesondere in den Berg- und Randregionen gestaltet sich heute bereits schon schwierig. Wenn nun auch noch das Angebot von Spitaldienstleistungen und unter Umständen die Akutstationen wegfallen, sind auch die vom Staatsrat bis jetzt verfolgten Projekte in Zusammenarbeit mit den AllgemeinmedizinerInnen gefährdet. Und was dann? Der Staatsrat hat sich verschiedentlich für die dezentrale Besiedlung des Kantons ausgesprochen und die Gewährleistung der medizinischen Grundversorgung darf unseres Erachtens etwas kosten und sollte nicht ausser Acht gelassen werden.

Wir möchten erneut darauf hinweisen, der Staatsrat hat sich zwar der Problematik sehr bewusst gezeigt, aber die Sprachbarriere darf nicht missachtet werden. Jeder von uns kennt Beispiele wo Oberwalliser Patienten im Unterwallis – oder auch umgekehrt – waren und dann konnte man sich nicht verständigen.

Die CSPO ist klar der Auffassung – wie bereits auch ausgeführt – dass sich die zweite Kommission mit der Organisationsstruktur des GNW auseinandersetzen muss und zwar betreffend den Artikel 27ff, Kapitel II des GNW. Ausserdem ist die CSPO klar der Auffassung, dass die Ergebnisse des Audits in die Revision dieses Gesetzes mit einfließen müssen und aus diesem Grund sind wir auch der Ansicht, dass es dem Vertrauen der Patienten in das GNW abträglich wäre wenn man die Umsetzung der Ergebnisse des Audits auf die lange Bank schieben würde.

In dem Sinne wird die CSPO das Gesetz unterstützen.

Danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le groupe UDC vous propose de refuser ce projet pour différentes raisons, que je vais brièvement vous exposer.

Je reviens d'abord sur cette question de technique législative: pourquoi faire une loi au lieu de deux? On a vu un point particulier (je m'arrêterai simplement à celui-ci) qui a fait la démonstration du caractère inapproprié de la méthode qui a été choisie. C'est la question du contrôle des comptes. Le chef du département nous a dit qu'il n'était pas acceptable qu'une institution telle que le RSV voie ses comptes simplement contrôlés et pas approuvés..., consultés et pas approuvés, excusez-moi, vous avez raison. Alors, on voit bien que par l'inclusion dans une seule loi d'un acteur certes essentiel comme le RSV, mais avec des acteurs privés, on se trouve confronté à l'élaboration de règles, dont on voit bien qu'elles ne sont pas applicables à tout le monde. C'est la démonstration de la nécessité de procéder non pas avec une mais bien avec deux lois: l'une générale sur les établissements et institutions sanitaires et l'autre particulière sur le RSV ou l'Hôpital du Valais (peu importe le nom qu'on veut lui donner).

Ensuite, pour le groupe UDC, pour faire face à la concurrence qui s'annonce et qui est pour demain, pour appliquer l'esprit mais aussi parfois la lettre du droit fédéral de la LAMal, ce n'est pas le modèle dirigiste qui a été choisi qui doit être suivi mais bien un modèle qui arme mieux le RSV d'abord mais aussi d'autres institutions pour faire face à cette concurrence intercantonale.

Puis, la question de l'audit. M. le chef du département nous a rappelé lui-même qu'il y avait dans cette loi deux chapitres: l'un (le premier) qui quelque part est obligatoire si on peut dire pour mettre en œuvre le droit fédéral et l'autre (celui qui concerne l'Hôpital du Valais) qui ne l'est pas. Si nous voulons alimenter les rumeurs qui disent que l'audit est en partie dirigé, eh bien!, il y a un bon moyen, c'est de prendre les dispositions de modification de la structure du RSV avant les résultats de cet audit. Nous regrettons qu'on ait choisi ce moyen et nous ne pouvons pas accepter cette méthode. C'est une question de crédibilité de la démarche qui est en cours et qui coûte suffisamment cher pour qu'on fasse tout pour qu'elle soit réellement crédible.

Nous regrettons aussi que l'on n'ait pas tenu compte suffisamment des positions des acteurs du terrain, à commencer par le RSV (mais ils ne sont pas les seuls, même s'ils sont absolument essentiels). Et c'est peut-être une surprise, pour une fois, de voir que le groupe UDC, qui de tout temps s'est opposé à la manière dont le RSV s'est constitué, s'est opposé à la structure juridique qui a été donnée au RSV et qui fait de cette institution une institution dont le contrôle est pour le moins peu clair, ce n'est peut-être pas la moindre des surprises pour certains d'entre vous de constater que, pour une fois, c'est le groupe UDC qui vient au secours (si j'ose dire) du RSV. Pourquoi? Parce que le RSV, acteur n° 1 et d'un bon bout de la santé hospitalière dans ce canton, ça va être évidemment l'enjeu majeur de la concurrence intercantonale qui s'annonce, c'est un enjeu majeur pour les contribuables valaisans, et nous devons tout faire ici encore une fois pour l'armer au mieux pour faire face à cette concurrence. Et encore une fois, et je terminerai par là, pour nous, pour faire face à la concurrence, le meilleur moyen n'est certainement pas le modèle dirigiste qui a été choisi et que nous rejetons.

Raison pour laquelle le groupe UDC refusera ce projet.

M. le député Bernard Rey, PLR:

Le groupe libéral-radical n'était pas entré en matière avec enthousiasme. Nous relevions, entre autres, la hâte à faire aboutir un projet de loi alors que l'on aurait pu attendre les conclusions de l'audit du RSV. Nous relevions également les incertitudes liées à la

reconnaissance des cliniques du Haut-Plateau. Je tiens ici à ouvrir une parenthèse et à remercier M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay pour sa franchise et son absence de langue de bois lors des débats de mardi. Parenthèse fermée. Je rappelle la complémentarité et l'importance économique de ces cliniques et je remercie par avance M. Tornay de faire tout son possible pour que celles-ci perdurent. Loin de moi l'idée de vouloir donner des conseils au chef du département; je suis sûr qu'il sait déjà que la solution pour ces cliniques passera par un dialogue soutenu avec leurs dirigeants.

Pour le reste, j'ai déjà assez épilogué sur l'article 7, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de répéter que sa formulation est contraire à l'esprit de la LAMal. La volonté du Conseil d'Etat est de réguler la concurrence, de ne pas laisser place à une concurrence sauvage et acharnée. Nous souscrivons à ce principe. Par contre, l'article 7 tel que formulé va plus loin que la régulation, il bride la concurrence. Faire des compromis, c'est savoir jusqu'où on peut aller dans le sens de l'autre sans aller à l'encontre de ses convictions.

Le rejet de nos amendements par la majorité du Parlement nous amène trop loin dans le compromis. C'est pourquoi le groupe libéral-radical refusera ce projet de loi.

Frau Grossrätin (Suppl.) Beatrice Kalbermatten, CVPO:

Die CVPO sieht zum heutigen Zeitpunkt keinen Grund gegen dieses Gesetz zu sein. Selbstverständlich werden wir die Resultate des Audits abwarten und unser Augenmerk darauf richten, dass keine Region in ihrer Versorgung benachteiligt wird. Danke.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG est satisfait d'avoir été largement entendu concernant la révision de cette loi sur les établissements et institutions sanitaires.

Nous saluons en particulier ces quelques éléments:

- le maintien d'un contrôle fort de l'Etat concernant la planification et le financement des établissements publics et privés inscrits sur la liste cantonale afin d'assurer une concurrence régulée s'agissant des prestations LAMal et du marché particulier de la santé;
- le respect, dans la mesure du possible, des conventions collectives de travail, subsidiairement des normes du département en matière de conditions sociales et salariales du personnel;
- la planification globale des prestations de soins sur le principe de l'égalité de traitement (valeur qui nous est chère) entre les établissements privés et publics;
- l'intégration d'un représentant des patients au sein de la commission consultative en matière de planification sanitaire.

Nous nous réjouissons, en outre, de l'étude que le chef du département s'est engagé à réaliser d'ici à la deuxième lecture quant à l'opportunité de mettre en œuvre un organe professionnel de médiation entre patients et personnel soignant et entre personnel soignant et employeur pour tout le secteur de la santé. Cette prestation renforcée permettra d'anticiper et de traiter efficacement des situations conflictuelles avant qu'elles ne prennent des proportions non souhaitables, telles que le RSV les a connues récemment. Elle est donc essentielle.

Le groupe ADG accepte ce projet de loi et exprime sa gratitude à tous les protagonistes qui ont œuvré à son élaboration.

Merci de votre attention et bonnes fêtes à toutes et à tous.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Persuadé qu'il est que l'article 7 est justement une condition de la bonne et future concurrence, le groupe DC du Bas-Valais accepte cette loi en première lecture, satisfait qu'il est, par ailleurs, des autres dispositions qui ont été prises.

Permettez-moi simplement de revenir sur les déclarations, tout à l'heure, de la députée Graziella Walker Salzmänn, représentante du groupe CSPO, selon lesquelles, effectivement, son groupe demandait de ne pas aboutir à un démantèlement de l'offre dans les régions. Bien sûr que, à l'heure actuelle, on peut partager ce point de vue. J'aimerais quand même juste signaler à ce groupe, qui avait une proposition qui était grave pour les DC du Bas-Valais. C'était la proposition 6 qui, certes, a été retirée, mais qui demandait purement et simplement le démantèlement dans la région de Martigny et de l'Entremont. Alors, d'accord avec la théorie, mais il faut aussi l'appliquer à ses propres déclarations ou à ses propres propositions. Cette proposition ayant été retirée, je ne polémiquerai pas sur cette question-là, mais cela dit, je vous le répète volontiers, les députés DC du Bas-Valais acceptent cette loi en première lecture.

La discussion est close.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Tout d'abord, pour apporter une réponse à la remarque que m'a adressée la députée Graziella Walker Salzmänn concernant la procédure de désignation du directeur général du RSV.

J'ai bien dit que, lors des deux lectures précédentes de la LEIS en 2006, aucune prise de parole dans ce plenum n'avait été demandée au sujet de cet article-là.

C'est tout ce que j'ai dit et je le maintiens – le contrôle a été fait ce matin.

Voilà, c'est le propre de tout débat parlementaire: nous nous trouvons à un stade du processus où certains d'entre vous ou d'entre nous sont satisfaits des décisions déjà prises et d'autres regrettent que certaines de leurs positions n'aient pas été suivies.

Cette loi doit être adaptée.

Au vu des propositions ou du débat, je suis persuadé qu'il vaut mieux accepter cette loi en première lecture dans la mouture proposée que de la refuser et de devoir lancer la procédure d'un décret.

Merci donc de la soutenir, malgré les probables réticences que certains d'entre vous pourraient ressentir et, cas échéant, de transmettre vos convictions à la deuxième commission.

Au nom de la commission, je vous remercie de votre cohérence dans le processus législatif, d'étayer vos arguments et de les proposer en deuxième lecture.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Deux ou trois éléments, me semble-t-il, essentiels dans le cadre de ce débat final et notamment ce rappel consistant à dire que, dans le cadre de la planification et dans le cadre du financement des hôpitaux, c'est-à-dire des établissements de soins où la plupart des Valaisannes et des Valaisans naissent, où la plupart des Valaisannes et des Valaisans qui ont perdu leur santé essaient de la recouvrer, eh bien!, je pense que nous avons, avec ce point essentiel, à faire en sorte que l'on puisse d'ores et déjà aujourd'hui traiter ce dossier particulier de la santé avec les égards particuliers qu'on lui doit.

J'aimerais aussi dire que, finalement, il y a en arrière-plan un vrai débat sur le rôle de l'Etat, le rôle de l'Etat et de ses partenaires, selon les directives de la LAMal. Et c'est, me semble-t-il, le point d'achoppement que nous pouvons encore avoir à l'issue de cette lecture de détail. J'aimerais bien entendu dire ici que la LAMal elle-même a choisi un mi-chemin, une mi-traversée de la route, à travers ou entre une planification étatique d'un côté et son contraire de l'autre, à travers le libre marché, à travers la LAMal. La LAMal ne vise pas une étatisation du système hospitalier, c'est clair, mais la LAMal n'empêche pas non plus les cliniques privées de développer des activités lucratives de l'autre, c'est aussi clair, et c'est au canton qu'a été attribué le rôle clé, le rôle central de trouver la solution, de trouver le chemin à travers des pistes qui sont parfois antagonistes. Nous avons une première responsabilité: c'est bien sûr d'organiser le système hospitalier de manière à couvrir sur tout le territoire cantonal non seulement quelques prestations potentiellement lucratives, mais bien entendu tous les besoins en soins dignes d'une santé publique que l'on veut offrir aux Valaisannes et aux Valaisans, c'est-à-dire 24h/24h, c'est-à-dire avec des urgences, c'est-à-dire avec des soins intensifs, c'est-à-dire avec des soins aigus, c'est-à-dire avec des soins pour les maladies chroniques et pour les maladies psychiques, en évitant – et c'est bien sûr une contrainte supplémentaire – les surcapacités et les lacunes. Eh bien!, oui, nous avons aussi cette responsabilité première, sous réserve des décisions qui viendront peut-être des tribunaux, de veiller – et c'est un point central – à ce que la concurrence entre les hôpitaux, qu'ils soient publics ou privés, soit loyale, que cette concurrence traite les concurrents, malgré leur manière différente d'offrir des services, de manière identique. Et à nous et à vous, législateurs, il vous appartient de donner à chacun de ces acteurs des armes égales. Il s'agit donc de trouver un compromis, un compromis subtil, voulu du reste par les Chambres fédérales, entre planification et concurrence, entre mariage entre l'eau et le feu, et ces incertitudes notamment juridiques, auxquelles il est absolument impossible aujourd'hui de répondre de manière catégorique, de manière affirmative, ne facilitent pas le travail.

Oui, je crois qu'en vous prononçant sur ce projet, le Grand Conseil, dans son analyse, ne saurait faire pour le Gouvernement abstraction de l'une ou l'autre de ces interprétations, de l'une ou l'autre de ces approches basées soit sur une interprétation excessive ou par trop liée à l'attachement à un principe. Oui, il faut tenir compte, Mesdames et Messieurs les députés, au mieux de ces compromis, au mieux de ces incertitudes, en ce sens que la concurrence que la LAMal a prévue n'est pas totale, n'est pas livrée au marché, n'est pas absolue, n'est pas débridée. Non, le projet prévoit une concurrence régulée, celle que nous voulons dans le cadre de la mise à disposition du point de vue de l'Etat d'une politique de santé publique raisonnable.

Je voudrais aussi dire, dans le cadre des prises de position que j'ai entendues, qu'effectivement il y a des aspects linguistiques auxquels on doit être attentif, mais je rappellerai que le Gouvernement a fait preuve de beaucoup d'attention dans ce domaine

puisque lorsqu'il a approuvé la désignation du directeur du RSV, je ne suis pas du tout certain – n'étant pas dans la salle à ce moment-là – qu'il n'a pas été sensible au fait que celui-ci soit Haut-Valaisan.

Je voudrais aussi dire par rapport au refus de l'UDC lié à une technique législative inappropriée parce que, par exemple, nous avons un modèle de concurrence qui est un modèle dirigiste alors que nous prétendons, nous, avoir une concurrence régulée, que l'article 7 de la LAMal, Mesdames et Messieurs les députés, est ce point aussi central dans l'approbation de cette disposition et de cette loi puisque, justement, si nous ne votons pas cette disposition parce que le mot qui a été précisé tout à l'heure lors de l'intervention, c'est-à-dire "consultation", est maintenu, nous allons consulter les résultats du RSV à qui nous avons donné 220 millions de francs. Et j'ai de la peine à croire que c'est la volonté des uns et des autres ici dans cette salle.

Quant aux positions de l'UDC, non, Monsieur le député, elles ne m'étonnent pas. Vous soutenez le RSV et c'est évidemment votre droit et peut-être même votre devoir, mais en tout cas votre droit.

L'article 7, qui ne verrait que les dispositions liées à l'activité LAMal examinées par l'Etat, c'est-à-dire par vous également sous l'angle de la haute surveillance, étant équivalent à une seule et unique consultation, n'est évidemment pour nous pas conforme aux dispositions de la LAMal, et c'est justement une des conditions essentielles d'une concurrence régulée et saine que nous voulons qui résulte de cette disposition de l'article 7 de la LAMal.

Je vous invite donc, au-delà de nos luttes partisans mais en faisant une vraie analyse de ce partenariat intelligent que nous irons chercher non seulement avec les cliniques qui, aujourd'hui, sont sur la liste hospitalière, mais avec ce partenariat intelligent que nous irons chercher également avec ceux qui ne sont pas sur la liste hospitalière aujourd'hui, à soutenir ce projet parce qu'il est correspondant à ce que l'on peut faire de plus correct et de plus logique dans cette difficile concurrence régulée qu'ensemble nous avons essayé de définir et de chercher.

Je vous invite donc à soutenir cette loi, au nom du Gouvernement valaisan, et je voudrais, avant de terminer, remercier le président de la commission et l'ensemble des commissaires qui ont travaillé avec beaucoup d'application dans un domaine difficile où les incertitudes sont encore grandes et le resteront dans le futur.

Je souhaite vraiment que l'on n'accepte pas ou que l'on ne reste pas fermé sur une proposition liée à l'article 7 concernant la simple et unique consultation pour refuser une loi alors que 99% des autres dispositions répondent aux attentes des uns et des autres.

Je vous invite donc tous à soutenir ce projet.

Merci de votre attention.

La loi sur les établissements et institutions sanitaires (modification) est adoptée par 87 voix contre 30 et 3 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Le président:

Nous nous retrouverons au printemps pour la deuxième lecture.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Vous venez d'adopter, certes en première lecture, cette nouvelle LEIS rendue nécessaire par les modifications du droit supérieur, et la commission vous en remercie.

Vous l'avez adoptée en apportant deux modifications à la teneur proposée par la commission, deux modifications qui mettent à l'aise son président quelque peu ébranlé mardi par l'annonce de 42 amendements, dont 30 sous le nom de membres de la commission. Plus de trois heures de séance pour débattre de 42 amendements, dont 18 sont retirés en cours de séance, 19 refusés, dont une grande partie à une majorité écrasante pour aboutir, je l'ai dit, à deux seules modifications aujourd'hui. Cela prouve bien entendu l'heureuse liberté d'expression dont jouit chaque membre de ce Parlement, mais devrait aussi permettre à chacun de mener une réflexion plus profonde avant d'exercer cette liberté. La plupart des arguments ayant amené le retrait ou le refus des propositions avaient déjà été avancés lors des séances de la commission en septembre et octobre.

Il me reste à remercier M. le conseiller d'Etat, chef du département, les collaborateurs du Service de la santé publique, le Service parlementaire, tous les membres sans exception de la commission pour le travail approfondi, et vous tous pour votre acceptation et votre attention.

Je vous présente, à mon tour, Madame la conseillère d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, Monsieur le président du Grand Conseil et Chers collègues, tous mes vœux de bonnes fêtes pour cette fin d'année.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Développements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

3. INTERPELLATION

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés
Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN et Reinhold SCHNYDER
(suppl.), concernant la fondation Ethos (08.09.2010) (1.102)**

INTERPELLATION

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin
Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN und Grossrat (Suppl.)
Reinhold SCHNYDER, betreffend Ethos Stiftung (08.09.2010)
(1.102)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ethos, die schweizerische Stiftung für nachhaltige Entwicklung wurde 1997 von zwei Genfer Pensionskassen gegründet und umfasst zurzeit 96 institutionelle Investoren – vorab schweizerische Pensionskassen. Zweck der Stiftung ist es, bei den Anlagetätigkeiten die Berücksichtigung von Grundsätzen für nachhaltige Entwicklung und die Best-Practise-Regeln zu fördern. Ethos stützt sich auf die von ihrer Charta definierten Prinzipien.

Die Stiftung ist Eigentümerin der Firma Ethos Services. Diese ist für die gesamte Anlagetätigkeit und Beratung verantwortlich und auf dem Gebiet der nachhaltigen Anlagen spezialisiert.

Ethos Services berät Anlagefonds und diskretionäre Vermögensverwaltungsmandate von zurzeit zwei Milliarden Franken.

Ist der Staatsrat nicht auch der Ansicht, dass es ein positives Zeichen der Erneuerung wäre, wenn die neu gegründete Pensionskasse Wallis PKWAL der Ethos Stiftung beitreten würde?

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Die Interpellation bezieht sich auf Ethos, eine schweizerische Stiftung für eine nachhaltige Entwicklung, deren Ziel es ist, bei den Anlagetätigkeiten die Grundsätze für nachhaltige Entwicklung und die Best-Practise-Regeln im Bereich der Unternehmensführung zu fördern. Sie fragen nach ob ein Beitritt der Vorsorgekasse PKWAL zu dieser Stiftung für den Staatsrat nicht wünschenswert wäre. Diese Frage kann wie folgt beantwortet werden.

Zuerst gilt es darauf hinzuweisen, dass die PKWAL eine öffentlich-rechtliche Einrichtung ist, welche mit eigener Rechtspersönlichkeit ausgestattet und unabhängig vom Staat Wallis ist. Daher obliegt es nicht Letztgenanntem sich hierzu zu äussern, sondern dem Oberleistungsorgan der PKWAL, d.h. seinem Vorstand.

Rein informativ kann indessen auf folgende Elemente verwiesen werden:

PKWAL ist derzeit bereits Mitglied in der Stiftung Ethos und ist sogar Co-Gründerin dieser Stiftung. In ihrer Funktion als Mitglied hat die PKWAL mehrere Millionen Franken in das Segment Ethos Small und Mid Caps Schweizer Aktien investiert.

Andererseits besteht für die PKWAL auch die Möglichkeit die Dienstleistung von Ethos bei der Ausübung der Stimmrechte anlässlich der Generalversammlung in Anspruch zu nehmen. Sie verweist darauf in ihrem Anlagereglement und stützt sich dabei auf den Best-Practise Kodex auf dem Gebiet der Unternehmensführung als auch auf die Ethos Charta, welche ihrerseits auf dem Konzept der nachhaltigen Entwicklung basiert.

Darüber hinaus untersucht die PKWAL derzeit einen allfälligen Beitritt zum Ethos Engagement Pool. Diese von der Stiftung Ethos neu angebotene Leistung gestattet es den Vorsorgeeinrichtungen, einen Dialog mit börsenkodierten Schweizer Unternehmen zu führen und ihren Wert nachhaltig zu steigern, gute Unternehmensführung, Umwelt und Sozialverantwortung.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

4. INTERPELLATION
du député (suppl.) Bruno PERROUD, UDC, et cosignataires
concernant l'électrosmog en Valais: comment éviter les cancers par
les rayonnements à haute et à basse fréquence? (09.09.2010) (1.103)

INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Bruno PERROUD, UDC, und
Mitunterzeichnenden betreffend Elektrosmog im Wallis:
Wie können durch hoch- und niederfrequente Strahlung
verursachte Krebserkrankungen vermieden werden?
(09.09.2010) (1.103)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

De près ou de loin, nous sommes tous concernés par le cancer, cette maladie qui cause bien des souffrances et crée de nombreuses séparations.

Le dernier rapport sur l'état de santé de la population valaisanne est daté de 2004. Celui-ci révèle que la deuxième cause de mortalité en Valais est le cancer avec un taux de 27%, soit 600 décès annuellement. Ce taux de mortalité est supérieur à la moyenne suisse. Dans ce rapport 2004, on ne fait pas mention de la problématique électrosmog concernant le rayonnement à haute et à basse fréquence généré par la technologie.

Une étude anglaise, émanant de chercheurs de l'Université d'Oxford, démontre un accroissement des cas de leucémie dans la population résidant dans une zone traversée par les pylônes électriques. Les champs magnétiques présentent un risque de leucémie multiplié par deux chez les enfants.

Les nouveaux projets de distribution électrique en Valais risquent d'accroître cette problématique.

Par conséquent, nous demandons au Conseil d'Etat, comme pour la grippe A(H1N1), de veiller à la santé de la population et d'assurer, sous l'angle de la sécurité sanitaire, une attention toute particulière à ces aspects d'électrosmog.

D'avance, merci au département d'être attentif à cette problématique et, en cette période de Noël, nous souhaitons tous nos vœux de santé aux personnes concernées par cette maladie. Je profite également pour vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne année 2011.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Les installations de distribution d'électricité, tout comme les appareils électriques ou de radio communication génèrent un rayonnement non-ionisant (RNI), communément appelé électrosmog.

Ces émissions, suivant leur intensité, peuvent s'avérer nocives pour la santé; raison pour laquelle elles font l'objet de nombreuses études à l'échelle mondiale.

Afin de protéger la population de ces effets potentiellement néfastes, le Conseil fédéral a édicté, il y a quelques années déjà, une disposition légale sur ce sujet (ordonnance du 23 décembre 1999 sur la protection contre le rayonnement non-ionisant).

Par ailleurs, le Conseil fédéral a autorisé, en 2004, le Programme national de recherche intitulé "Rayonnement non-ionisant. Environnement et santé" (Programme national de recherche n° 57), dont l'objectif est de contribuer à une meilleure évaluation des risques pour la santé liés au rayonnement non-ionisant et de mieux définir les mesures de gestion des risques et de prévention visant à protéger la population.

Les résultats de cette importante étude devraient être disponibles durant le premier semestre 2011 et devraient permettre, entre autres, de clarifier les effets de ces rayonnements.

Le canton du Valais est bien entendu également préoccupé par cette question, notamment par le fait que, chez nous aussi, des lignes et des fréquences hautes et basses sont nombreuses.

Je peux vous donner ici la prise de position du Conseil d'Etat, répondant ainsi aux diverses questions (1 à 5) auxquelles l'interpellation nous demande de répondre.

1. Pourquoi la problématique de l'électrosmog n'est-elle pas prise en considération dans le rapport sur la santé?

Selon un rapport de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, intitulé "L'électrosmog dans l'environnement", il est possible que l'exposition prolongée à des champs magnétiques de basse fréquence augmente le risque de certains types de cancers, notamment de leucémie chez les enfants. Le lien de causalité avec les cancers est, toutefois, discuté, comme rapporté notamment par la Ligue suisse contre le cancer et le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), agence de l'Organisation mondiale de la santé. L'incidence de la leucémie en Valais est comparable à celle constatée à l'échelle nationale. Dans ce contexte et au vu du nombre relativement faible de cas de leucémie en Valais, les données relatives à la répartition géographique des cas de leucémie ne peuvent être considérées comme scientifiquement pertinentes à l'échelle d'un canton.

2. Les personnes cancéreuses en Valais se trouvent-elles principalement dans les zones des lignes à haute tension?

Il est important de réaliser qu'évaluer la distribution géographique des cancers et les raisons des différences entre cette distribution est pour le moins ardu. Il faut, en effet, tenir compte de très nombreux facteurs, tant individuels qu'environnementaux, qui peuvent expliquer les différences observées d'une région à l'autre. Le degré d'exposition aux champs de basse fréquence est difficile à évaluer, par exemple entre les changements d'exposition liés à un déménagement, par exemple à la distinction qu'il y a à faire entre l'exposition à domicile et l'exposition que vous avez sur votre lieu de travail. De plus, la population de notre canton est largement insuffisante pour établir avec certitude un lien de causalité entre l'exposition à ce rayonnement et la survenue de cancers. Le rapport précédemment cité de l'office fédéral avance que, en Suisse, environ 60 nouveaux cas de leucémie sont diagnostiqués chez des enfants chaque année. Parmi ces cas, un cas pourrait être imputable à une exposition de longue durée à des champs magnétiques à basse fréquence, soit, par un autre calcul, un cas tous les 25 ans. Pour ces raisons, il n'est donc pas possible de procéder à des analyses de ce type dans une population aussi réduite que celle du canton du Valais.

3. Qu'en est-il du taux de leucémie dans le canton?

Le Registre valaisan des tumeurs et l'Institut national d'épidémiologie et d'enregistrement du canton, organisme qui analyse les informations collectées par les registres cantonaux des tumeurs en Suisse, donnent un certain nombre d'informations sur la fréquence des cancers en Valais et en Suisse. Les leucémies sont des cancers relativement rares en Valais. En moyenne, 31 cas par années ont été diagnostiqués entre 1989 et 2007; ce qui donne, en moyenne, 2,6 cas par an chez les moins de 20 ans et ce qui correspond à 2,7% de tous les cancers diagnostiqués en Valais pendant cette même période. Les leucémies ont été la cause, en moyenne, de 16 décès par année; ce qui correspond à 2,9% de tous les décès par cancer en Valais pendant bien entendu cette même période également. L'incidence en Valais est comparable à celle observée dans l'ensemble de la Suisse et l'incidence est restée stable, voire a légèrement diminué ces dernières années tant en Valais que dans l'ensemble de la Suisse. La mortalité par leucémie a diminué ces dernières années.

4. Quelles mesures de prévention le Département de la santé entend-il prendre pour protéger les Valaisans des effets néfastes de l'électrosmog? 5. Quelles mesures de prévention entend-il prendre pour protéger les Valaisans habitant dans un rayon de 10 km des lignes à haute tension?

Les mesures de prévention sont définies dans l'ordonnance fédérale mentionnée précédemment (ORNI). Son application en Valais, mais aussi dans l'ensemble des cantons suisses, relève du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, à l'exception des installations de compétence fédérale, donc des lignes à haute tension. Dans le domaine du rayonnement non-ionisant, la Suisse connaît deux catégories de valeurs limites. Afin de limiter l'exposition de courte durée, l'ORNI fixe des valeurs limites d'immission, soit la concentration d'ondes dans l'air ambiant, qui se fondent sur les recommandations de la Commission internationale pour la protection contre le rayonnement non-ionisant. Ces valeurs doivent être respectées partout où des personnes séjournent, y compris pour de courtes durées. En ce qui concerne le réseau électrique public, elles sont fixées à 100 micro tesla pour la densité de flux magnétique. Deuxième type de limite afin de protéger la population contre les effets d'une exposition de longue durée sur la base du principe de précaution, l'ORNI fixe, depuis 1999, des valeurs limites de l'installation cent fois plus sévères que les valeurs limites d'immission, soit un micro Tesla pour le réseau public électrique, lorsque les installations fonctionnent à plein rendement. Ces valeurs doivent être respectées dans les milieux où des personnes séjournent de manière prolongée. L'ORNI, enfin, fait une distinction entre les nouvelles installations de réseau électrique publiques construites après le 1^{er} février 2000, pour lesquelles les valeurs limites de l'installation doivent impérativement être respectées (sauf dérogations telles qu'accordées ponctuellement par exemple sur certaines lignes), et les anciennes installations qui sont assainies au cas par cas. De plus, c'est à la Confédération qu'il incombe d'adapter les normes de l'ORNI en fonction de nouvelles connaissances, de nouveaux développements. Selon le communiqué de l'Office fédéral de l'environnement du 19 janvier 2010, les nouveaux résultats obtenus par l'OMS ne justifient actuellement pas de modifier les exigences fixées par l'ORNI.

Le Département des finances, des institutions et de la santé n'a pas mis en place de projet dans ce domaine puisqu'il ne dispose pas des compétences en la matière. Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour cette réponse très complète.

5. POSTULAT

des députés Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Serge METRAILLER, PDCC, Marcel DELASOIE (suppl.), PLR, Frédéric DELESSERT, PLR, et cosignataires concernant la santé psychique dans le monde du travail (10.09.2010) (1.104)

POSTULAT

von Grossrätin Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), den Grossräten Serge METRAILLER, PDCC, Marcel DELASOIE (Suppl.), PLR, Frédéric DELESSERT, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend die psychische Gesundheit in der Arbeitswelt (10.09.2010) (1.104)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En 2005, le Grand Conseil avait accepté une motion sur la prévention du suicide et, plus globalement, sur la détresse existentielle (absentéisme chronique, alcoolisme, burn-out, dépression, etc.).

Par la suite, s'est créé le réseau de prévention de la détresse existentielle pour fédérer tous les acteurs du terrain oeuvrant dans le domaine très vaste de la détresse existentielle.

L'objectif des signataires du présent postulat est de diriger l'attention sur la prévention de la détresse existentielle à l'intérieur du monde du travail dans le secteur public et dans le secteur privé.

Quelques chiffres des enjeux sanitaires qui nous attendent:

- 26% des personnes éprouvent de la souffrance psychique, tous niveaux confondus bien entendu;
- 50% de ces gens ne consultent pas;
- 4% de la population totale est soignée dans les structures psychiatriques, uniquement 4%.

Ces chiffres en relation avec les coûts de la santé donnent 50% des maladies qui sont d'origine non psychique, mais ça représente quand même 25% de souffrances psychiques et uniquement 6% des coûts de la santé.

Par contre, les autres 50% de maladies d'origine physique représentent, elles, le 94% des coûts de la santé.

Vous voyez là où il faut faire un effort.

Les postulants demandent au Département de la santé qu'il mette en œuvre une politique de prévention de la détresse existentielle à l'intérieur de la fonction publique et que, en parallèle, ces prestations de sensibilisation, de promotion, de dépistage et de prévention soient également mises au service des entreprises valaisannes et de l'ensemble du secteur privé. Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

6. MOTION

**du député Edmond PERRUCHOUD, UDC, et cosignataires
concernant le refus de démissions opportunistes et stratégiques
des conseillers d'Etat (10.09.2010) (1.105)**

MOTION

**von Grossrat Edmond PERRUCHOUD, UDC, und
Mitunterzeichnenden betreffend Ablehnung von opportunistischen
und strategischen Demissionen von Staatsräten (10.09.2010) (1.105)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je m'exprime afin que l'on n'interprète pas mal mon texte.

Est-ce que vous avez entendu parler de l'affiche des moutons noirs? Le mouton noir, on peut le prendre au premier degré ou on peut l'interpréter. Si vous avez l'esprit mal tourné, le mouton noir pourrait être assimilé, comme certains l'ont fait bassement, à un problème de négritude.

J'aimerais transposer le problème au niveau des "Schwarznasen" du Haut-Valais. Est-ce que, lorsque vous parlez des "Schwarznasen", vous avez une certaine idée de connotation de négritude? Je ne le crois pas.

Raison pour laquelle j'aimerais que l'on ne me fasse pas un procès d'intention. La presse a déclaré que mon propos, ma proposition avait pour cible M. le conseiller d'Etat Claude Roch. Qu'il soit tranquilisé, le groupe UDC et votre serviteur surtout ont beaucoup trop de considération pour penser qu'il démissionnerait en cours de route.

On peut s'opposer à une démission, une démission stratégique, perverse, qui constitue un dysfonctionnement de la démocratie et un soufflet au souverain. Mais, on peut aussi s'opposer à une démission forcée. Et cela est autrement plus pervers qu'une démission décidée pour des raisons plus ou moins stratégiques. La démission forcée sous une douce contrainte est combien plus efficace. Mesdames et Messieurs, on va faire un petit peu d'histoire et remonter aux années de gloire 1997-1999. En 1997, est arrivé pour la première fois de l'histoire de la République et canton du Valais un conseiller d'Etat de connotation ADG. Il n'a fait que deux ans. Est-ce que sa démission était spontanée? Si vous dites oui, vous êtes dupes. La démission était forcée suite à une douce contrainte. Et cette douce contrainte a fait merveille, tant et si bien que le conseiller d'Etat dont je parle – mais personne n'a pressenti la personnalité – a renoncé à son mandat.

Aussi, soit une hypothèse, soit l'autre, je trouve assez fondamental qu'une démission ne soit pas une démission d'opportunisme, qu'une démission ne soit pas une démission comme manière de devoir céder à des pressions, voire à une forme de chantage.

Raison pour laquelle une démission devrait être bien motivée et le Grand Conseil pourrait vérifier les motifs de cette décision.

Voilà l'objectif de ma motion.

Encore une fois, ne me faites pas un procès d'intention et bonne fête de Noël dans la paix, car ce sont les derniers propos dont je vous gratifie pour l'année de grâce 2010.

Le président:

Merci Monsieur le député.

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Dans notre canton, une obligation de fonctionner existe pour certaines autorités communales, à savoir les conseillers communaux, les présidents et vice-présidents des communes municipales et bourgeoisiales. La démission présentée par ces élus en cours de mandat est admise par le département compétent pour autant que les intéressés puissent se prévaloir de motifs majeurs et dûment constatés.

Par contre, la loi ne prévoit pas une obligation de fonctionner pour les conseillers généraux, les juges et les vice-juges.

Au niveau des autorités cantonales, il n'existe aucune obligation de fonctionner pour les membres du Conseil d'Etat et du Conseil des Etats et pour les députés et députés-suppléants.

S'agissant des autorités fédérales, la démission d'un membre du Conseil national n'est soumise à aucune condition. Cette même règle s'applique aux conseillers fédéraux qui décident eux-mêmes du terme de leur mandat.

En définitive, seules les autorités dont la démission est soumise à condition sont les membres des conseils communaux.

Forts de ce qui précède, nous ne pouvons que combattre cette motion, étant convaincus que si une nouvelle analyse devait avoir lieu, elle devrait évidemment, pour faire sens, inclure tous les mandats.

En outre, quoi que prétende le motionnaire, la démission d'un conseiller d'Etat en cours de période n'est pas largement répandue dans notre canton. Il est totalement excessif de dire que certains partis politiques usent et abusent de la démission d'un conseiller d'Etat. La dernière démission d'un conseiller d'Etat en cours de période: celle du conseiller d'Etat Peter Bodenmann, remonte à 1999. Avant celle-ci, il faut remonter à la démission du conseiller d'Etat Bernard Comby en 1991. On constate donc que la pratique dénoncée par la motion doit être bien relativisée.

Enfin, je m'interroge quant au fait que le Grand Conseil devrait constater les motifs majeurs.

Première question que j'ai envie de poser: comment objectiver ces motifs?

Deuxième question: ne pensez-vous pas que le Grand Conseil, à cette occasion, risquerait peut-être de faire un peu de politique?

Merci pour votre écoute.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Ein frühzeitiger Rücktritt einer Staatsrätin oder eines Staatsrates, welcher Schafnasenfarbe auch immer, ist selten. Noch seltener ein Rücktritt aus wahltaktischen Gründen. Und auch nach einem frühzeitigen Rücktritt erfolgt eine demokratische Wahl durch das Volk. Von Zwang kann hier keine Rede sein.

Wenn ein Regierungsmitglied feststellt, dass es seiner Aufgabe nicht oder nicht mehr gewachsen ist, sollte es jederzeit zurücktreten können, ohne zur Notlüge "gesundheitliche Probleme" greifen zu müssen.

Man müsste wohl eher eine gesetzliche Grundlage schaffen, um so das so genannte "Sesselkleben" durch eine Amtszeitbeschränkung zu verhindern und dies auf Kantonsebene, um solche Motionen zu verhindern.

Übrigens dürfen Bundesräte weiterhin zurücktreten, der Nationalrat hat heute die Motion mit 149 zu 30 Stimmen bei 10 Enthaltungen abgelehnt.

Deshalb empfiehlt die CVPO die Ablehnung dieser Motion.

Danke.

M. le député (suppl.) Stéphane Ganzer, PLR:

La réforme des institutions est un thème auquel le groupe PLR est attaché de manière rationnelle et pondérée. Leitmotiv de nos actions, deux valeurs essentielles doivent en tout temps être préservées: la liberté et la responsabilité.

La présente motion ne remplit, hélas!, aucune de ces deux conditions minimales. Si l'on en croit la volonté de son auteur, représentant d'une formation par ailleurs absente de l'Exécutif cantonal, toute démission hors des délais électoraux de la législature devrait impérativement trouver bénédiction et justification dans nos travées parlementaires.

Imaginez alors, Chers collègues, cette Assemblée soumise à l'étude de rapports médicaux contradictoires, se querellant sur des avis de droit, exigeant des contre-expertises ou même fouillant des journaux intimes. Tout cela dans le but de délivrer un sésame de sortie à l'un de nos cinq ministres.

Cette Haute Assemblée est un organe législatif, auquel le principe de la séparation des pouvoirs et notre Constitution cantonale accordent des prérogatives et des compétences claires et équilibrées. La présente motion, vous l'aurez compris, entraînerait notre Parlement vers des difficultés matérielles quant à la prise de décisions.

Le motionnaire, sans doute fébrile à l'idée d'imaginer sa formation atteindre un jour l'olympes de l'Exécutif cantonal, semble vouloir confier à notre Parlement des compétences dignes d'une Chambre des communes britannique, devant laquelle ont tremblé tant de premiers ministres anglais. Une pratique qui n'a pas cours dans notre hémicycle. En définitive, j'ajouterai simplement que la charge de conseiller d'Etat ne se régit pas selon les mêmes modalités que celles pour le personnel étatique ou les exécutifs communaux.

L'UDC, en dépit de sa tendance à le penser, n'a pas le monopole du bon sens politique et de la vertu institutionnelle, et encore moins, permettez-le moi, celui du catogan parlementaire. S'opposer à cette motion n'entraînera donc pas de carence démocratique particulière.

Le groupe PLR vous invite donc à vous rallier à ses considérations en refusant cet objet.

Merci.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Une telle proposition ne pouvait germer que dans l'esprit d'un juriste émérite, que je respecte, mais peut-être plus soucieux de droit que de bon sens.

Légiférer jusqu'à l'exceptionnel, jusqu'à légiférer sur la motivation, je comprends bien l'opinion des motionnaires, mais je vais tenter de vous faire partager mon avis.

Quand un député n'est plus motivé, le travail de la députation n'en souffre pas obligatoirement, mais lorsqu'un conseiller d'Etat perd sa motivation, c'est tout un département qui perd de sa qualité et de son efficacité. Étonnamment lorsqu'un employé désire cesser son activité, cela lui est autorisé moyennant un préavis de quelques mois et l'on voudrait obliger un conseiller d'Etat à rester à son poste durant une législature complète, quatre années pleines et entières, alors que celui-ci ne le désire pas.

Je reprendrai un terme cher au motionnaire: c'est une hérésie, c'est condamner un département tout entier à péricliter.

Le droit, oui, mais pas pour tout faire de travers.

Oui, Messieurs les motionnaires, je vous comprends quand vous parlez de démission à but de stratégie politique, c'est agaçant, mais c'est bien vous qui avez lâché le mot "politique".

Les conseillers d'Etat sont des politiciens, élus en vertu de leurs compétences et de leurs qualités politiques, de leurs affinités partisans, et c'est bien aussi ce qui est attendu d'eux: qu'ils fassent de la politique.

Si l'on désirait que les membres du Gouvernement ne fassent pas de politique, on ne les élirait pas, on les nommerait comme tout employé de l'Administration, et ils compteraient leurs heures sans jamais être les moteurs que l'on espère qu'ils soient.

Oui, Monsieur le député, j'aime à croire que les conseillers d'Etat sont des hommes et des femmes de qualité, des personnalités hors pair, des hommes ou des femmes qui ont accepté cette tâche comme on accepte le sacerdoce, des gens qui ne sont pas tout à fait comme les autres et qui, pour cela, méritent le respect, même si on ne partage pas toujours leurs idées ou leur manière de faire.

Ils ne doivent pas être mis sous tutelle par une loi pour les motifs que vous avez défendus.

Tous les partis espèrent voir un jour un de leurs représentants être porté à l'Exécutif et veuillez bien pardonner ma naïveté, je ne pense pas que le parti des motionnaires ne l'espère pas à son tour. Et j'ai presque tendance à croire que, parfois, le parti qui use et abuse de stratégies politiques et de stratagèmes soit celui qui n'est pas représenté au Gouvernement. Le bon sens populaire ne dit-il pas que "la première poule qui chante est celle qui a fait l'œuf"?

Pour ma part, je vais refuser d'agréer à un autre dicton: "Se taire et laisser braire" parce que, parfois, il ne faut plus laisser dire n'importe quoi.

Goethe disait: "On hérite des lois comme des maladies", voici bien un héritage dont je dispenserai volontiers mes descendants.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole au député Edmond Perruchoud.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je me dédis puisque je vous avais dit que c'étaient mes derniers propos!

Vous me faites trop d'honneur de vous exprimer avec autant de fougue à l'endroit de ma motion

Je ne m'arrêterai pas aux termes peu élégants du dernier intervenant, mais qu'il assume son niveau.

On parle de séparation des pouvoirs. La séparation des pouvoirs n'est pas un tabou. Il ne faut pas faire d'iconoclasme. Il est possible quand même, et les Etats-Unis (s'il est une démocratie qui, dans ce monde, est un modèle) admettent que l'autorité politique sanctionne les juges, sanctionne le président.

Le député Urs Kuonen (qui nous a quittés malheureusement, peut-être qu'il ne s'intéressait plus au débat) a, à juste titre, dit qu'aujourd'hui le Conseil national a refusé la motion du conseiller aux Etats Robert Cramer, c'est exact, mais ce qu'il n'a pas dit, c'est qu'en première lecture le Conseil aux Etats a accepté la motion Robert Cramer qui allait dans le même sens.

Finalement, j'aimerais quand même rappeler à certains qui ont un peu la mémoire courte l'affaire Frédéric Hainard, dont je ne citerai pas le parti pour ne pas faire de la peine. Vous vous souvenez combien l'affaire Frédéric Hainard a empoisonné l'ambiance du Gouvernement du canton de Neuchâtel.

Alors, avant de renvoyer le tout aux oubliettes, réfléchissez, Mesdames et Messieurs!

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous votons.

Par 92 voix contre 15 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.105 du député Edmond Perruchoud.

Vous avez ainsi classé cette motion.

7. POSTULAT
du groupe UDC, par le député Charles CLERC, concernant
la responsabilité des patous: qui sera devant le juge? (07.09.2010)
(1.106 anc. 5.095)

POSTULAT
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles CLERC, betreffend
Verantwortung im Zusammenhang mit den Pyrenäen-
Schäferhunden (Patou): Wer muss vor den Richter? (07.09.2010)
(1.106 ehem. 5.095)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

Devenu un partenaire imposé pour la protection des troupeaux contre la prédation du loup, le montagne des Pyrénées, plus connu sous le nom de patou, suscite des réserves.

La responsabilité civile ou, le cas échéant, pénale du propriétaire, de l'éleveur et du berger en cas de blessures involontaires causées à des tiers est souvent invoquée.

Mais quels sont les risques réellement encourus?

Le patou bénéficie d'un statut particulier en raison du soutien des pouvoirs publics. Si la mise en cause du propriétaire ou du gardien du patou ne peut être totalement exclue, la responsabilité civile des autres usagers de l'espace pastoral peut et doit être aussi envisagée en cas de survenance d'un dommage.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de faire le point de la situation en ce qui concerne le régime des responsabilités civiles et également pénales, et de prendre les mesures nécessaires pour éviter que, une fois de plus, les éleveurs de moutons ne soient pas les seuls victimes du Plan loup.

Je vous remercie et vous souhaite à tous un joyeux Noël et une bonne année 2011.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Nous allons aborder le dernier point à l'ordre du jour, certainement le point le plus important de la session.

8. DEBAT FINAL ET DECISION CONCERNANT
LE BUDGET 2011
SCHLUSSDEBATTE UND BESCHLUSS BETREFFEND
DEN VORANSCHLAG 2011

Débat final:

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe libéral-radical accepte ce budget.

Je vais vous donner cinq bonnes raisons pour le faire:

1. le respect du double frein aux dépenses et à l'endettement. Ce double frein qui a été accepté, je le rappelle, sans coupes sombres; c'est le signe de la bonne tenue des finances de notre Etat;
2. le fonds de financement des grands projets du 21^e siècle. Ce fonds de financement est, pour nous, une bonne chose. Il doit être une vision d'avenir, une garantie pour les générations futures. C'est également un signe de confiance que nous lançons à l'égard du Conseil d'Etat puisque nous acceptons de mettre 29 millions dans ce fonds sans base légale connue à ce jour. La confiance règne envers le Conseil d'Etat dans son ensemble;
3. ce sont les signes positifs qui sont donnés par ce Parlement quant à sa volonté de freiner la hausse des coûts du personnel et des subventions, certes, pas autant qu'on l'aurait voulu mais ça va dans le bon sens et on prend cela comme des signes positifs;
4. et c'est un peu plus particulier, ce sont les signes positifs qui ont été donnés par le conseiller d'Etat Jacques Melly envers nos propositions. Vous savez que nous aurions aimé donner plus d'argent pour l'entretien des routes et des bâtiments. Au nom du Conseil d'Etat, il ne l'a pas accepté, mais il a laissé entendre qu'il aurait bien aimé, à titre personnel, avoir plus d'argent pour faire face à toutes ces obligations. C'est un signe positif pour nous et nous ne pouvons que l'encourager à recommencer le combat pour le budget 2012;
5. un mot de bienvenue que l'on peut lancer à la future baisse fiscale modérée et ciblée qui s'annonce puisque la commission des finances a déposé une motion dans ce sens-là, certes, que l'on n'a pas encore acceptée mais quand on sait le taux de réussite de la commission des finances, on ne peut qu'espérer que cette baisse arrivera bientôt dans la poche du citoyen!

Puisque j'en suis à la commission des finances, un petit rappel de notre volonté: on aimerait que la commission des finances émette des critères et des ratios pour faire en sorte que pour les augmentations de personnel, biens, services et subventions, on puisse travailler tous sur les mêmes critères, on puisse avoir des ratios et qu'on évite beaucoup de discussions. Si c'est possible, ce sera une bonne chose. On l'avait demandé l'année passée; je le redis cette année.

Pour terminer, merci à tout le Conseil d'Etat, à tous les services, merci au Département des finances pour l'établissement du budget, à ses services plus particulièrement.

Merci à la commission des finances qui fait un bon travail pour contrer les volontés expansionnistes de l'Administration et du Conseil d'Etat parfois.

Merci également à vous toutes et tous.

Joyeux Noël, bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2011.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Wenn eine thematische Kommission bei einer Dienststelle bei den Leistungsaufträgen 38 Abänderungsanträge stellt, die Vorgaben der Dienststelle praktisch samt und sonders streicht und ersetzt, ist es sicher Pflicht des Kommissionspräsidenten hier im Plenum Stellung zu nehmen.

Die Behandlung der Dienststelle Grundbuch und Geomatik brauchte drei Sitzungen, was sicher auch nicht alltäglich und üblich ist.

Mit den gemachten Änderungen sind jetzt konkrete und messbare Vorgaben gegeben, die auch kontrolliert werden können.

Wir haben festgestellt und im Bericht auch festgehalten, dass die Kommunikation zwischen dem Kantonsgeometer und dem Dienstchef und damit natürlich auch zwischen dem Dienstchef und dem Departementchef nicht klappt. Bereits hier muss der Hebel angesetzt werden.

Zum Amt der Grundbuchämter:

Das Projekt GB 2020 kann nur korrekt und gemäss Zeitplan abgewickelt werden, wenn auch die im Beschluss bewilligten Mitarbeiter zur Verfügung gestellt werden. Das ist dieses Jahr nicht der Fall, muss aber in den andern Jahren kompromisslos gemacht werden, ansonsten das Projekt wieder zum GB 2050 wird.

Bei den einzelnen Grundbuchämtern gab und gibt es verschiedene Probleme.

Nach mehreren Interventionen der Kommission haben die Verantwortlichen gehandelt und erste wichtige Schritte unternommen. Gemäss einem uns unterbreiteten Kurzbericht kann heute festgestellt werden:

Beim Hauptproblem Grundbuchamt Sitten sind extreme interne Anstrengungen gemacht worden. Bis an Silvester 2010 sind alle Rückstände aufgearbeitet und im 2011 sollen alle Verträge innert 15 Tagen abgearbeitet werden (bisher 4 bis 6 Monate).

Die Probleme sind erkannt – auch jene die Kollegin Fanny Darbellay heute Morgen angesprochen hat – die Richtung stimmt.

Zu diesen Anstrengungen gratulieren wir dem Dienstchef und seinen Mitarbeitern.

Anders beurteilt die Kommission die Arbeit beim Amt für Geomatik.

Nach den Problemen bei der Umrechnung AV03 zu AV95, nach den riesigen Problemen bei den LWN Losen, die eine Expertise von fast 150'000 Franken auslösten, welche wohl einige finanzielle Probleme löste, nicht aber die eigentumsrechtlichen, stehen jetzt die riesigen Probleme bei den Erneuerungen an, d.h. kein Projekt ohne Probleme.

Ich habe in diesem Zusammenhang mit dem vom Kanton vor der Ausschreibung beigezogenen Experten gesprochen. Er hat mir Folgendes gesagt:

Er habe dem Kantonsgeometer die jetzigen Probleme klar aufgezeigt. Das gewählte Vorgehen sei zu vergleichen mit einer Schönheitsoperation bei einer 80-jährigen Person. Eine solche Operation könne einige Falten glätten und vielleicht hängende Teile aufmopsen, die Person bleibe aber 80-jährig. Also eine klare Aussage, der Kantonsgeometer aber habe nie reagiert.

Also das genau gleiche wie bei allen andern Problemen.

Sehr geehrter Herr Staatsrat, jedes neue Projekt bringt immer grössere Probleme. Ist das seriöse Arbeit und warum verabschieden sich die Mitarbeiter?

Hier kommt mir der Spruch in den Sinn: "Immer wenn ich nichts im Kopf habe, ist die Gefahr besonders gross, dass mir etwas einfällt."

Sehr geehrter Herr Staatsrat, hier läuten alle Alarmglocken, die Uhr hat geschlagen, aber leider nicht ein Viertel vor zwölf sondern ein Viertel nach zwölf.

Ich danke und wünsche schöne Weihnachten

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Depuis quelques années, l'exercice du budget nous laisse une drôle d'impression d'inutilité. Pourquoi donc proposer des amendements s'il n'y a aucune possibilité de changer le budget sauf à la baisse par la commission des finances? Les propositions des commissions thématiques sans incidences financières pourraient tout aussi bien être faites directement aux services lors des séances entre les commissions et les services. Les parlementaires ont défendu leurs propositions d'amendement en sachant parfaitement déjà qu'aucune modification financière n'était possible. Durant cette session, nous avons un peu l'impression d'avoir perdu notre temps puisque le Parlement se retrouve pieds et poings liés et n'a plus aucune marge de manœuvre pour amender le budget.

La commission des finances semble la seule habilitée à travailler sur le budget et à faire des propositions financières. Bien entendu, les seuls changements possibles sont des propositions de diminution du budget du Conseil d'Etat. La démocratie participative régresse et, cette semaine, les parlementaires ont eu parfois des réponses à leurs questions, mais en tout cas pas une prise en considération de leurs demandes.

Heureusement, pour me consoler, le seul amendement accepté est celui de mon collègue et ami Narcisse Crettenand pour achever les travaux du téléphérique qui relie nos deux communes.

On refuse même des propositions d'amendement en annonçant déjà des crédits supplémentaires durant l'année pour corriger le budget.

Le budget qui résulte de nos discussions de cette semaine est équilibré et correspond aux exigences du double frein. Pourtant, comme chaque année, le Parlement demande moins de personnel, moins de subventions et plus d'investissements.

La commission des finances, les radicaux et l'UDC ont demandé 3 millions d'économies sur les charges de personnel. Après discussion avec le Conseil d'Etat – je dis "discussion" puisque le terme de "marchandage" gêne le député Nicolas Voide alors que c'est pourtant le terme exact et non péjoratif pour une négociation financière –, le Parlement a accepté la nouvelle proposition de supprimer 16 postes en diminuant le budget de 2 millions. Nous souhaitons que, pour l'année prochaine, la commission des finances affine, comme nous l'avons demandé, ses critères pour mieux tenir compte des besoins de l'Administration.

Par exemple, si je prends les ressources humaines du Service de la protection des travailleurs, elles permettent d'expertiser une cinquantaine d'audits annuels qui sont possibles pour 16'000 entreprises et 90'000 employés concernés. Or, les problèmes de santé au travail

représentent une bombe à retardement qu'il s'agit absolument de désamorcer par davantage de prévention en la matière. C'est un seul exemple.

Le Parlement a suivi la commission des finances et a baissé de 7 millions la rubrique 36 sur les subventions accordées. Nous nous posons la question de savoir si l'analyse de ces subventions a été faite suffisamment en profondeur. En effet, une partie de ces subventions va aux entités paraétatiques, aux institutions créées par l'Etat qui distribue de plus en plus de tâches à l'extérieur et il se doit quand même de respecter les contrats qu'il signe. Une autre partie des subventions de la rubrique 36 va aux communes. Il serait dommage que le canton baisse ses subventions aux communes pour équilibrer les comptes.

Les subventions accordées par le canton aboutissent forcément dans la poche de quelqu'un. Elles servent à payer des salaires, à financer des travaux et des infrastructures. On se plaint que l'Etat n'investisse pas assez et empêche ainsi les entreprises privées à croître, mais on ne veut pas reconnaître les besoins de subventions des entreprises paraétatiques, des institutions et des communes pour qu'elles puissent accomplir leurs tâches de manière optimale.

Ce budget, heureusement, a permis d'augmenter les subventions pour les caisses maladie pour permettre à 30% de la population valaisanne de pouvoir bénéficier de primes d'assurance-maladie allégées. Le groupe ADG remercie M. Tornay et le Conseil d'Etat, au nom de la population valaisanne, de maintenir ce soutien important pour les familles et les jeunes.

Les membres du groupe ADG constatent qu'ils sont le parti le plus gouvernemental de ce Parlement. Conscients de la mission de l'Administration et de l'importance de l'engagement de l'Etat vis-à-vis de ses partenaires, nous aurions souhaité lui laisser plus de moyens afin de toujours mieux servir les citoyens valaisans.

Le budget qui ressort des discussions de cette semaine est tout de même acceptable. Nous approuvons donc ce budget, même si nous regrettons les coupes dans les rubriques 30 et 36.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour son travail ainsi que la commission des finances.

Je voudrais, à mon tour, au nom de mon groupe, vous souhaiter à tous, membres du Gouvernement, parlementaires, membres du Service parlementaire et de la traduction, et téléspectateurs, d'excellentes fêtes de fin d'année et vous transmettre nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour l'année prochaine.

Merci.

Le président:

Merci Madame la députée.

Monsieur le député Nicolas Voide, vous avez été interpellé, vous avez la parole.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Brillant, c'est le qualificatif que nous avons utilisé en novembre dernier pour qualifier le budget 2011.

Novembre dernier, c'est aussi la période à laquelle nous avons fait appel au Conseil d'Etat et à la commission des finances pour discuter et négocier effectivement des solutions jusqu'aux projets qui se sont trouvés sur nos tables cette semaine. C'étaient bien des discussions et des négociations; j'enregistre avec satisfaction que le vocabulaire a changé. Encore un petit changement que vous pourriez faire, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, c'est de ne plus considérer le Parlement comme inutile alors que nous avons appris que vous aviez peut-être quelques ambitions à le présider.

A l'heure du bilan de la semaine donc, nous avons trois remarques à formuler, qui sont trois satisfactions en même temps:

- tout d'abord, le maintien de la marge d'autofinancement, à 100'000 francs près, mais maintien de la marge d'autofinancement telle qu'elle figurait dans le projet du Gouvernement;
- ensuite, l'augmentation à hauteur de 9 millions du fonds pour les infrastructures du 21^e siècle. C'est le résultat des fameuses discussions et négociations;
- enfin, c'est que le Parlement ait fait le tri, en écartant bien sûr toutes les fausses bonnes idées qui avaient été exprimées dans cette salle, mais faire le tri pour le Parlement, c'est aussi bien sûr faire le téléphérique Riddes-Isérables puisque c'est son nom.

Aux remerciements d'usage mais néanmoins sincères au Conseil d'Etat, le grand argentier en tête, et à tous les serviteurs de l'Etat, j'aimerais en ajouter de plus particuliers à la commission des finances et à son président tout d'abord qui a étudié, à ce titre, son dernier budget. Merci donc David, à toi et à ton équipe, pour tout le travail accompli.

Et, à vous toutes et à vous tous, chaleureuses fêtes de fin d'année.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO-Fraktion ist für Annahme des Budgets 2011. Es ist ein gutes und ausgeglichenes Budget, aber es fehlt eben die Brillanz.

Kernelement dieser Budgetdebatte war, dass das Parlament einem Kompromiss zwischen der Finanzkommission und dem Staatsrat zustimmte und auch für das Jahr 2011 wesentliche Steigerungen bei den Personalkosten und Sachaufwandkosten in Kauf nahm. Das verhindert dann andererseits, dass man auf wichtige Investitionsbegehren sämtlicher Parteien eintreten kann und damit eine Budgetdebatte im eigentlichen Sinn im Kern erstickt.

Statt Investitionen in die Zukunft vorzunehmen und unsere Wirtschaftskernbereiche zu stärken, sieht sich das Parlament gezwungen, ständig steigende Personal- und Sachaufwandkosten durchzuwinken.

Auf der anderen Seite können wir wichtige Investitionen im Tourismus nicht tätigen, welche zum Beispiel im Oberwallis 42 Prozent der Arbeitsplätze garantiert.

Wie bereits im Verlauf dieser Debatte erwähnt, muss es aber das Ziel dieses Parlaments sein, Personal- und Sachaufwand in den Griff zu kriegen, um mehr Spielraum für Investitionen zu erhalten, ansonsten werden wir hier auch zukünftig bei der Budgetberatung so reagieren wie Kühe auf der Weide – wir kauen wieder was uns hier als Menu vorgesetzt wird.

Wir hoffen, dass der Staatsrat unsere Signale betreffend diese unbefriedigende Situation erkennt. Wir gratulieren aber dem Staatsrat, den Dienststellen und der Finanzkommission für die gute Arbeit. Wie gesagt – es fehlt eben nur die Brillanz.

In diesem Sinne ist die CVPO für Annahme des Budgetentwurfs 2011 und wünscht allen Anwesenden frohe Weihnachten.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Nous voilà arrivés au terme de cette session consacrée au budget 2011. Après quelques passes d'armes habituelles entre la gauche et la droite, entre pragmatisme et populisme et entre tourisme et Tipp-Ex – j'espère, Monsieur Roch, que tous les élus enseignants, même au niveau fédéral, ont reçu vos directives et respectent ce devoir de réserve – bref, en définitive, le Grand Conseil a accouché d'un budget équilibré et qui respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Le groupe DC du Centre est très satisfait de ce budget et est heureux de constater que sa ligne claire a été respectée: une nouvelle dépense – une nouvelle économie, à une exception près, soit les 100'000 francs pour le téléphérique Riddes-Isérables. Cher Jean-François, te voilà lundi nouveau bourgeois d'honneur de la commune d'Isérables!

Il paraît que la vie est un éternel recommencement. Alors, si nous voulons rester un canton qui investit, un canton qui soutient les contribuables par des mesures fiscales ciblées et un canton où il fait bon vivre, nous devons, pour les prochains budgets, continuer à nous battre pour limiter l'augmentation des charges de fonctionnement et redéfinir les priorités de l'Etat.

En lisant une certaine presse écrite valaisanne – pas la "Pravda"... , peut-être que oui –, on nous décrit, nous le PDC, comme pas assez sexy, trop conservateur, trop consensuel. Mais ce canton a besoin, pour prospérer, d'avoir un centre fort, d'avoir un dialogue ouvert et constructif entre ce Parlement et le Conseil d'Etat – n'en déplaise à certains.

L'excellence de ce budget en est la preuve et le groupe DC du Centre ne peut que l'accepter avec plaisir.

Avant de conclure, j'aimerais adresser à toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de ce budget les remerciements du groupe DC du Centre et, enfin, à vous tous ainsi qu'à vos familles:

Frohe Weihnachten und alle unsere Wünsche für 2011!

Donc, un joyeux Noël et tous nos voeux pour 2011!

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

D'un point de vue strictement comptable, évidemment que ce budget est bon.

Mais, s'il est bon, c'est moins par les spectaculaires mesures d'économies prises par le Gouvernement que (nous ne nous lasserons pas de le répéter) par, principalement, l'apport de la vente de l'or excédentaire de la BNS qui, faut-il le rappeler, a pu profiter aux Suisses et aux Valaisans en particulier et non pas à une fumeuse fondation d'une non moins fumeuse solidarité, et cela grâce à un parti que je m'abstiendrai de nommer.

Ce budget, d'un point de vue strictement comptable, est bon, mais le groupe UDC va quand même le refuser.

Pourquoi? C'est très bien que, depuis des années, ce Parlement et, à la tête de celui-ci, la commission des finances expriment régulièrement leurs inquiétudes au sujet de l'augmentation constante des frais de fonctionnement de l'Etat et, au premier rang de ceux-ci, des frais de personnel. Mais, à un moment donné, il faut quand même être conséquent, il faut aller jusqu'au bout, il ne faut pas seulement prononcer des mots, mais il faut aller jusqu'au bout du raisonnement. Il faut manifester la volonté d'agir et d'agir où on peut, à commencer par le budget du personnel précisément. Sur ce point, la commission des finances, avant d'avoir ce que j'avais qualifié et que je qualifie toujours (si vous me passez cette expression) de petit bras, avait procédé à une analyse documentée pour arriver à une proposition raisonnable, à laquelle nous nous étions ralliés. J'avais annoncé au débat d'entrée en matière que ça nous semblait être le moindre des signaux que nous pouvions donner ici, depuis ce Parlement, au Gouvernement que de tenir cette ligne. Cette ligne n'a pas été tenue et, comme nous l'avons annoncé, nous refuserons ce budget.

Est-ce que c'est disproportionné, comme le chef du département l'avait dit et va nous le répéter? Eh bien!, non, parce que, justement, quand on constate que, depuis des années, malgré les messages clairs dont j'ai parlé du Parlement et surtout de la commission des finances, finalement, le Gouvernement n'écoute pas, que malheureusement la commission des finances cède, on n'ose pas parler de marchandages (on laissera aux fins linguistes du PDC le soin de qualifier ces discussions), eh bien!, quand ces messages ne suffisent pas, peut-être faut-il parler un peu plus clair et un peu plus fort.

C'est dans cet esprit que le groupe UDC va refuser ce budget.

Il dit non au budget, mais il vous souhaite quand même, à vous et aux Valaisans, un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Eigentlich ist alles gesagt. Erlauben Sie mir eine Schlussbemerkung.

Dass der Handlungsspielraum immer enger wird, konnte allen diesen Voten nicht entnommen werden, denn bedenken Sie, ohne die Mehreinnahmen aus dem eidgenössischen Finanzausgleich würde das Budget des Kantons Wallis nicht so rosig sein wie es heute zur Verabschiedung kommt. Schade ist einfach nur, dass die 44 Millionen Franken, die mehr kommen als im Jahr 2010 in den Beiträgen ohne Investitionscharakter verschwinden.

Die CSPO wird das Budget annehmen. Danke.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Avant de passer la parole au président de la commission des finances, je la cède à la députée Marcelle Monnet-Terrettaz pour une brève communication.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je voudrais juste corriger les propos que m'a attribués le député Nicolas Voide.

Je n'ai jamais dit que le Parlement était inutile. J'ai juste dit que l'exercice du budget, tel que pratiqué cette semaine, nous laisse une impression d'inutilité.

C'est tout ce que j'ai dit.

Merci.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Analyse, ouverture, dialogue et négociation, il n'y a que comme cela, malgré ce que certains groupes politiques peuvent penser, que nous pourrons avancer.

La confrontation Parlement-Gouvernement ne mènera jamais à rien parce que les 130 personnes que nous sommes, eh oui!, moins qualifiées que les ministres pour leurs départements. Quand on a moins de connaissances, on doit parfois aussi se fier à certains éléments et à des arguments qui viennent du Gouvernement. Cela paraît la moindre des choses, faute de quoi, eh bien!, on essaie de prendre leur place.

Quelques rappels:

- respect du double frein;
- excédent de financement de 3,6 millions (eh oui!, nous ne sommes plus à 3,7 millions). Je félicite d'ailleurs les personnes qui ont déposé l'amendement et je suis convaincu qu'on m'invitera au Sommet d'Isérables lorsque le téléphérique sera terminé;
- investissements en légère hausse parce que ces investissements ont déjà un niveau très élevé: 225,8 millions au budget 2011. C'est clair que la commission des finances tiendra son rôle et veillera à la réalisation de ces investissements;
- toujours dans le cadre des investissements – et objectif atteint non seulement pour la commission des finances mais aussi pour une majorité de ce Parlement –, nous avons un fonds de financement des projets d'infrastructures et nous l'avons doté, à partir d'aujourd'hui, de 29 millions. Reste encore à nous entendre, durant l'année 2011, sur une base légale, les défis ne manquent pas, et je suis convaincu que nous pourrons nous entendre sur cette base légale;

- au niveau des recettes cantonales, je l'avais déjà dit au moment du débat d'entrée en matière, des recettes fiscales en hausse malgré les différentes réformes et également une RPT en hausse: +41 millions pour atteindre 534 millions au budget 2011. Cette recette est calculée sur le potentiel fiscal des cantons et ne semble pas menacée à moyen terme.

Deuxième objectif atteint: la commission des finances dépose une motion. Nous espérons qu'elle rencontrera votre soutien. Cette motion vise à une réduction des recettes fiscales modérée pour que l'on maintienne l'équilibre budgétaire.

Travailler sur le fonctionnement pour améliorer l'investissement et également diminuer les recettes pour limiter le fonctionnement: voilà le credo de la commission des finances. J'espère qu'elle maintiendra ce credo-là, c'est le seul moyen de contenir les charges de fonctionnement.

Passons maintenant au chapitre des problèmes puisqu'ils existent.

Les charges augmentent plus rapidement que les recettes et, lorsque nous passons du fonctionnement à l'investissement, nous générons quand même, eh oui!, à certains moments – nous l'avons déjà dit lors de l'entrée en matière et pas plus tard que mardi également – du fonctionnement.

Où investir? Question importante puisque, certaines fois, nos investissements génèrent plus de fonctionnement que dans d'autres dicastères. Trouver l'équilibre entre investissements et fonctionnement est la clé que la commission des finances cherche chaque année. Vous le savez, cette clé est toujours difficile à définir.

La croissance des subventions sans caractère d'investissement doit absolument faire l'objet d'une analyse. Nous l'avons déjà dit l'année dernière; nous le répétons cette année, et souhaitons maintenant travailler sur les aides financières. La commission des finances a identifié le problème qu'elle pense le plus aigu: il s'agit de ces aides financières. La commission des mesures structurelles l'avait déjà souligné, en avait sorti un listing mais n'a jamais travaillé dessus.

Autre point très important, et je l'ai dit mardi, qui a un lien avec ces aides financières: l'Etat doit se recentrer sur ses activités, sur ce que l'on peut appeler son corps business. La commission des finances se chargera aussi, année après année, de trouver ce qu'est cette mission étatique, et la mission étatique pure. Plus il y a d'interventionnisme de l'Etat, plus l'Etat va nous coûter cher, c'est une évidence.

J'aimerais simplement rappeler que ce budget, comme les autres, comme pour les années précédentes, n'est pas un jeu de dupes. Ce n'est pas parce qu'on ne trouve pas une majorité au sein du Parlement que c'est un jeu de dupes. Si, aujourd'hui, une majorité de ce Parlement considère que l'investissement est plus important que le fonctionnement, on ne peut pas dire que ça ne sert à rien de faire l'exercice. On doit admettre qu'une majorité pense différemment que nous; ça s'arrête simplement là.

Avec ces propos, je vais clore mon dernier budget, le budget 2011.

Je tiens à remercier toute la commission des finances qui, à de nombreuses reprises, est sollicitée, à de très très nombreuses reprises, et qui a toujours fait acte de présence en grand nombre. La tâche est ardue, mais la satisfaction est aussi grande.

Je n'irai pas plus loin parce que j'espère quand même, avant le mois de mai, avoir encore des dossiers à vous soumettre et à débattre avec vous.

Alors, merci pour votre soutien et très bonnes fêtes à vous.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission des finances.

Nous allons passer au Conseil d'Etat.

Cela va se faire en deux temps: tout d'abord le président du Gouvernement.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Ich möchte selbstverständlich hier nicht die versöhnliche Stimmung stören. Aber zum Votum, das der Kommissionspräsident der thematischen Kommission gemacht hat, muss ich allerdings ein paar Dinge sagen.

Sie kennen mich, Sie wissen, dass ich Ihre Art immer schätze, Ihre klare und direkte Art, aber ich muss hier wirklich auch festhalten, dass Sie zum Teil hier als ehemaliger Geometer eine gewisse Zurückhaltung hätten aufnehmen müssen, wenn Sie eine alte Rechnung begleichen wollen mit dem heute im Amt stehenden Kantonsgeometer.

Sie haben recht, es gibt Probleme in dieser Dienststelle. Diese Probleme sind älter als meine Amtsdauer. Wir sind am Aufarbeiten dieser Probleme. Wir haben jetzt was die LWN betrifft im letzten Jahr mit dieser Expertise auch überprüft wo sind die entsprechenden Verantwortlichkeiten und Sie wissen auch, dass diese Verantwortlichkeiten nicht einseitig beim Kantonsgeometer liegen und dass eben auch andere Umstände dazu geführt haben, dass hier Probleme entstanden sind.

Soweit ich das heute darlegen kann, haben wir noch zwei Lose, die nicht fristgerecht abgerechnet und erledigt werden können und Sie haben auch recht, jetzt sind neue Probleme dazugekommen. Das ist diese Frage der Erneuerung und diese Erneuerung wird uns in der Tat wieder vor Probleme stellen, aber auch da werden wir abklären, wer welche Verantwortlichkeiten zu übernehmen hat, ob es der Kantonsgeometer ist oder ob es eben auch die Geometer selber auch sind. Zu versuchen alles einseitig auf den Kantonsgeometer zu legen wäre falsch und ich sehe mich auch veranlasst, dass ich hier diese Stellungnahme abgebe auch zum Schutz und im Interesse des Kantonsgeometers.

Alles hat er nicht falsch gemacht.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Je passe la parole au chef du Département des finances.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le vote final du budget reste quand même un élément des plus forts de l'année parlementaire. Pourquoi? Parce que, en fait, vous pouvez y lire un certain nombre de choix, un certain nombre de priorités et un certain nombre d'objectifs que le Gouvernement vous a donnés pour l'année à venir en matière d'éducation, en matière de santé, en matière de transports, en matière de sécurité, à travers des actions de solidarité, toute une série de politiques publiques indispensables, toute une série de choix, de dépenses qui touchent à notre vie de tous les jours.

Je voudrais d'emblée commencer par remercier les membres des commissions thématiques, les membres de la commission des finances, son président, les rapporteurs bien sûr ainsi que vous tous, Mesdames et Messieurs les députés, car le travail n'est pas inutile; il est, au contraire, important. Dans le cadre du traitement de ce budget 2011, vous avez montré beaucoup de générosité à travailler les différentes propositions, les différents contrats politiques et les différentes approches que le Gouvernement entend faire en matière de politique publique.

Quelques éléments importants à l'issue de ce débat, me semble-t-il, méritent d'être signalés, en évitant bien sûr des redondances.

Ce n'est pas une évidence, j'aimerais le rappeler, mais, en réalité, c'est un tour de force que de vous présenter, année après année, un budget qui répond au double frein aux dépenses et à l'endettement. C'est chaque fois un tour de force parce que les sollicitations des communes, les sollicitations des associations à travers les subventions, vous le voyez bien, sont nombreuses.

Ici aussi, j'aimerais dire que lorsqu'il s'agira de comparer les niveaux d'investissements, il faudra se souvenir que 2010 et 2011 font partie de ces années où nous avons pu présenter un très haut niveau d'investissements, bien au-dessus de la moyenne, et ça c'est un élément qui vaut une belle couche de verni, j'en suis convaincu.

Je voudrais aussi dire que les amendements, dont nous avons discuté avec la commission des finances, ne sont pas et n'ont pas comme objectif une recherche à tout prix du consensus, d'un consensus mou dont personne ne peut se satisfaire. Ce n'est pas non plus un mode de Gouvernement que nous entendons instaurer, ni vous ni nous, du point de vue, vous, du Parlement et, nous, du Gouvernement, mais c'est une réalité de tous les jours et une responsabilité de tous les jours, spécialement quand on est au Gouvernement, de chercher des solutions, surtout quand c'est difficile.

Bien entendu qu'un point des plus marquants, et je vous remercie pour la générosité avec laquelle vous avez doté ce fonds, c'est bien sûr ce projet de financement des infrastructures du 21^e siècle, avec une base légale, et vous l'avez bien compris, qui viendra en 2011 parce que la première utilisation de cette base légale se fera dans le cadre du bouclage des comptes en 2012. On n'est donc pas forcément en retard par rapport à ce délai.

L'année 2011 sous les aspects financiers est aujourd'hui cadrée à travers ce budget, que le Gouvernement espère que vous allez accepter, mais cette année sera également marquée par un projet des plus importants, soit la finalisation de la deuxième étape du projet de désenchevêtrement entre le canton et les communes valaisannes, et l'introduction d'une nouvelle péréquation financière canton-communes.

Autre axe important d'activité: c'est bien sûr la défense des intérêts valaisans sur la scène fédérale. Chaque conseiller d'Etat passe régulièrement le Lötschberg et il y a, sur la scène fédérale, un vrai programme de défense de notre canton à travers des nuages liés à la péréquation, même si ceux-ci pour l'instant sont tout au plus de légers cumulus, mais aussi à travers la BNS, à travers des objectifs fiscaux qui, avec le droit harmonisé, s'imposeraient à notre canton de manière inacceptable. Il y aura donc en 2011 aussi, à travers ce budget, la défense des intérêts de notre canton au-delà de nos frontières.

Et puis, il y aura la gestion quotidienne, la gestion stricte, Mesdames et Messieurs les députés, de dépenses dans le cadre de ce budget que vous vous apprêtez à entériner. C'est une tâche journalière, c'est une tâche quotidienne que de maintenir les budgets que vous allez nous accorder avec et à travers une gestion des plus strictes.

Ainsi donc, me semble-t-il, au nom du Gouvernement, je peux affirmer que nous vous présentons un budget qui est politiquement, qui est financièrement acceptable. Il a même été qualifié de bon – merci à ceux qui l'ont fait. Je suis persuadé qu'une large majorité, puisque vous avez annoncé vos intentions de vote, soutiendra ce budget et, d'avance, au nom du Gouvernement, je vous en remercie.

Je voudrais aussi dire, en accordant aujourd'hui ce pouvoir de disposer d'un budget, que vous avez fixé des cadres, que vous avez fixé des règles et que celles-ci sont claires, et vous nous permettrez ainsi de mener une action politique efficace en faveur de l'ensemble de la population valaisanne et cela bien au-delà des simples aspects comptables que vous avez trouvés à ce budget.

Voilà, cette semaine se termine. Vous avez eu droit à un vrai menu de Noël, avec quelques entrées, avec quelques plats principaux et des desserts. Eh bien!, je me réjouis avec vous que vous puissiez mettre, avec votre vote, une belle cerise sur le gâteau qu'ensemble nous avons construit.

A mon tour, j'aimerais bien sûr vous remercier de votre activité tout au long de cette semaine, vous souhaiter à tous ainsi qu'à vos familles d'excellentes fêtes de fin d'année et, d'ores et déjà, une belle année 2011, que celle-ci vous comble de joie, de bonheur et, bien sûr, de santé et de prospérité.

Merci de votre attention et merci de soutenir ce budget 2011.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Il nous avait promis d'être concis, il l'a été, et je l'en remercie.

Nous allons passer à la décision.

Pour ce faire, on se reporte à la page 34 du message du Conseil d'Etat, à laquelle on adjoint évidemment tous les amendements acceptés par le Parlement cette semaine.

Nous votons.

Ainsi décidé par 89 voix contre 9, tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 décembre 2010.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Le président:

Je vous demande encore trois minutes de patience.

Monsieur le président du Conseil d'Etat, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, Chères et Chers collègues, je crois qu'on a travaillé jusqu'à la dernière heure un vendredi de fin d'année, à 17 h 45. Je vous en remercie.

Notre prochain rendez-vous, je vous le fixe déjà: le samedi 22 janvier 2011 à La Fouly, charmante petite station dans le Val Ferret.

Il y a une demande du député Laurent Bürcher.

M. le député Laurent Bürcher, PLR:

Un petit bol d'air, une petite récréation juste après cette longue journée!

Au nom de la nouvelle commission pour le maintien du patois, j'aimerais vous dire ce qui suit (*cf. Annexes-Beilgen p.*).

Le président:

Merci Monsieur le député.

Il y a une demande de parole du député (suppl.) Marcel Gaspoz.

M. le député (suppl.) Marcel Gaspoz, PDCC:

Oui, excusez-moi, Monsieur le président du Grand Conseil, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues, ma démarche peut paraître peu orthodoxe, voire pas très catholique, mais après ces vœux de fin d'année en patois par mon ami Laurent Bürcher et en tant qu'unique représentant dans cette salle dont la langue maternelle est le patois et aussi pour terminer sur une note un petit peu festive, j'aimerais, si M. le président du Grand Conseil me l'autorise, en guise de cadeau de fin d'année, vous raconter un petit poème en patois.

Cela vous permettra d'apprécier la différence qu'il y a entre une langue maternelle et une langue apprise.

Le président:

On vous écoute avec plaisir!

M. le député (suppl.) Marcel Gaspoz, PDCC:

Je demanderai d'ores et déjà à mes collègues haut-valaisans de bien vouloir m'excuser parce qu'ils ne vont peut-être pas tout comprendre et je suppose que la traduction sera perfectible, voire imparfaite, mais mon amis Pascal Bridy ainsi que les autres membres du groupe pour la défense du patois se feront un plaisir de leur traduire le texte, à la virgule près.

Quant à mes amis et collègues bas-valaisans, s'il y a un mot ou l'autre que vous ne comprenez pas, vous demanderez à votre collègue de droite ou de gauche.

C'est la *fable du loup et de l'agneau*, qui a été transposée en patois par un ancien instituteur maintenant décédé d'Evolène.

(...)

Vous avez remarqué que j'ai fait deux petites erreurs; vous corrigerez de vous-mêmes!

Le président:

Merci et bravo, Monsieur le député (suppl.)!

Permettez que je termine en français!

Puisque les vœux vous ont été formulés dans une langue compréhensible par les deux régions linguistiques, je me bornerai à vous souhaiter, à titre personnel, un joyeux Noël, de merveilleuses fêtes et une année 2011 remplie de satisfactions et surtout mes meilleurs vœux de santé.

A ce propos, comme je l'ai fait en début de séance mardi, je réitère, au nom de vous tous, mes meilleurs vœux de prompt et complet rétablissement à notre collègue députée Anne-Christine Bagnoud.

Durant le vin chaud qui va vous être servi tout à l'heure, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, les apprentis du Service parlementaire passeront auprès de vous avec les nez rouges, accessoires préférés des Docteurs Rêves de la Fondation Théodora. Réservez-leur bon accueil!

Tous nos enfants hospitalisés ou en institutions spécialisées vous remercient par avance. A eux également, au nom du Parlement, je souhaite de joyeuses fêtes ainsi qu'un prompt et complet rétablissement.

"C'est merveilleux d'entendre les enfants rire; c'est comme si une énorme rose rouge s'ouvrait toute grande", disait le Dr Rêves-Pilules.

Un merci tout spécial à la Fondation Théodora et à ses Docteurs Rêves pour leur implication à cette noble cause.

Bonnes fêtes à tous et meilleurs vœux!

(Applaudissements)

La session ordinaire de décembre 2010 est officiellement close à 17 h 50.

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport quintuple, de salles de musculation et de nouveaux locaux destinés à l'enseignement professionnel et aux cours interentreprises au Centre de formation professionnelle de Sion – bâtiment «Swisscom»

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Errichtung einer Fünffachturnhalle, von Kraft- und Fitnessräumen und den Neubau der Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht und die Durchführung der überbetrieblichen Kurse an der Berufsfachschule Sitten – «Swisscom-Gebäude»

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Article 1 alinéa 3

Proposition du député Freddy Philippoz

Du montant de 12'363'500 francs à charge du canton seront déduits le montant de la vente ~~des 16'800 m² totale de la parcelle prévue~~ à la commune de Sion ainsi que sa participation à hauteur de 10 % de la valeur du bâtiment avant sa transformation.

Décision de la commission : refusée

Nouvelle proposition de la commission:

Du montant de 12'363'500 francs à charge du canton seront déduits le montant de la vente **des terrains** à la commune de Sion ainsi que sa participation à hauteur de 10 % de la valeur du bâtiment avant sa transformation.

Artikel 1 Absatz 3

Vorschlag von Grossrat Freddy Philippoz

Auf den Betrag von 12'363'500 Franken zulasten des Kantons Wallis werden der **Totalerlös** aus dem Verkauf des **vorgesehenen** Grundstücks ~~mit 16'800m²~~ an die Gemeinde Sitten sowie deren Beteiligung in der Höhe von 10% des Gebäudewertes vor dem Umbau abgezogen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Neuer Vorschlag der Kommission:

Auf den Betrag von 12'363'500 Franken zulasten des Kantons Wallis werden der Erlös aus dem Verkauf **der Grundstücke** an die Gemeinde Sitten sowie deren Beteiligung in der Höhe von 10% des Gebäudewertes vor dem Umbau abgezogen.

LOI
sur les participations de l'Etat à des personnes morales (première lecture)

GESETZ
über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen

<p style="text-align: center;">Titre</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Daniel Porcellana</i></p> <p>Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales et autres entités</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Titel</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Daniel Porcellana</i></p> <p>Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen und anderen Einrichtungen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Titre</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p>Loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales des entités paraétatiques</p> <p>Remplacement de «personne(s) morale(s)» par «entités paraétatiques» dans les différents sous-titres et articles.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Titel</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p>Gesetz über die Beteiligung des Staates an juristischen Personen halbstaatlichen Einrichtungen</p> <p>Ersetzen von «juristische Person(en)» durch «halbstaatliche Einrichtungen» in sämtlichen Untertiteln und Artikeln.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Daniel Porcellana</i></p> <p>La présente loi régit les participations de l'Etat à des personnes morales et autres entités.</p> <p>Adjonction de «et autres entités» à tous les articles indiquant personnes morales, soit les articles 2 al. 1 et 3 – art. 3 al. 2 et 3 – art. 6 al. 1, 2 et 3 – art. 9 al. 1 et 4 – art. 10 al. 2 – art. 11 al. 1 et 5 etc.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Daniel Porcellana</i></p> <p>Das vorliegende Gesetz regelt die Beteiligung des Staates an juristischen Personen und anderen Einrichtungen</p> <p>Anfügung von «und anderen Einrichtungen» in sämtlichen Artikeln, in denen von juristischen Personen die Rede ist, also: Art. 2 Abs. 1 und 3 – Art. 3 Abs. 2 und 3 – Art. 6 Abs. 1, 2 und 3 – Art. 9 Abs. 1 und 4 – Art. 10 Abs. 2 – Art. 11 Abs. 1 und 5 usw.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 4</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Daniel Porcellana</i></p> <p>L'Etat ne peut acquérir une participation relevant tant du patrimoine administratif que du patrimoine financier que si cette acquisition répond à l'exercice d'une tâche publique ainsi qu'à un intérêt public et respecte de plus les principes de la gestion administrative et financière (notamment...).</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 4</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Daniel Porcellana</i></p> <p>Der Staat kann eine Beteiligung sowohl des Verwaltungsvermögens als auch des Finanzvermögens nur dann erwerben, wenn dieser Erwerb für die Erfüllung einer öffentlichen Aufgabe nötig ist und daran ein öffentliches Interesse besteht und wenn die Grundsätze der Geschäftsführung und des Finanzhaushalts eingehalten werden (namentlich...).</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 4 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Daniel Porcellana</i></p> <p>supprimer</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 4 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Daniel Porcellana</i></p> <p>streichen</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p style="text-align: center;">Article 5 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide</i></p> <p>L'aliénation d'une participation relevant...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 5 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>Keine Änderung im deutschen Text</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 9 alinéa 2 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe SPO/AdG, par la députée Doris Schmidhalter-Näfen</i></p> <p>Le Conseil d'Etat veille à ce que les femmes soient équitablement représentées dans les instances dirigeantes de personnes morales dont il détient une participation.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 9 Absatz 2 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der SPO/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen</i></p> <p>Der Staatsrat achtet auf eine angemessene Vertretung der Frauen in Gremien von juristischen Personen, an denen der Staat beteiligt ist.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 9 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Francine Zufferey Molina</i></p> <p>Si le principe de la représentation est retenu, le Conseil d'Etat désigne et révoque les représentants de l'Etat aux conditions exposées ci-après aux articles 10 à 12 tout en veillant à une représentation équitable des genres.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 9 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Francine Zufferey Molina</i></p> <p>Wenn der Grundsatz einer Vertretung beschlossen wird, setzt der Staatsrat unter Beachtung der nachstehenden Bedingungen in den Artikeln 10 bis 12 die Vertreter des Staates ein und beruft sie ab, wobei er auf eine angemessene Vertretung der Geschlechter achtet.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 12 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Francine Zufferey Molina</u></p> <p>Les représentants de l'Etat sont nommés pour la durée prévue par les dispositions applicables à la personne morale ou à défaut pour une durée de quatre ans, renouvelable. Toutefois son mandat est limité à 12 ans au maximum.</p> <p>Retirée au profit de la nouvelle formulation de la commission:</p> <p>Les représentants de l'Etat... renouvelable. Toutefois la durée du mandat est limitée à 12 ans au maximum, sauf si la qualité de représentant est liée à une fonction au sein de l'Etat.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 12 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Francine Zufferey Molina</u></p> <p>Die Vertreter des Staates werden für die in den anwendbaren Bestimmungen vorgesehene Zeit oder mangels solcher Bestimmungen für eine Dauer von vier Jahren ernannt und sind wieder wählbar. Ihr Mandat ist allerdings auf maximal 12 Jahre begrenzt.</p> <p>Zurückgezogen zugunsten des neuen Wortlauts der Kommission:</p> <p>Die Vertreter des Staates ... wieder wählbar. Ihr Mandat ist allerdings auf maximal 12 Monate begrenzt, ausser wenn ihr Amt als Vertreter des Staates mit einer Funktion innerhalb des Staates zusammenhängt.</p>
<p style="text-align: center;">Article 12 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Francine Zufferey Molina</u></p> <p>supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 12 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Francine Zufferey Molina</u></p> <p>streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 14 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député Daniel Porcellana</u></p> <p>Sur la base des informations transmises par les départements, la chancellerie d'Etat tient également à jour le registre des lettres de mission, respectivement des avenants aux cahiers des charges des représentants.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 14 Absatz 3 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Daniel Porcellana</u></p> <p>Gestützt auf die von den Departementen übermittelten Informationen aktualisiert die Staatskanzlei ebenfalls das Register der Auftragschreiben oder der Nachträge zum Pflichtenheft der Vertreter.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 15 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe SPO/AdG, par la députée Doris Schmidhalter-Näfen</i></p> <p>La rémunération... , doit être rétrocédée à l'Etat, à l'exception des montants versés en remboursement de frais.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 15 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der SPO/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen</i></p> <p>Die Entschädigung, die..., muss an den Staat zurückvergütet werden, mit Ausnahme der Beträge, welche als Spesenentschädigungen bezahlt wurden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 15 alinéa 4 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p>Les rémunérations effectivement versées aux représentants de l'Etat au sein de la haute direction des personnes morales sont accessibles au public. La rémunération publiée est définie selon l'article 663 b bis alinéa 2 CO.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 15 Absatz 4 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p>Die an die Vertreter des Staates in der Oberleitung der juristischen Personen effektiv entrichteten Entschädigungen sind öffentlich. Die veröffentlichte Entschädigung ist in Artikel 663b bis Absatz 2 OR definiert.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 16 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p>La Chancellerie d'Etat tient à jour la liste des représentants de l'Etat au sein de la haute direction des personnes morales. Cette liste indique aussi la rémunération effectivement versée à ces représentants, telle que définie à l'article 15 alinéa 3.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 16 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p>Die Staatskanzlei aktualisiert die Liste der Vertreter des Staates in der Oberleitung der juristischen Personen. Dieser Liste enthält auch die effektiv an diese Vertreter entrichtete Entschädigung gemäss Artikel 15 Absatz 3.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 16 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p>Cette liste mentionne le département et le service concernés et est accessible au public. Elle est aussi publiée sur le site internet de l'Etat.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 16 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p>Diese Liste nennt das Departement und die betroffene Dienststelle und ist öffentlich. Sie wird auch auf der Internetseite des Staates veröffentlicht.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 22 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Daniel Porcellana</i></p> <p>L'autorité compétente pour la désignation des représentants donne à ceux-ci des instructions de vote pour les assemblées générales. Le Conseil d'Etat donne à leur représentant les instructions de vote pour l'assemblée générale. Le Conseil d'Etat peut déléguer cette compétence au chef du département concerné.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 22 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Daniel Porcellana</i></p> <p>Die für die Bezeichnung der Vertreter zuständige Behörde gibt diesen die Wahlinstruktionen für die Generalversammlung. Der Staatsrat erteilt seinem Vertreter die Wahlinstruktionen für die Generalversammlung. Der Staatsrat kann diese Kompetenz an den Vorsteher des zuständigen Departements delegieren.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 26 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Daniel Porcellana</i></p> <p>L'Etat veille à ce que les personnes morales auxquelles il participe soient dotées d'un réviseur externe disposant des qualifications nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. L'Etat ne peut détenir des participations qu'à des personnes morales et autres entités dotées d'un organe de révision externe inscrit au registre ASR (Autorité de surveillance en matière de révision).</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Daniel Porcellana</i></p> <p>Der Staat achtet darauf, dass die juristischen Personen, an denen er beteiligt ist, mit einem externen Revisor ausgestattet sind, der über die Qualifikationen verfügt, die für die Erfüllung seiner Aufgaben notwendig sind. Der Staat kann nur Beteiligungen an juristischen Personen und anderen Einrichtungen halten, die über ein externes Revisionsorgan verfügen, das im Register der Eidg. Revisionsaufsichtsbehörde (RAB) eingetragen ist.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 27 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><i>Nouvelle proposition de la commission</i></p> <p>Les dispositions concernant la durée et la fin du mandat des représentants de l'Etat sont applicables au plus tard dans un délai de quatre ans dès l'entrée en vigueur de la présente loi.</p> <p><i>(Proposition en lien avec la nouvelle proposition de la commission à l'article 12 alinéa 1)</i></p>	<p style="text-align: center;">Artikel 27 Absatz 3 (neu)</p> <p><i>Neuer Vorschlag der Kommission</i></p> <p>Die Bestimmungen über die Dauer und das Ende des Mandats der Vertreter des Staates sind spätestens vier Jahre nach Inkrafttreten des vorliegenden Gesetzes anwendbar.</p> <p><i>(Vorschlag im Zusammenhang mit dem neuen Kommissionsvorschlag bei Artikel 12 Absatz 1)</i></p>

LOI
sur les établissements et institutions sanitaires (première lecture)

GESETZ
über die Krankenanstalten und –institutionen (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

1. Proposition de modification générale	Allgemeiner Abänderungsvorschlag
<p><i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>L'UDCVR propose de rédiger deux lois :</p> <p>1. Une loi sur les établissements et institutions sanitaires comme prévu par l'article 39 alinéa 3 LAMal : « <i>Les conditions fixées à l'al. 1 s'appliquent par analogie aux maisons de naissance, aux établissements, aux institutions et aux divisions d'établissements ou d'institutions qui prodiguent des soins, une assistance médicale et des mesures de réadaptation à des patients pour une longue durée (établissements médico-sociaux)</i> ».</p> <p>Cette loi fixerait le cadre légal cantonal en lien direct avec la LAMal en incluant les soins de longue durée. Elle permettrait de rattacher l'Observatoire cantonal de la santé au Département de la santé. Cet outil statistique est le socle central pour la réception des données. Il servirait de base au Département pour l'établissement de la planification sanitaire cantonale.</p> <p>2. Une loi sur l'organisation du RSV. Selon la LAMal, le RSV ne peut plus uniquement assurer la mise en œuvre de la planification sanitaire</p>	<p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Die UDCVR schlägt die Ausarbeitung von zwei Gesetzen vor:</p> <p>1. Ein Gesetz über die Krankenanstalten und –institutionen, wie es in Artikel 39 Absatz 3 KVG vorgesehen ist: «<i>Die Voraussetzungen nach Absatz 1 gelten sinngemäss für Geburtshäuser sowie für Anstalten, Einrichtungen oder ihre Abteilungen, die der Pflege und medizinischen Betreuung sowie der Rehabilitation von Langzeitpatienten und -patientinnen dienen (Pflegeheim)</i>».</p> <p>Dieses Gesetz würde den kantonalen Gesetzesrahmen im direkten Zusammenhang mit dem KVG unter Einbindung der Langzeitpflege festlegen. Es würde ermöglichen, das Walliser Gesundheitsobservatorium an das Gesundheitsdepartement anzugliedern. Dieses Statistikwerkzeug ist der Dreh- und Angelpunkt für die Datensammlung. Es würde dem Departement als Grundlage für die Erstellung der kantonalen Gesundheitsplanung dienen.</p> <p>2. Ein Gesetz über die Organisation des Spitals Wallis (GNW). Gemäss KVG kann das Spital Wallis nicht mehr nur die Umsetzung der</p>

<p>cantonale. Malgré sa taille, il est un prestataire de soins parmi d'autres.</p> <p>Cette distinction faciliterait la construction de la loi sur les établissements et institutions sanitaires et sa compréhension.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>kantonalen Gesundheitsplanung sicherstellen. Trotz seiner Grösse ist es einer von vielen Leistungserbringern.</p> <p>Diese Unterscheidung würde den Aufbau des Gesetzes über die Krankenanstalten und –institutionen und dessen Verständnis erleichtern.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>2. Article 2 alinéa 3 (nouveau) <i>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Didier Fournier</i></p> <p>Il sera mis à disposition des patients atteints de maladie psychique grave un lieu de traitement fermé en milieu psychiatrique.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 2 Absatz 3 (neu) <i>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Didier Fournier</i></p> <p>Für die Behandlung von Patienten mit einer schweren psychischen Erkrankung wird ein geschlossener Ort in psychiatrischem Umfeld zur Verfügung gestellt.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>3. Article 5 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>La planification sanitaire est établie conformément à la législation fédérale en la matière. Elle porte notamment sur : Elle se fonde sur les besoins objectifs déterminés par la récolte des données sanitaires effectuée par l'observatoire valaisan de la santé (OVS). Cet organisme est rattaché au département de la santé sous la responsabilité du Chef de Département.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 5 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Die Gesundheitsplanung wird gemäss der einschlägigen Bundesgesetzgebung erstellt. Sie umfasst namentlich: Sie basiert auf dem objektiven Bedarf, der anhand der vom Walliser Gesundheitsobservatorium (WGO) gesammelten Daten ermittelt wird. Dieses Organ ist dem Gesundheitsdepartement angegliedert und der Verantwortlichkeit des Departementsvorstehers unterstellt.</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>4. Article 5 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>f) supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 5 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>f) streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>5. Article 5 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Si la proposition ci-dessus est refusée:</p> <p>f) le nombre total de lits de chaque établissement hospitalier ou médico-social pour personnes âgées;</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 5 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Falls obiger Vorschlag abgelehnt wird</p> <p>f) die Gesamtzahl der Betten jedes Spitals oder Alters- und Pflegeheims;</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>6. Article 5 alinéa 1 <i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmänn</i></p> <p>a)...</p> <p>e) (nouveau) La délimitation de trois zones hospitalières correspondant au Haut-Valais, au Valais central et au Chablais avec au moins un hôpital de soins aigus par zone et réadaptation.</p> <p>Renumérotation des lettres suivantes en conséquence</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 5 Absatz 1 <i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn</i></p> <p>a)...</p> <p>e) (neu) Die Abgrenzung der drei Spitalzonen Oberwallis, Mittelwallis und Chablais mit mindestens einem Akutspital pro Zone und Rehabilitation.</p> <p>Die weiteren Litteras verschieben sich entsprechend</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>7. Article 6 alinéa 4 (nouveau) <i>Proposition du député Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></p> <p>Lors de l'élaboration de la liste des établissements hospitaliers et des mandats de prestations, le Conseil d'Etat garantit que les soins aigus stationnaires de base, ainsi que la réadaptation stationnaire, soient proposés dans les deux régions linguistiques du canton.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 6 Absatz 4 (neu) <i>Vorschlag von Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></p> <p>Bei der Festlegung der Spitalliste und der Leistungsaufträge garantiert der Staatsrat, dass die stationäre Grund-Akutpflege und auch die stationäre Rehabilitation in beiden Sprachgebieten des Kantons angeboten werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>8. Article 7 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>a) respect des modalités d'exécution de la planification fixées par le département sur délégation du Conseil d'Etat par voie d'ordonnance;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>a) Einhaltung der Ausführungsmodalitäten der Planungsmodalitäten, die vom Departement im Auftrag des Staatsrates auf dem Verordnungsweg festgelegt wurden;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>9. Article 7 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>b) remise pour approbation consultation par le département des budgets et des comptes sous l'angle de la planification et de la participation financière du canton;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>b) Einreichung der Budgets und der Rechnungsabschlüsse zur Genehmigung Kenntnisnahme durch das Departement unter dem Blickwinkel der Planung und der finanziellen Beteiligung des Kantons;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>10. Article 7 alinéa 1 <i>Proposition du groupe PLR, par le député Bernard Rey</i></p> <p>b) remise pour approbation par le en consultation au département des budgets et des comptes sous l'angle de la planification et de la participation financière du canton;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 1 <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>b) Einreichung der Budgets und der Rechnungsabschlüsse zur Genehmigung Kenntnisnahme durch das Departement unter dem Blickwinkel der Planung und der finanziellen Beteiligung des Kantons;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>11. Article 7 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>c) établissement des statistiques et autres instruments de mesure nécessaires à l'application de la présente loi, selon les modalités fixées par le département en se référant aux données objectives récoltées par l'OVS;</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>c) Erstellung der Statistiken und sonstigen Messinstrumente, die für die Anwendung des vorliegenden Gesetzes erforderlich sind, nach den Modalitäten, wie sie vom Departement festgelegt werden unter Bezugnahme auf die objektiven, vom WGO gesammelten Daten;</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>12. Article 7 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>d) participation à la formation de base du personnel et respect des directives du département sur les modalités d'organisation de la formation ainsi que justification des charges y relatives;</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>d) Beteiligung an der Ausbildung Grundausbildung des Personals und Einhaltung der Weisungen des Departements über die Modalitäten der Organisation der Ausbildung sowie Rechtfertigung der damit verbundenen Ausgaben;</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>13. Article 7 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>e) remise pour approbation consultation par le Conseil d'Etat des budgets d'investissements liés au mandat de prestations et respect des principes de comptabilisation relatifs aux investissements et à l'utilisation de la part de la rémunération y relative définis par voie d'ordonnance par le Conseil d'Etat.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>e) Einreichung der Investitionsbudgets in Verbindung mit dem Leistungsauftrag zur Genehmigung Kenntnisnahme durch den Staatsrat und Einhaltung der Grundsätze der Verbuchung von Investitionen und der Verwendung des Anteils der entsprechenden Vergütung, die vom Staatsrat auf dem Verordnungsweg festgelegt wurden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>14. Article 7 alinéa 1 <i>Proposition du groupe PLR, par le député Bernard Rey</i></p> <p>e) remise pour approbation par le en consultation au Conseil d'Etat des budgets d'investissements liés au mandat de prestations et respect des principes de comptabilisation relatifs aux investissements et à l'utilisation de la part de la rémunération y relative définis par voie d'ordonnance par le Conseil d'Etat.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 1 <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>e) Einreichung der Investitionsbudgets in Verbindung mit dem Leistungsauftrag zur Genehmigung Kenntnisnahme durch den Staatsrat und Einhaltung der Grundsätze der Verbuchung von Investitionen und der Verwendung des Anteils der entsprechenden Vergütung, die vom Staatsrat auf dem Verordnungsweg festgelegt wurden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>15. Article 7 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>f) supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>f) streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>16. Article 7 alinéa 1 <u>Proposition du groupe PLR, par le député Bernard Rey</u> f) supprimer Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 1 <u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</u> f) streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>17. Article 9 <u>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</u> supprimer Retirée</p>	<p>Artikel 9 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</u> streichen Zurückgezogen</p>
<p>18. Article 12 alinéa 3 <u>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Didier Fournier</u> ...Elle comprend onze à quinze membres soit: trois représentants des communes, au moins deux représentants des hôpitaux, et au moins un des établissements médico-sociaux, des centres médico-sociaux, des assureurs, du corps médical, du personnel soignant des établissements sanitaires, des patients et des autres professionnels de la santé proposé par leur association professionnelle ou faîtière. Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission ...Elle comprend onze douze à quinze membres soit: trois représentants des communes, au moins deux représentants des hôpitaux, et au moins un des établissements médico-sociaux, des centres médico-sociaux, des assureurs, du corps médical, du personnel soignant des établissements sanitaires, des patients et des autres professionnels de la santé proposé par leur association professionnelle ou faîtière.</p>	<p>Artikel 12 Absatz 3 <u>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Didier Fournier</u> ...Sie umfasst elf bis fünfzehn Mitglieder, darunter drei Vertreter der Gemeinden, mindestens zwei Vertreter der Spitäler, und mindestens einen der Alters- und Pflegeheime, der Sozialmedizinischen Zentren, der Versicherer, der Ärzteschaft, des Pflegepersonals der Krankenanstalten, der Patienten sowie der übrigen Gesundheitsfachpersonen, die durch ihre Berufs- oder Dachverbände vorgeschlagen werden. Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission ...Sie umfasst elf zwölf bis fünfzehn Mitglieder, darunter drei Vertreter der Gemeinden, mindestens zwei Vertreter der Spitäler, und mindestens einen der Alters- und Pflegeheime, der Sozialmedizinischen Zentren, der Versicherer, der Ärzteschaft, des Pflegepersonals der Krankenanstalten, der Patienten sowie der übrigen Gesundheitsfachpersonen, die durch ihre Berufs- oder Dachverbände vorgeschlagen werden.</p>

<p>19. Article 15 alinéa 2 (nouveau) <u>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Didier Fournier</u></p> <p>h) un représentant des patients ou d'une association y relative.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 15 Absatz 2 (neu) <u>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Didier Fournier</u></p> <p>h) einen Vertreter der Patienten oder einer Patientenvereinigung.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>20. Article 16 <u>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</u></p> <p>g) remettre au département les budgets et les comptes pour approbation consultation sous l'angle du subventionnement;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 16 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</u></p> <p>g) Unterbreitung der Voranschläge und Rechnungen zuhanden des Departements zur Genehmigung Kenntnisnahme unter dem Gesichtspunkt der Subventionierung;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>21. Article 16 <u>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</u></p> <p>i) dans la mesure du possible participer à des projets d'études et de recherche en matière de santé publique et de prévention, selon les modalités fixées par le département;</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 16 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</u></p> <p>i) im Rahmen des Möglichen Mitwirkung an Studien- und Forschungsprojekten im Bereich des Gesundheitswesens und der Prävention nach den vom Departement festgelegten Modalitäten;</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>22. Article 16 <u>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</u></p> <p>k) participer à la formation de base du personnel des établissements et institutions sanitaires selon les modalités fixées par le département.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 16 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</u></p> <p>k) Mitwirkung bei der Ausbildung Grundausbildung des Personals der Krankenanstalten und –institutionen gemäss den vom Departement festgelegten Modalitäten.</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>23. Article 25 alinéa 1 <i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Pour des raisons de santé publique (sécurité des patients, accès à une prise en charge médicale de base et à des soins de proximité,...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 25 Absatz 1 <i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Aus Gründen der Volksgesundheit (Sicherheit der Patienten, Zugang zu medizinischer Grundversorgung und zu Pflege im Nahbereich,...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>24. Article 28 alinéa 1 <i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Le Conseil d'Etat désigne... président. Préalablement à la nomination du directeur général... la candidature retenue.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 28 Absatz 1 <i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Der Staatsrat bezeichnet... Präsidenten. Vor der Ernennung des Generaldirektors... oder lehnt ihn ab.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>25. Article 28 alinéa 2 <i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 28 Absatz 2 <i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>26. Article 28 alinéa 2 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Il désigne l'organe de contrôle de révision de l'Hôpital du Valais.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 28 Absatz 2 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Er bezeichnet das Kontrollorgan die Revisionsstelle des Spitals Wallis.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>27. Article 28 alinéa 3 <i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Il exerce la surveillance sur l'hôpital du Valais en contrôlant, notamment, la mise en œuvre... du département. Il prend position...</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 28 Absatz 3 <i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Er übt die Aufsicht über das Spital Wallis aus und prüft durch das zuständige Departement... und die Jahresrechnung. Er nimmt ...</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>28. Article 30 alinéa 1 (nouvelle formulation) <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>L'Hôpital du Valais est composé: a) des hôpitaux de Brigue, Viège, Sierre y compris la Clinique Sainte-Claire, Sion, Martigny, de la Clinique Saint-Amé à Saint-Maurice; du Centre valaisan de pneumologie (CVP) ; des Institutions psychiatriques du Valais Romand (IPVR) et de l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV) dont les activités déléguées demeurent sous l'autorité du département. b) de l'Hôpital du Chablais. Cet hôpital conserve sa personnalité juridique propre et les compétences de l'Hôpital du Valais sont exercées en application de la présente loi, sous réserve des dispositions particulières relevant des autorités sanitaires vaudoises et valaisannes.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 30 Absatz 1 (neuer Wortlaut) <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Das Spital Wallis setzt sich zusammen aus: a) den Spitälern Brig, Visp, Siders, einschliesslich der Klinik Sainte-Claire, Sitten, Martinach, der Klinik St-Amé in St-Maurice; dem Walliser Zentrum für Pneumologie (WZP); den Psychiatrischen Institutionen des Mittel- und Unterwallis (IPVR) und dem Zentralinstitut der Walliser Spitäler, für dessen delegierte Tätigkeiten das Departement verantwortlich bleibt. b) dem Spital Chablais. Dieses Spital behält seine eigene Rechtspersönlichkeit. Die Zuständigkeiten des Spitals Wallis werden in Anwendung des vorliegenden Gesetzes ausgeübt. Vorbehalten bleiben besondere Bestimmungen der Waadtländer und der Walliser Gesundheitsbehörden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>29. Article 31 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 31 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>30. Article 31 alinéa 4 (nouveau) <i>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Didier Fournier</i></p> <p>k) gérer un organe professionnel de médiation entre patients et personnel soignant, et entre personnel soignant et employeur.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 31 Absatz 4 (neu) <i>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Didier Fournier</i></p> <p>k) es leitet ein Fachorgan zur Mediation zwischen Patienten und Pflegepersonal sowie zwischen Pflegepersonal und Arbeitgeber.</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>31. Article 32 (nouvelle formulation) <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Les organes de l'Hôpital du Valais sont: a) le conseil d'administration; b) la direction; c) l'organe de révision.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 32 (neuer Wortlaut) <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Die Organe des Spitals Wallis sind folgende: a) der Verwaltungsrat; b) die Direktion; c) die Revisionsstelle.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>32. Article 34 <i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>a).. b) il nomme, avec l'approbation préalable du Conseil d'Etat, le directeur général dont il arrête le cahier des charges ; c)...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 34 <i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>a).. b) er ernannt mit vorheriger Genehmigung durch den Staatsrat den Generaldirektor und legt dessen Pflichtenheft fest; c)...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>33. Article 34 <i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>c).. d) il arrête le budget et les comptes annuels et élit l'organe de révision ; e)...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 34 <i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>c).. d) er erstellt des Voranschlag und die Jahresrechnung und wählt die Revisionsstelle; e)...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>34. Article 34 (nouvelle formulation)</p>	<p>Artikel 34 (neuer Wortlaut)</p>
<p><i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p>	<p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p>
<p>¹ Le conseil d'administration exerce les compétences inaliénables suivantes:</p> <p>a) Il définit la stratégie de l'entreprise ;</p> <p>b) Il définit l'organisation et le fonctionnement de la direction et fixe les délégations de compétences aux divers niveaux de la structure hiérarchique de l'Hôpital du Valais ;</p> <p>c) Il nomme, avec l'approbation préalable du Conseil d'Etat, le directeur</p> <p>d) Il nomme les autres membres de la direction</p> <p>e) Il assure l'équilibre budgétaire ;</p> <p>f) Il arrête le budget et les comptes annuels ;</p> <p>g) Il adopte le rapport annuel à l'attention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil</p> <p>² Le conseil d'administration est également compétent pour :</p> <p>a) négocier avec le Conseil d'Etat la participation financière de l'Etat ;</p> <p>b) participer à l'élaboration de la planification sanitaire ;</p> <p>c) approuver les directives de l'Hôpital du Valais ;</p> <p>d) Il signe les conventions tarifaires</p> <p>e) Il signe avec les partenaires sociaux, le cas échéant au moyen de conventions collectives de travail, les conditions salariales et sociales ;</p> <p>f) définir, conformément à la législation sur les marchés publics, les modalités d'approbation des adjudications de travaux, de marchés de services et de fournitures pour l'Hôpital du Valais.</p>	<p>¹ Der Verwaltungsrat hat die folgenden unveräusserlichen Kompetenzen:</p> <p>a) er definiert die Unternehmensstrategie;</p> <p>b) er definiert die Organisation und die Arbeitsweise der Direktion und legt die Delegation der Zuständigkeiten an die verschiedenen Hierarchiestufen des Spitals Wallis fest;</p> <p>c) er ernennt mit vorgängiger Genehmigung durch den Staatsrat den Direktor;</p> <p>d) er ernennt die anderen Direktionsmitglieder;</p> <p>e) er stellt ein ausgeglichenes Budget sicher;</p> <p>f) er erstellt den Voranschlag und die Jahresrechnung;</p> <p>g) er nimmt den Jahresbericht zuhanden des Staatsrates und des Grossen Rates an.</p> <p>² Der Verwaltungsrat ist ebenfalls dafür zuständig:</p> <p>a) mit dem Staatsrat die finanzielle Beteiligung des Staates auszuhandeln;</p> <p>b) sich an der Ausarbeitung der Gesundheitsplanung zu beteiligen;</p> <p>c) die Richtlinien des Spitals Wallis zu genehmigen;</p> <p>d) die Tarifvereinbarungen zu unterzeichnen;</p> <p>e) mit den Sozialpartnern, gegebenenfalls über Gesamtarbeitsverträge, die Lohn- und Sozialbedingungen zu vereinbaren;</p> <p>f) gemäss der Gesetzgebung über das öffentliche Beschaffungswesen die Modalitäten zur Genehmigung der Arbeitsvergaben, der Dienstleistungsaufträge oder Lieferungen für das Spital Wallis zu definieren.</p>
<p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>35. Article 35 (nouvelle formulation) <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>La direction assume la gestion opérationnelle de l'Hôpital du Valais conformément au cahier des charges établi par le conseil d'administration.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 35 (neuer Wortlaut) <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Die Direktion des Spitals Wallis gewährleistet die operative Verwaltung des Spitals Wallis gemäss dem Pflichtenheft, das durch den Verwaltungsrat erstellt worden ist.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>36. Article 35 b) (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Organe de révision ¹ L'organe de révision est désigné par le Conseil d'Etat. ² Une ordonnance du Conseil d'Etat prévoit les tâches de cet organe.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 35 b) (neu) <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Revisionsstelle ¹ Die Revisionsstelle wird vom Staatsrat bezeichnet. ² Die Aufgaben dieser Stelle werden in einer Verordnung des Staatsrates festgelegt.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>37. Article 36 (nouvelle formulation) <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>¹ Les rapports de travail concernant l'ensemble du personnel de l'Hôpital du Valais sont régis exclusivement par le droit privé. Demeure réservé l'article 37 de la présente loi.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 36 (neuer Wortlaut) <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>¹ Die Arbeitsverhältnisse des gesamten Personals des Spitals Wallis werden ausschliesslich privatrechtlich geregelt. Vorbehalten bleibt Artikel 37 des vorliegenden Gesetzes</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>38. Article 37 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>¹ La responsabilité des membres du conseil d'administration, de la direction générale et du personnel de l'Hôpital du Valais est régie, par analogie, par la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 37 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>¹ Die Verantwortlichkeit der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Generaldirektion Direktion und des Personals des Spitals Wallis wird sinngemäss im Gesetz über die Verantwortlichkeit der öffentlichen Gemeinwesen und ihrer Amtsträger geregelt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>39. Article 38 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>supprimer</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 38 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>streichen</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>40. Article 39 <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>supprimer</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 39 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>streichen</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>41. Article 44 (nouvelle formulation) <i>Proposition du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Approbation des investissements immobiliers par le canton ¹ supprimer ² L'Hôpital du Valais soumet au Conseil d'Etat pour approbation, au moins tous les deux ans, un plan stratégique quadriennal d'investissements immobiliers. ³ L'Hôpital du Valais soumet au Conseil d'Etat, pour approbation, le budget annuel détaillé des investissements immobiliers. ⁴ Le Conseil d'Etat fixe, par voie d'ordonnance, les modalités d'application du présent article.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 44 (neuer Wortlaut) <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud</i></p> <p>Genehmigung der Immobilien-Investitionen durch den Kanton ¹ streichen ² Das Spital Wallis unterbreitet dem Staatsrat mindestens alle zwei Jahre einen strategischen Vierjahresplan der Immobilien-Investitionen zur Genehmigung. ³ Das Spital Wallis unterbreitet dem Staatsrat das detaillierte Jahresbudget der Immobilien-Investitionen zur Genehmigung. ⁴ Der Staatsrat legt die Modalitäten der Anwendung des vorliegenden Artikels auf dem Wege der Verordnung fest.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>42. Article 52 bis Modification du droit en vigueur <i>Proposition du député Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></p> <p>L'art. 5 de la loi sur les incompatibilités du 11 février 1998 est modifié ou complété comme suit :</p> <p>Les incompatibilités visant les fonctionnaires, dans la présente loi, ne s'appliquent pas, sauf disposition expresse, aux enseignants cantonaux et communaux et aux collaborateurs soumis à la convention collective de travail de l'Hôpital du Valais.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 52 bis Änderung geltend Rechts <i>Vorschlag von Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></p> <p>Art. 5 des Gesetzes über die Unvereinbarkeiten vom 11. Februar 1998 wird wie folgt abgeändert bzw. ergänzt:</p> <p>Die im vorliegenden Gesetz für die Beamten geltenden Unvereinbarkeiten sind, ausdrückliche Bestimmungen vorbehalten, nicht auf die kantonalen oder kommunalen Lehrkräfte und die dem Gesamtarbeitsvertrag des Spitals Wallis unterstellten Mitarbeitenden anwendbar.</p> <p>Zurückgezogen</p>